

Convention FAC n° 13/C/71/F
Projet n° 93/CD/71

ENQUÊTE SUR LES MOUVEMENTS DE POPULATION A PARTIR
DU PAYS MOSSI (Haute-Volta)

RAPPORT DE SYNTHÈSE

1977



Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer

fascicule I

ENQUETE SUR LES MOUVEMENTS DE POPULATION A PARTIR DU PAYS MOSSI

RAPPORT DE SYNTHESE

Introduction

Première partie :

Les migrations mossi. Une société bousculée par son destin. fascicule 1

Deuxième partie :

Les migrations vers les "terres neuves". La faim de nil. fascicule 2

Gérard REMY

Mars 1977

INTRODUCTION

Les diverses enquêtes sur les migrations mossi menées, de 1972 à 1974, dans le cadre de la Convention d'études établie entre le Gouvernement de la Haute-Volta et l'O.R.S.T.O.M., ont donné lieu à un ensemble de documents, remis en 1975 au maître d'oeuvre du programme d'études. Cet ensemble se divise en trois parties.

La première, consacrée aux migrations à l'intérieur du territoire national (Dossier I, Fascicules I et 2), retrace leur évolution passée et récente, définit leur champ géographique, étudie le nouveau courant d'émigration - vers les "terres neuves" - apparu récemment, et accorde une attention spécifique à l'environnement sociologique et psycho-sociologique des mouvements anciens et actuels.

La seconde s'adresse aux migrations vers l'étranger (Dossier II, Fascicules 1 et 2). Une analyse statistique présente l'ensemble des données élémentaires recueillies sur ces migrations, lors d'une enquête par sondage menée à l'intérieur du pays Mossi. Des études particulières prolongent la précédente, et approfondissent certains aspects du phénomène migratoire, reconnus déterminants, dans les domaines économique, sociologique, psycho-sociologique.

Deux études complémentaires s'attachent, l'une aux conditions géographiques de l'émigration à partir du pays Mossi (Dossier II, Fascicule 3), l'autre à la pratique économique mossi, et ses relations avec les phénomènes migratoires (Dossier III).

Les travaux menés sur les migrations mossi ont été orientés par deux options initiales, qui se reflètent dans la structure des documents présentant leurs résultats. La pluralité des perspectives de recherche mises au service du programme d'études, et la relative latitude laissée aux chercheurs d'affiner leur approche dans leur secteur d'investigation, devaient permettre aux travaux de s'extraire plus aisément du redoutable champ des images du passé et des idées reçues, dans lequel se sont souvent laissées enfermer les enquêtes similaires. L'intérêt porté simultanément aux faits migratoires, et aux facteurs susceptibles de les rendre intelligibles, éloignait considérablement l'horizon de la recherche, et faisait de l'étude du phénomène migratoire une voie de pénétration, - qui s'est avérée particulièrement efficace -, à l'intérieur de la société mossi et ses difficultés actuelles.

A travers cette double option, le programme d'études s'est exposé à plusieurs risques, délibérément assumés. En premier lieu, celui d'offrir un caractère quelque peu inachevé : chaque pas fait vers une meilleure connaissance de la place et de la signification des migrations au sein de la société mossi en appelait un autre, et invitait en définitive le chercheur, de proche en proche, à une anthropologie générale de la société. En second lieu, la projection des faits migratoires au sein de la société mossi, selon les perspectives disciplinaires, et selon le degré de connaissance préalable, de compréhension de la société étudiée, a été menée dans une variété de voies qui se sont révélées parfois difficilement

communicantes : rançon d'une ouverture volontaire hors des sentiers battus, tant par les idées exprimées que les méthodes utilisées. Enfin, le faisceau des chercheurs rassemblés et d'enquêtes mises en place, joint aux distorsions signalées, ont conduit à des analyses et conclusions partielles, entre lesquelles il serait vain de vouloir dissimuler les écarts. Mais les divergences que l'on peut déceler ne font, pour une part, que refléter les contradictions d'une société aux prises avec une situation qui la dépasse. Elles sont le gage d'autre part d'une attitude essentiellement scientifique, c'est-à-dire non réductrice, devant la complexité des faits et des significations.

Ces dissonances répondent, aussi, aux difficultés spécifiques qu'offre au statisticien l'approche des faits migratoires (définition des concepts, collecte d'informations sur des absents, ou sur des mouvements anciens). Ossature des recherches menées sur les migrations vers l'étranger, l'enquête par sondage faite en pays Mossi, bien qu'originale par sa méthode (observation renouvelée d'un même échantillon de familles), n'a pas surmonté toutes ces difficultés. Certains de ses résultats (flux de personnes et de biens, en particulier) sont entachés d'incertitude, ou liés aux hypothèses qui ont présidé à leur ajustement. Par ailleurs, les contrôles opérés (1) montrent que le bilan économique des exploitations agricoles n'a pas échappé à la défaillance de la mémoire des personnes interrogées.

Notre programme d'études a établi que, dans les conditions actuelles, toute enquête par sondage se heurte à des limites, pratiquement insurmontables, dans la collecte de certaines informations, imposant l'appel à d'autres techniques de recherche. Il apparaît, à cet égard, que les objectifs assignés à l'enquête menée en pays Mossi étaient peut-être, sur certains points, excessivement ambitieux. C'est l'envers d'une attitude de recherche résolument tournée vers un progrès des connaissances et des méthodes pour y parvenir.

Par sa structure, et les problèmes apparus, l'ensemble des documents remis au maître d'oeuvre du programme d'études appelait nécessairement une synthèse.

Le premier volet de cette synthèse - "Les migrations mossi. Une société bousculée par son destin" - est à la fois l'épilogue, et un guide de lecture, des documents déjà communiqués. Il retient les informations essentielles ; il associe, pondère, prolonge, redresse les analyses et interprétations présentées dans chaque perspective de recherche.

(1) cf. l'annexe intitulée "Le temps et l'oubli", jointe à l'étude des aspects économiques des milieux ruraux mossi (Dossier III, pp. 120-127).

Le texte distingue au sein de la société et de l'économie mossi anciennes, et de leur évolution au cours du XXe siècle, les éléments sur lesquels s'appuient les comportements migratoires actuels. Il relève les dérives historiques des migrations, et présente les liens entre les mouvements du passé et ceux du présent. Il caractérise le faisceau de processus, à la fois internes aux phénomènes migratoires, et aux situations auxquelles ils répondent, qui rendent compte de l'enchaînement des diverses formes actuelles de l'émigration. Il définit la fonction et les conséquences de celles-ci au sein de la société mossi de nos jours.

Ce texte insère, en définitive, l'ensemble des conclusions scientifiques retenues, dans un même schéma de compréhension des mouvements migratoires qui, associant le présent au passé dans lequel il s'enracine, appréhende l'envahissement croissant de la société mossi par le phénomène migratoire. L'alliance des situations, valeurs, comportements imposés à la société et son économie, et des forces désormais puisées à l'intérieur de celles-ci, fait des migrations actuelles l'expression d'une véritable crise de société.

Réservé aux migrations vers les "terres neuves", réalité nouvelle du présent, le second volet répond à un objectif considéré comme prioritaire, et que la nature des enquêtes entreprises, et des informations rassemblées (1), permettait de satisfaire : constituer un dossier de travail commode pour tous ceux qui sont amenés à se préoccuper, soit des migrations spontanées vers les "terres neuves", soit des leçons que celles-ci peuvent apporter pour l'élaboration d'un programme de mise en valeur, par des immigrants mossi, des terres inexploitées des vallées des Volta.

Après les avoir triées et classées, il rassemble les principales données recueillies. Il s'attache particulièrement aux processus mis en oeuvre, et leur projection tant dans les régions d'accueil que de départ des migrants. Il analyse les caractères dominants de la société immigrée et de son économie. Il esquisse les bases et orientations possibles d'une action qui viserait à mettre à profit, en les canalisant, les forces sur lesquelles reposent ces migrations, au service d'une politique nationale des ressources humaines.

(1) Réalisées essentiellement dans les aires d'accueil des migrants, les enquêtes sur les migrations vers les "terres neuves" se prêtaient, beaucoup mieux que celles consacrées aux migrations vers l'étranger (limitées au pays Mossi), à l'étude du mouvement migratoire lui-même, et surtout des conditions et modalités de l'installation et de l'activité des migrants.

PREMIERE PARTIE

Les migrations mossi. Une société bousculée par son destin

LES MIGRATIONS MOSSI

UNE SOCIETE BOUSCULEE PAR SON DESTIN

- I. L'ECHO DU PASSE DANS LE PRESENT pp. 6-18
- 1.1. Un don de l'histoire : une population nombreuse sur des terres médiocres.
 - 1.2. Un colosse aux pieds d'argile.
 - 1.3. Société et économie anciennes. Solidarités, complémentarités et dépendances.
 - 1.31. Terres, femmes, ancêtres : les racines du pouvoir social.
 - 1.32. Un accès inégal aux revenus personnels
 - 1.4. Mobilité géographique et paysage social.
 - 1.41. L'émigration proche : un instrument de régulation.
 - 1.42. L'émigration lointaine : un déracinement social.
2. D'UNE GUERRE A L'AUTRE. UNE SOCIETE AGRESSEE pp. 19-22
- 2.1. De l'exploitation des ressources agricoles à celle de la main d'oeuvre.
 - 2.2. Une organisation socio-économique délabrée.
3. UNE NOUVELLE TURBULENCE MIGRATOIRE EVOLUTIVE pp. 23-32
- 3.1. Le relais. La montée des périls.
 - 3.2. Les migrations de travail. De nouveaux visages.
 - 3.3. Les migrations urbaines et commerciales. Une charnière.
 - 3.4. L'appel des "terres neuves".
4. LA MONTEE DE LA CONTESTATION pp. 33-42
- 4.1. Un pouvoir monétaire détourné vers une économie de prestige.
 - 4.2. Les aides-familiaux mariés en quête de revenus personnels.
 - 4.3. Vers un nouveau "chez-soi".
 - 4.4. Une chaîne de ruptures de solidarités.
5. L'EMIGRATION. UNE VOIE SANS ISSUE ? pp. 43-52
- 5.1. Un facteur d'immobilisme de la société.
 - 5.2. Le refus du changement par l'argent.
 - 5.3. Une crise de la société.

LES MIGRATIONS MOSSI

UNE SOCIETE BOUSCULEE PAR SON DESTIN

Au sein des migrations mossi actuelles se distinguent trois courants d'émigration majeurs, qui se sont développés à un rythme et avec une ampleur propres, dans des champs géographiques particuliers.

Le plus ancien, et le plus important, regroupe tous les mouvements temporaires de travailleurs, le plus souvent de jeunes hommes célibataires, vers les lieux susceptibles d'offrir des emplois, désormais essentiellement la Côte d'Ivoire. A ces mouvements se joint un flux marginal de chefs d'exploitation, partis seuls, pendant de courtes périodes, quérir quelques revenus complémentaires indispensables.

Les migrations prolongées de jeunes hommes mariés, généralement aides-familiaux dans l'exploitation d'un aîné, se sont développées plus récemment. En quête de revenus personnels suffisamment abondants et réguliers, les migrants les trouvent surtout en milieu urbain, dans les pays voisins (Côte d'Ivoire et Ghana) et en Haute-Volta. Une fraction de ces migrations conduisent à des installations définitives.

Les migrations durables d'adultes, fréquemment de jeunes chefs d'exploitation (ou aspirant à le devenir), à la recherche de conditions plus favorables à leur activité agricole, se dirigent pour la plupart vers les "terres neuves" voltaïques (1). Apparues vers 1963-64, elles se sont multipliées à partir de 1969-70.

Chacun de ces courants d'émigration a ses traits propres, mais aussi pour une part s'appuie sur les autres, ou se prolonge en eux. De l'un à l'autre, il n'y a pas une solution de continuité radicale : ils s'associent dans une même turbulence migratoire.

Ils répondent tous à un écart important entre l'aptitude du pays Mossi à satisfaire les aspirations économiques des différentes couches de population concernées, et les promesses de promotion détenues par les divers milieux d'accueil. Cet écart a été dans une certaine mesure suscité, puis accentué, par la politique économique régionale suivie par l'administration française, au sein de l'ancienne A.O.F., et la place de "réserve" de main d'oeuvre, au service des entreprises ivoiriennes, depuis lors dévolue au pays Mossi.

Ils sont tous aussi un produit de la société mossi, telle qu'elle est devenue. Malmenée par son histoire contemporaine, désarçonnée par la croissance de sa population, pénétrée de toutes parts par l'idéologie nouvelle, nouée autour du profit

(1) Certaines franchissent vraisemblablement les frontières de la Haute-Volta (Ghana, Côte d'Ivoire). Leur importance ne peut être établie avec les données disponibles.

personnel et de l'argent - que sa terre ne sait lui apporter -, la société mossi, à travers ses classes dirigeantes, s'est crispée dans un refus du changement à mesure que celui-ci devenait plus pressant. Figée sur les techniques, les institutions, les valeurs transmises par la tradition, elle se replie sur elle-même.

Chacun des courants d'émigration participe, en profondeur, à une contestation de l'ordre social et économique établi, et manifeste une rupture de solidarité. Mais simultanément, chacun désamorce cette contestation et renforce l'immobilisme de la société. Ecartant de celle-ci les éléments qui ont cédé à l'appel du changement, accentuant concrètement ses difficultés, ils favorisent tous les processus qui lui permettent d'esquiver l'affrontement avec son temps présent.

1. L'ECHO DU PASSE DANS LE PRESENT

La turbulence migratoire actuelle doit beaucoup à l'histoire contemporaine de la société mossi, et aux diverses formes d'émigration qu'elle a fait naître pendant la première moitié du XXe siècle. Celles-ci étaient des facettes différenciées d'un même mouvement "échappatoire" face aux contraintes exercées par l'administration coloniale sur la société mossi, et surtout son économie.

Ce mouvement "échappatoire" n'a pas été l'apanage de la population mossi ; il s'est étendu à la plupart des ethnies voisines (Bissa et Gurunsi, en particulier). Mais les conséquences des interventions, directes ou indirectes, de l'administration ont été d'autant plus vives et irréversibles que, par divers caractères, la société mossi était peu à même de les affronter. Ces interventions ont rompu un équilibre, déjà précaire, entre l'effectif de la population et les ressources agricoles. Elles ont brisé les complémentarités et solidarités qui, au sein de l'organisation socio-économique ancienne, tempéraient une opposition fonctionnelle entre les différentes catégories de producteurs. Elles ont exacerbé et dénaturé certaines formes traditionnelles de la mobilité géographique.

1.1. Un don de l'histoire : une population nombreuse sur des terres médiocres.

De la Haute-Volta, le pays Mossi n'occupe pas la meilleure part. Si les conditions pluviométriques sont moyennes (de 650 mm de pluies annuelles au Nord, à près de 1.000 au Sud), les ressources en sols sont particulièrement médiocres. Le "plateau" mossi s'inscrit presque entièrement sur des formations géologiques cristallines.

Surfaces cuirassées (témoins d'anciennes surfaces d'aplanissement), sols gravillonnaires, sols sur arènes granitiques prédominant largement : les rendements agricoles sont au mieux modestes, et aléatoires (selon l'abondance et la répartition des pluies annuelles) ; tapissés de produits colluviaux-alluviaux, les bas versants, les fonds de vallée peuvent cependant offrir de meilleures récoltes, si l'hydromorphie n'est pas excessive.

Seules quelques zones relativement étendues tranchent vraiment par leur fertilité. Autour de l'arc de collines birriennes (d'origine volcanique), au Nord du pays, les sols sont généreux, si les pluies s'y prêtent - ce qu'elles ne font qu'irrégulièrement. Dans la vallée de la Volta blanche (et de ses principaux affluents), et à l'aval de celle de la Volta rouge, les sols se développent sur les produits d'une altération actuelle des roches : ils sont fréquemment à même d'offrir de bons rendements. Mais ils sont très argileux, et donc sensibles aux aléas pluviométriques (dessiccation, engorgement), et leur mise en valeur dépasse souvent les possibilités techniques des paysans (forte compacité, mauvais drainage). La technologie élémentaire à la disposition des exploitants mossi avait certainement beaucoup contribué, dans le passé, à faire des vallées "fertiles" - aux yeux des agronomes -, des zones naturellement peu aptes à fixer des populations nombreuses.

Au plan économique, le pays Mossi ne se distingue pas fondamentalement des régions voisines (sauf par rapport au Sahel, où prédomine l'élevage) : ni par le type d'économie, vouée avant tout à l'auto-subsistance familiale ; ni par le système de production agricole - mils et sorghos occupent une grande place ; ni par les techniques culturelles pratiquées, caractérisées par l'usage de la houe manuelle, et l'absence de tout procédé de refertilisation du sol autre que la jachère sur l'essentiel des terrains de culture.

Dès la fin du XIX^{ème} siècle, le pays Mossi a cependant impressionné les observateurs par sa masse démographique, et l'étendue des terres cultivées, et de façon générale, la forte charge démographique pesant déjà sur les terroirs villageois. D'après les descriptions faites, à l'époque, du paysage humanisé dans certaines régions du pays Mossi, on peut estimer que l'occupation du sol présentait déjà des caractères peu différents de ceux que l'on observe de nos jours, et qui contrastaient avec ceux des régions voisines. De cette densité du peuplement, que n'appelaient ni les potentialités naturelles du pays Mossi, ni le système agricole mis en oeuvre, seule l'histoire rend compte, à travers le système politique importé et imposé par le groupe des nakomés.

Dans le passé lointain, le pays Mossi était peuplé de groupes ethniques anciennement installés et organisés (pour la plupart d'entre eux) sur des bases socio-politiques lignagères. Il a été investi, à partir du XVe siècle, par une population guerrière, venue du Nord-Est du Ghana. Celle-ci a peu à peu étendu sa domination politique, découplant le pays en une hiérarchie de commandements territoriaux, rassemblés dans un royaume dont la capitale était Ouagadougou (une province étant toutefois devenue indépendante).

Propice par ailleurs à une certaine unification culturelle (faite d'échanges entre les envahisseurs - les nakomsé -, et les autochtones), le pouvoir politico-militaire mis en place garantissait, jadis, la sécurité de la population face aux agressions extérieures. Hormis les querelles de succession - qui concernaient peu les gens du "commun"-, il imposait également une paix intérieure que ne connaissaient pas les peuples voisins. Associé à un apport constant de captifs (capturés dans les régions limitrophes), l'ordre assuré par les nakomsé a permis l'accroissement de la population. L'accumulation des hommes à l'intérieur du pays Mossi est le fruit de l'efficiace de son organisation politique ancienne.

Si, dans les temps anciens, la population mossi est parvenue à s'accroître, elle le doit pour une grande part à la protection que lui assurait le système politique mis en place par les nakomsé. Sa forte densité lui a été en quelque sorte donnée, plus qu'elle n'est l'expression, la sanction d'une gestion efficace des ressources locales, naturelles et humaines. Au demeurant, peu intéressés par les valeurs liées à l'agriculture, les nakomsé n'ont pas su ou voulu prêter à cette gestion une grande attention. C'est une grande faiblesse de la société mossi traditionnelle : l'inégale efficacité de ses techniques d'encadrement des hommes et de son système de production, demeuré à un niveau technique élémentaire.

Dès l'époque précoloniale, elle se trouvait engagée dans la voie d'un déséquilibre entre sa population et ses ressources. C'est à travers son économie que la société mossi, au cours du XIXe siècle, sera le plus rudement malmenée par son destin.

1.2. Un colosse aux pieds d'argile.

Les limitations technologiques du système de production, et les modestes ressources en sols de l'essentiel du pays Mossi, associés à une population déjà nombreuse, rendent compte de la place cruciale que tenait la production vivrière dans l'économie mossi ancienne. Disposer régulièrement de mil, en quantité suffisante, était déjà une tâche difficile.

Les faits relevés par les premiers observateurs, à la fin du XIXe siècle, et de nombreux témoignages ultérieurs montrent que la société mossi recherchait déjà pour une part ses ressources dans

des régions voisines. Son espace économique débordait son aire ethnique.

Se consacrant fréquemment, après la campagne agricole, à des activités artisanales (tissage, confection de vêtements, cordonnerie, bijouterie...), de nombreux Mossi se déployaient en saison sèche autour de leur aire ethnique, s'installant sur les marchés, se déplaçant de village en village : ils proposaient leurs services, leur savoir-faire, en échange de produits vivriers (céréales, légumineuses), de bétail, de tabac. Ces mouvements s'amplifiaient à la suite de mauvaises récoltes. Les Mossi se dispersaient alors dans des "aires de survie" parfois très étendues : outre l'artisanat (et la chasse), ils pratiquaient la cueillette de substituts alimentaires, et louaient leur force de travail aux populations locales.

Dans les deux cas, ces déplacements étaient temporaires, et les Mossi retournaient s'occuper de leurs champs à l'approche de la saison des pluies. Les mouvements du deuxième type, surtout, témoignent que l'accumulation des hommes s'accompagnait d'une certaine insécurité vivrière.

Imposé initialement par la force, le pouvoir politique détenu par les nakomsé restait dans une large mesure fondé sur la contrainte physique, exercée soit à l'intérieur du pays Mossi, soit avec beaucoup plus de vigueur sur les populations voisines.

Les chefs, en particulier les plus importants, savaient certes se procurer des revenus à travers un système complexe de "tributs" perçus, de façon plus ou moins régulière, auprès de chefs de rang inférieur, de commerçants, de villageois amenés à solliciter leur arbitrage. Mais dans une large mesure les ressources des nakomsé reposaient sur le drainage autoritaire de produits vivriers (obtenus par des exactions diverses à l'intérieur du pays Mossi, par de véritables pillages à l'extérieur), et de forces productives (captifs chargés de l'entretien des champs, prestations de travail imposées aux individus du "commun"), ou sur des dons faits spontanément après les récoltes par les doyens des lignages, afin de s'assurer la bienveillance de leurs chefs. Ces ressources étaient irrégulières et devaient, pour une part, être recherchées hors du pays Mossi, ou dans des régions proches encore mal contrôlées (marges frontalières des provinces mossi). Le pouvoir politique n'avait qu'une faible assise économique. Les difficultés qu'éprouvait pour sa part la population à obtenir des récoltes régulièrement suffisantes, n'y sont peut-être pas étrangères.

De façon générale, la plupart des régions riveraines du pays Mossi apparaissent à la fin du XIXe siècle comme des "réserves" de mil (pour toutes les catégories de la population) et de captifs (pour les nakomsé). La société mossi ancienne subsistait, pour une part, avec l'apport de ressources extérieures. Ceci jette une ombre sur la conception - longtemps répandue parmi les administrateurs français -, d'une société exemplaire par son aptitude à capitaliser les excédents démographiques, en raison de l'efficacité de son or-

ganisation politique et de son système agricole. Colosse aux pieds d'argile, elle était en fait mal armée pour supporter les exigences économiques du colonisateur, et les mutations qu'il lui imposera.

L'évolution au cours de la première moitié du XXe siècle plongera les exploitations familiales (inégalement selon les régions du pays Mossi) dans une "économie de survie", en deçà du seuil de la sécurité vivrière. Elle fera, par ailleurs, de la migration de travail et du commerce, versions nouvelles des déploiements saisonniers de jadis, les sources majeures de revenus complémentaires. L'impact de ces compléments de ressources, obtenus au dehors, sur une société déjà cloisonnée en sphères d'activité économique et sociale, aura pour résultat d'associer à la dichotomie du champ économique un clivage sociologique : l'économie de survie est gérée par les hommes les plus âgés, les revenus monétaires et commerciaux sont surtout entre les mains des plus jeunes. C'est un déséquilibre fondamental dont a hérité la société mossi actuelle. Pour être clairement apprécié, il appelle une esquisse des fondements de la société et de l'économie anciennes.

1.3. Société et économie anciennes. Solidarités, complémentarités et dépendances.

"Avant que le Blanc n'arrive..." : fréquemment utilisée par ceux qui "savent le passé", et le racontent, cette expression paraît figer la société et l'économie mossi anciennes dans un temps de jadis, rassemblé en un moment. Faute de connaissances, il n'est pas possible de percevoir, avec suffisamment de précision, les changements engagés ou tolérés auparavant par la société, au-delà des péripéties de la vie ou de l'organisation du groupe des nakomsé. De même n'est-il guère possible de discerner dans quelle mesure l'épreuve de la colonisation, à partir de la fin du XIXe siècle, a modifié ou accéléré le cours naturel d'une évolution interne déjà engagée.

De façon générale - et schématique -, il apparaît que, pendant la plus grande partie de la première moitié du XXe siècle, la société mossi, dans son ensemble, s'efforcera de résister aux facteurs de changement qui lui sont proposés ou imposés, de pallier leurs effets, et luttera pour le maintien des temps anciens. Depuis, une part croissante de la population, dans les couches les plus jeunes, s'est mise à céder à certains facteurs de changement, et à les véhiculer au dedans même de la société. C'est aussi au changement que lui propose une partie de ses membres que celle-ci se trouve désormais affrontée. Alliant tolérances et rigidités, les aînés tentent de préserver leur place et leurs fonctions au sein d'une société en voie de bouleversement.

1.31. Terres, femmes, ancêtres : les racines du pouvoir social

La société mossi doit à son organisation politique, et à ses chefs, ses traits fondamentaux : son unité culturelle, l'importance et la densité de sa population. Élément "rajouté" de la société, dans le passé lointain, cette organisation politique sera la première victime des atteintes du passé contemporain. Intégrés dans le système politico-administratif mis en place par le colonisateur, certains pans de cette organisation conserveront quelque éclat et efficacité. Mais la classe politique dominante - les nakomsé - sera contestée dans ses fonctions anciennes, et privée des prolongements économiques et, pour une part, sociaux de son pouvoir politique. Pour l'essentiel, - les chefs et leurs descendants directs (nabissi) mis à part, elle est désormais une catégorie sociale parmi d'autres, riche surtout de son histoire propre, et organisée, comme les autres, sur des bases socio-lignagères.

L'unité sociale fondamentale, au sein de la société mossi ancienne, est le lignage (budu), ou le plus souvent un segment de lignage, localisé : l'ensemble des individus se rattachant à un ancêtre commun, connu, et partageant le même lieu de résidence. A l'intérieur de cette unité, la place occupée par chaque individu est définie par un tissu complexe de dépendances, de complémentarités et de solidarités, variable dans le temps, selon l'avancement de chacun au sein de la société.

La cohésion de l'unité lignagère localisée repose sur les relations généalogiques qui relient ses divers membres, et sur l'intérêt, ou la nécessité, que présente l'appui des membres défunts pour affronter les péripéties de la vie ; il appartient à l'homme le plus âgé de la génération la plus ancienne (bud-kasma), et à lui seul, d'intercéder auprès du fondateur du groupe lignager. Cette cohésion est faite aussi, d'une part d'une situation sociale commune, éminente, face à tous les individus ou groupes venus s'installer ultérieurement dans le même lieu, et d'autre part, d'une solidarité dans les rapports avec les autres lignages, en particulier au plan matrimonial : c'est au niveau de l'unité lignagère que s'établissent les stratégies matrimoniales, et que s'équilibrent les échanges de femmes. Cette cohésion a, enfin, une assise géographique : l'ensemble des terres défrichées dans le passé par les ancêtres sont, pour tous les membres actuels du groupe, leur domaine foncier, leur soolem ; chacun peut y déployer ses champs, selon ses besoins, après en avoir avisé le bud-kasma. C'est au nom de tous, que ce dernier gère les parties demeurées indivises du patrimoine foncier, et en confie des parcelles aux individus "étrangers".

Symbole et expression de cette cohésion, le bud-kasma conduit la vie au sein du groupe lignager, et ménage les rapports entre ses membres (et, le cas échéant, tranche), plus qu'il ne la dirige.

Il est la "tête" du groupe, le représente face aux autres lignages, affirme et défend ses intérêts. Dans l'exercice de ses fonctions, il s'entoure souvent (toujours, lorsque des décisions importantes doivent être prises) des membres les plus âgés du lignage. Ensemble, ils sont les cadres sociaux du lignage, les "aînés". Leurs rapports excluent, sauf situations exceptionnelles, l'autorité imposée ; ils reposent sur une profonde solidarité, et le respect dû naturellement au doyen, au "premier" d'entre eux.

L'autorité, par contre, définit le second échelon de l'organisation sociale au sein des lignages. Les "aînés" (yir-soba) (1) dirigent les groupes familiaux internes au lignage, généralement formés de frères et fils mariés et leur famille. Ils ont d'importantes fonctions sociales qui définissent des liens de dépendance. Ils décident concrètement, sous la tutelle du bud-kasma, du devenir matrimonial des membres du groupe familial (ils donnent les filles en mariage, recherchent des épouses pour les jeunes hommes célibataires). Ils gèrent les terres sur lesquelles le groupe familial a des droits spécifiques (champs de village), et s'interposent pour ouvrir l'accès de leurs dépendants à des parcelles individuelles.

Ils ont, par ailleurs, la charge d'organiser la production et la distribution des ressources vivrières de l'ensemble du groupe familial : ils sont responsables de sa survie économique.

1.32. Un accès inégal aux revenus personnels.

Définie comme l'unité de production vivrière, l'exploitation traditionnelle regroupe, le plus souvent, plusieurs cellules familiales élémentaires (les hommes mariés et leur famille), rassemblées autour d'un aîné (2). Il appartient à ce dernier de choisir les parcelles, répartir le travail, veiller au bon entretien des cultures, distribuer les ressources obtenues entre les diverses cellules familiales. Tous les membres de l'exploitation participent aux travaux sur les champs vivriers communs (mils, sorghos, et leurs plantes accompagnatrices).

Après avoir pris leur part des activités sur les champs communs, les hommes mariés (zak-soba) ont - au même titre que le chef d'exploitation - la possibilité de cultiver, en outre, pour leur

(1) Il y a, de nos jours, une certaine confusion dans l'usage des termes "yir-soba" et "zak-soba". Si l'on en croit en particulier le témoignage de R. PAGEARD (cf. "Le droit privé des Mossi. Tradition et Evolution", in Rech. voltaïques, n° 10, 1969), que confirme nos propres observations, ces deux termes correspondaient jadis à deux unités emboîtées.

(2) Les membres d'une même exploitation pouvaient partager le même enclos familial (surtout au Nord et à l'Ouest du pays Mossi), ou se répartir dans une grappe d'enclos proches (cas plus fréquent à l'Est et au Sud du pays Mossi), offrant une structure résidentielle "en corolle", dont le coeur était l'enclos de l'aîné.

propre compte, avec l'aide de leur famille, un champ personnel vraisemblablement assez vaste (1), et de pratiquer toute activité complémentaire, de saison sèche notamment (artisanat, chasse). Avec les ressources obtenues, ils ont la charge exclusive de subvenir à leurs propres besoins non-vivriers, et à ceux de leurs dépendants familiaux (épouses, enfants, frères cadets célibataires...), avec toutefois une réserve : ils ne disposent de leurs ressources personnelles que dans la mesure où la récolte commune paraît couvrir les besoins vivriers jusqu'à la prochaine saison agricole ; à défaut, elles sont jointes à celle-ci.

Adolescents et jeunes hommes célibataires représentent essentiellement une force de travail d'appoint. Ils participent aux travaux sur les champs collectifs et aident leur tuteur social (père, frère aîné) à cultiver sa parcelle personnelle, ce dernier ayant obligation de satisfaire tous leurs besoins jugés légitimes. Ce n'est que lorsqu'ils ont satisfait à toutes ces obligations qu'ils peuvent, s'ils le souhaitent, se consacrer à quelques activités complémentaires, aux revenus généralement modestes.

En pratique ce n'est guère qu'avec le mariage qu'ils ont la possibilité de produire des "surplus", utilisables à des fins autres que la couverture des besoins de subsistance. Le mariage leur confère le contrôle partiel de leur propre force de travail et celle des membres de leur cellule familiale (épouses puis enfants) ; il leur permet de disposer de revenus propres.

Cette promotion économique liée au mariage se réalise au détriment des ressources personnelles des aînés, contribuant à une redistribution de la force de travail investie hors du secteur de l'auto-subsistance vivrière.

L'autorité de l'aîné sur la production vivrière commune ne peut être ni la source d'une richesse, ni celle d'un véritable pouvoir économique. De nombreuses "coutumes" garantissent un partage équitable des récoltes entre les diverses cellules familiales ; les surplus vivriers sont d'autant moins abondants et fréquents que les sols du pays Mossi sont peu généreux, et les conditions climatiques inégalement propices selon les années. Cette autorité est, avant tout, une responsabilité qui prolonge une promotion sociale, l'héritage du statut d'aîné.

(1) On est frappé par l'abondance et la précision des "coutumes" mossi relatives au champ personnel des hommes, son exploitation, l'usage de sa récolte, coutumes devenues pour l'essentiel sans objet : ces champs ne représentent, actuellement, qu'une fraction extrêmement faible des surfaces cultivées. Le temps que le chef d'exploitation doit, en principe, accorder (selon des modalités parfois compliquées, variables selon les lieux) pour la culture des champs personnels paraît atteindre fréquemment le cinquième, voire le quart du temps de travail quotidien. De même, des détails extrêmement précis peuvent être fournis par les informateurs sur des formes d'entraide entre les hommes pour l'entretien des cultures personnelles, qui, de nos jours, ne sont pratiquées que très occasionnellement.

Elle est tempérée, sur les hommes mariés, par la possibilité offerte à ces derniers, dès lors que leur cellule familiale est suffisamment développée, de mettre fin à leur vassalité dans le secteur vivrier en "émigrant" hors du groupe (avec ou sans rupture de l'unité résidentielle), en fondant leur propre exploitation. A cette scission, nul n'a intérêt : la sécurité vivrière de tous est d'autant mieux garantie, compte tenu des techniques mises en oeuvre, que les forces productives demeurent unies ; l'accès à l'autonomie d'exploitation n'est pas suffisante pour conférer au cadet le statut d'aîné, et les fonctions sociales qui l'accompagnent (au plan foncier, notamment). Tolérée par la société, cette scission est demeurée dans le passé, semble-t-il, un processus peu usuel, effet de tensions sociales diverses, ou de contraintes démographiques et géographiques (accroissement excessif de l'étendue du groupe familial, éloignement des terres cultivées).

Privé d'un tel recours, les frères et fils célibataires sont, pour leur part, entièrement dépendants de leur tuteur social, au plan économique. La force de travail qu'ils représentent est, avec celle des épouses, le seul véritable enjeu économique du pouvoir social. Cet enjeu n'est probablement pas étranger au contrôle très ferme exercé par les aînés sur les échanges matrimoniaux. Il est cependant modeste : seule la partie de la force de travail des célibataires et des femmes consacrée aux activités personnelles peut être mise à profit ; elle l'est à l'aide de techniques de production peu efficaces.

La structure des groupes familiaux fait apparaître une hiérarchie - l'aîné, les hommes mariés, les hommes célibataires - qui définit la place dévolue à chacun dans l'organisation socio-économique. Autant celle-ci fait appel à la complémentarité des hommes pour la production vivrière, autant elle laisse place à des inégalités quant à la possibilité d'acquérir des revenus personnels. C'est, au sein de la société mossi ancienne, le seul secteur d'application, dans la sphère économique, du pouvoir social détenu par les aînés. Ceci à travers le contrôle des échanges matrimoniaux. Le contrôle social exercé sur l'accès aux terres ne fait l'objet, pour sa part, d'aucune utilisation à des fins économiques.

L'évolution contemporaine aura pour effet de bouleverser cette organisation socio-économique : elle permettra aux cadets célibataires d'acquérir des revenus propres (essentiellement à travers l'argent de la migration de travail et du commerce) ; elle rendra vaine la promotion économique apportée par le mariage, le pays Mossi n'étant plus à même de procurer des "surplus" ; elle précipitera l'accès à l'autonomie d'exploitation. Rompant les complémentarités et dépendances au sein des exploitations, elle conduira à une réelle mutation de l'organisation socio-économique, accompagnée d'une chaîne successive de ruptures de solidarité.

Cette évolution sera largement suscitée, et constamment accélérée par l'administration française. Dans une première phase, celle-ci désorganisera la production (par l'impôt, les prestations de travail, les interventions dans les activités des exploitations), et engagera la société mossi dans une "économie de survie". Dans une seconde phase, prenant le relais de l'organisation politique ancienne, elle facilitera à son tour l'essor du peuplement, sans jamais tenter sérieusement de promouvoir, et encore moins parvenir à imposer des techniques agricoles plus efficaces ; elle renforcera ainsi l'appel de la Côte d'Ivoire, qu'elle a par ailleurs, dans une large mesure, déterminé.

De cette évolution naîtra notamment une mutation des formes anciennes de la mobilité géographique au sein de la société mossi. Toujours synonyme, dans le passé, d'exil social définitif, l'émigration lointaine s'associera désormais largement aux mouvements internes au pays Mossi, à faible rayon géographique, dans leur fonction traditionnelle de régulateurs de la vie économique et sociale au sein des villages mossi.

1.4. Mobilité géographique et paysage social.

La mobilité géographique présente, dans la société mossi ancienne, diverses formes qui conduisent généralement à des installations durables (seuls font exception les déploiements saisonniers, évoqués précédemment). Selon que les déplacements sont proches ou lointains, ils ont des fonctions et des implications radicalement différentes.

Le fait déterminant est cependant moins l'éloignement géographique que la distance sociale établie avec le milieu d'origine. Ce qui est essentiel n'est pas de se rendre d'un lieu à un autre, mais de quitter un paysage social familier, et d'être amené à se redéfinir au sein d'un autre.

1.4.1. L'émigration proche : un instrument de régulation

Les formes locales (à faible rayon géographique) de la mobilité, vraisemblablement les plus fréquentes, ne peuvent être dissociées de l'organisation sociale, avec ses prolongements géographiques, de la société mossi.

Chaque quartier (ou village "coutumier") rassemble généralement un noyau lignager fondateur, et des groupes ou individus, parents, alliés, étrangers divers, venus le rejoindre au cours du temps. Il s'associe à une aire résidentielle (éventuellement fragmentée), et à l'espace foncier contrôlé par le groupe fondateur. Il est le premier niveau géographique de l'espace social mossi. Un déplacement à l'intérieur d'un quartier (essaimage ou

segmentation d'enclos familiaux) ne saurait modifier l'organisation sociale de celui-ci, et la place que chacun y occupe.

Le deuxième niveau géographique de l'espace social est fait d'un tissu moins dense. Il réunit de proche en proche l'ensemble des groupes lignagers (dépendants inclus) reliés les uns aux autres par l'intermédiaire, le plus souvent, des échanges de femmes, mais aussi par des liens de servitude (quartiers de captifs), de complémentarité économique (quartiers Peuls, de forgerons...), ou simplement de voisinage. Ce deuxième niveau correspond essentiellement, pour chaque quartier, à l'aire de projection de son champ socio-familial. Il délimite son paysage social familial.

En s'installant dans un autre quartier, le migrant est amené à redéfinir son statut social, selon ses liens antérieurs avec le groupe lignager rejoint ; il n'interrompt pas ses relations avec son groupe d'origine. Les déplacements à l'intérieur de l'aire correspondant au paysage social familial n'entraînent pas de déchirement social. Ils s'accompagnent seulement d'une redistribution partielle des cartes du jeu social.

Au delà, c'est le monde de l'inconnu, celui où l'on est un "étranger", et où l'on ne s'insère qu'au prix de la perte de son identité sociale antérieure ; au-delà encore, le franchissement d'une limite ethnique appelle l'abandon de son identité ethnique.

La mobilité géographique locale répond généralement à des péripéties dans la vie des exploitations familiales ou des quartiers, et à des évolutions (sociales, démographiques) internes à ces derniers, ne mettant pas en cause l'ordre social établi. Elle conduit à un réaménagement des rapports entre les individus ou les groupes, ou de leurs relations réciproques au sein de l'aire résidentielle et de l'espace foncier.

Elle apparaît comme un élément "structurel" de la société mossi, une façon, propre à celle-ci, d'assurer une régulation interne des collectivités locales. Elle s'inscrit dans un comportement, une pratique usuels, soutenus par le faible enracinement géographique des unités sociales.

A travers leur ba-yiri, la "maison" de leurs pères, les individus membres des groupes fondateurs sont plus attachés à leur budu, qu'à l'espace où il se projette. Le "patriotisme" géographique local ne figure pas parmi les valeurs que privilégie la société mossi. Chacun appartient à un groupe social, plus qu'à un lieu.

Le dualisme dans chaque quartier ou village entre le lignage fondateur, "maître" du lieu, et tous ceux qu'il a accueillis, repose sur des liens de dépendance sociale (et leurs prolongements fonciers, en particulier) intangibles, quelle que soit la durée de présence des seconds. Les lignages mossi montrent peu d'aptitude à intégrer à leurs côtés, dans une même communauté humaine, les éléments qui les rejoignent, et les vouent à être impliqués, plus souvent qu'eux-mêmes, dans les mouvements migratoires entre

villages ou quartiers proches.

L'évolution contemporaine ouvrira à la mobilité géographique locale, et aux situations auxquelles elle répond, de nouveaux exutoires, extérieurs au pays Mossi. Ce transfert partiel de flux reposera fondamentalement, sur l'aptitude nouvelle que montreront les Mossi émigrés dans des lieux éloignés, parmi des populations "étrangères", à conserver leur personnalité ethnique et à se rassembler en unités sociales relativement homogènes. Non sans difficultés, parfois, pour le faire admettre ou l'imposer à leurs nouveaux partenaires. Ainsi chacun pourrait-il retrouver partiellement le paysage social dans lequel il s'insérait précédemment, et ainsi, en quelque sorte, effacer la distance géographique. Ceci tranche radicalement avec les conditions anciennes de l'émigration lointaine.

1.42. L'émigration lointaine. Un déracinement social.

Se déplaçant d'un village à un autre proche, le migrant ne quitte pas le paysage social qui lui est familier. Il n'en était pas de même, jadis, pour l'émigration lointaine. Dirigée vers d'autres régions du pays Mossi, ou des aires ethniques limitrophes, elle était toujours accompagnée d'un véritable déracinement social. Elle répondait généralement à une mesure d'éloignement, un exil, pour des causes soit politiques (chefs évincés, groupes refoulés), soit socio-culturelles (fautes ou conflits graves).

L'installation de chefs évincés (ou de candidats malheureux à une chefferie), et de leurs proches et compagnons, sur les marges immédiates du territoire contrôlé par les nakomsé, a été jadis un des principaux processus de l'expansion du royaume mossi. Toutes les traditions recueillies confirment que cette expansion correspond à une phase historique ancienne, interrompue dès le milieu du XVIIe siècle : depuis cette période, les limites du pays Mossi sont demeurées à peu près stables. Il n'y a aucune continuité entre l'expansionnisme politique de jadis et les formes contemporaines de l'émigration hors du pays Mossi. Mais ces mouvements, à fondement politique, se sont poursuivis (et peuvent encore être observés, çà et là, de nos jours) à l'intérieur du pays Mossi, les migrants sollicitant leur accueil (ou imposant parfois leur présence) auprès d'autres groupes de na-bissi.

Le refoulement de groupes récalcitrants, mécontents, a vraisemblablement été fréquent dans le passé lointain, lors de la pénétration des nakomsé, et de l'instauration de leur autorité politique. Ces groupes se sont fondus au sein des populations (mossi ou autres) qui les ont accueillis, conservant parfois certains traits culturels spécifiques, et souvent le souvenir de leur origine. Ce type de mouvement a pratiquement disparu avec la mise en place de l'administration française.

L'exil à fondement socio-culturel gardait plus fréquemment un caractère individuel. En général, l'exilé ne tardait pas à s'insérer dans la société et la culture des populations d'accueil. Cette forme d'éloignement obligé s'est largement intégrée, mais avec une place marginale, dans les mouvements migratoires contemporains vers les pays voisins. On observe encore parfois (en pays Gurunsi, notamment) des "étrangers-serviteurs" d'origine mossi, en quête d'un isolement social, qui rappellent ces exils du passé.

Peu fréquente, semble-t-il, au début de la période coloniale, l'émigration hors du paysage social familial ne concernait guère que les "laissés-pour-compte" de la société mossi, ceux qui n'y trouvaient plus leur place. Elle intervenait pour éliminer du corps social ceux qui étaient susceptibles d'altérer son fonctionnement.

Elle n'a jamais, dans le passé lointain, donné lieu à des implantations permanentes, autonomes, hors du pays Mossi (sauf, parfois sur ses marges immédiates plus ou moins contrôlées politiquement). Dans les lieux d'accueil, individus exilés, groupes refoulés, perdaient rapidement leur personnalité ethnique et s'effaçaient dans leur milieu d'accueil. Il en fût ainsi, pour l'essentiel, jusqu'à une date très récente (1930-40), si l'on met à part les aires-refuges riveraines du pays Mossi, et surtout les implantations Yarsé.

Groupe socio-ethnique particulier, d'origine étrangère (Mandé, venus du Mali), les Yarsé s'individualisaient essentiellement par leurs activités professionnelles (commerce, élevage) et leur religion (musulmane). Inégalement répartis à l'intérieur du pays Mossi, ils monopolisaient les échanges commerciaux interrégionaux (à l'intérieur du pays Mossi, et entre ce dernier et les régions voisines), et assuraient la diffusion des produits venant du Sahel et des pays côtiers. C'est surtout le commerce des captifs, particulièrement florissant au XIXe siècle, qui les avaient amenés à fonder, en avant du pays Mossi ou sur les principaux itinéraires, des places marchandes (véritables "ports" commerciaux), qui jouaient également le rôle d'étapes pour les autres commerçants et diverses catégories de voyageurs.

Ces places marchandes (dont certaines disparaîtront au cours du XXe siècle) étaient souvent des cellules isolées, îlots socio-culturels autonomes, au sein des populations d'accueil. Il n'en allait pas de même des colonies musulmanes constituées d'individus venus du pays Mossi, le plus souvent Yarsé. Ces colonies étaient généralement agglomérées ou juxtaposées à des communautés locales islamisées, la plupart en pays Marka et Peul. Les affinités religieuses facilitaient un processus d'intégration culturelle.

Ces deux formes d'implantation des Yarsé se maintiendront pendant le premier tiers du XXe siècle, puis se développeront à nouveau, selon des modalités nouvelles ; en particulier, aux Yarsé se joindront de plus en plus des Mossi.

2. D'UNE GUERRE A L'AUTRE. UNE SOCIETE AGRESSEE

La mise en place de l'administration française a peu d'effets directs immédiats sur le comportement de la population mossi : exil de chefs et groupes récalcitrants, mouvements de fuite fugaces face aux premières impositions fiscales, mais aussi arrêt des raids nakomsé et retour de nombreux captifs dans leurs villages d'origine.

Mais l'administration française se fait peu à peu plus pressante, et diversifie son champ d'intervention. Une situation globale nouvelle apparaît, qui compromet progressivement l'équilibre économique déjà précaire du pays Mossi. Bousculée, exploitée, la société Mossi s'engage profondément dans une "économie de survie". Les agressions dont elle est victime changent de nature, parfois d'intensité, avec le temps, mais elles ont la même conséquence spectaculaire : une vaste turbulence migratoire, marquée au début et à la fin par des paroxysmes correspondant aux deux guerres mondiales et à leur "effort de guerre" respectif.

2.1. De l'exploitation des ressources agricoles à celle de la main d'oeuvre.

De la conquête coloniale à l'année 1932, date du démembrement de la Haute-Volta (entre la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger), l'administration française attend essentiellement du pays Mossi, principal môle de peuplement du territoire, qu'il joue un double rôle, humain et économique, dans le dispositif colonial : assurer sur place, avec ses hommes et ses ressources, le fonctionnement de l'appareil administratif ; prêter main-forte à la métropole en lui fournissant des soldats et des produits tropicaux utiles. C'est la version coloniale du développement auto-centré... A cet effet, trois moyens sont mis en oeuvre, aux effets complémentaires.

Rapidement croissant, l'impôt décime les revenus familiaux, conduit les jeunes gens à partir à la recherche d'argent (contribuant notamment à l'essor des activités commerciales). Les prestations de travail exigées pour construire et entretenir les routes et les bâtiments administratifs, ou pour transporter les produits, les réquisitions de manoeuvres pour les grands chantiers publics (en particulier la construction de voies ferrées en Côte d'Ivoire, au Sénégal), le recrutement de soldats (très intense en 1914-1918) ébranlent l'organisation familiale du travail, réduisent la force de travail disponible en hivernage, et restreignent les activités de saison sèche. L'obligation de réserver une part des terrains de culture et des temps de travaux à des cultures de "rente" (coton notamment), exportées vers la métropole, affecte le système de production, ampute les ressources vivrières.

Déjà fragile, l'économie mossi est rapidement à bout de souffle. Le pays traverse une succession insolite de "cycles" de famines ou disettes (1908-14, 1925-30, 1932-34). Au-delà de leur

sécheresse (et de leur incertitude), certaines données révèlent crûment le drame : après plusieurs années de "détresse" économique, l'administrateur du Yatenga, région qui comportait initialement 315.000 personnes, dénombre en 1914 près de 40.000 morts et 105.000 émigrants ! Ne constate-t-on pas généralement en pays Mossi un déclin démographique pendant les premières décennies du siècle.

La crise climatique n'est vraisemblablement qu'une circonstance aggravante : la production se trouve désorganisée. Le nombre de "journées-prestataires" ne cesse de s'élever. A mesure que les recettes issues de la production locale se révèlent inférieures aux prévisions, l'impôt croît (il quintuple au Yatenga de 1921 à 1930). Quotas villageois, surveillance des champs par les gardes, laissez-passer (pour s'opposer aux mouvements de fuite), emprisonnement des récalcitrants, sont mis au service du développement des cultures d'exportation.

La population adopte une solution : l'esquive, par la fuite, aggravant ainsi de fait le désordre économique. Les mouvements "échappatoires" de familles ou d'individus refusant les contraintes administratives, leurs effets sur l'activité des exploitations, se multiplient, concernant des dizaines et des dizaines de milliers de personnes. Le pays Mossi est l'objet d'un véritable chassé-croisé de familles, généralement entre circonscriptions voisines. Des immigrants se déversent dans un cordon presque continu d'aires-refuges sur les marges du pays Mossi, ou s'implantent juste au-delà des frontières (au Ghana, au Mali); la plupart s'éloignent assez peu de leurs villages d'origine. Des flux géographiques s'établissent : selon leur région de départ, les migrants tendent à se rassembler dans de mêmes aires d'accueil. Chacun de ces mouvements est une modalité particulière d'une même turbulence migratoire. L'objectif est commun : s'installer dans un lieu où les conditions de la production sont restaurées, préservées des agressions de l'administration.

Un mouvement particulier se dessine en direction du Ghana : les villes, les centres miniers, les plantations cacaoyères du Sud du pays attirent, grâce aux emplois offerts, des flux croissants de jeunes hommes célibataires, proies privilégiées de l'administration coloniale, mais inaptes, en raison de leur statut matrimonial, à s'implanter et subsister de façon autonome dans les aires-refuges. On observe, par ailleurs, quelques implantations dans les principaux centres urbains (Bobo-Dioulasso, Pô, Fada N'Gourma) : les migrants s'y dissimulent.

Pour le plus grand nombre des fugitifs, l'asile recherché est provisoire. Sauf exceptions, aucun n'a quitté son village avec l'intention de ne plus y revenir. Dès que les circonstances paraissent s'y prêter, ils y retournent. Certains cependant s'enracinent dans les lieux d'accueil. Brisant avec le passé, ils ne s'engagent pas dans un processus d'insertion sociale et culturelle au sein de populations non-mossi. Le caractère exceptionnel de leur migration les y aide. Leur attitude est d'autant mieux tolérée par le groupe qui les reçoit que la présence des immigrants mossi apparaît initialement temporaire, ne relevant pas des mécanismes

traditionnels d'insertion des étrangers. Des groupements d'immigrés, relativement cohérents au plan social, tendent à se constituer.

L'administration prend conscience de l'ampleur de la turbulence migratoire, elle s'inquiète de l'exode vers l'étranger, et s'épuise à l'enrayer. Elle reconnaît l'échec de sa politique d'exploitation des ressources agricoles. Le changement de cap est rapide, sous la pression notamment des besoins de main d'oeuvre de la Côte d'Ivoire. Esquissé dès 1928-29, il est officialisé en 1932 par le démembrement de la Haute-Volta : la plus grande partie du pays Mossi est rattachée à la Côte d'Ivoire.

Une nouvelle politique est mise en oeuvre : à défaut d'être suffisamment productive à domicile, la force de travail mossi est fermement sollicitée de se mettre au service des plantations agricoles et exploitations forestières ivoiriennes. Cet objectif est illustré, en 1933, par l'achèvement de la voie ferrée d'Abidjan à Bobo-Dioulasso, le "chemin de fer du Mossi", dont on attend, très officiellement, qu'il détourne vers la Côte d'Ivoire la masse de travailleurs qui se dirige vers la Gold Coast. Dans le pays Mossi, devenu "un réservoir" d'hommes, l'administration se contente pour l'essentiel de gérer l'agriculture vivrière (greniers collectifs, notamment). L'objectif est de prévenir les famines et disettes, et de permettre, en définitive, à la société mossi de faire face à ses "obligations" vis-à-vis du pôle économique qui se dessine dans le Sud de la Côte d'Ivoire.

C'est principalement aux jeunes gens qu'il revient de fournir les manoeuvres recrutés par l'administration, et de gagner l'argent de l'impôt. Tout le poids des contraintes de l'administration tend à peser sur eux. De familiale, l'émigration devient de plus en plus individuelle. Les mouvements vers les aires-refuges sont moins nombreux. Les centres d'activité du Sud du Ghana attirent le gros des flux. Pour chaque travailleur convoyé en Côte d'Ivoire (le "contingent" est fixé à 5 % de la population en 1937), plusieurs autres franchissent la frontière ghanéenne : l'administration estime elle-même à 35.000 le nombre des Mossi qui se sont réfugiés au Ghana en 1934.

Le sauve-qui-peut atteint un paroxysme en 1939-45, à la suite du double effort de guerre exigé de la population. Celle-ci est conviée, tout en accroissant sa production, à se substituer aux matériels qui font défaut pour les travaux publics tant sur place (par des prestations de travail) qu'en Côte d'Ivoire (en y envoyant des manoeuvres). Le peuplement immigré, dans les aires-refuges des marges du pays Mossi, se gonfle de nouveau ; de nouvelles implantations se développent à proximité des frontières. En s'opposant à l'éveil et à la diffusion de l'Islam (mouvement hamaliste), l'administration renforce encore ces mouvements.

C'est peu de dire que la vie dans les collectivités rurales a été profondément perturbée. Le pays Mossi vient de vivre, pendant plus d'un tiers de siècle, l'une des pages les plus sombres de son histoire : les séquelles en seront durables.

Dès lors que "l'esprit" de la Conférence de Brazzaville (1944) imprègne l'action de l'administration (remembrement de la Haute-Volta, suppression du travail "forcé", rénovation des méthodes d'intervention), cette turbulence migratoire prend fin.

Pendant quelques années, toute forme d'émigration paraît suspendue, tandis que de nombreux émigrés reviennent. Est-ce le retour des temps anciens, la restauration d'une vie "traditionnelle", libérée des contraintes extérieures ? Tournée vers le passé, la société mossi omet d'affronter le présent : aux séquelles du passé s'ajoutent pourtant les problèmes nouveaux nés de la croissance de la population et de l'appel impérieux de la Côte d'Ivoire.

2.2. Une organisation socio-économique délabrée.

Les exigences de l'administration coloniale ont de sérieuses conséquences quant à l'organisation et à l'efficacité de la production. Sous l'effet combiné de l'impôt, des prestations de travail et recrutements divers, des interventions directes sur l'agriculture, l'économie mossi s'inscrit presque régulièrement dans le seul secteur de l'auto-subsistance vivrière. Il n'y a plus de "surplus".

Cette situation bouleverse l'organisation socio-économique traditionnelle, introduit au sein de celle-ci des déséquilibres, dont les "aides-familiaux" supportent dans une large mesure le poids.

C'est à eux, généralement, que les aînés confient la charge d'aller quérir (par la migration, le commerce) l'argent de l'impôt familial, sans cesse croissant, et que certains administrateurs jugent eux-mêmes excessif. Aux mouvements "échappatoires" proprement dits se joignent des migrations de travail, le plus souvent saisonnières, apparemment "spontanées", qui rappellent les déploiements de jadis des Mossi dans les régions riveraines de leur aire ethnique. Formes nouvelles de l'activité des exploitations, elles répondent en fait aux pressions exercées sur celles-ci. Mais aussi, elles préparent l'avenir : en inscrivant la migration de travail dans les comportements socialement admis ; en mettant les jeunes Mossi au contact du monde "moderne", de ses biens de consommation prestigieux, du pouvoir de l'argent.

Les aides-familiaux remettent entre les mains de leurs aînés le produit de leur migration ou de leur activité commerciale, pour payer l'impôt ou pour suppléer à l'insuffisance des ressources vivrières. Souvent absents, en migration ou réquisitionnés pour des travaux divers, ils délaissent leurs activités

personnelles. Au demeurant, ainsi que l'exige la coutume, les revenus de celles-ci sont désormais fréquemment voués à compléter les ressources communes. Les aides-familiaux, mariés principalement, perdent la possibilité d'acquérir au village des revenus personnels notables. En mobilisant toute la force de travail familiale pour assurer la survie de l'exploitation, les aînés privent les aides-familiaux de l'autonomie économique que leur garantit la tradition, hors du secteur de l'auto-subsistance vivrière.

Cette situation nouvelle précipite le processus d'éclatement des exploitations. Toléré jadis par la tradition, pour faire face à des circonstances particulières, il devient usuel. Les divers hommes mariés, rassemblés dans une même exploitation, tendent de plus en plus à s'ériger en exploitants totalement autonomes, notamment à l'occasion du décès de l'aîné. Ils reconquièrent dans l'organisation socio-économique la place perdue sous les coups de boutoir de l'administration. Le prix à payer est de devoir prendre en charge leur propre subsistance vivrière. Ceci introduit dans la production un élément supplémentaire d'insécurité : les nouvelles exploitations disposent d'une force de travail restreinte, et le niveau des ressources est très sensible aux variations régulières (accroissement du nombre des enfants, avancement en âge et efficacité réduite du travail) ou accidentelles (maladies) de celle-ci. La rupture de solidarité avec l'aîné expose parfois celui-ci, la vieillesse et l'infirmité venues, à une situation vivrière difficile (et dramatique, après son décès, pour ses veuves âgées).

Cette évolution est indirectement encouragée par le colonisateur, à travers les valeurs économiques dont il est porteur - l'économie de profit, la promotion individuelle. Elle est favorisée également par la migration au Ghana, qui accélère l'adhésion à ces valeurs.

La segmentation rapide des exploitations généralise, par ailleurs, une source nouvelle d'inégalités au sein des lignages mossi. La "décollectivisation" de la production vivrière ne s'accompagne pas d'une évolution correspondante de l'organisation sociale, et de la répartition des pouvoirs sociaux. Les aînés conservent toujours le contrôle de l'accès aux épouses - et aux forces productives -, et leurs prérogatives dans la répartition des terres familiales. En définitive, ils demeurent maîtres des conditions d'exercice par les cadets de leur autonomie d'exploitation.

3. UNE NOUVELLE TURBULENCE MIGRATOIRE EVOLUTIVE.

Après 1945, bien que les interventions directes de l'administration changent de nature et d'intensité, la société mossi ne parvient pas à s'extraire de "l'économie de survie".

Deux évolutions, partiellement solidaires, lui en retirent les moyens : les migrations volontaires de travailleurs vers la Côte d'Ivoire se substituent aux recrutements forcés antérieurs, et envahissent les couches les plus jeunes de la population masculine active ; au moins dans certaines régions, sous l'effet de la croissance de la population, l'efficacité du système de production agricole se dégrade, en raison d'un accroissement excessif de la proportion des terres "usées".

3.1. Le relais. La montée des périls.

Pour autant que les recensements administratifs fassent foi, la population du pays Mossi paraît avoir diminué, ou au mieux être restée stable, pendant la période qui sépare les deux guerres mondiales. La disparition des grandes famines (dès 1935, sauf dans le Nord-Ouest du pays Mossi), le retour de nombreux émigrés en 1945-50, l'efficacité des actions sanitaires entreprises, la fin des prélèvements excessifs de main d'oeuvre, l'engagent ensuite, au contraire, dans une phase de forte croissance démographique (l'accroissement naturel annuel est estimé à 1,8 % en 1961). Toujours supérieure à 20 habitants au km² (sauf dans les principales vallées, et sur les franges septentrionales), la densité de la population, en 1972, dépasse 50 hab./km² (localement 75) dans une grande partie de la fraction occidentale du pays Mossi, et dans quelques autres aires éparses (régions de Koupéla-Tenkodogo, de Manga-Kombisiri, de Kaya-Kongoussi). Ce sont là des valeurs exceptionnelles, compte tenu du système agricole mis en oeuvre.

Cette croissance démographique a pour première conséquence l'utilisation plus fréquente des terres hors de l'aire des champs de village et, dans les régions les plus peuplées, la mise en valeur plus ou moins régulière des parties les moins fertiles des terroirs villageois. Des jachères raccourcies, des cycles culturels allongés, des sols peu à peu épuisés rendent les ressources agricoles plus médiocres : en 1973, les trois cinquièmes des exploitants interrogés ont affirmé n'avoir pas assez récolté pour couvrir les besoins familiaux.

D'autres effets sont plus diffus, et s'enchaînent. Moins généreux, les sols appellent des variétés de mils et sorghos moins exigeantes, et aussi, moins productives ; ils imposent des façons culturales plus soignées, et la répétition des sarclages (tandis que, simultanément, les migrations vers l'étranger réduisent la force de travail disponible). La baisse des rendements conduit les exploitants à étendre les surfaces consacrées aux cultures vivrières (mils et sorghos couvrent partout en pays Mossi près des neuf dixièmes des surfaces cultivées) au détriment des autres plantes (coton, arachides). Moins abondantes, les récoltes deviennent aussi plus sensibles aux variations climatiques annuelles ; les "mauvaises" années, celles où la "soudure" n'est pas assurée, se multiplient.

A mesure que les ressources vivrières se font plus précaires, les revenus complémentaires s'amenuisent. L'extension des surfaces cultivées fait disparaître le gibier ; la chasse, devenue très occasionnelle, n'a plus de signification économique. L'artisanat traditionnel (tissage, forge, traitement du cuir...) s'étiolé ; il perd sa clientèle, qui se détourne vers les biens importés ; son déclin n'est que très partiellement compensé par l'essor d'un artisanat "moderne" (réparateurs de cycles, tailleurs, boulangers...), qui tend à se concentrer dans les bourgs ruraux ; il ne se maintient guère que dans les régions où les conditions climatiques particulièrement défavorables (au Nord du pays Mossi) accentuent le déficit céréalier. Si le commerce, par contre, devient presque l'affaire de tous, il ne rapporte que très peu à chacun.

Confiés par le chef d'exploitation, ou obtenus par son intermédiaire, les champs individuels sont fréquemment confinés sur les terres les moins productives, sur les marges des champs collectifs ; entreprises sur des surfaces restreintes, sans les moyens techniques appropriés, les cultures commerciales sont peu rémunératrices ; les cultures vivrières personnelles ne font plus, bien souvent, que compenser l'insuffisance de la récolte commune.

L'économie villageoise assure difficilement l'auto-subsistance vivrière. L'administration française ne lui apporte, au demeurant, guère de secours. Elle mène certes une politique agricole coûteuse, quelque peu "prestigieuse" : elle s'efforce d'améliorer les moyens de la production (barrages hydro-agricoles, lutte anti-érosive), et de modifier le comportement des agriculteurs (fermes pilotes, tentatives de diffusion de la culture attelée). Il manque à cette politique d'être suffisamment proche des exploitants ; elle est perçue comme tout à fait "étrangère", à la fois dans ses objectifs et par les moyens mis en oeuvre. Les ouvrages ne sont pas ou sont mal utilisés, les innovations techniques ne se répandent pas. Tout se passe comme si l'agriculture mossi était livrée à elle-même.

Simultanément, la Côte d'Ivoire est devenue attractive. Relayant les réquisitions autoritaires du passé récent, les flux volontaires de travailleurs vers ce pays se développent à partir de 1950-54, favorisés par le développement des cultures du café et du cacao (exigeantes en main d'oeuvre), le début de la croissance des villes, et une amélioration relative des conditions de travail et de rémunération des immigrants. La réorientation des migrations de travailleurs du Ghana (où, pour des raisons économiques et politiques, les conditions d'activité et de séjour des immigrants se sont dégradées) vers la Côte d'Ivoire, souhaitée avec vigueur et sans succès par l'administration française depuis deux ou trois décennies, s'opère spontanément.

Fondé sur l'exploitation privilégiée - au sein du domaine colonial - des ressources naturelles les plus rémunératrices pour le capital investi, l'essor économique de la zone fores-

tière de Côte d'Ivoire, par ailleurs relativement peu peuplée, appelait nécessairement un appoint de main d'oeuvre. Il s'inscrivait dans une politique de développement, visant à mettre à la disposition des régions riches en produits utiles - pour la métropole -, la force de travail, qualifiée d'excédentaire, des régions où les hommes sont nombreux.

Si les migrations volontaires de travailleurs se multiplient vers la Côte d'Ivoire, c'est certes parce que ce pays offre des emplois. Elles sont liées également à l'idéologie qui entoure l'action économique du colonisateur. Les nouvelles valeurs qu'elle impose - rassemblées autour de la notion de profit personnel, et symbolisées par l'argent -, et les nouveaux biens de consommation qu'elle propose, pénètrent de plus en plus les villages. Elles suscitent une montée des "besoins", alors même que la production rurale stagne et se trouve absorbée par l'auto-subsistance d'une population de plus en plus nombreuse. Le retour des migrants, en particulier, ne s'accompagne pas d'une rupture totale avec les habitudes de consommation acquises à l'étranger ; bien au contraire, l'étalage des biens acquis répand ces habitudes parmi les villageois. L'écart se creuse entre les besoins et les revenus monétaires. Il s'amplifie parallèlement entre les revenus migratoires et l'argent que peuvent rapporter les terres familiales par le biais des cultures de vente. Là prennent leur source, dans l'esprit des jeunes Mossi, le "mirage" ivoirien en même temps qu'un certain découragement quant aux possibilités économiques du pays Mossi.

Les migrations de travail "spontanées" vers le Ghana ont été, à l'origine, une forme dérivée, spécifique, de la turbulence migratoire qui affecta le pays Mossi, à partir de la première guerre mondiale, sous l'effet des contraintes de l'administration. Prolongeant et se substituant à ces migrations, les mouvements de travailleurs vers la Côte d'Ivoire sont, à leur tour, la première facette de la nouvelle turbulence migratoire qui s'emparera progressivement du pays Mossi à partir de 1950-55 et débouchera, en 1969-70, sous l'effet d'événements conjoncturels, sur un véritable raz-de-marée migratoire.

Ebranlée par son passé colonial et les formes nouvelles par lesquelles il se prolonge dans le présent, heurtée par les nouvelles valeurs qui lui sont proposées, inapte à faire face à la croissance de sa population en raison pour une part de son environnement géographique tel qu'il est (climat, sol), et tel qu'elle s'y projette (densité de peuplement), la société mossi est impuissante à se définir un avenir.

Pas plus que les mouvements du passé, les diverses formes actuelles de l'émigration ne sont réellement spontanées. Exercée jadis de l'extérieur, la contrainte vient désormais aussi de l'intérieur, de l'incapacité de la société à résoudre ses problèmes internes, économiques et sociaux, à rétablir sur place une complémentarité, une solidarité entre ses divers éléments constitutifs, à les rassembler autour d'un même projet de nouvelle société. En écartant les individus les plus touchés par ces problèmes, les diverses formes actuelles de l'émigration offrent

aux classes dirigeantes de la société, aux aînés, l'opportunité de repousser une crise économique inéluctable, et de désarmer les conflits sociaux majeurs. Chacune à sa manière traduit aussi la volonté des migrants de se définir un autre présent, en cédant aux appels venus de l'extérieur. L'affrontement de la société avec son temps est différé.

3.2. Les migrations de travail. De nouveaux visages.

Lors d'une enquête menée, en 1961, en Haute-Volta, par le Service de la Statistique, environ 90 000 Mossi (et Bissa, petite ethnie voisine présentant nombre de traits communs avec la population mossi) sont reconnus absents, en migration de travail au Ghana (le tiers environ) et en Côte d'Ivoire (1). La proportion d'absents au sein de la population masculine atteint 8 %. Les trois quarts environ sont de jeunes hommes âgés de 15 à 29 ans, le plus souvent célibataires ; mariés, ils sont partis de préférence sans leur famille ; peu de femmes migrent (1 %).

Le pays Mossi est inégalement affecté par ces migrations de travailleurs ; dans sa partie occidentale, la plus peuplée, près de 35 % des hommes de 15 à 29 ans sont absents (24 % en moyenne, dans l'ensemble du pays Mossi).

La nouvelle enquête menée par l'ORSTOM en 1972-73, auprès du même échantillon de familles, fait apparaître de nombreuses évolutions, qui définissent de nouveaux visages des migrations (2).

En douze ans, l'effectif des absents en migration s'est accru, en Côte d'Ivoire, de 230.000 personnes. L'évolu-

(1) Cet effectif ne représente qu'une fraction de l'ensemble des immigrants accumulés dans ces deux pays au cours des décennies précédentes. Il est impossible d'évaluer avec précision cet effectif global. A partir de sources voltaïques, on peut l'estimer, vers 1955, à 300.000-350.000 personnes, dont les deux-tiers au Ghana. Ce chiffre peut être considéré comme une valeur minimale en 1960, la proportion des immigrants au Ghana, ayant, par ailleurs, nettement diminué au profit de la Côte d'Ivoire.

L'écart avec l'effectif relevé lors de l'enquête de 1961 provient des véritables émigrés, installés depuis longtemps à l'étranger, et de la difficulté de dénombrier des absents : la sous-estimation croît vraisemblablement avec la durée de l'absence.

(2) La plus grande efficacité de l'enquête de 1972-73, par rapport à celle de 1960-61, dans le dénombrement des absents, a conduit semble-t-il à surestimer les taux de croissance des migrations.

tion des flux annuels est irrégulière dans le temps (1). Pratiquement constants de 1960 à 1964, le nombre des départs (15.000 à 20.000), et le solde correspondant (5.000 à 10.000 personnes) (2), s'élèvent légèrement de 1965 à 1968, puis s'accroissent fortement à partir de 1969.

Au cours de chacune des trois dernières années, le nombre des départs est évalué à 40.000 - 45.000, et le solde migratoire (néгатif) à 20.000 - 25.000 personnes. La flambée actuelle des flux s'associe à l'essor des migrations vers les villes et surtout vers les "terres neuves" voltaïques, dans un même déferlement migratoire mossi. Ce dernier doit certainement beaucoup à la conjoncture économique propre à la Haute-Volta (sécheresse, en particulier), mais à travers une brutale accélération des dynamismes internes aux phénomènes migratoires, il peut conduire au maintien durable des flux à des valeurs élevées.

Par contre, c'est à une détérioration (dans l'absolu, et par rapport à la Côte d'Ivoire) des conditions d'activité et de séjour des travailleurs immigrés au Ghana que doit être imputé le caractère marginal que revêt désormais ce pays comme foyer d'accueil de migrants mossi. Depuis 1961, les flux annuels n'ont cessé de diminuer, et ne représentent plus que quelques milliers de personnes ; les échanges migratoires sont pratiquement équilibrés.

La part de la population absente, en migration, s'élève en 1972-73 à 20 % parmi les hommes (41 % à 15-29 ans), et à 6 % parmi les femmes. La proportion des absents s'est accrue, depuis 1961, de façon particulièrement forte chez les hommes les moins jeunes : le coefficient d'augmentation atteint 1,9 pour la tranche de 20 à 24 ans, 2,9 entre 30 et 34 ans, et 4,3 entre 40 et 44 ans. Les migrants mariés sont proportionnellement un peu plus nombreux (malgré une baisse de la nuptialité des hommes, elle-même effet des migrations), et surtout ils partent beaucoup plus souvent accompagnés de leur famille ; 37 % d'entre eux en 1961, 80 % en 1973. Il s'ensuit une progression spectaculaire de l'effectif des femmes qui partent en migration.

A l'intérieur du pays Mossi, les départs se multiplient surtout dans les régions peu atteintes encore en 1961 par l'émigration, traduisant une sorte de phénomène de rattrapage. De leur bastion initial du Nord-ouest, les migrations pénètrent de

-
- (1) L'étude des flux de migrants s'est heurtée à des difficultés (sous-dénombrement des flux les plus récents, sous-estimation croissante à mesure que les flux sont plus anciens, problème des visites), qui, en dépit des corrections opérées, laissent subsister une marge d'approximation notable. Le sens de l'évolution n'est toutefois guère douteux.
- (2) Selon des données ivoiriennes (enquêtes régionales de 1962-1964), le solde migratoire annuel des immigrés voltaïques est estimé, de 1960 à 1965, à près de 15.000 personnes, soit environ 10.000 Mossi (et Bissa).

toutes parts vers l'intérieur du pays Mossi, en particulier le long d'un axe Koudougou-Ouagadougou-Kaya, et dans la région de Tenkodogo (cf. carte n° 1. Evolution des migrations de travail de 1961 à 1973). Cette pénétration est, dans une large mesure, guidée par la répartition des plus fortes densités de la population.

Dans l'Ouest du Pays Mossi, la progression des migrations paraît, dans les classes d'âges masculines les plus touchées (tous statuts matrimoniaux confondus), plafonner au niveau de 60-65 % d'absents ; les taux les plus élevés sont atteints parmi les hommes de 30-44 ans encore célibataires (75 % dans l'O.R.D. de Koudougou), témoignant de l'inconfort de leur situation au pays Mossi (mais aussi, ne sont-ils pas célibataires parce qu'ils sont absents ?). Le fait le plus remarquable est que l'âge, et surtout le mariage, cessent d'être des freins à l'émigration : le taux d'absents varie assez peu, selon les groupes d'âges, de 15 à 40 ans ; avant 30 ans, les hommes mariés migrent autant que les célibataires. Seul l'accès au statut de chef d'exploitation contribue encore, de nos jours, à interrompre la vie migratoire à l'étranger.

A la progression géographique des migrations vers l'intérieur du pays Mossi, à partir de sa région occidentale, fait écho, au sein de celle-ci, une progression sociale à partir du groupe des jeunes hommes célibataires : les migrations tendent à envahir le corps social.

L'extension des migrations vers les couches plus âgées de la population masculine, et vers les femmes, s'associe à une tendance à l'allongement de la durée globale de séjour à l'étranger : la part de ceux qui prolongent leur absence, "s'installent" en migration, s'accroît. La migration saisonnière de jadis a fait place à des installations pluri-annuelles, parfois répétées ; pour sa part, la migration (achevée) de l'homme marié, parti avec son épouse, s'étend en moyenne sur près de six années. Parallèlement, il apparaît que la proportion des migrants qui surseoient sans cesse à leur retour, demeurant de très longues périodes à l'étranger, s'est accrue.

A mesure que les années de présence à l'étranger se succèdent, les migrants tendent à abandonner les emplois du secteur agricole (manoeuvres sur les plantations) au profit d'emplois plus stables, plus rémunérateurs : dans l'artisanat, les activités de service, le commerce. En 1972-73, 41 % des migrants en Côte d'Ivoire, 46 % au Ghana, occupent de tels emplois, qu'ils trouvent généralement en milieu urbain ou semi-urbain.

Les migrations vers l'étranger incluent donc un fort courant de mouvements liés, pour une grande part, au milieu et aux activités de type urbain. Cette orientation tend à devenir dominante à mesure que les durées de séjour augmentent. Elle contribue à définir les migrations familiales (hommes mariés, avec leur épouse), dont elle est, particulièrement caractéristique, comme une forme nouvelle de l'émigration vers l'étranger.

3.3. Les migrations urbaines et commerciales. Une charnière

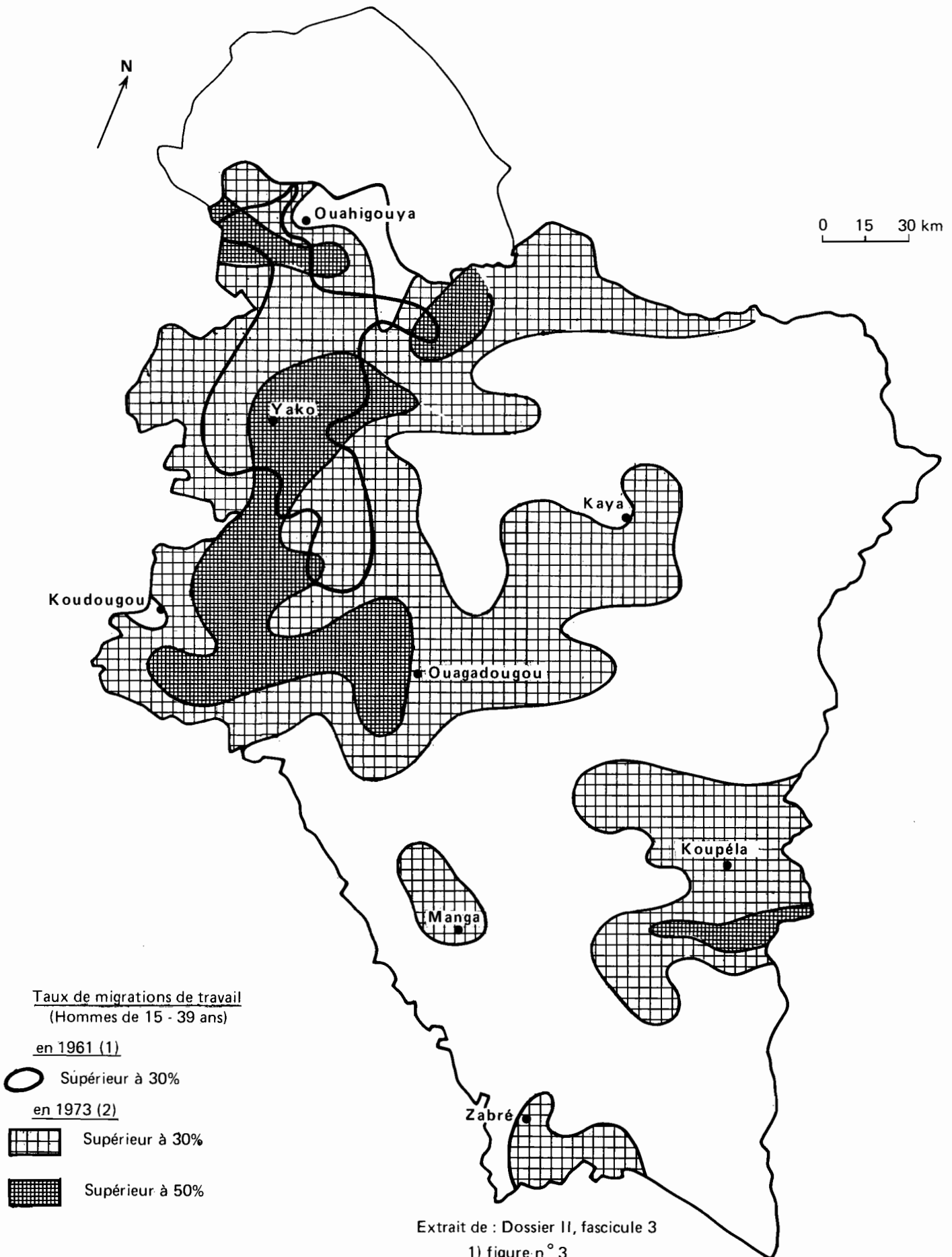
Apparus en petit nombre dès avant 1945, les déplacements liés à la ville et au commerce, à l'intérieur de la Haute-Volta (hors du pays Mossi), se sont régulièrement développés après cette date. Les aires ou lieux d'installation des migrants mossi se répartissent en trois groupes : des centres urbains ou semi-urbains (Fada N'Gourma, Pô, Léo, Gaoua, Boromo, Houndé, Bobo-Dioulasso, Dédougou), les gares situées le long de la voie ferrée de Ouagadougou à Bobo-Dioulasso (Batondo, Zamo, Siby, Pompoï, Bereba), et des aires rurales accueillant pour l'essentiel des commerçants et artisans (le long des grands axes routiers, près des frontières).

Les migrations mossi en Haute-Volta de type urbain et commercial paraissent naître dans le sillage des séjours à l'étranger, auxquels souvent elles succèdent. L'une et l'autre formes d'émigration sont, de fait, étroitement liées. Le commerce et l'artisanat (surtout ses formes modernes) sont, dans la société mossi, le seul secteur d'activité économique qui, libre pour l'essentiel de pesanteurs sociologiques, est largement ouvert à l'argent et à l'initiative individuelle, en particulier de la part des jeunes hommes. Ce secteur draine de façon privilégiée l'épargne migratoire, et s'est développé parallèlement aux migrations de travail. Entre le salariat dans les plantations et le retour au village pour y mener une vie agricole médiocre, il offre une voie moyenne qui prolonge le premier, et peut se substituer, pendant une période plus ou moins longue, à la seconde.

Le phénomène s'est manifesté d'abord à l'étranger, directement dérivé des migrations de travail proprement dites, s'inscrivant dans une sorte de cheminement, à la fois professionnel et géographique, à l'intérieur du pays d'accueil. Il s'est étendu à la Haute-Volta (et par ailleurs, au pays Mossi lui-même) à mesure que certaines régions, en particulier dans l'Ouest du pays, voyaient naître une indiscutable animation économique, fondée notamment sur la culture du coton et une discrète urbanisation. D'une certaine manière, on peut dire que la pénétration mossi urbaine et commerciale s'effectue à revers, à partir de l'étranger. Les immigrants mossi occupent d'autant plus aisément les emplois de commerçants et d'artisans offerts par l'évolution économique, que les populations locales ne souhaitent pas toujours (par manque de tradition, ou en raison de "blocages" sociologiques) les exercer elles-mêmes.

Les migrations urbaines et commerciales se sont multipliées à partir de 1965-66 (parallèlement à la "reprise" de la croissance des migrations vers l'étranger), et surtout de 1969-70. De 1961 à 1979, le solde migratoire (accroissement naturel exclu) est de l'ordre de 7.500 personnes dans la seule ville de Bobo-Dioulasso, et de 5.000 dans les autres villes voltaïques (Fada N'Gourma, Boromo, Léo, Gaoua...), tandis que 5.000 autres se sont agglomérées autour des gares, ou dispersées dans des aires rurales, le long des routes importantes ou près de gros marchés.

EVOLUTION DES MIGRATIONS DE TRAVAIL DE 1961 A 1973



Extrait de : Dossier II, fascicule 3

1) figure n° 3

2) figure n° 4

Au cours des cinq dernières années, ces migrations ont représenté près du cinquième des nouvelles installations d'immigrants mossi en Haute-Volta. Leur essor récent repose, essentiellement, sur un accroissement de l'apport migratoire direct du pays Mossi : elles paraissent, désormais, se substituer à des mouvements de même nature qui avaient vocation de se diriger vers l'étranger. Le type de milieu d'accueil et l'activité dominante ou significative des migrants, la place tenue par les hommes mariés, la durée prolongée des séjours, certaines modalités de l'implantation des immigrés (l'émiettement social au sein des "colonies" mossi urbaines, et la relative dispersion des lieux d'origine des migrants) témoignent que les unes et les autres relèvent d'un même courant d'émigration.

Les migrations vers les villes et gares voltaïques retiennent également l'attention pour une autre raison. La plupart des "colonies" mossi assurent actuellement une fonction de relais dans un processus de pénétration agricole péri-urbaine. Elles n'ont prospéré qu'en raison de la présence, à proximité, de vastes étendues de terres disponibles : nombre d'immigrés vivent, en fait, pour une grande part, de l'agriculture pratiquée autour de la ville ou de la gare. Si les conditions locales s'y prêtent, les champs s'éloignent, des campements de culture saisonniers puis permanents apparaissent. A terme, ces aires agricoles débordent sur les terres des villages proches et se transforment en véritables "terres neuves", aires d'accueil de migrants agriculteurs (il en est ainsi en particulier, autour de Pô, Fada N'Gourma, Boromo).

Les migrations vers les villes et gares sont le premier maillon d'une "filière urbaine" des migrations vers les "terres neuves", dont elles ont démultiplié le champ géographique. Elles sont, par excellence, à la charnière de l'ensemble des formes d'émigration mossi actuelles.

3.4. L'appel des "terres neuves" (1)

A partir de 1945, les migrations vers les aires-refuges diminuent considérablement, signe concret d'une rupture avec les conditions anciennes de l'émigration. Des flux résiduels subsistent cependant, souvent à caractère socio-familial (les départs font suite à des "enlèvements" d'épouses, des mésententes, des inquiétudes socio-religieuses).

L'effectif des immigrés mossi dans ces vieilles aires d'accueil s'est élevé de 77 000 personnes en 1960, à 100 000 en 1973. Compte tenu de l'accroissement naturel, le solde migratoire réel n'est que de 5 000 à 10 000 personnes. De 1968 à 1972, les flux avec le pays Mossi, au demeurant peu nombreux, sont pratiquement équilibrés (les nouvelles installations compensent à peu près les

(1) cf. Les migrations vers les "terres neuves". La faim de mil.

retours). Mais le bilan migratoire global est déficitaire : les vieilles aires-refuges (surtout celles de l'Ouest de la Haute-Volta) ont perdu chaque année environ 150 familles, au profit essentiellement de "terres neuves" proches ; au Nord du pays Mossi, dans le Sahel, les immigrants ont fui la sécheresse.

Les premières vraies "terres neuves" ont été ouvertes en 1963-64. Elles se sont rapidement étendues et multipliées, et rassemblent, au début de 1973, plus de 35 000 Mossi (1). Toutes sont localisées à l'Ouest et au Sud du pays Mossi. Le plus souvent riveraines des couloirs de terres inoccupées qui longent les principales vallées (en premier lieu la Volta Noire), elles offrent aux migrants des pluies plus abondantes, et surtout mettent à leur disposition des terres vastes, reposées, parfois généreuses. Situées à proximité de voies de communication importantes, ou près de villes et gares, lieux favorables aux échanges économiques, elles se prêtent par ailleurs au développement des secteurs d'activité les plus ouverts à l'économie monétaire (vente de surplus vivriers, de petit bétail, activités commerciales et artisanales). Au regard du pays Mossi, les "terres neuves" offrent aux migrants un environnement géographique profondément rénové.

Proche de 100 familles en 1964, l'apport migratoire annuel dans les "terres neuves" progresse lentement pendant quelques années, puis brutalement à partir de 1969-70. En 1972, il est estimé à 800-900 familles (2). Les trois quarts des migrants viennent directement du pays Mossi (essentiellement de sa partie occidentale), les autres de vieilles aires rurales voisines, des villes ou de l'étranger.

L'âge au départ des premiers est proche en moyenne de 41 ans ; un tiers ont moins de 35 ans, un cinquième seulement plus de cinquante ans. Ils appartiennent, dans l'ensemble, à la fraction la plus jeune des adultes. Les deux tiers étaient déjà chefs d'une exploitation (les deux cinquièmes seulement, parmi les migrants de moins de 35 ans) ; les autres travaillaient dans l'exploitation d'un aîné. L'âge des migrants rend compte, pour une grande part, de l'étendue restreinte de leur famille : environ 7 personnes présentes (10 à 11 dans la famille moyenne de leur principale région d'origine au pays Mossi). Il n'est pas étranger non plus à la structure démographique particulière de la population immigrée : beaucoup d'enfants de moins de 15 ans - près de 50 % (38 % en pays Mossi) -, peu de personnes âgées, et parmi elles peu de femmes.

Pour justifier leur départ du pays Mossi, la moitié des migrants interrogés mettent en cause l'aptitude de leur village natal à satisfaire leurs besoins vivriers élémentaires : le pays Mossi est "vieux", la terre est pauvre, usée, peu productive, quels

- (1) Cet effectif avoisine 50.000 personnes, si l'on tient compte de l'ensemble des lieux où s'implantent des migrants agricoles (périphérie de villes et gares, périmètres d'aménagements hydro-agricoles, notamment).
- (2) Près de 1.100 familles, dans l'ensemble des lieux d'implantation de migrants agricoles.

que soient les efforts accomplis. L'insuffisance de mil paraît frapper plus particulièrement les cadets de lignages, et ceux qui n'appartiennent pas au groupe "fondateur" des villages (étrangers, venus il y a plus ou moins longtemps, ne disposant pas de terres familiales) ; ils se plaignent surtout d'être contraints de se contenter des terres les plus ingrates ou les moins reposées.

La volonté de s'extraire d'une économie de "survie" est la plus fréquente, et significative, des ambitions partagées par les migrants installés dans les "terres neuves". Autant que le pays Mossi lui-même, et la faible générosité de son sol, c'est la société qu'ils contestent, pour les inégalités qui s'y manifestent dans l'accès aux terres. Celles-ci frappent de plein fouet les jeunes adultes, récemment promus chefs d'exploitation, ou souhaitant le devenir.

La plupart des autres migrants (ils sont proportionnellement plus nombreux parmi les plus jeunes) affirment être partis à la suite de difficultés matrimoniales (c'est le cas pour un cinquième des migrants de moins de 40 ans) ou sociales. Ils partagent ainsi les mêmes motifs de départ que ceux qui se dirigent vers de vieilles aires rurales, et certains de ceux qui se rendent à l'étranger. Pour une part, les migrations vers les "terres neuves" incluent donc des flux détournés qui avaient vocation de se porter vers d'autres lieux.

4. LA MONTEE DE LA CONTESTATION.

Migrations temporaires à l'étranger (saisonnnières, puis pluri-annuelles) séjours prolongés en milieu urbain (à l'étranger ou en Haute-Volta), installations dans les "terres neuves" ne sont que les facettes différenciées d'une même turbulence migratoire évolutive. Apparues les unes après les autres, elles se sont toutes amplifiées à partir de 1969-70. Elles ne se manifestent simultanément - pour l'instant - que dans la partie occidentale du pays Mossi.

Ces trois formes majeures de l'émigration paraissent naître l'une de l'autre, prenant place dans une même évolution. Pourtant, si le développement de l'une favorise effectivement celui de la suivante, lui ouvrant la voie, il ne le détermine pas. Chacune est liée à des situations spécifiques, en raison essentiellement des discontinuités importantes introduites par le mariage, puis l'autonomie d'exploitation, dans les responsabilités, le comportement et les ambitions des individus.

Déclenchée et soutenue par les appels de l'extérieur - les emplois et l'argent de la Côte d'Ivoire et des villes, les "terres neuves" - la dynamique fondamentale se manifeste à l'intérieur de la société mossi elle-même. Des couches sans cesse nouvelles de la population mettent en doute l'aptitude de leur pays et de leur société à leur assurer la place - au plan économique et social - à laquelle elles aspirent. Chaque forme de l'émigration

exprime un désaveu, une rupture de solidarité, C'est une montée progressive de la contestation, parallèle à une aggravation, et à la prise de conscience croissante des difficultés que chacune des couches de la population concernées doit affronter.

Que la partie occidentale du pays Mossi, la plus peuplée, soit en même temps la plus affectée par chacune des formes d'émigration, montre bien qu'au-delà de leurs particularités toutes s'enracinent en profondeur dans la situation qui se noue autour du problème démographique.

Les résultats de l'enquête statistique menée en pays Mossi montrent, par ailleurs, que l'évolution récente des migrations mossi s'allie à une sensible diminution (à partir de 1966-67) des mouvements à faible rayon géographique, à l'intérieur du pays Mossi. Ces derniers paraissent en fait se réorienter, pour une part, vers de nouveaux lieux d'accueil, lointains, et contribuer ainsi au débordement migratoire actuel.

On peut avancer l'hypothèse que le détournement de flux a été préparé, favorisé par la croissance de la population mossi. Contrariant peu à peu les déplacements entre quartiers ou villages proches - en dégradant les conditions d'accueil des migrants -, la densité de population n'a-t-elle pas conféré à l'émigration hors du pays Mossi certaines des fonctions régulatrices dévolues, jusqu'alors, à la mobilité géographique locale ?

4.1. Un pouvoir monétaire détourné vers une économie de prestige.

C'est du côté des jeunes célibataires que montera d'abord la contestation, le refus de la place et de la situation qui leur sont offertes par la société.

Ils attendent jusqu'à l'âge de trente ans, en moyenne, que les aînés leur attribuent une épouse et leur entrouvrent la porte du monde des adultes. Ils traversent ainsi une longue période - d'une quinzaine d'années - pendant laquelle ils demeurent, pour l'essentiel, sans aucun pouvoir social, et sans ressources économiques propres, destinés à fournir à leur chef d'exploitation une force de travail d'appoint, entièrement placée sous son contrôle.

Les perturbations introduites par l'administration coloniale dans l'activité des cellules rurales, puis l'échec de la société mossi à faire face aux nouveaux périls, ont transformé les cadets célibataires, voués à la migration et au commerce, en agents dont dépendent, pour l'essentiel, les ressources monétaires des exploitations. Selon l'enquête économique menée dans trois groupes de villages du pays Mossi, l'argent d'origine migratoire et commerciale (la première pour une part toujours supérieure aux deux tiers) représente entre 25 et 40 % des revenus monétaires nets des exploitations. Le pourcentage le

plus élevé est atteint dans l'échantillon d'études de la région de Koudougou, particulièrement affecté par les migrations de travail (45 % d'absents parmi les hommes de 15-34 ans) : l'excédent migratoire (1.400 CFA par an et par personne) et commercial (650 CFA) compense difficilement le déficit des opérations finales d'exploitations (2.000 CFA par an et par personne).

Exercés dans le passé sous le poids de contraintes externes, la migration et le commerce sont peu à peu devenus une façon de travailler propre aux adolescents et aux jeunes hommes. Ces activités n'ont pas peu contribué à les ériger, au sein de la société mossi, en tenants privilégiés du nouvel ordre économique, tel qu'il est établi dans les pays côtiers, et constamment proposé à la population mossi par ses responsables politiques et économiques. C'est à travers cet ordre, fondé sur le pouvoir de l'argent et l'initiative individuelle, que les jeunes célibataires ont pris conscience de leur statut de dépendants.

Le pouvoir au sein des lignages repose essentiellement sur le contrôle des rapports sociaux, en premier lieu ceux qui se nouent autour des ancêtres, des femmes et de la terre. Ce contrôle est détenu par les aînés, en raison de leur rang social. L'accumulation de biens économiques, et en particulier l'argent des migrations, ne peut se substituer à ce dernier. Mais l'analyse sociologique montre bien que, si les migrants ne peuvent investir leur épargne dans les échanges sociaux déterminants, les aînés, pour leur part, ne disposent pas des moyens institutionnels qui leur permettraient de détourner à leur profit les revenus migratoires. La société mossi n'a pas l'usage social de l'argent des migrations.

Toute la stratégie mise en oeuvre par les aînés vise à maintenir cette situation, à refuser l'envahissement de la pratique sociale par l'argent. Face au nouveau pouvoir détenu par les jeunes, ils se crispent sur leurs prérogatives foncières et surtout matrimoniales. Maîtres de l'accès aux terres, ils veillent à préserver les échanges fonciers de toute contamination par l'argent (location, vente), interdisant à l'épargne migratoire de s'investir dans le sol. De même refusent-ils de laisser cette épargne irriguer les échanges matrimoniaux, et permettent aux cadets, en monétarisant l'accès aux épouses, d'échapper à leur condition de dépendants.

Le choix et l'efficacité de cette stratégie doivent beaucoup aux conditions actuelles de la production des revenus monétaires. Les aînés n'ont aucun moyen de contrôle sur l'activité des migrants et son produit, et l'état de l'économie villageoise ne leur laisse aucune chance de soutenir une compétition monétaire avec les migrants. Les possibilités économiques offertes actuellement par le pays Mossi dissuadent les migrants d'investir leur épargne sur place (hors le commerce), et aident les aînés à maintenir leur pouvoir à l'abri de l'argent.

Les aînés sont parvenus jusqu'à présent à préserver les relations sociales essentielles de toute contamination monétaire. Il n'en demeure pas moins que les cadets ont acquis, grâce à la migration, une autonomie économique qui leur était, jadis, refusée, et qui transforme leur situation au sein de la société. Cette maîtrise par les migrants de leur propre force de travail a été obtenue progressivement. Le départ en migration d'une partie de la main d'oeuvre familiale a longtemps représenté la seule issue offerte aux exploitations les plus démunies face à des échéances économiques pressantes (paiement de l'impôt, couverture du déficit céréalier). Cette relation entre le travail à l'étranger et les difficultés économiques dans les villages a, pendant une longue période, dissimulé le caractère original - par rapport au système de production ancien - du statut de travailleur émigré acquis par un nombre croissant de cadets célibataires. Mais, d'une migration à l'autre, ces derniers se sont peu à peu convertis au nouveau système de valeurs économiques prévalant à l'étranger : c'est à travers celui-ci qu'ils ont été conduits à se réserver la jouissance du fruit de leur travail.

L'évolution du comportement migratoire des cadets reflète cette mise en cause progressive de la relation économique inégalitaire entre les aînés et les cadets. Le passage de la migration saisonnière, caractéristique du passé, au séjour pluri-annuel, puis à une véritable "installation en migration", concrétise une rupture de solidarité des migrants avec leur exploitation familiale, et consacre le détournement par ces derniers, à leur profit, des revenus migratoires. D'activité complémentaire de l'exploitation, la migration tend à se muer en activité spécifique des jeunes, tournée vers eux-mêmes. Ils réservent pour leur propre usage une part devenue largement prédominante (près de 80 % en 1973) de l'argent ramené au village. Ce dernier est cependant de peu d'utilité pour le migrant qui décide de se réinstaller dans son village. Célibataire, il ne peut songer à investir son épargne dans des circuits matrimoniaux maintenus à l'abri de l'argent. Privé d'épouse, il est contraint de réintégrer l'exploitation familiale : de travailleur indépendant, il redevient aide-familial. La tentation est grande de repartir...

Si une partie de l'épargne migratoire est consacrée aux activités commerciales - largement ouvertes aux jeunes -, l'essentiel est réservé à des dépenses personnelles immédiates, à caractère ostentatoire (vélo, vêtements, lunettes, postes radio...). Dans cette économie de prestige, parallèle à l'économie villageoise plutôt que complémentaire, où leur argent se consume, les migrants de retour s'affrontent en définitive entre eux. La compétition monétaire refusée par les aînés se développe entre les cadets, à l'écart des échanges sociaux fondamentaux, et sans compromettre la maîtrise des aînés sur le système social et économique établi. Par l'économie de prestige, les jeunes affirment leur personnalité. Mais elle les enferme dans un univers qui leur est propre, en marge de la société villageoise, où leur pouvoir de contestation s'épuise.

Les forces de changement portées par le nouvel ordre économique proposé à la société mossi, et véhiculées au premier chef par les migrants, sont neutralisées. Elles le demeureront probablement tant que la société refusera à l'argent tout pouvoir social c'est-à-dire, selon toute vraisemblance, tant que le pays Mossi ne se prêtera pas lui-même à une économie de profit, dont les aînés pourraient être des agents au même titre que leurs cadets.

4.2. Les aides-familiaux mariés en quête de revenus personnels.

L'essor des migrations des jeunes célibataires vers l'étranger doit beaucoup au contrôle très ferme exercé par les aînés sur les échanges matrimoniaux, et à la longue période de dépendance que traversent les jeunes Mossi, avant de franchir une première étape vers la majorité sociale. Cette étape, le mariage, ouvre par ailleurs immédiatement la voie à l'autonomie économique (hors du secteur d'auto-subsistance vivrière). La société accorde à l'aide-familial marié le droit de consacrer une partie de sa force de travail, et celle de ses dépendants, à des activités personnelles dont les revenus lui appartiennent. Mais cette accession à l'autonomie économique intervient désormais dans une économie rurale où la production de "surplus" apparaît de plus en plus malaisée.

Dès que les mouvements volontaires de travailleurs vers l'étranger commencent à se multiplier (à partir de 1950-1954), les hommes mariés représentent une part notable des migrants (24 % en 1961). Mais, à cette époque, ils partent le plus souvent seuls, pour de brèves périodes, demeurant solidaires de leur exploitation, et à travers elle de la société elle-même.

L'évolution récente est plus profonde. Accompagnés désormais de leur famille, les aides-familiaux mariés effectuent volontiers des migrations qui se prolongent pendant plusieurs années. Mesurée au montant annuel de l'épargne rapatriée (elle chute d'un bon tiers par rapport aux célibataires), leur efficacité économique est modeste : entretenir la famille réduit fortement la capacité d'épargne, et les migrants ne sont plus guère soucieux de participer, à leur retour au village, à une économie de prestige (qui, pour une part, s'adresse aux jeunes filles). Ces migrations de longue durée sont fréquemment entourées d'un grand isolement social : les migrants ont peu de rapports avec leur famille. Ils choisissent de vivre provisoirement à l'étranger et quittent, au sens plein du terme, leur exploitation.

Les aides-familiaux mariés veulent s'assurer de façon régulière, en particulier en milieu urbain, à l'étranger et plus récemment en Haute-Volta, les revenus personnels que le pays Mossi sait d'autant moins leur apporter, que leurs "besoins" se sont accrus. Par leur comportement migratoire, ils mettent en

cause, fondamentalement, les conditions d'exercice, au pays Mossi, du statut socio-économique auquel le mariage leur donne accès. Ils se mettent temporairement hors de leur société, par l'éloignement géographique et social et la durée de l'absence, mais aussi par leur type d'activité (souvent non-agricole) et leur mode de vie (en milieu urbain). Ils se déroberont.

Une certaine proportion des migrations familiales devient, avec le temps, des installations durables sinon définitives. Les migrants paient au prix social le plus extrême - le déracinement - l'inaptitude du pays Mossi à leur offrir un niveau de revenus personnels conforme à leurs aspirations. Mais jusqu'à présent, ces migrations s'achèvent souvent par un retour au village natal, et la réinsertion dans la collectivité lignagère. Le migrant retrouve sa place d'aide-familial dans l'exploitation qu'il avait quittée ou, fréquemment, fonde sa propre exploitation.

4.3. Vers un nouveau "chez-soi"

Les exploitants actuels en pays Mossi n'ont acquis leur autonomie d'exploitation qu'à l'âge moyen de 35 ans environ, le plus souvent (trois cas sur cinq) à l'occasion du décès du précédent chef de l'exploitation. Que cet âge soit plus tardif au Nord et à l'Ouest du pays Mossi, où les conditions de la production agricole sont les plus défavorables (en raison du climat au Nord, de la densité de population à l'Ouest), confirme les témoignages des migrants installés dans les "terres neuves", et les observations que l'on peut faire en pays Mossi : ce qui fait problème n'est pas de devenir chef d'exploitation, mais de disposer d'une exploitation suffisamment productive pour assurer régulièrement la subsistance vivrière du groupe familial.

C'est un fait nouveau fondamental, apparu progressivement au cours des deux ou trois dernières décennies : dans les régions les plus peuplées, sous l'effet de la croissance de la population, la terre est devenue rare, et se prête désormais à des manipulations sociales qui dissimulent un enjeu économique.

Le système foncier mossi garantit à tout chef d'exploitation le droit de cultiver des parcelles suffisamment étendues, selon ses besoins, soit découpées dans les terres familiales, soit empruntées. Dans les deux cas, l'accès au sol est contrôlé par les aînés chargés coutumièrement de gérer les parcelles mises en valeur par les membres de leur groupe familial. Dissocié le plus souvent, désormais, de celui d'aîné - par suite d'une accession anticipée à l'autonomie d'exploitation -, le statut de chef d'exploitation ne garantit plus une maîtrise de l'accès aux terres. Celles-ci deviennent l'objet d'une compétition. Dès que les terres sont insuffisantes, elles imposent un allongement de la durée de mise en culture ou une réduction de celle de la jachère, ou la mise en valeur des terrains de culture les moins

propices. Les jeunes chefs d'exploitation obtiennent surtout des parcelles situées dans les secteurs les plus épuisés, ou les plus ingrats, des terres familiales ou des terroirs villageois, tandis que les aînés (pères, frères) exploitent ou se réservent les secteurs les moins défavorables. Des disparités semblables s'introduisent également entre les divers groupes sociaux, selon la place qu'ils occupent à l'intérieur des villages : les "étrangers", venus à une date plus ou moins récente, dépourvus de toute assiette foncière, figurent au premier chef parmi les défavorisés.

Ces inégalités dans l'accès aux terres s'adressent avant tout à la qualité du sol et, sauf situations exceptionnelles (ainsi dans les plus grosses agglomérations, ou dans des zones restreintes à vocation agricole particulière), elles ne semblent pas encore s'être étendues de façon significative à la superficie des parcelles obtenues.

Elles s'associent à un déséquilibre dans la répartition de la force de travail, au détriment des plus jeunes chefs d'exploitation : en raison de simples facteurs démographiques (le nombre de personnes rassemblées dans les exploitations croît avec l'âge de leur chef), et de la capitalisation des épouses parmi les aînés. Jusqu'à l'âge de 50 ans, 50 à 60 % des chefs d'exploitation sont les seuls hommes actifs de celle-ci ; au-delà de 60 ans, 70 % d'entre eux bénéficient de l'aide d'au moins un aide-familial masculin (en moyenne, près de 1,5).

L'autonomie dans le secteur vivrier acquise par les aides-familiaux devenus chefs d'exploitation leur permet, en définitive, de gérer... une plus grande pénurie de mil.

Ils sont, par ailleurs, les moins à même de participer à d'éventuelles tentatives de rénovation du système agricole. La culture attelée exige plus de personnes actives qu'ils n'en disposent généralement. L'engrais est d'autant moins efficace que la médiocrité naturelle ou acquise des sols est excessive. La mise en valeur de terres jusqu'alors délaissées (ainsi les bas-fonds) leur échappe : dès que le succès s'esquisse, les "aînés" ne tardent pas à affirmer leur prééminence foncière.

Les jeunes chefs d'exploitation subissent actuellement de plein fouet les effets de l'économie de survie. C'est parmi eux que se recrutent, par excellence, les migrants agricoles vers "les terres neuves". Ils contestent directement les conditions de production qui leur sont offertes dans leur village natal. Ils attendent avant tout des "terres neuves" un accès facile à des sols plus généreux, gages d'une aisance vivrière, associé à de meilleures conditions pour développer leurs revenus complémentaires - les "surplus".

Ils ne remettent pas en cause, pour autant, la société mossi, ses valeurs sociales et ses normes de comportement. Ils souhaitent d'autant plus retrouver dans leurs nouveaux lieux d'installation un paysage social familial - fait d'individus connus auxquels les unissent des relations antérieures - que ce dernier, à travers le "logueur", apparaît nécessaire à leur

installation (1), et qu'ils s'épargnent ainsi la nécessité de définir une nouvelle façon de vivre parmi les autres.

La migration agricole porte, fondamentalement, le projet d'un mieux-être économique, dans un milieu social familial. Elle est la recherche d'un yir-pale - un nouveau "chez-soi".

Elle répond aussi à une attitude nouvelle. La migration de l'homme marié à l'étranger est une dérobade, une mise à l'écart provisoire, mais totale, de la situation qui l'a fait naître. La migration vers une "terre neuve" d'un jeune chef d'exploitation est certes également une fuite, fruit d'un sentiment d'impuissance à surmonter sur place les problèmes affrontés. Mais elle est, aussi, résolument positive dans la mesure où les migrants n'esquivent pas ces problèmes pour eux-mêmes, les prennent en charge, et tentent de les résoudre durablement dans un environnement géographique plus approprié. C'est, dans le comportement des migrants mossi, une réelle innovation.

Dans cette attitude nouvelle des migrants, et dans le projet porté par leur migration, est inscrit tout le potentiel de rénovation économique et sociale qu'offre la société immigrée dans les "terres neuves", et celui qu'elle n'offre pas.

4.4. Une chaîne de ruptures de solidarité.

De la migration temporaire du jeune célibataire, soucieux de participer à une économie de prestige, à la migration familiale prolongée, substitut des formes de production auxquelles l'aide-familial marié avait jadis accès à titre personnel, puis à la migration vers une "terre neuve" d'un jeune chef d'exploitation souhaitant exercer son activité économique dans un environnement géographique plus propice, il y a à la fois rupture et continuité.

Rupture, car ce sont trois formes d'émigration qui présentent nombre de traits distincts, traduisant les responsabilités et les préoccupations économiques et sociales des diverses catégories de la population les plus directement concernées. Elles ne portent pas les mêmes projets, et n'ont pas la même signification pour les migrants et pour leur société.

Continuité, en premier lieu, parce que leur enchaînement dans le temps est, pour une part, l'effet d'une dynamique interne du phénomène migratoire : chacun a introduit la suivante, lui a ouvert la voie au niveau des comportements. En second lieu, parce qu'elles sont des formes spécifiques d'une même contestation, à des phases successives de l'existence des jeunes hommes mossi, de la place qui leur est réservée dans la vie économique et sociale villageoise.

(1) Cf. Les migrations vers les "terres neuves". La faim de mil.

Enfin, si chacune exprime un refus, une rupture de solidarité, il y a, de l'une à l'autre, une sorte de radicalisation des solutions adoptées pour faire face à l'insatisfaction.

Avec la complicité de la migration en Côte d'Ivoire, le jeune homme célibataire prend le contrôle de sa force de travail et acquiert un statut temporaire de producteur autonome. L'économie de prestige vers laquelle tend son activité de migrant est parallèle certes, mais indissociable de l'économie villageoise : elle n'existe que par rapport à elle.

Privé d'une place économique autonome, le jeune homme marié séjourne plusieurs années à l'étranger, brisant par son mode de vie et son activité avec sa situation antérieure au village natal. Il se met provisoirement en marge de sa société.

Devenu chef d'exploitation, l'homme marié a désormais pour souci primordial d'assurer la subsistance vivrière de sa famille. Découragé par l'avenir que lui propose le pays Mossi, il fonde une nouvelle économie villageoise dans des lieux plus favorables.

Que les diverses formes de l'émigration se rattachent toutes, en profondeur, aux difficultés vécues par la société mossi témoigne leur grande sensibilité à son histoire récente, voulue ou subie, aux espoirs et désillusions qu'elle a pu faire naître.

L'indépendance de la Haute-Volta, en 1960, a de toute évidence fortement retenti sur l'évolution des migrations mossi. La prise en mains des responsabilités nationales et régionales par des Voltaïques, la distance établie entre les formes anciennes et nouvelles du pouvoir politique, les prémices d'une vaste action de développement rural ont été, pour la population mossi, autant d'indices - parmi les plus importants - qu'une évolution était possible vers un avenir différent du présent. C'est l'attente, chargée d'espoirs.

Pendant quelques années, aidée par la diffusion d'un sentiment national, la société mossi parvient à enrayer l'essor des flux de migrants vers la Côte d'Ivoire.

Mais la même mobilisation idéologique ouvre, par ailleurs, sans réserve, le territoire voltaïque aux immigrants mossi. Venant soit de l'étranger (Mali, Ghana), soit de vieilles aires-refuges proches, des agriculteurs mossi pénètrent discrètement dans les campagnes étrangères à leur groupe (au Nord-Ouest du pays). Des commerçants et artisans investissent villes et gares. Les uns et les autres attirent auprès d'eux des flux modestes mais croissants de migrants venus directement du pays Mossi ; il s'agit pour une grande part de flux "détournés", qui avaient vocation de se diriger vers d'autres milieux d'accueil (vieilles aires-refuges, étranger).

La nouvelle politique économique, dite d'austérité, poursuivie par les responsables de l'Etat, à partir de 1966, signale clairement à tous que l'indépendance politique ne peut, à elle seule, amener le changement économique et social. Les migrations vers l'étranger retrouvent un nouvel élan. Les colonies mossi dans les villes, près des gares s'étoffent. Nombre des immigrants urbains sont conduits à reconverter tout ou partie de leurs activités dans l'agriculture (commerçants, artisans) ou à y rechercher des ressources complémentaires (retraités civils et militaires, fonctionnaires) : ils amorcent un mouvement de pénétration rurale péri-urbaine. Ils contribuent à l'affirmation d'un courant d'émigration agricole vers des "terres neuves".

Le véritable débordement migratoire que connaît le pays Mossi depuis 1969-70 - tous les mouvements d'émigration sont brusquement amplifiés - prend appui essentiellement sur deux événements qui conduisent la population mossi à douter que son pays soit en mesure de lui apporter le progrès économique attendu.

Un cycle de mauvaises années pluviométriques s'abat sur l'essentiel du pays Mossi. La disette est générale et cumulative. L'économie de survie est accentuée.

Pendant la même période est abandonnée l'importante action de développement menée depuis plusieurs années en pays Mossi : l'âne et la houe, mis au service des cultures commerciales (coton, arachide), devaient faire accéder les paysans à un niveau d'aisance économique sensiblement plus élevé. Certainement contrariée dans sa dernière phase par la sécheresse, mais surtout mal définie, elle se termine par un échec, vivement ressenti par la population, faisant naître ou renforçant un sentiment d'impuissance : même le Gouvernement, malgré les importants moyens mis en oeuvre, a baissé les bras.

Quels que soient leurs lieux de destination, les cadets célibataires ou mariés s'efforcent de définir pour eux-mêmes un nouveau présent. Les faits montreront si le débordement migratoire actuel est conjoncturel, ou s'il répond à un nouveau progrès, irréversible, dans l'intensité des phénomènes migratoires. D'ores et déjà, le sentiment d'impuissance partagé par les jeunes, et le désaveu qu'exprime leur départ au regard de la société mossi, apparaissent les handicaps les plus lourds que celle-ci devra surmonter pour se définir un avenir.

5. L'EMIGRATION. UNE VOIE SANS ISSUE ?

5.1. Un facteur d'immobilisme de la société

Le bilan global de l'évolution démographique en pays Mossi, de 1961 à 1973, laisse apparaître que la population présente en milieu rural a très peu progressé (6 %) : l'essentiel du croît naturel a été compensé par un solde migratoire négatif. La population masculine, en particulier, est demeurée pratiquement constante. C'est le premier effet des migrations : elles ont presque stabilisé la charge démographique pesant sur les terroirs mossi. Mais leur ampleur, très inégale selon les régions, oblige à nuancer cette conclusion globale. On est encore assez loin du compte dans le domaine central et oriental du pays Mossi. A l'Ouest, par contre, dans la partie la plus peuplée, la population présente a réellement diminué, et la pression démographique tend à s'atténuer.

La ponction opérée par les migrations est cependant très sélective. Les départs vers les "terres neuves" représentent le plus souvent (dans deux cas sur trois) un simple transfert d'exploitation, et ils altèrent peu la capacité de travail de celles qui demeurent sur place. Mais les migrants appartiennent dans l'ensemble à la fraction la plus jeune des chefs d'exploitation. Dans les régions où ils sont nombreux, leur départ contribue à un vieillissement du groupe des hommes qui détiennent les responsabilités économiques à l'intérieur du pays Mossi.

En raison de leur volume, et du statut socio-économique des migrants, les migrations vers l'étranger et les villes ont une influence considérablement plus forte sur la force de travail disponible en pays Mossi. Dans l'ensemble de ce dernier, on comptait, en 1961, pour 100 hommes actifs présents, 113 femmes et 204 inactifs (enfants, vieillards) ; en 1973, on dénombre 132 femmes et 242 inactifs. Le rapport entre la population active et inactive s'est détérioré ; les femmes (et aussi les inactifs) sont de plus en plus sollicitées pour les travaux agricoles. Dans la seule partie occidentale du pays Mossi (O.R.D. de Koudougou et Ouahigouya), près de 45 % des hommes de 15 à 44 ans sont absents.

Il s'agit là d'une véritable hémorragie de main d'oeuvre masculine. Cette ponction retentit profondément sur l'organisation et l'efficacité du travail agricole en particulier, alors même que l'exploitation de terres plus ingrates ou insuffisamment reposées impose des efforts supplémentaires.

Elle pèse lourdement aussi sur l'aptitude de l'agriculture mossi à se rénover, ainsi qu'en témoigne, pour une part, l'échec de l'opération de développement menée pendant plusieurs années en pays Mossi. Si les exploitants n'ont pas voulu, ou su, pratiquer la culture attelée, c'est notamment, pour certains d'entre eux, parce qu'ils ne disposaient pas de la main d'oeuvre

suffisante. Près de la moitié des chefs d'exploitation mossi en sont les seuls actifs masculins (la culture attelée exige la participation d'au moins deux hommes) tandis que les deux cinquièmes des aides-familiaux célibataires ou mariés sont absents en migration.

Les migrations contribuent fondamentalement à réduire l'aptitude à innover en pays Mossi. Aides-familiaux ou jeunes chefs d'exploitation, ceux qui partent sont en moyenne, à cause de leur âge, les plus productifs. Plus sensibles aux nouvelles valeurs économiques, moins satisfaits des conditions de vie que leur offrent les villages, ils sont aussi les plus tournés vers le monde "moderne". La migration elle-même révèle à quel point ils sont sensibles à l'appel du changement.

On discerne bien comment la migration, dans la mesure où elle écarte les éléments qui ont le moins de raisons d'être satisfaits, et sont les plus à même de contester la société, épargne à celle-ci le changement et la fige dans l'immobilité. De l'argent, un mieux-être économique ? En allant le chercher à l'étranger et dans les "terres neuves", les migrants évitent à la société Mossi - avec son assentiment tacite - de se mettre en cause elle-même, de se définir un avenir différent du présent. Il apparaît clairement, par exemple, que la multiplication des migrations vers l'étranger a enrayé un processus de libéralisation de la pratique matrimoniale qui s'était spontanément dessiné (vers 1950, les hommes qui accédaient à une première épouse avaient en moyenne 30 ans ; vers 1965, cet âge était ramené à 27 ans). Il l'a rendu inutile : les jeunes sont absents.

La migration est une voie de dérivation des forces de changement, un substitut à la recherche sur place des solutions aptes à permettre à la société de s'assurer la solidarité de ses éléments les plus jeunes.

La société mossi est cependant depuis quelques décennies affrontée sur place à un facteur de changement : l'argent. L'impôt surtout à l'origine, la diffusion de nouveaux biens de consommation, l'économie de survie elle-même qui rend souvent nécessaire l'achat de mil, ont rendu l'argent de plus en plus indispensable, et désirable. Tandis que le pays Mossi est de moins en moins apte à produire des surplus, sources de revenus monétaires, et même simplement à nourrir sa population, le besoin d'argent accentue la situation d'infériorité économique vis-à-vis de la Côte d'Ivoire - où il paraît à la portée de tous - et précipite la prise de conscience de cette inégalité. L'impérialisme croissant de l'argent - dans les faits et dans les esprits - contribue, de façon déterminante, à engager l'économie mossi dans la voie d'un sous-développement par rapport à l'économie ivoirienne. La migration de travailleurs est un élément essentiel de cette dégradation relative. Elle est, simultanément, une des assises du développement dans les régions d'accueil des migrants, et un obstacle majeur à tout progrès économique dans les régions de départ, où l'appel

des premières se renforce d'autant. C'est par le véhicule de la migration, enfin, que le besoin et le prestige de l'argent, qui sont ses moteurs essentiels, se propagent dans la société d'origine des migrants.

5.2. Le refus du changement par l'argent.

Parce qu'elles déterminent un éloignement durable, les migrations vers les "terres neuves" ont pour premier mérite, dans les régions où elles sont abondantes, de contribuer directement à atténuer la pénurie de terres : dans une aire restreinte de l'Ouest du pays Mossi, le nombre annuel d'émigrants agricoles excède d'ores et déjà le croît naturel de la population. Hormis les cas - exceptionnels - d'un véritable dédoublement des exploitations (le migrant partage sa récolte avec un aîné demeuré au pays Mossi), les migrations vers les "terres neuves" ne se traduisent pas par des flux notables de biens ou d'argent vers le pays Mossi. L'aide indirecte éventuellement apportée à la famille (cadeaux de mil à l'occasion de visites) est occasionnelle, et remarquablement modeste. Sous une forme moins désintéressée, un apport plus important se fait par le canal de ventes abondantes de surplus vivriers. Ceux-ci sont drainés par les commerçants des villes du pays Mossi, dont les "terres neuves" pourraient devenir le grenier à mil.

L'efficacité économique de l'installation dans une "terre neuve" se définit avant tout par rapport aux migrants eux-mêmes : elle leur procure l'aisance vivrière et des revenus complémentaires accrus ; une petite minorité d'entre eux en retire une indiscutable promotion économique (1). Une inquiétude surgit, cependant, quant à l'aptitude des migrants à conserver ce mieux-être économique face à l'un des principaux pièges du temps : la saturation de l'espace, et la fin des terres "neuves".

L'épargne des migrants de travail par année de séjour est évaluée en moyenne à 25 000 CFA ; elle décroît régulièrement avec la durée de l'absence (le rapport est de 3 à 1 entre le séjour de 12 à 24 mois, et celui de plus de 5 ans). C'est une somme importante au regard du pays Mossi, où le revenu monétaire net annuel est estimé à 2 000 à 3 000 CFA par personne (revenus migratoires non compris). Elle joue notamment un rôle important dans le paiement de l'impôt et dans la couverture du déficit céréalier.

L'utilisation de cette épargne présente deux traits dominants : les migrants en conservent la plus grande part pour leurs besoins personnels ; elle est, pour l'essentiel, mise au service de dépenses à caractère ostentatoire. Pratiquement, les seuls investissements productifs sont réservés au commerce, où ils se révèlent le plus souvent très médiocrement rémunérateurs.

(1) cf. Les migrations vers les "terres neuves". La faim de mil.

Leur absence dans l'agriculture ne saurait surprendre : les migrants sont généralement des aides-familiaux, et ne contrôlent pas les revenus de l'exploitation dont ils sont membres ; ils n'ont guère la possibilité de faire fructifier leur argent dans des champs personnels, au statut foncier précaire, et souvent situés sur des terres parmi les moins généreuses.

En développant une économie de prestige, les migrants lancent une sorte de défi - à la fois témoignage et protestation - à leurs aînés. Par l'étalage des nouveaux biens de consommation auxquels l'argent leur ouvre l'accès, ils affirment leur identité à la fois sociale et économique, et refusent la place que la société leur réserve. Leur comportement manifeste aussi une véritable fuite en avant dans un univers économique coupé aussi bien du pays Mossi et de ses possibilités, que de l'ordre social ancien et des valeurs sur lesquelles il repose : un voyage hors du temps passé - que la société ne cesse de prolonger - vers un autre temps, celui de l'argent.

C'est cependant un voyage fugace, car le pouvoir monétaire du migrant se consume rapidement. Il n'y a d'autre issue pour lui que de repartir pour l'étranger, afin de reconstituer ce pouvoir, ou d'accepter la vie villageoise telle qu'elle est, avec l'espoir d'accéder à son tour, l'âge venu, aux formes traditionnelles du pouvoir.

La mise en oeuvre d'une telle économie de prestige mesure le succès des efforts entrepris par l'administration française, puis voltaïque, pour diffuser, imposer les nouvelles valeurs économiques liées à l'argent, valeurs considérées elles-mêmes comme une condition du progrès. Cet effort a été largement soutenu par "l'effet de démonstration" de la Côte d'Ivoire, repercuté sur place par les migrants.

Mais elle est également le fruit du refus de la société, à travers ses aînés, de laisser l'argent - détenu par les jeunes - envahir les rapports sociaux fondamentaux, instruments de leur pouvoir traditionnel. En se déversant dans une économie de prestige où les jeunes épuisent leur force de contestation, l'argent des migrations est marginalisé, rendu inefficace : il demeure hors de la société. C'est de la part des aînés un réflexe de survie, le refus du changement fondé sur un argent venu de l'extérieur, à même de bouleverser l'édifice social ancien, et de mettre en cause les fonctions prééminentes à eux dévolues.

Ce blocage social prive l'argent rapatrié de Côte d'Ivoire de toute réelle efficacité économique en pays Mossi. Associé aux revenus commerciaux qui souvent en dérivent, il s'inscrit dans un circuit monétaire autonome, contrôlé essentiellement par les jeunes, parallèle au circuit reposant sur les ventes des produits de l'exploitation, contrôlées surtout par les aînés. Mise hors d'état de contaminer les moyens de contrôle des principaux facteurs de la production locale - la terre et le travail -, l'épargne migratoire s'investit dans le secteur de la consommation des biens importés : venue de l'extérieur,

pour une grande part, elle y retourne.

Au choix d'une économie de prestige à travers laquelle les jeunes contestent l'ordre économique et social ancien, répond le refus des aînés de reconnaître le pouvoir de l'argent et de laisser mettre en cause cet ordre ancien, avec les privilèges qu'il leur assure.

S'ils s'opposent jusqu'à présent à leurs cadets avec une grande efficacité - les migrations aidant -, les aînés n'ont d'autre projet à leur proposer que la reconduction du passé, et le maintien de leur pouvoir traditionnel. Cette attitude revient à nier les réalités du temps présent, et pour commencer la volonté des jeunes, qui voudraient une autre place dans la société, ainsi que leur adhésion à des valeurs économiques nouvelles. Elle les pousse indiscutablement à céder à l'appel des milieux d'accueil potentiels, à mesure qu'ils s'ouvrent à l'immigration. La société mossi est restée jusqu'à présent fermée au changement. Les aînés la maintiennent hors de son temps.

A moins que la migration en vienne à contaminer l'ensemble du corps social, ou qu'une véritable mutation sociologique prive les aînés de leur pouvoir traditionnel, le refus du changement par l'argent n'a de chance de s'émousser qu'à mesure que le pays Mossi se mettra lui-même à produire des surplus monétaires. Ainsi, l'argent pourrait-il envahir de l'intérieur les échanges fondamentaux au sein de la société.

Dans ces conditions, l'affrontement entre les aînés et les cadets - pour ou contre le changement - pourrait se transformer en une compétition pour la conquête de l'argent et le contrôle des moyens de sa production. De l'issue de cet affrontement dépendrait le visage d'une nouvelle société. Au service des aînés, l'argent renforcerait leur pouvoir traditionnel, non peut-être sans le dénaturer. Maîtrisé par les cadets, il serait un moyen de contestation de ce pouvoir, un facteur d'équilibre au sein de la société.

Déterminer les sources possibles de cet argent relève d'une analyse des conditions du développement économique au pays Mossi. Le passé récent a déjà montré que l'insuffisance du mil est telle que toute promotion de l'agriculture mossi est mise à profit par les exploitants, en premier lieu, pour mieux satisfaire leurs besoins vivriers. Cette promotion ne parvient guère, dans une première phase, à dégager des surplus à même d'être convertis en argent. L'effort requis doit être à la fois intense et prolongé.

La faim de mil satisfaite, un des plus sûrs espoirs des campagnes mossi, à terme, repose vraisemblablement sur l'essor des populations urbaines, et de leurs besoins en produits ruraux (céréales, petit bétail). On peut craindre cependant qu'une vive croissance de la population des villes n'appelle pas nécessairement un progrès économique immédiat dans les campagnes.

Déjà, les intérêts des populations urbaines et rurales s'opposeraient quant au prix des produits ruraux. Une concurrence pourrait s'établir également dans la nature de leurs activités respectives, si les emplois spécifiquement urbains étaient insuffisamment développés. La densité de la population rurale, la nature de ses ressources en sols et des conditions agro-climatiques font qu'un des objectifs les moins incertains d'une action visant à accroître ses revenus monétaires est une meilleure utilisation du temps en saison sèche ; certaines des activités susceptibles d'être ainsi pratiquées (artisanat, maraîchage) risquent de se répandre spontanément, avec de meilleurs atouts, dans les villes ou à leur périphérie immédiate.

Au demeurant, l'argent et l'économie de profit sont-ils l'indispensable voie du changement ?

5.3. Une crise de la société.

On ne doit pas se tromper. C'est fondamentalement par rapport à la société mossi que se pose désormais, en toute priorité, le problème des migrations : compte tenu de la place que celles-ci occupent au sein de la population mossi, des situations sur lesquelles elles reposent et des effets qu'elles exercent en retour, quels objectifs doivent-ils ou peuvent-ils être poursuivis à leur égard ?

On peut l'affirmer : les migrations mossi actuelles sont le produit d'une grave crise de l'économie mossi. C'est dans cette crise, dans les facteurs exogènes et endogènes qui l'ont suscitée et amplifiée au cours des dernières décennies, que les diverses formes de l'émigration trouvent leur profonde unité. Chacune en est une expression différenciée, selon l'avancement des individus au sein de la société, l'évolution de leurs préoccupations et ambitions majeures. Cette crise varie d'intensité selon les régions du pays Mossi : là où elle est la plus intense, elle se prolonge par une crise sociale, un fonctionnement de la société hors de ses propres normes.

Les éléments de cette crise peuvent être rassemblés dans un tableau synoptique, qui n'échappe pas au risque d'une excessive simplification. La crise économique actuelle a deux fondements spécifiques, qui la rattachent aux temps anciens de la société : la médiocrité des sols, alliée à une abondante population ; à travers l'émigration, elle repose aussi sur un de ses propres effets : l'anémie des forces productives, jointe à une faible aptitude au changement. Elle se traduit essentiellement par l'inefficacité croissante du système de production, l'impossibilité de garantir l'aisance vivrière et d'apporter des "surplus" : la société mossi s'engage de plus en plus dans une économie de survie. Les exploitations mobilisent au service de la production commune de mil toute la force de travail disponible,

et ne se prêtent plus aux activités personnelles, éléments-clés de leur équilibre économique et social interne. L'organisation socio-économique est démantelée. Dans les régions les plus affectées, l'accès aux terres tend à devenir un enjeu économique, et l'accès aux épouses un moyen de drainer et de contrôler les forces productives. La crise économique se double d'une crise sociale. Les cadets sont voués soit à une totale dépendance économique lorsqu'ils sont aides-familiaux, soit à une plus grande pénurie de mil lorsqu'ils sont chefs d'exploitation.

Cette crise s'est exprimée d'abord hors du secteur de l'auto-subsistance vivrière. Suscitée par la politique économique menée pendant la première moitié du XXe siècle par l'administration française, la disparition des "surplus" s'insère de nos jours dans les "contradictions" du système économique mis en place, au niveau national : l'économie mossi s'y trouve enfermée comme dans un carcan.

Ce système valorise, explicitement ou non, les valeurs et comportements rassemblés autour du profit personnel et de l'impérialisme de l'argent, étalon de la liberté et du pouvoir ; il appelle, au sein de la population, une croissance continue du besoin des "surplus" - dans les faits et dans les esprits -, au moment même où le pays Mossi est de moins en moins à même de les procurer.

Simultanément, il est conduit à s'accommoder d'un dispositif inter-régional de répartition des facteurs de la production, qui concentre hors de la Haute-Volta les sources principales possibles de l'argent. Il est soumis à un ordre économique international, largement fondé, sous le couvert de complémentarités et d'échanges, sur la mise à profit et le renforcement des inégalités, des déséquilibres.

Les aides-familiaux sont conviés à aller chercher en Côte d'Ivoire et dans les villes, à la fois les revenus personnels que leur village ne leur apporte plus, et leur émancipation socio-économique. Leur absence accentue concrètement les difficultés de l'économie mossi. La société se protège en détournant leur apport monétaire, et les potentialités de changement qu'il détient, vers une économie de prestige, dont la seule issue est le renouvellement de la migration. Elle ne sait, ni ne peut, proposer à ses jeunes un présent plus conforme à leurs aspirations.

C'est dans cet écheveau de situations externes et internes que réside le moteur de la puissante progression géographique (de l'Ouest du pays Mossi vers l'intérieur de celui-ci) et sociale (des célibataires vers les hommes mariés) de l'émigration vers l'étranger et les villes.

Sous l'effet des années de sécheresse, la crise a franchi indiscutablement, un nouveau degré : l'auto-subsistance vivrière se trouve elle-même à présent mise en question. Dans

les régions particulièrement affectées par l'émigration vers l'étranger, le mil est devenu de plus en plus rare, en même temps que se détérioraient, sélectivement, les conditions d'activité des exploitations dirigées par les hommes les plus éloignés, en raison de leur statut social, du contrôle des facteurs de production. Ces derniers subissent d'autant plus fortement l'attraction des "terres neuves", ouvertes dans le sillage de l'indépendance politique. Ils se trouvent vivement incités, par cette conjonction de facteurs, à venir fonder, dans des lieux plus propices, une économie restaurée.

Au même titre que l'installation durable à l'étranger, l'émigration vers une "terre neuve" traduit un désaveu de l'avenir économique qu'offre le pays Mossi, sous l'influence notamment de l'échec de l'action de développement tentée pendant plusieurs années. Dans des voies différentes, l'une et l'autre représentent le stade ultime de la dynamique interne du phénomène migratoire : le migrant troque son statut d'absent contre celui d'émigré.

A l'envahissement de l'économie mossi par une crise profonde, fait écho celui de la société par le phénomène migratoire. L'immobilisme économique et social dans lequel s'enfonce la société mossi, sous la conduite de ses aînés, est à la fois facteur et effet de la recherche par les cadets, ailleurs, d'un nouveau présent, et de plus en plus d'un nouvel avenir.

L'économie de survie, et ses prolongements sociaux, débouchent sur une crise de la société. La société mossi se délite en plusieurs composantes, poursuivant différents projets, définis par chacune pour son propre compte. Elle a cessé d'être solidaire face à son présent. Ce qui la rend, fondamentalement, inapte à se définir un avenir.

L'éclatement de la société mossi s'accompagne d'une crise d'identité entre un passé qui ne cesse de se prolonger dans le présent, et un avenir qui semble ne se définir qu'ailleurs. La fixation de plus en plus massive des émigrés mossi à l'étranger, en ville et dans les "terres neuves" conduit la société mossi dans une voie où son existence même, en tant que société, pourrait être mise en question. Le temps n'est plus d'une politique spécifique des migrations ni à l'intérieur, ni à l'extérieur du pays Mossi. Le problème des migrations se confond désormais avec celui du pays Mossi. C'est au ré-équilibre (peut-on dire du sauvetage ?) de l'économie et de la société mossi que l'attention et les efforts doivent se consacrer en priorité. Ce n'est que dans cette voie que l'on peut espérer, en retour, contenir les phénomènes migratoires dans des limites où ils ne compromettent pas le fonctionnement de la société et de l'économie.

Vers quelle société, animant quelle économie, doit et peut conduire un tel ré-équilibre ? Celles que transmettent les coutumes et les atavismes ? Celles que proposent les idéologies dominantes de nos jours ? Est-il encore temps d'unir les aînés et les cadets autour du projet d'une nouvelle société qui,

définie autour de valeurs anciennes demeurées vivantes, et de valeurs nouvelles reconnues indispensables et conformes au génie propre de la civilisation mossi, se prêterait aux mutations nécessaires pour surmonter la crise économique ? Quelle qu'elle soit, la solution retenue devra parvenir à rétablir la confiance de la population dans l'avenir de son pays, et la solidarité entre ses membres autour d'une même définition de cet avenir. La société mossi elle-même est en jeu.

Le temps n'est plus, également, celui des illusions. Les mots, utiles pour emporter les adhésions, ne suffisent pas pour engager l'action et la mener à son terme. De même, celle-ci ne peut être définie hâtivement dans le bureau de quelques experts. Elle appelle une analyse lucide des déséquilibres au sein de la société et de l'économie mossi, des forces de changement susceptibles d'être mises à profit, des comportements qui doivent être modifiés. Elle implique une adhésion des diverses couches de la population sur les orientations dominantes de l'action, sur le visage de la société et de l'économie de demain dans lequel elles s'insèrent. Sans nul doute, les choses - en particulier, le pays Mossi - étant ce qu'elles sont, les obstacles seront nombreux, et au premier rang le phénomène migratoire lui-même, les forces endogènes qui l'entretiennent, les appels venus de l'extérieur.

Avant que les résultats attendus deviennent une réalité, l'instrument d'une régulation interne des migrations, il y a place - et nécessité -, s'agissant des mouvements vers l'étranger, pour une action conservatoire immédiate : freiner, autant que faire se peut, l'essor des migrations des hommes mariés (avec leur famille), dans les régions où elles se développent, et le prévenir ailleurs, en somme rétablir, ou confirmer, le mariage dans son rôle antérieur de borne de la vie migratoire à l'étranger. D'un faible intérêt - mesuré au montant de l'épargne rapatriée -, les migrations de ce type se prolongent pendant de nombreuses années, et surtout elles tendent à conduire (dans une proportion qui ne devrait cesser de croître) à des installations durables ou définitives, particulièrement néfastes.

Les responsables d'une telle action devraient pouvoir bénéficier de deux atouts : d'abord l'attitude, semble-t-il, réticente des pouvoirs publics dans les pays d'accueil quant à l'installation définitive des immigrants ; puis la possibilité de conjuguer aux mesures relatives aux migrations, vers l'étranger, une politique s'adressant aux "terres neuves" voltaïques.

Pour le reste, personne en Haute-Volta ne pourra faire que les emplois et l'argent offerts par la Côte d'Ivoire disparaissent. Imagine-t-on pouvoir stopper pour de bon, par la contrainte, le flux de célibataires qu'attire actuellement l'étranger ? Mais peut-être le moment est-il venu - compte tenu notamment, si l'on en croit certains faits et témoignages, de la situation de plus en plus inconfortable de la main d'oeuvre voltaïque immigrée - de mobiliser les esprits par une vaste campagne visant à ralentir les mouvements vers l'étranger ? Rien

n'empêcherait, simultanément, de chercher à redéfinir, avec ceux qui utilisent la main d'oeuvre voltaïque expatriée, les conditions de son activité et de sa rémunération.

Mais il est clair que tout ceci ne constitue qu'un pis-aller provisoire. Seule, une action résolue et profonde à l'intérieur du pays est à même de rendre à la société mossi, et à ses responsables, la maîtrise des mouvements vers l'étranger.

Compte-tenu de la masse démographique que représente la population mossi, il serait peu réaliste d'attendre d'une émigration vers des "terres neuves" voltaïques qu'elle modifie sensiblement les conditions de peuplement dans la zone de départ. Quant aux "retombées" économiques à en attendre (transfert de produits vivriers), elles sont négligeables : les projets investis dans la migration sont tournés vers les migrants eux-mêmes. Une ponction démographique importante et prolongée peut certes être envisagée au niveau régional. Il serait toutefois dangereux que telle ou telle région du pays Mossi laisse partir, le plus souvent sans perspective de retour, une fraction importante de ses jeunes chefs d'exploitation, ceux-là mêmes qui, par leur départ, manifestent une certaine volonté de changement : ces exploitants seront les acteurs privilégiés d'une action visant à ré-équilibrer l'économie et la société mossi. Une politique des "terres neuves" ne peut être définie par rapport au seul pays Mossi.

Cependant, les "terres inexploitées" constituent une des ressources naturelles de la Haute-Volta, et la population mossi est une des pièces maîtresses de ses ressources humaines. Une politique de mise en valeur de "terres neuves" se justifie au regard de ces terres elles-mêmes, des migrants et de l'économie nationale prise dans son ensemble, la population du pays Mossi apparaissant, non sans précautions, comme une des sources possibles du peuplement attendu. Dans cette perspective, l'existence de mouvements spontanés représente un atout, si l'on convient de s'en saisir (1).

(1) cf. "Un créneau dans le temps pour une politique du possible".

République de Haute-Volta
Ministère du Travail et de la Fonction Publique

République Française
Ministère de la Coopération

Convention FAC n° 13/C/71/F
Projet n° 93/CD/71

ENQUÊTE SUR LES MOUVEMENTS DE POPULATION A PARTIR
DU PAYS MOSSI (Haute-Volta)

RAPPORT DE SYNTHÈSE

1977



Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer

fascicule II

ENQUETE SUR LES MOUVEMENTS DE POPULATION A PARTIR DU PAYS MOSSI

RAPPORT DE SYNTHESE

FASCICULE 1

Introduction

Première partie : Les migrations mossi. Une société
bousculée par son destin.

FASCICULE 2

Deuxième partie : Les migrations vers les "terres
neuves". La faim de mil.

Gérard REMY

Mars 1977

Deuxième partie

LES MIGRATIONS VERS LES "TERRES NEUVES"

LA FAIM DE MIL

- 0 -

LES MIGRATIONS VERS LES "TERRES NEUVES"

LA FAIM DE MIL

Les migrations vers les "terres neuves" - ou migrations agricoles - sont inséparables des autres formes de l'émigration mossi : les mouvements de jeunes travailleurs célibataires vers l'étranger, les migrations familiales prolongées à l'étranger ou dans les villes voltaïques. Elles s'enchaînent les unes aux autres, au sein d'une même dynamique du phénomène migratoire. Elles plongent des racines communes dans le passé contemporain. Elles sont des expressions différenciées, apparues successivement, d'une contestation de la situation sociale et économique actuelle au pays Mossi. Elles sont toutes, aussi, à des degrés variables, tributaires de la place qu'occupe la Haute-Volta, et le pays Mossi au premier chef, dans un ensemble géopolitique beaucoup plus large, assujetti à un même ordre économique.

Le document qui suit, consacré aux migrations vers les "terres neuves", ne peut être dissocié du précédent. Celui-ci définit, pour le passé et le présent, les liens qui unissent ces migrations aux autres courants migratoires. Il montre les traits spécifiques de leur nature, de leur évolution, de leurs fondements. Il établit le cadre général d'interprétation à l'intérieur duquel elles trouvent leur pleine signification.

Ce document est un dossier d'études qui s'efforce de couvrir l'ensemble du champ des questions essentielles que font naître l'état actuel des migrations vers les "terres neuves", les processus mis en oeuvre, leurs effets dans les régions de départ et d'accueil des migrants. Les diverses études s'inscrivent dans un cheminement intellectuel continu.

Le dossier se veut "fonctionnel" au regard des préoccupations des personnes amenées à s'intéresser aux migrations vers les "terres neuves". Il est volontairement décomposé en études distinctes. Chacune est une unité structurée autonome, regroupant les éléments de réponse à l'ensemble des questions associées qui la sous-tendent. Elle peut être lue isolément (des renvois aux autres études limitent toutefois les répétitions) ; facette particulière de la problématique générale relative à ces migrations, elle est, aussi, complémentaire des autres.

L'intitulé de chaque étude permet aisément de discerner les questions auxquelles elle s'efforce de répondre.

Les deux premières études, brèves, sont en fait des notes d'information sur les deux principaux acteurs des migrations : les "terres neuves" et les migrants. Où sont les "terres neuves", comment s'inscrivent-elles dans leur environnement géographique régional, quels sont les caractères particuliers de leur site ? Qui sont les migrants, quelles raisons invoquent-ils pour rendre compte de leur départ, et du choix de leur lieu d'installation ?

L'étude suivante - "Le passé. Un témoignage pour l'avenir ?" - décrit l'état et les modalités du peuplement dans les aires-refuges du passé et définit la fonction de celles-ci dans le champ migratoire actuel ; elle souligne les changements économiques et sociaux intervenus au sein de la société immigrée par rapport à la société-mère. Elle en dégage les conclusions majeures.

Trois études se font directement écho. Au-delà des données exposées, elles s'attachent avant tout à analyser les processus élémentaires sur lesquels repose le mouvement migratoire, à montrer leur mode de projection tant dans les aires d'accueil que de départ des migrants, en somme à comprendre la dynamique des migrations.

"Vers la "terre neuve". Processus et comportements" tente de reconstituer les diverses étapes de l'évolution qui, de l'installation des premiers venus, mène à des "terres neuves", insatiables mangeuses d'espace. Comment, et sous quelles conditions, se fonde et se développe un groupement ? Sur quels facteurs s'appuie l'activisme géographique des "terres neuves" ?

"Dans la "terre neuve". Vers un nouvel avenir ?" répond à trois questions complémentaires : qu'apportent les "terres neuves" aux immigrés, au plan économique et social ? Que signifient les changements observés dans le comportement des exploitants ? Cet apport peut-il être durable ?

"L'émigration agricole en pays Mossi. L'entrecroisement d'opportunités" s'intéresse à l'autre versant du phénomène migratoire. D'où viennent les migrants, à travers quels processus ? Pourquoi l'émigration concerne-t-elle essentiellement la partie occidentale du pays Mossi ? Est-elle vouée à conquérir l'ensemble du pays Mossi ?

La dernière étude, la plus étoffée, prolonge naturellement les précédentes. Elle en tire les enseignements, dans la perspective d'une politique de mise en valeur de "terres neuves" soucieuse de mettre à profit les forces sur lesquelles reposent les migrations actuelles, les facteurs de changement dont elles sont investies. Après avoir esquissé un bilan actuel des migrations spontanées, l'étude évoque les différentes attitudes possibles à leur égard, compte tenu des problèmes qu'elles soulèvent. Elle définit les orientations dominantes d'une "politique du possible", qui s'efforcerait d'ajuster les aptitudes et ambitions partagées par les migrants, et les projets auxquels se prêtent les "terres neuves".

Dans le champ d'investigation qui les concerne, les diverses études rassemblent, sous une forme synthétique, les faits importants exposés dans les documents remis antérieurement au maître d'oeuvre du programme d'études : en premier lieu, "Les migrations vers les "terres neuves". Un nouveau courant migratoire", mais aussi, dans leur secteur de préoccupations respectif, "Milieux ruraux mossi. Aspects économiques, "L'environnement sociologique des migrations internes" et "L'évolution récente. Mutations et continuités" : quelques données sont extraites de la plupart des autres documents communiqués (1). Certains faits présentés proviennent de dépouillements complémentaires des enquêtes réalisées ou, surtout pour ce qui concerne les aires-refuges, de nos travaux personnels menés antérieurement à la Convention d'études.

Les études réunissent et pondèrent les analyses et interprétations des faits qui sont proposées dans les documents diffusés ; parfois, elles les prolongent (ou les renouvellent). Elles constituent, dans une large mesure, un document original, résolument établi en fonction des questions, à caractère scientifique, que peuvent faire naître les migrations spontanées vers les "terres neuves", auprès de tous ceux qui seront amenés à définir une politique à leur égard.

(1) Les travaux consacrés à l'étude des migrations agricoles se regroupent en deux ensembles complémentaires : des investigations sur le mouvement migratoire lui-même, les migrants, les conditions et modalités de l'installation, dans deux échantillons emboîtés de groupements mossi ; des enquêtes plus approfondies, dans des secteurs de recherche précis (environnement sociologique, système de production, structures budgétaires,...) auprès d'échantillons spécifiques et restreints de migrants. L'étendue et la nature de ces échantillons sont définis dans les documents déjà communiqués. Il importe de souligner que les données les plus fines présentées, en particulier dans le domaine économique (structure des exploitations agricoles, budgets familiaux), reposent sur un petit nombre d'enquêtes localisées. Elles doivent nécessairement être confirmées.

LES MIGRATIONS VERS LES "TERRES NEUVES". LA FAIM DE MIL

| | |
|---|--------|
| Introduction..... | pages |
| <u>LES "TERRES NEUVES". A LA RENCONTRE DE LA GRANDE BROUSSE</u> | 58-64 |
| 1. Des terres dont l'usage n'est pas disputé. | |
| 2. Un nouvel environnement. | |
| <u>LES MIGRANTS ET LEUR MIGRATION.</u> | 65-69 |
| 1. Une émigration sélective. | |
| 2. Migrations de travail et migrants agricoles. Ruptures et continuités. | |
| 3. Le rejet d'une économie de survie. | |
| 4. A la recherche d'un nouveau "chez-soi". | |
| <u>LE PASSE. UN TEMOIGNAGE POUR L'AVENIR ?</u> | 70-83 |
| 1. De l'aire de pénétration à la saillie du pays Mossi. | |
| 2. Un champ migratoire devenu marginal. | |
| 3. La société immigrée. Des changements, dans la tradition. | |
| 3.1. La fin des nakomsé. | |
| 3.2. Une certaine ouverture à la promotion des jeunes adultes. | |
| 3.3. Un comportement économique traditionnel, plus efficace. | |
| 4. Démographie et société. Une mesure du degré d'autonomie sociale. | |
| 5. Les leçons du passé. | |
| 5.1. L'alternative culturelle : se fondre ou s'affirmer. | |
| 5.2. Du présent de jadis, au passé d'aujourd'hui. | |
| <u>VERS LA "TERRE NEUVE". PROCESSUS ET COMPORTEMENTS</u> | 84-97 |
| 1. La formation des groupements, Une puissante dynamique socio-familiale. | |
| 1.1. Les fondateurs : vers des lieux connus. | |
| 1.2. Les migrants ultérieurs : vers des individus connus. | |
| 1.3. Un processus d'auto-développement. | |
| 2. L'essor des groupements. Des seuils à franchir. | |
| 2.1. Vers un paysage géographique et social familial. | |
| 2.2. La conquête d'un espace agricole. | |
| 2.3. Les "terres neuves" : une aptitude à céder à l'immigration. | |
| 3. Vers de nouvelles "terres neuves". | |
| 3.1. Essaimages et émigrations. A la recherche d'un équilibre. | |
| 3.2. Un dynamisme géographique intrinsèque. | |
| <u>DANS LA "TERRE NEUVE". VERS UN NOUVEL AVENIR ?</u> | 98-115 |
| 1. Un indiscutable mieux-être économique. | |
| 1.1. Les difficultés économiques initiales. Un élément d'intégration sociale. | |
| 1.2. La course aux défrichements. | |

- 1.3. Des exploitations libérées des contraintes géographiques.
- 1.4. La fin d'un comportement déviant.
- 1.5. La fin des terres "neuves". Un avenir incertain.
2. Vers une nouvelle société ?
 - 2.1. Des inégalités fuies et reproduites.
 - 2.2. L'effacement des chefs.
3. Les pièges du temps.

L'EMIGRATION AGRICOLE EN PAYS MOSSI. L'ENTRECROISEMENT D'OPPORTUNITES.

116-136

1. Un nouveau bourgeon de la turbulence migratoire mossi.
 2. Un activisme géographique.
 - 2.1. Le processus élémentaire : la projection de champs socio-familiaux.
 - 2.2. Des pôles de départ en voie d'extension.
 3. Dans l'Ouest de la Haute-Volta : des facteurs favorables à l'ouverture de "terres neuves".
 4. Dans l'Ouest du pays Mossi : une situation plus propice à l'émigration.
 - 4.1. Dans le prolongement des migrations familiales vers l'étranger.
 - 4.2. Une forme plus avancée de l'économie de survie.
 5. A la conquête du pays Mossi ?
- Annexe. Onchocercose, dépeuplement des vallées et migrations vers les "terres neuves".

UN CRENEAU DANS LE TEMPS POUR UNE POLITIQUE DU POSSIBLE.

137-159

1. Une économie rurale prospère, établie par une société rajeunie.
2. D'impossibles choix ?
 - 2.1. Une solution inefficace pour résoudre les problèmes du pays Mossi.
 - 2.2. Le "laissez-faire". Des inquiétudes pour l'avenir.
 - 2.3. Le refus. D'inéluctables prolongements.
3. Dans les vallées "fertiles". Une politique spécifique.
 - 3.1. Des "terres neuves" vers des périmètres aménagés : une discontinuité.
 - 3.2. L'alternative.
4. Un regard neuf, au service de migrations dirigées.
5. Une politique de peuplement appropriée aux ressources humaines.
 - 5.1. Vers des collectivités rurales solidaires.
 - 5.2. Des secteurs d'immigration modulés.
6. De nouvelles bases pour l'action de développement rural.
 - 6.1. Une redéfinition du niveau d'application de l'action.
 - 6.2. Un milieu humain perçu tel qu'il est.

LES "TERRES NEUVES". A LA RENCONTRE DE LA GRANDE BROUSSE

Les diverses "terres neuves" actuelles rassemblaient, en 1960, près de 3000 immigrants mossi, la plupart fixés au Sud de Nouna (1). A la fin de 1972, ils sont environ 37.000 : 25.000 sont installés de part et d'autre de la branche montante de la Volta Noire ; 6.500 se répartissent dans un semis discontinu de villages sur la rive gauche de la Volta noire, du pont de Douroula à la Forêt Classée de Laba (quelques centaines d'entre eux ont franchi la Volta, et investi les villages qui cernent la ville de Boromo) ; 4.000 sont établis en pays Nouna, le long de la route qui mène de Sabou à Léo ; 2.000 résident au Sud-Est de Bobo-Dioulasso, et à proximité de la Forêt Classée du Tui (cf. carte n° 2. Les aires de migration mossi en Haute-Volta) (2).

Proche de 800 personnes en 1964, l'apport migratoire annuel dans les "terres neuves" a progressé modérément pendant quelques années, puis s'est amplifié à partir de 1969-70 ; il peut être évalué à près de 6.500 personnes en 1972 (3). Les trois quarts des immigrants sont venus directement du pays Mossi, les autres de vieilles aires-refuges, de villes et gares, ou de l'étranger.

Dans les principales "terres neuves" se sont mis en place des réseaux d'établissements (4) rassemblant toujours, en moyenne, plus de 250 personnes, parfois plus de 500. Presque partout, le peuplement immigré excède 5 personnes au km², et représente plus du tiers (plus de la moitié, au Sud de Dédougou) de l'ensemble de la population de l'aire concernée.

-
- (1) Il s'agissait avant tout de noyaux de commerçants, et de petites communautés musulmanes.
 - (2) L'effectif global proposé est en fait incomplet. Certaines aires d'implantation mossi ancienne (régions de Diébougou, de Fara, de Douroula-Gassan) sont incontestablement pour une part l'objet, de nos jours, d'une immigration à caractère agricole ; il en est de même de certains terroirs de villes (Pô, Boromo, Fada N'Gourma,...) et de gares (Zamo, Siby, Bounou,...) ; enfin, de nombreux migrants mossi s'installent dans des périmètres aménagés (vallée du Kou, Guiedougou). On peut admettre que le nombre total des immigrants agricoles est de l'ordre de 45.000 à 50.000 personnes.
 - (3) Il est vraisemblablement au moins de l'ordre de 8.000 personnes si l'on tient compte des flux de migrants agricoles hors des "terres neuves" (cf. note ci-dessus).
 - (4) Un établissement regroupe l'ensemble des immigrants recensés dans un même village d'accueil. Il comprend plusieurs groupements (unités socio-résidentielles).

I. DES TERRES DONT L'USAGE N'EST PAS DISPUTE

La plupart des "terres neuves" sont riveraines des couloirs de terres inoccupées qui s'étendent le long de la Volta Noire, et de ses principaux affluents ; les autres sont toujours localisées dans des zones très peu peuplées. L'effet le plus immédiat de leur déplacement - combien enivrant pour les exploitants mossi - est de les porter à la rencontre de la "grande brousse".

Nous montrerons que cette rencontre répond autant à un souhait du migrant - libérer son exploitation agricole des contraintes géographiques - qu'à une exigence propre au phénomène migratoire lui-même : les groupements d'immigrés ne se développent qu'au prix d'une certaine autonomie dans l'utilisation de l'espace, à la fois condition et moyen de leur épanouissement (1).

Les populations d'accueil présentent des caractères qui les rendent plus ou moins aptes à concéder cette autonomie. Mais, de façon générale, celle-ci n'est obtenue qu'en deçà d'un certain seuil de densité du peuplement autochtone, variable selon les régions, mais toujours peu élevé : il met à la disposition des migrants des terres dont l'usage ne leur est pas disputé. Dans les faits, les "terres neuves" ne se sont développées que dans des régions qui, en raison de leurs traits naturels ou de facteurs historiques - les uns et les autres apparaissant liés -, se sont montrées, dans le passé, les plus défavorables à la présence de l'homme.

A l'Est, la branche descendante de la Volta noire, et son couloir de terres inoccupées, s'impriment entre deux môles de peuplement dense (cf. Carte n° 3. La boucle de la Volta Noire. Valeur agricole et occupation du sol). Le milieu écologique joue vraisemblablement un rôle déterminant (2).

A l'aval de Tchériba, la vallée porte des sols hydromorphes d'origine colluvio-alluviale. Relativement fertiles, mais très mal drainés, ils exigent des techniques culturales élaborées (billonnage en particulier), et ont une vocation essentiellement rizicole. Ils se prêtent mal aux systèmes agricoles pratiqués par les populations riveraines ; les exploitants mossi ne savent guère s'en accommoder. A l'amont, la plaine alluviale s'évase, et remonte quelque peu le long des principaux affluents. A tendance verticale dans la partie centrale de la plaine, les sols sont fertiles, mais difficiles à travailler (cohésion forte). Sur les marges, les sols sont plus friables ; si leur fertilité est plus moyenne, leurs caractéristiques physiques sont moins défavorables : ils sont recherchés par les exploitants.

(1) cf. Vers la "terre neuve". Processus et comportements. (pages 84- 97).

(2) Les données relatives aux sols sont essentiellement extraites de l'étude pédologique de la Haute-Volta, menée par l'ORSTOM, de 1967 à 1969.

Partout ailleurs, les sols se définissent par rapport aux phénomènes liés au cuirassement. Plus ou moins épais, parfois squelettiques, toujours gravillonnaires, ils se développent sur les matériaux (d'apport ou d'érosion) qui recouvrent les cuirasses, ou sur ceux, plus ou moins indurés, que celles-ci surmontaient avant d'être démantelées par l'érosion. Ces sols se prêtent à une agriculture médiocre, dès lors qu'ils sont suffisamment épais. Leur économie de l'eau, très déséquilibrée (faible accumulation de réserves hydriques, dessèchement rapide), rend les récoltes aléatoires ; ils sont sensibles au ruissellement. Imperméables, niveaux cuirassés et indurés favorisent l'hydromorphie.

Présentant pour la plupart peu d'attraits, les sols de la vallée ne sont cependant pas hostiles au peuplement. Ils étaient jadis exploités. A la fin du 19^{ème} siècle déjà, les hommes étaient très peu nombreux (les raids esclavagistes des Markas ont joué un rôle). Depuis, la maladie (trypanosomiase surtout) a chassé les derniers occupants.

Dans ce milieu naturel relativement ingrat, mais largement ouvert, les migrants mossi s'accumulent actuellement, par îlots, sur la rive gauche de la rivière, recherchant de façon privilégiée les taches de sols plus propices à leur activité agricole (1). Ils ne s'aventurent guère sur l'autre rive (sauf autour de Boromo), dans l'aire d'influence politique et culturelle des Markas (et Nounoumas) ; au demeurant, le faible intérêt agricole des sols ne les y encourage guère.

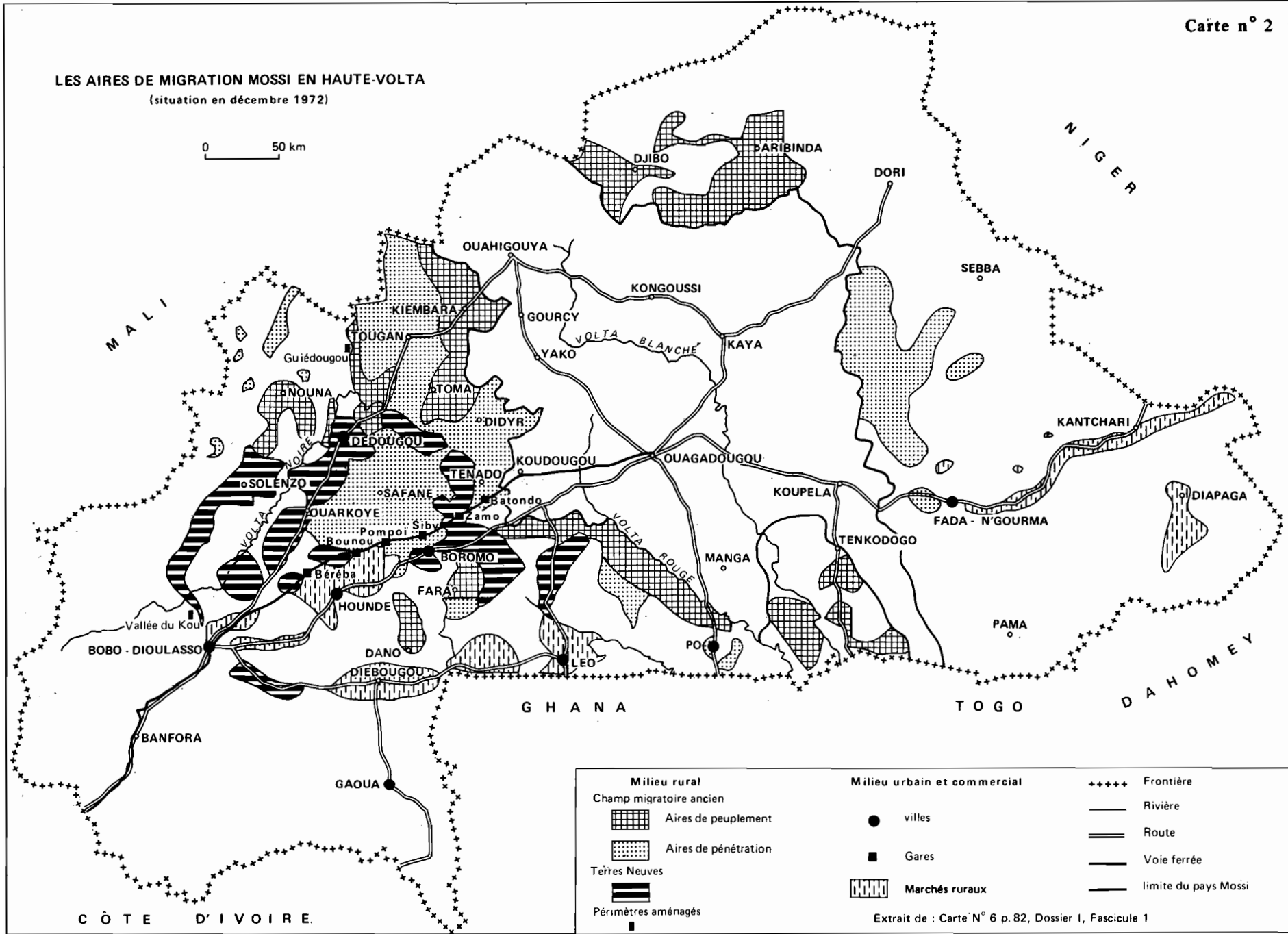
Le long de la branche montante de la Volta Noire, l'influence de l'histoire sur la répartition actuelle du peuplement autochtone a vraisemblablement été plus grande (aux raids et pillages des Markas se sont associés, au 19^e siècle, ceux des Peuls), mais elle n'est pas exclusive. Ce peuplement se concentre dans deux sites précis, présentant des sols attractifs : soit au pied des collines birrimiennes de la région de Safané, et leurs sols à mull, soit au pied des plateaux gréseux qui longent la frontière malienne : les sols rouges, profonds, sablo-argileux, formés sur les produits de désagrégation des grès, sont relativement fertiles, et faciles à travailler. Entre ces deux zones bien peuplées, où les immigrants mossi sont rares, s'étendent plusieurs bandes parallèles de terres aux caractères distincts.

La plaine de la Volta noire et de ses principaux affluents (Voun-Hou, Baré) apparaît, dans l'ensemble, peu favorable à l'agriculture traditionnelle. La fertilité souvent remarquable de ses sols ne peut guère être mise à profit par les populations riveraines : elles ne disposent pas des techniques appropriées

(1) Au pied de quelques collines birrimiennes (au nord de Fara et au Sud de Toma) ; sur un vaste glacis d'épandage colluvio-alluvial développé dans la zone de confluence avec la Volta de plusieurs de ses affluents (à l'Ouest de Tenado), sur les marges de la plaine de la Volta, au niveau de Yé.

LES AIRES DE MIGRATION MOSSI EN HAUTE-VOLTA
(situation en décembre 1972)

0 50 km



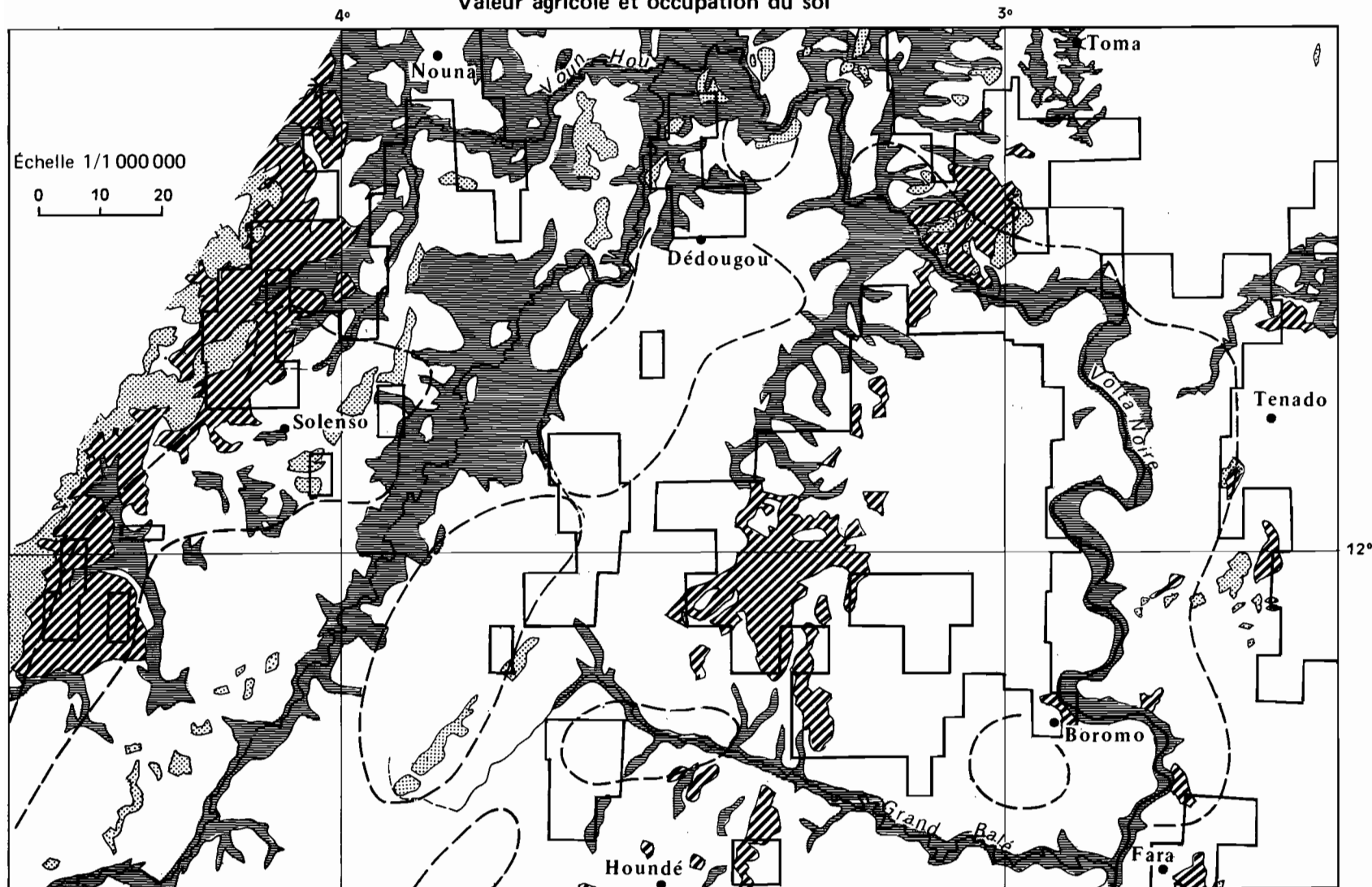
| | | | | |
|-------------------------|--|------------------------------------|--|------------------------|
| Milieu rural | | Milieu urbain et commercial | | +++++ Frontière |
| Champ migratoire ancien | | ● villes | | — Rivière |
| ▨ Aires de peuplement | | ■ Gares | | == Route |
| ▤ Aires de pénétration | | ▩ Marchés ruraux | | — Voie ferrée |
| ▧ Terres Neuves | | | | — limite du pays Mossi |
| ▩ Périmètres aménagés | | | | |

Extrait de : Carte N° 6 p.82, Dossier I, Fascicule 1

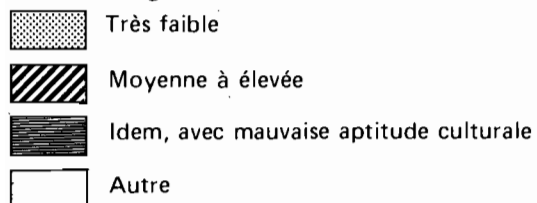
LA BOUCLE DE LA VOLTA NOIRE

Carte n° 3

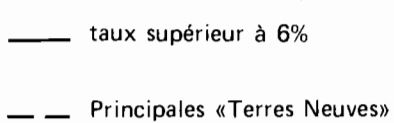
Valeur agricole et occupation du sol



Valeur agricole du sol (1)



Occupation du sol (2)



1) Établi d'après : «Étude pédologique de la Haute-Volta». Rép. de Haute Volta, ORSTOM 1968-69.

2) Établi d'après : «L'occupation du sol en Haute-Volta» par G. Rémy, ORSTOM - 1970.

pour pallier à leur excessive hydromorphie, et leur compacité. Ces populations se sont vraisemblablement toujours tenues à l'écart. De même, lorsque des exploitants mossi s'en approchent, ils ne les recherchent pas, ou s'en repentent (par contre, leurs champs colonisent les bourrelets de berge).

Entre la vallée de la Volta Noire et le pied des plateaux gréseux s'étendent, de Nouna à Kouka, de vastes étendues de sols liés au cuirassement, comparables à ceux qui entourent la branche descendante du fleuve. Au Sud de Solenzo, entre les surfaces gravillonnaires et la vallée s'interposent des glacis d'épandage portant des sols ferrugineux, sablo-argileux (d'autant plus profonds, et moins bien drainés, que l'on s'approche des thalwegs), associés (plus au Sud encore), à des sols hydromorphes dans les dépressions et fonds de vallée. Les premiers conviennent assez bien à l'agriculture traditionnelle ; les seconds ont une vocation essentiellement rizicole. Toute cette zone intermédiaire est médiocrement peuplée (sauf autour de Nouna). A partir de Solenzo, en direction du Sud, elle est le site d'une importante "terre neuve" ; dans sa partie méridionale, celle-ci recouvre l'aire des sols rouges du pied des plateaux gréseux.

Vers l'Est, la plaine de la Volta est dominée par une langue très allongée de plateaux cuirassés, morcelés par le réseau hydrographique. De très faible intérêt agricole, ils surmontent des glacis qui portent des sols ferrugineux à tendance hydromorphe (ils attirent les cultures, malgré un drainage interne déficient), puis des sols hydromorphes dans les dépressions et fonds de vallée ; vers le Sud, ces sols sont associés, sur la partie supérieure des pentes, à des sols ferralitiques, assez peu fertiles, mais particulièrement adaptés aux techniques traditionnelles d'utilisation du sol.

Dans l'ensemble, cette zone est assez propice à l'activité agricole, hors des plateaux cuirassés (relativement étendus). Au pied de ces derniers, vers l'Est, elle supporte effectivement un semis de noyaux de peuplement autochtone dense (de Dédougou à Bondoukuy) ; ailleurs, la population est très clairsemée. Elle a attiré plusieurs milliers d'immigrants, dont la progression rapide vers le Sud, le long de la route de Dédougou à Bobo-Dioulasso, doit certainement beaucoup à l'étirement des sols offrant le plus d'attraits. Dès qu'ils deviennent nombreux, les migrants tendent à exploiter les terres au-delà des plateaux cuirassés, vers la Volta Noire : l'accès à ces terres - largement inoccupées - ne leur est guère contesté.

A cette zone fait suite vers l'Est, en direction des collines birrimiennes, une étroite bande de terres caractérisée par la grande extension des sols gravillonnaires, soit sur la cuirasse, soit sur le manteau d'altération sous-jacent. Leur intérêt agricole est modeste (surtout au Nord). La densité du peuplement est faible. Deux petites "terres neuves" se développent au Sud, entre Bagassi et Bereba, et au Sud-Ouest de Bereba.

La population autochtone se répartit dans l'ensemble conformément à l'intérêt agricole des sols. Du pied des plateaux gréseux et des collines birrimiennes, relativement bien peuplé, aux plaines alluviales, pratiquement désertes, ce sont les sols les plus fertiles qui, selon la façon dont ils se prêtent aux techniques culturales traditionnelles, supportent les densités extrêmes. Cette relation entre le peuplement et les sols a vraisemblablement, dans le passé, contribué à orienter les effets, d'une part des facteurs sanitaires, eux-mêmes souvent liés à la présence des rivières, d'autre part des facteurs historiques. Dépressions humaines "naturelles", et aussi voies de passage privilégiées, les vallées avaient vocation d'être particulièrement affectées par l'insécurité qui a régné dans la seconde moitié du 19^e siècle. Engagées par l'histoire dans une situation de sous-peuplement (aggravée par la répression de la révolte de 1916), elles ont été ensuite principalement victimes des conditions sanitaires.

Demeurant à l'écart des plaines alluviales, et plus généralement des aires de sols hydromorphes, que les migrants mossi ne savent utiliser, les principales "terres neuves" se sont développées dans les zones où la faiblesse du peuplement local ouvre l'accès à des sols suffisamment convenables, à la fois par leur valeur agricole, et leur aptitude à être exploités avec les outils, et selon les techniques traditionnels. Elles ne peuvent s'étendre sur les sols les plus généreux, où s'accumulent les populations autochtones, et évitent les sols excessivement ingrats.

Dans les "terres neuves" nées autour, ou à partir, de villes et gares (Boromo en est l'exemple type), la médiocrité fréquente des sols est compensée par les activités complémentaires que la présence d'un centre urbain et d'axes de communication importants, rendent plus efficaces.

Les sols sont également très quelconques le long de la route Sabou-Léo où se sont fixés quelques milliers d'immigrants. L'espace agricole utile est en fait restreint, limité aux bas-fonds et aux glacis qui les raccordent aux vastes surfaces cuirassées ou gravillonnaires tréflant les interfluves. Les possibilités offertes à l'immigration (effectifs de migrants, perspectives agricoles) paraissent particulièrement modestes.

2. UN NOUVEL ENVIRONNEMENT

Leur mise en valeur étant, au plan technique, hors de portée des immigrants mossi, les plaines alluviales sont extérieures, de fait, aux "terres neuves". Le site de ces dernières ne se laisse pas caractériser dans l'ensemble, par la qualité des sols, généralement de faible à moyenne. A l'échelle

locale, les populations autochtones tendent à réserver pour elles-mêmes l'utilisation des sols les plus généreux (pentes inférieures des glacis, en particulier) ; lorsqu'elles sont suffisamment nombreuses, elles maintiennent les terrains de culture des immigrants sur les secteurs pédologiques les moins attractifs. On peut convenir toutefois qu'au regard du pays Mossi, les "terres neuves" offrent aux immigrants une gamme un peu plus étoffée de sols tout à fait satisfaisants, compte tenu des techniques utilisées et du système de production mis en oeuvre. Et surtout, inexploités depuis longtemps, leurs sols sont reposés : quittant les terres "usées" de leur village natal, les exploitants trouvent des terres réellement "neuves". C'est un corollaire du caractère dominant partagé par toutes les aires d'accueil des migrants agricoles : l'abondance des terrains de culture disponibles. Ce sont les atouts maîtres du nouvel environnement géographique mis à la disposition des immigrants (1) ; le premier, par essence, est temporaire, dès lors qu'il est mis à profit.

Cet environnement présente, par ailleurs, deux autres traits qui accroissent son intérêt et ses potentialités. Compte tenu de l'origine du peuplement immigré, toutes les "terres neuves" s'inscrivent dans le cadre d'une "marche" vers le Sud, vers des pluies plus abondantes. Le gain est parfois modeste - moins de 100 mm de pluies annuelles ; il est souvent plus important, atteignant 300 mm, et représente alors un réel changement dans les conditions de la production agricole.

Toutes les "terres neuves" se sont développées le long de voies de communication importantes (routes de Tougan et Nouna vers Bobo-Dioulasso, route de Sabou-Léo), qui constituent en quelque sorte leur épine dorsale, ou à proximité d'une ville ou d'une gare. Les unes et les autres tiennent une place essentielle dans l'évolution géographique des "terres neuves" : elles en ouvrent l'accès, ou en guident la progression. Elles facilitent le maintien de relations régulières avec le pays Mossi. Et surtout, elles permettent aux migrants de développer les formes monétarisées de leur économie traditionnelle (vente de produits vivriers, élevage, activités commerciales et artisanales).

Les "terres neuves" offrent à l'activité économique un cadre géographique profondément rénové, au regard du pays Mossi. C'est assurément un élément déterminant de l'appel puissant qu'elles exercent auprès de sa population. Mais ce n'est pas le seul. "Neuves" pour l'activité des exploitants mossi, les terres le sont aussi pour l'organisation de la vie sociale. Nous montrerons que, sans passé au regard des migrants,

(1) Ces atouts ne sont pas utilisés immédiatement par les immigrants. Etroitement contrôlés par la population d'accueil, les premiers venus ne sont guère à même d'engager une course aux défrichements. Lors de leur installation, tous les migrants préfèrent initialement exploiter des jachères récentes, qui leur épargent de lourds travaux de défrichement (cf. Vers la "terre neuve". Processus et comportements, pages 84 à 97).

elles ne se prêtent ni à la projection des structures politiques traditionnelles - les "chefs" disparaissent -, ni dans certaines limites, à celle du statut social qui s'attachait aux individus dans leur précédent lieu de résidence. Elles permettent une redistribution des cartes du jeu social (1).

Concrètement, ce nouvel environnement apparaît comme une condition de l'essor d'une "terre neuve". Condition nécessaire, mais qui à l'évidence n'est pas suffisante. Toutes les régions voltaïques qui le partagent ne sont pas, pour autant, devenues des aires d'accueil d'immigrants. L'accès aux "terres neuves" est médiatisé par un ensemble de processus, géographiques et sociaux, qui s'inscrivent dans une dynamique propre aux migrations mossi.

(1) cf. Dans la "terre neuve". Vers un nouvel avenir ? (pages 98 à 115).

LES MIGRANTS ET LEUR MIGRATION

I. UNE EMIGRATION SELECTIVE

L'âge moyen des migrants qui, venus directement du pays Mossi, se sont installés au cours des cinq dernières années dans une "terre neuve", est proche de 41 ans : un tiers ont moins de 35 ans, un cinquième plus de 50 ans (1). Au sein de la société mossi, ce sont en majorité de jeunes adultes.

Près des deux tiers étaient déjà chefs d'une exploitation agricole. L'âge moyen de ces derniers, au pays Mossi, étant de l'ordre de 50 ans, on peut conclure à l'émigration sélective de chefs d'exploitation particulièrement jeunes. Parmi les migrants âgés de moins de 35 ans, près de trois sur cinq étaient aides-familiaux, travaillant pour le compte d'un aîné (père, frère).

La clientèle privilégiée des migrations vers les "terres neuves" est constituée d'aides-familiaux, parmi les plus jeunes migrants, et de jeunes adultes, chefs d'exploitation. La nature de cette clientèle rend compte, pour une grande part, de l'étendue restreinte des familles immigrées : un peu plus de 7 personnes présentes (de 10 à 11 dans l'Ouest du pays Mossi, d'où la plupart proviennent). On relève les caractères particuliers des migrants fixés dans la vallée du Kou : ils sont plus âgés, accompagnés de familles plus grandes. La "règle" des quatre personnes actives (exigées pour chaque famille candidate) exclut les jeunes migrants.

Ces caractères varient assez peu selon la région d'origine des migrants au pays Mossi. On note cependant que plus l'émigration s'enfle, plus la part des migrants âgés tend à s'élever, et l'étendue des familles à s'accroître ; l'évolution paraît s'inverser dans les régions les plus affectées, comme si, après avoir gagné progressivement des couches plus âgées de la population, l'émigration se répandait, ensuite, surtout parmi les jeunes adultes.

Les écarts sont importants, par contre, selon que les migrants sont venus du pays Mossi, ou d'autres lieux de migration (aires-refuges, villes et gares). Les seconds sont nettement plus âgés (de 5 à 6 ans en moyenne), et rassemblent des familles plus grandes (une personne de plus, en moyenne) : leur vie migratoire antérieure, et les conditions particulières de leur déplacement, en rendent compte, pour l'essentiel.

(1) L'échantillon d'études rassemble près de 1.050 migrants (dont un peu moins de 800 venus directement du pays Mossi). La structure démographique du peuplement immigré est établie dans un échantillon de plus de 3.800 personnes, soit environ le dixième de la population immigrée dans les "terres neuves" - vallée du Kou non comprise.

La structure démographique du peuplement immigré est étroitement liée aux caractères particuliers des migrants : il y a beaucoup d'enfants (près de 50 % des effectifs), peu de personnes âgées (8 % de plus de 45 ans), et parmi elles deux fois plus d'hommes que de femmes ; au pays Mossi, ces mêmes groupes d'âges représentent respectivement 38 et 16 % de la population.

Pour sa part, le faible déséquilibre du rapport entre le nombre des hommes et celui des femmes (1,13) témoigne du caractère familial des migrations vers les "terres neuves". A nouveau, la vallée du Kou s'individualise : la population mossi rassemble peu d'enfants (35 %), et présente un très grand déséquilibre entre les sexes. Ce sont des indices d'une profonde perturbation de la structure des familles.

2. MIGRATIONS DE TRAVAIL ET MIGRANTS AGRICOLES. RUPTURES ET CONTINUITES.

L'âge au départ des migrants, et la faible durée de leur installation (trois ans en moyenne), ne sont pas étrangers aux caractères que présente l'émigration vers l'étranger à partir des "terres neuves". La proportion des absents en migration (11 %) est sensiblement inférieure à celle observée dans les régions du pays Mossi, d'où les immigrés sont pour la plupart originaires (de 15 à 20 % au Yatenga et dans l'O.R.D. de Koudougou) ; la moitié des absents sont en fait partis avant le déplacement de leur famille vers une "terre neuve". La part des hommes mariés parmi les absents (37 %) atteint, par contre, une valeur comparable à celle des régions d'origine des migrants (28 % dans l'O.R.D. de Koudougou, 39 % au Yatenga) ; elle excède 50 % parmi les absents depuis plus de 5 ans.

La répartition des absents, selon leur statut matrimonial, se maintient bien que l'intensité de la migration diminue sensiblement : ceci pourrait tendre à accréditer l'hypothèse que la réduction du taux d'absents a une origine conjoncturelle. Ce taux retrouvera-t-il, avec le temps, les valeurs atteintes au pays Mossi ? Ce sera un test de l'aptitude de la société immigrée à se rénover suffisamment pour assurer une meilleure intégration économique et sociale de ses adolescents et jeunes adultes, et prévenir le retour des situations propices à l'émigration vers l'étranger.

Environ 30 % des migrants dans les "terres neuves" avaient auparavant séjourné à l'étranger ; cette proportion est peu différente de celle observée parmi les hommes de même âge au pays Mossi. On relève, par ailleurs, que près de trois migrants sur cinq ont rejoint une "terre neuve" au moins 5 ans après leur retour de l'étranger. On peut admettre qu'il y a peu de liens directs entre les deux formes d'émigration.

Toutefois, un migrant sur cinq s'est déplacé vers la "terre neuve" dans l'année qui a suivie l'interruption de son séjour en Côte d'Ivoire ou au Ghana. La ré-installation au village natal apparaît une occasion privilégiée du départ vers une "terre neuve".

Nous montrerons que, concrètement, les migrations vers les "terres neuves" se sont développées dans des régions du pays Mossi parmi les plus affectées par les mouvements vers l'étranger, et notamment par les migrations familiales de longue durée (1). Celle-ci semblent ouvrir le pays Mossi, au niveau des comportements migratoires, à une implantation durable dans les "terres neuves". Dans une large mesure, le témoignage des migrants sur les motifs de leur départ rend compte de la nature des liens entre les deux formes d'émigration.

3. LE REJET D'UNE ECONOMIE DE SURVIE

Pour justifier leur départ, un peu moins de la moitié des migrants interrogés mettent directement en cause l'aptitude de leur village au pays Mossi à satisfaire leurs besoins vivriers élémentaires : le pays natal est trop vieux ; la terre est pauvre, usée ; elle est peu productive quels que soient les efforts accomplis. L'insuffisance de mil affecte plus particulièrement deux catégories d'hommes : ceux qui n'appartiennent pas au groupe "fondateur" des villages, et ne disposent pas de terres familiales ; les cadets de lignage, contraints de se contenter des terres les plus ingrates ou épuisées, et qui ont de la peine à obtenir des parcelles assez étendues.

On relève que les aides-familiaux justifient rarement leur départ par leur état de dépendance, ou les obstacles rencontrés pour accéder à l'autonomie d'exploitation : le fait est troublant, car près de trois hommes sur cinq ne deviennent chefs d'une exploitation qu'après le décès de leur père ou frère aîné. Par contre, dans une proportion peu inférieure aux chefs d'exploitation, les aides-familiaux invoquent les conditions d'exercice de cette autonomie, les possibilités qui leur sont offertes d'exploiter des terres convenables, à même de satisfaire leurs besoins vivriers. Leur témoignage tend à établir que ce qui fait problème, au pays Mossi, n'est pas de devenir chef d'une exploitation, mais de disposer d'une exploitation suffisamment productive.

Les migrants contestent le pays Mossi lui-même, la pauvreté et la faible générosité de son sol, et aussi la société mossi impliquée derrière l'accès inégal aux terres. C'est par le biais de cette contestation que l'émigration vers les "terres neuves" concerne au premier chef celles des régions du pays Mossi qui, associant des sols médiocres et un peuplement dense (et son corollaire, l'usure du sol), souffrent d'une pénurie de terres agricoles

(1) cf. L'émigration agricole en Pays Mossi. L'entrecroisement d'opportunités. (pages 116-136.)

suffisamment productives, et sont les plus engagées dans l'économie de survie (1). Liée au statut social ou familial des individus, cette pénurie frappe de plein fouet les jeunes hommes venant d'accéder à l'autonomie d'exploitation, ou souhaitant y accéder.

Un deuxième contingent de migrants (près de 35 %) incriminent, à parts égales, soit des problèmes matrimoniaux (souvent, le migrant est parti après avoir "enlevé" une épouse), soit des difficultés sociales (surtout à caractère socio-religieux : courroux des génies du lieu, malveillance des voisins) ; une petite minorité évoque des aspirations économiques (commerce, argent).

Ces motifs de départ sont invoqués de façon très sélective selon l'âge des migrants : aux plus âgés, les inquiétudes socio-religieuses ; aux plus jeunes, les difficultés matrimoniales (au total, un cinquième des migrants de moins de 40 ans), les incidents familiaux, les aspirations économiques. Dans ce second cas, les migrations vers les "terres neuves" prennent appui, dans une certaine mesure, sur un faisceau de motifs de départ largement "empruntés" aux mouvements vers l'étranger (ou vers de vieilles aires-refuges). Elles incluent des flux "détournés" qui avaient vocation de se diriger vers d'autres lieux d'accueil. Ceci mérite d'être souligné car dans une première phase, l'émigration, du pays Mossi vers les "terres neuves", est surtout le fait de jeunes migrants.

Dans les aires-refuges du passé, la vie sociale et économique est plus détendue qu'au Pays Mossi, moins chargée de tensions internes (2) : âge au mariage plus précoce, accession plus rapide à l'autonomie d'exploitation, ouverture vers des activités non liées à l'auto-subsistance vivrière, champs personnels des hommes plus étendus, en sont des indices indiscutables. Cette détente se laisse discerner parmi les motifs de départ de ceux qui ont rejoint une "terre neuve" : l'insuffisance de mil, les problèmes matrimoniaux, les inquiétudes socio-religieuses sont moins fréquemment cités. Par contre, les migrants mettent en cause l'insuffisance des terres qui leur sont offertes, leur faible aptitude naturelle à l'agriculture (mais non leur "usure"), en somme leur dépendance foncière à l'égard des populations d'accueil. Partagée par tous les exploitants mossi, cette dépendance intervient pour beaucoup dans l'âge moyen élevé de ceux qui rejoignent une "terre neuve" (près des deux cinquièmes ont plus de 50 ans). L'émigration est sensiblement moins sélective selon l'âge.

(1) cf. L'émigration agricole en pays Mossi. L'entrecroisement d'opportunité. (pages 116-136).

(2) cf. Le passé : Un témoignage pour l'avenir ? (pages 70-83).

4. A LA RECHERCHE D'UN NOUVEAU "CHEZ-SOI"

Le choix des lieux d'installation confirme le caractère dominant des préoccupations agricoles dans le courant migratoire qui conduit les familles à se diriger vers des "terres neuves".

Dans un peu plus d'un cas sur deux, le lieu a été retenu parce qu'un ou plusieurs éléments ont attiré l'attention du migrant. Le plus souvent, c'est l'activité agricole qui est concernée : l'étendue des terres disponibles est nettement le motif qui vient en tête ; leur qualité, par contre, est peu fréquemment mentionnée, si ce n'est par le biais de la végétation qu'elles portent (la présence d'une "forêt").

Ces caractères propres au site lui-même sont souvent associés à la présence - mentionnée à un second rang - d'un migrant que l'on a rejoint, quelquefois en répondant à son appel. Cette présence est évoquée - au premier rang - par près de deux migrants sur cinq, à son tour souvent associée aux caractères du site.

Ces deux groupes de motifs guident l'installation ne peuvent guère être séparés. Ils sont deux facettes d'un même objet, clairement défini par une expression utilisée par quelques migrants : ils sont partis à la recherche d'un "yir-pallé", un nouveau chez-soi. Le migrant mossi n'est pas seulement un exploitant agricole en quête d'un lieu plus propice à son activité. Il souhaite également trouver en ce lieu quelqu'un qu'il connaît déjà, qui facilitera son installation, et généralement lui permettra de s'insérer dans un tissu social familial (1). Le lieu n'est pas dissocié des hommes qui l'occupent.

La nature du nouveau chez-soi recherché est au coeur des processus qui, tant dans les aires de départ que d'accueil des migrants, assurent l'essor des migrations vers les "terres neuves". Dans une large mesure, elle définit le courant migratoire lui-même, ses fondements, les projets dont il est investi, et ceux dont il ne l'est pas.

(1) cf. Vers la "terre neuve". Processus et comportements. (pages 84-97).

LE PASSE : UN TEMOIGNAGE POUR L'AVENIR ?

Environ 100.000 immigrants mossi résident en 1973 dans des aires d'accueil rurales fondées avant 1960, n'appartenant pas aux "terres neuves" actuelles.

Plus des trois quarts sont concentrés dans un cordon presque continu d'aires situées sur les marges du pays Mossi. Ils sont nombreux surtout en pays Samo (37.500 immigrants), dans le Sahel (15.500 immigrants), et en bordure du pays Mossi, de Didyr à Bouyounou (10.000 immigrants).

Jadis, les migrants y ont cherché un refuge. Participant à cette vaste turbulence migratoire qui affecta le pays Mossi pendant la première moitié du XXe siècle (1), ils ont fui, pour la plupart, les effets directs et indirects des interventions de l'administration française sur la vie et l'activité des exploitations familiales (2). Dans l'ensemble, ils se sont "déversés" juste au-delà de la limite du pays Mossi, s'éloignant peu de leur village d'origine.

Les autres immigrants sont fixés dans des enclaves éloignées du pays Mossi. Les plus importantes d'entre elles (dans les régions de Nouna, Dano et Fara - au total, près de 14.000 immigrants), situées à proximité de frontières, sont nées après 1930, indiscutablement en liaison avec les mouvements migratoires vers l'étranger (Ghana, Mali). Elles se sont développées essentiellement en 1940-45, période correspondant à un paroxysme des "agressions" de l'administration.

1. DE L'AIRE DE PENETRATION A LA SAILLIE DU PAYS MOSSI.

Le peuplement immigré dans les diverses aires-refuges est d'une importance très inégale ; les modalités d'insertion dans le milieu d'accueil présentent elles-mêmes une grande diversité.

Certaines aires (en pays Gourmantché, Léla, Marka, une partie du pays Samo) se caractérisent par la dissémination des immigrants en petits groupes de familles (6 à 8 familles en moyenne, dans l'ensemble de ces aires) soit très hétéroclites, soit au contraire fortement homogènes, au plan social. La densité du peuplement immigré est négligeable (moins de 1 ou 2 migrants au km²). Les enclos familiaux mossi sont dispersés ou regroupés en petits essaims, à l'intérieur du village d'accueil (lorsque l'habitat est en nébuleuse) ou à proximité immédiate (habitat groupé) ; les champs des immigrants ne se dissocient pas, générale-

(1) Turbulence qui s'est traduite par ailleurs, par un chassé-croisé de familles à l'intérieur du pays Mossi, et par des mouvements au-delà des frontières du territoire de la Haute-Volta (Ghana, Mali).

(2) cf. Les migrations mossi. "Une société bousculée par son destin".

ment, des terrains de culture des exploitants autochtones. Très diluée au plan géographique, la présence mossi tend à se fondre dans le paysage humain local.

Ce type d'implantation - une pénétration discrète - est caractéristique des milieux d'accueil où la population locale a conservé une entière maîtrise de l'immigration mossi. Celle-ci relève des processus traditionnels d'insertion des étrangers, et demeure, pour l'essentiel, un phénomène émiété au plan géographique et social.

Le plus grand nombre des immigrés (environ la moitié) se rassemblent dans des aires où leur présence devient une réalité géographique (sur les marges méridionales du pays Mossi, dans le Sahel, près de Nouna, de Dano) : une densité plus élevée (de 2-3 à 5-6 migrants par km²) ; en moyenne, 100 à 200 immigrés par village d'accueil ; un ou plusieurs quartiers mossi distincts, à la périphérie de l'habitat local ou à l'écart de celui-ci. Le trait le plus fondamental est cependant l'existence d'un réseau plus ou moins dense de groupements mossi, ensemble de familles regroupées autour d'un "kasma", auquel les rattachent le plus souvent des relations de parenté étroites (même lignage, parenté utérine, alliance), et partageant une même aire résidentielle (éventuellement fractionnée).

Le rassemblement des immigrés dans de telles unités socio-résidentielles, et la multiplication de ces unités dans une même aire apparaissent comme les conditions sans lesquelles un peuplement mossi conséquent ne saurait se maintenir durablement. Elles rompent l'isolement géographique et social des immigrés, font naître au niveau local et régional (par-delà le peuplement autochtone) des paysages humains qui leur sont familiers.

De telles unités n'ont pu se développer qu'en bénéficiant d'une certaine autonomie politique et géographique, concrétisée par l'attribution d'un secteur de terres où les premiers immigrés pouvaient procéder eux-mêmes à l'installation des migrants ultérieurs, permettant au groupement de se constituer et de s'épanouir.

Ce secteur, où les migrants ont fixé leur habitat et leurs champs de village, ne représente toutefois pour eux qu'une fraction de l'espace agricole indispensable. Leur survie économique dépend des terres qui leur sont attribuées en plus sur le reste du territoire villageois. Mises à part quelques zones restreintes (dans le Sahel) et sauf exceptions locales, aucune population autochtone ne s'est dessaisie du contrôle de l'accès aux terres éloignées de l'aire résidentielle des immigrés, plaçant ces derniers dans un état de dépendance foncière. L'attribution des terres, individuelle (ou parfois) collective, étant toujours temporaire, liée à la durée de leur exploitation, les immigrés doivent périodiquement négocier les conditions de leur survie économique.

Le maintien par les populations d'accueil de leur contrôle foncier sur les terrains de parcours des champs de brousse a été, partout, un puissant facteur de régulation de l'immigration.

Seule l'extrême faiblesse du peuplement local (en pays Samo, à l'Est de Toma), ou l'exercice d'une certaine maîtrise politique par les chefs des unités territoriales mossi proches (région de Kiembara, et un semis d'établissements mossi à la lisière du pays Léla), ont permis aux immigrants de s'affranchir de ce contrôle foncier et d'investir durablement une grande partie de l'espace agricole local. Les migrants ont pu se multiplier, et constituer de véritables saillants du pays Mossi.

2. UN CHAMP MIGRATOIRE DEVENU MARGINAL

Après 1945-50, le travail "forcé" prend fin et l'administration rénove ses méthodes d'action; de nombreux immigrants retournent alors au pays Mossi. Les mouvements vers les aires-refuges tarissent, sans toutefois s'interrompre. Des flux résiduels subsistent, plus ou moins proportionnels à l'importance des effectifs d'immigrants déjà rassemblés. Ils s'établissent moins entre les régions - de départ et d'accueil - concernées qu'entre des individus : le migrant rejoint un parent, pour des motifs souvent à caractère social ou familial. Un seuil toutefois est franchi dans le saillant du pays Mossi qui s'est formé dans la partie orientale du pays Samo, de Kiembara à Siélé. Les flux migratoires (arrivées, départs) maintenus avec la région d'origine des migrants (essentiellement la région de Bagaré-Gourcy) relèvent désormais largement des formes de mobilité traditionnelles internes au pays Mossi. L'apport migratoire demeure notable. Cette aire-refuge tend à progresser vers l'intérieur du pays Samo ; quelques familles traversent ce dernier, et s'installent dans des villages riverains de la Volta noire (région de Gassan-Douroula) : elles annoncent les migrations actuelles vers "les terres neuves".

Parmi les migrations du passé résistent, par ailleurs, au déclin celles qui sont le fait de migrants rejoignant des communautés musulmanes (régions de Trugan, Nouna, Fara). Elles bénéficient de l'expansion de l'Islam à l'intérieur du pays Mossi : souvent restreint au groupe Yarsé, le mouvement gagne de nouvelles catégories de la population : important surtout au Yatenga, il gagne de nouvelles régions.

Depuis 1960, dans toutes les aires-refuges situées sur les marges Sud-ouest, Sud et Est du pays Mossi, le peuplement immigré survit avec peine. Les flux sont très faibles, parfois négligeables. Le bilan migratoire est, dans l'ensemble, légèrement déficitaire.

Au Nord-ouest par contre, en pays Samo, l'évolution récente est grande, entièrement liée à l'essor des "terres neuves". L'apport migratoire à partir du pays Mossi s'est fortement réduit, les flux paraissant se détourner vers les "terres neuves" proches. Le nombre des familles qui s'en vont a peu changé, mais aux déplacements internes à l'aire elle-même, nombreux auparavant, se sont substitués des mouvements vers les "terres neuves". Cette aire-refuge se définit avant tout, de nos jours, comme une aire de départ de migrants (le déficit annuel est de l'ordre de 65 familles, essentiellement au profit des "terres neuves").

Il en est de même, pour de toutes autres raisons, dans l'aire-refuge située dans le Sahel. Depuis 1968, cette aire perd chaque année environ 80 familles mossi : elles fuient la sécheresse, retournant au pays Mossi ou se dirigeant, elles aussi, vers les "terres neuves" de l'Ouest de la Haute-Volta.

Expression de la turbulence migratoire qui affecta le pays Mossi jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale, les aires-refuges ont, pour la plupart, cessé d'être "fonctionnelles" ; le peuplement immigré y évolue pour l'essentiel en vase clos. Quelques unes se sont intégrées - en tant que pôles de départ - dans le champ migratoire actuel lié aux "terres neuves". Pour leur part, certaines enclaves mossi fondées jadis à proximité des frontières (régions de Fara, de Dano) tendent également à se définir une place au sein de ce nouveau champ migratoire : elles se sont indiscutablement ouvertes, dans certaines de leurs parties, à des flux de migrants agricoles.

3. LA SOCIÉTÉ IMMIGRÉE. DES CHANGEMENTS, DANS LA TRADITION

L'unité élémentaire du paysage humain en pays Mossi est habituellement définie par quelques traits simples : un essaim d'enclos familiaux, cernés de champs de case, au milieu d'une aire intensément cultivée, et une auréole périphérique de champs itinérants. Cette unité correspond dans l'ensemble au quartier (saka), cellule géographique et aussi sociale : il rassemble, le plus souvent, des membres d'un même lignage (budu), des parents et alliés venus les rejoindre, parfois des "étrangers" installés récemment (et qui ont vocation de devenir des alliés). Cette description est un schéma. La réalité est plus diversifiée, plus complexe : des faciès régionaux se distinguent, où interviennent densité de la population, sols et conditions climatiques. Les quartiers ne sont pas, par ailleurs, des unités figées : ils s'étendent et se fractionnent, ils cheminent à l'intérieur de l'espace qu'ils contrôlent, gravitant souvent autour d'éléments plus ou moins stables ; au Nord-ouest du pays Mossi, cette mobilité s'est récemment muée en une dispersion de l'habitat sur les terres périphériques.

L'organisation géographique des quartiers est moins une structure, un "modèle" projeté dans l'espace, qu'un produit : c'est la situation "moyenne" issue de la juxtaposition d'un certain nombre d'exploitations agricoles (avec leurs différents types de champs), parvenues à des stades différents d'évolutions géographiques qui leur sont communes. Elle est l'expression d'une somme de processus élémentaires, la projection dans l'espace de comportements individuels - au niveau de chaque exploitant - s'inscrivant dans des normes semblables, dont la plus déterminante est une certaine conception, partagée par tous, d'être dans l'espace parmi les autres.

On peut l'affirmer sans ambages : dans les aires-refuges (aires de pénétration exclues), les immigrés se conforment à ces mêmes normes, dans les portions d'espace qu'ils contrôlent régulièrement, c'est-à-dire le plus souvent les seules aires résidentielles : le paysage relève des mêmes processus, et présente dans l'ensemble la même image.

Il n'en est pas de même hors de cette aire centrale (sailants du pays Mossi mis à part). Un facteur original intervient : l'absence d'un accès permanent aux terrains de culture. Les liens de dépendance foncière brisent les processus spontanés d'évolution des exploitations agricoles. Qu'ils soient disséminés ou regroupés par grappes, associés ou non aux parcelles des exploitants autochtones, les champs de brousse des immigrés se distribuent moins selon des processus que selon les opportunités offertes par la population d'accueil. L'organisation de l'espace agricole - hors des aires résidentielles - échappe aux exploitants mossi ; elle n'est pas volontaire.

La reconstitution autour de l'habitat d'un paysage géographique semblable à celui qui caractérise les quartiers du pays Mossi ne peut être dissociée à la fois effet et cause, de la reconstruction parallèle de leur "modèle" d'organisation sociale. Quelles qu'aient été les conditions de leur formation dans le passé, les groupements comportent généralement une ossature lignagère, autour de laquelle gravitent des parents, alliés, étrangers divers, ou bien sont parvenus à un stade intermédiaire d'une évolution qui conduit indéniablement vers ce "modèle".

Par son organisation sociale, son mode de projection dans l'espace résidentiel, la société immigrée apparaît résolument conservatrice. Elle manifeste plus de personnalité dans la définition des rapports sociaux et économiques entre les immigrants. Elle présente par ailleurs un paysage politique nouveau.

3.1. La fin des nakomsé

Que le paysage politique caractéristique du pays Mossi - avec son emboîtement de chefferies, de la province au village - ne se retrouve pas dans les aires-refuges est véritablement un fait nouveau. Au niveau local, le pouvoir politique appartient au "kasma" : le chef du groupe lignager autour duquel le groupement d'immigrés s'est constitué. Il repose sur l'antériorité dans le lieu, le fait d'avoir accueilli et procédé à l'installation des autres migrants. L'existence éventuelle d'un "chef" des Mossi, à des fins administratives, lorsque plusieurs groupements distincts coexistent sur les terres d'un même village, ne saurait faire illusion : chaque groupement est une unité politique autonome.

On n'observe nulle part, dans les aires-refuges, l'apparition d'un niveau d'organisation politique au-dessus du groupement d'immigrés (malgré, semble-t-il, des tentatives à l'initiative de chefs du Yatenga). On relève toutefois, localement, à proximité immédiate du pays Mossi, chez certains immigrants, le sentiment d'être solidaires d'une unité politique voisine du pays Mossi, quelquefois de lui appartenir. Les liens politiques sont tournés vers le pays Mossi.

L'organisation politique de la société immigrée s'inscrit dans un cadre lignager, rappelant peut-être un état ancien de la société mossi, avant que les nakomsé ne s'y insèrent. Dans les aires-refuges, ces derniers ne disposent pas d'un statut particulier, et aucune classe politique dominante ne s'est mise en place.

Les immigrants sont cependant soumis, par ailleurs, à certaines formes du pouvoir détenu par les autorités politiques investies du contrôle de l'espace, de la hiérarchie des chefs Gourmantché aux doyens des lignages Gurunsi. Si celles-ci n'interviennent pas, généralement, dans la vie au sein des groupements - conduite par leur "kasma" - , elles veillent partout au respect par les immigrants des quelques règles fondamentales du comportement attendu de la part d'étrangers et arbitrent leurs conflits avec les villageois. Leurs décisions peuvent être sources de tensions lorsqu'elles heurtent des coutumes bien établies des immigrants, et que ces derniers sont à la fois nombreux et solidaires.

3.2. Une certaine ouverture à la promotion des jeunes adultes

Selon les résultats de l'enquête menée sur l'environnement sociologique des migrations, dans les aires-refuges des pays Samo, Bwa et Bissa, les enclos familiaux comptent en moyenne 10 à 10,5 personnes ; elles sont 14 en pays Gurunsi ; en pays Gourmantché, elles ne sont que 7.

La majorité des immigrés en pays Samo et Bwa viennent du Yatenga, où les enclos regroupent près de 13 personnes. Le milieu social recréé hors du pays Mossi s'est ouvert à des processus de segmentation familiale ; les hommes accèdent plus aisément que dans leur région d'origine à l'autonomie résidentielle, et aux fonctions sociales qui l'accompagnent. Il en est de même en pays Gourmantché, mais l'écart est modeste. En pays Gurunsi et Bissa par contre, l'évolution est inverse (il y a deux personnes en moins dans les enclos de la région de Koufougou et du Sud du pays Mossi), tandis que l'effectif des enclos croît à mesure que la date du départ du pays Mossi est plus ancienne.

Selon les aires-refuges, la société immigrée favorise ou freine les processus d'accès à l'autonomie résidentielle. Elle est, selon les cas, plus conservatrice ou progressiste que les sociétés-mères correspondantes.

Quelle que soit l'aire-refuge considérée, la société immigrée se montre plus libérale que la société d'origine pour l'accession à l'autonomie d'exploitation. Elle permet partout aux hommes de devenir plus rapidement chefs d'une exploitation. L'effectif moyen des exploitations varie relativement peu d'une aire à l'autre (de 6 personnes en pays Gourmantché, à 9,5 en pays Samo et Gurunsi) ; ce nivellement des effectifs est obtenu par la mise en oeuvre différenciée de processus d'accès à l'autonomie d'exploitation sans rupture de l'unité de résidence. Dans tous les cas, les exploitations sont plus petites (de 0,5 à 1,5 personnes) que dans les régions correspondantes du pays Mossi.

Les cadets mariés acquièrent plus aisément le contrôle de leur propre force de travail familiale : c'est indiscutablement un élément positif dans l'organisation socio-économique des groupements d'immigrés.

Il ne peut être dissocié de cet autre indice d'une promotion plus rapide des jeunes hommes au sein de la société immigrée : l'accès plus précoce au mariage. La proportion des célibataires parmi les hommes de 25 à 34 ans est plus faible qu'en pays Mossi ; le taux de polygamie est moins élevé. Les épouses sont mieux réparties entre les hommes.

3.3. Un comportement économique traditionnel, plus efficace

Entreprises sous l'effet des contraintes exercées par l'administration, les migrations vers les aires-refuges ne mettaient pas en cause la société et le pays Mossi, avec lesquels les relations sont demeurées étroites. Elles portaient un projet économique déterminé : un retour aux formes et conditions usuelles de la production, libérée des interventions administratives.

Dans l'ensemble, les immigrés ont mis en oeuvre le système de production caractéristique de leurs régions d'origine respectives au pays Mossi. Ils pratiquent une agriculture modérément extensive : les champs temporaires représentent une part légèrement majoritaire des surfaces cultivées ; celles-ci diffèrent peu des valeurs observées au pays Mossi. Ils n'ont guère par ailleurs innové dans le choix des formes d'activité susceptibles de leur procurer des revenus monétaires.

L'enquête Budget-Consommation, menée en Haute-Volta en 1963-64, permet de comparer, dans le domaine de la consommation, (auto-consommation et achats), la situation dans l'Ouest du pays Mossi (régions de Yako et Koudougou), et celle des immigrés mossi installés dans l'Ouest de la Haute-Volta. Il apparaît que parmi ces derniers, la valeur des produits auto-consommés est supérieure de 50 % environ, l'écart provenant essentiellement de la consommation de mil, de dolo, de viande, et de condiments. Les achats alimentaires, par contre, sont réduits de moitié ; les achats non alimentaires, pour leur part, ne sont que très légèrement supérieurs, le seul écart notable - positif - portant sur l'habillement. Le système de production agricole se montre donc plus efficace qu'en pays Mossi.

Au nord de l'isohyète 700 mm (soit, à peu près une ligne Tougan-Bogandé), les conditions pluviométriques ne permettent plus de satisfaire, avec la régularité désirable, les besoins vivriers élémentaires. Les travaux menés dans la région de Kiembra montrent que les immigrés compensent une production agricole médiocre par des pâturages plus étendus, sur lesquels sont élevés d'importants troupeaux de bovins et d'ovins-caprins.

Au sud de cet isohyète, le système de production agricole s'ouvre plus largement qu'au pays Mossi au secteur non vivrier. La monoculture des mils et sorghos est moins exclusive ; à défaut d'une réelle aisance vivrière, les besoins familiaux sont, bon au mal an, satisfaits. Coton, arachide, riz occupent - seuls ou associés - une place toujours modeste, mais significative ; l'ouverture vers le secteur agricole monétaire demeure prudente, et les revenus qui en résultent peu élevés. La part des surfaces exploitées à titre personnel tend à s'accroître.

Disposer de nombreux moutons et chèvres, de beaucoup de volailles est certainement un des objectifs les plus constants des immigrés mossi. C'est un des indices les plus sûrs qu'un certain niveau de satisfaction des besoins vivriers est atteint ; le petit élevage permet de rétablir l'équilibre des ressources, lorsque les récoltes se montrent insuffisantes.

Les activités complémentaires de saison sèche, telles que les pratiquent les immigrés, présentent un caractère tout à fait traditionnel. Les chefs d'exploitation, et de façon générale les hommes âgés, sont plus fréquemment artisans (tisserands surtout, potiers, vanniers, cordonniers, forgerons) ; les jeunes

adultes se tournent plus volontiers vers le commerce, les activités de service à caractère moderne (tailleurs, réparateurs de cycles). Dans les deux cas, ces activités bénéficient d'un atout : elles sont orientées également vers les populations autochtones, qui n'ont pas toujours acquis le savoir-faire nécessaire. Une estimation des revenus procurés par ces activités, à partir de témoignages des immigrés, est excessivement hasardeuse ; ils paraissent rarement excéder quelques milliers de francs CFA.

Nulle part, le comportement économique des immigrés ne tranche avec les usages du pays Mossi. Divers indices témoignent cependant d'un système de production suffisamment détendu pour laisser place à des activités non vouées à l'auto-subsistance vivrière. Cette circonstance n'est vraisemblablement pas étrangère à la promotion économique plus rapide des jeunes hommes au sein de la société. N'est-elle pas également liée aux aspects particuliers de la structure démographique du peuplement immigré ?

4. DEMOGRAPHIE ET SOCIÉTÉ. UNE MESURE DU DEGRÉ D'AUTONOMIE SOCIALE.

La structure par âges du peuplement immigré se caractérise avant tout par la proportion relativement importante des enfants (1). Les différences observées entre les aires-refuges situées à l'Ouest de la Haute-Volta (46 % de moins de 15 ans, parmi les immigrés en pays Samo, Gurunsi, Bwa) et à l'Est (41 % de moins de 15 ans, en pays Bissa et Gourmantché) pourraient répondre à des écarts semblables entre les régions d'origine des immigrés au pays Mossi (2).

Mais le fait le plus remarquable est la différence observée, dans l'ensemble, par rapport au pays Mossi, où les moins de 15 ans représentent seulement 38 % de la population résidente. Ce déficit des enfants est récent : en 1961, ils constituaient encore 43 % de la population du pays Mossi. Depuis plus d'une décennie, celle-ci semble donc connaître un renouvellement moins satisfaisant des générations, que confirme, pour sa part, la diminution du taux annuel d'accroissement naturel (de 1,7 % en 1961 à 1,5 % en 1973). Ni l'essor récent des formes prolongées d'émigration, ni les facteurs sanitaires ne peuvent, à

(1) Dans les aires-refuges situées en pays Samo, Gurunsi, Bissa, plus des quatre cinquièmes des immigrés ont quitté le pays Mossi depuis plus de 25 ans ; les faits démographiques ne sont plus guère soumis à l'influence éventuelle des conditions et modalités de l'émigration elle-même. Il n'en est peut-être pas toujours de même en pays Bwa et Gourmantché, où respectivement 45 et 35 % des immigrés ont quitté le pays Mossi depuis moins de 25 ans.

(2) Ne présentant pas la répartition des données démographiques recueillies selon les diverses strates retenues, l'enquête statistique menée en pays Mossi ne permet pas une analyse régionale comparée (entre strates, ou par rapport aux différentes aires-refuges).

priori, être mis en cause. Serait-ce un effet de la situation agricole au pays Mossi, l'état de délabrement où se trouve le système de production, de la médiocrité des ressources vivrières ? ou bien une conséquence de la charge de travail importante exigée des femmes pour faire rendre au sol du pays Mossi, malgré tout, un minimum de récoltes (ce facteur a été retenu pour expliquer la surmortalité des femmes aux âges actifs) ?

Les difficiles conditions de la vie économique - aggravées par la sécheresse - sont-elles en train de compromettre la progression démographique de la population du pays Mossi ? Ceci soulignerait, à contrario, le niveau de vie plus satisfaisant atteint par les immigrés dans les aires-refuges.

Parmi les moins de 15 ans, le rapport entre les sexes est presque équilibré dans la plupart des aires-refuges (1). Seule fait exception l'aire située en pays Samo : les garçons sont nettement plus nombreux que les filles (rapport de masculinité : 127) ; ce déséquilibre doit probablement être lié au caractère de saillant du pays Mossi que présente cette aire, et aux intenses relations des immigrés avec leur village d'origine (envois de fillettes auprès de l'aîné à qui revient le droit de les donner en mariage, ou après de "vieilles" afin de parfaire leur éducation sociale).

Au delà de 45 ans, les hommes sont toujours plus nombreux que les femmes (à l'inverse de ce qui est observé en pays Mossi) : les femmes devenues veuves (ou divorcées) retournent fréquemment au pays Mossi ; le déficit féminin est particulièrement accentué en pays Bwa et Gourmantché.

Dans une certaine mesure, l'ampleur du déséquilibre entre les sexes apparaît liée à la distance sociale qui sépare les immigrés de leur société-mère. Un fait permet, pour sa part, de mesurer cette distance sociale : la nature des partenaires matrimoniaux.

Une première observation s'impose : si l'on met à part les immigrés très anciens (départ du pays Mossi antérieur à 1915) - souvent plus ou moins intégrés dans la population d'accueil (par le biais, notamment, de liens matrimoniaux) - et les immigrés très récents (départ datant de moins de 10 ans), la répartition des principaux groupes de partenaires matrimoniaux (autres immigrés, population du pays Mossi, peuplement local) n'évolue que très peu avec le temps. Il y a une sorte de "modèle" de comportement, propre aux immigrés.

Mais ce "modèle" varie selon les aires-refuges. Eloignés du pays Mossi, et fermés à tous échanges matrimoniaux avec la

(1) En retirant de l'étude les communautés musulmanes qui comptent parfois un grand nombre d'élèves coraniques (en particulier en pays Gourmantché).

population locale, les immigrés en pays Bwa sont condamnés à une sorte d'endogamie : la grande majorité des mouvements d'épouses (filles données, épouses reçues) sont internes au peuplement immigré. Dans les autres aires-refuges, toutes proches du pays Mossi, ces mouvements internes ont partout sensiblement la même ampleur, (environ 40 % des mariages), ce qui retient l'attention. La stratégie matrimoniale à l'égard des autres partenaires s'oriente, par contre, dans deux directions opposées. En pays Léla, Gourmantché et Bissa (surtout), les échanges d'épouses avec le pays Mossi sont modestes (moins du tiers), tandis que les relations matrimoniales avec les populations locales sont relativement denses (plus du quart ou du tiers des mouvements d'épouses). Inversement, en pays Samo et Nouna, ces dernières sont peu nombreuses (près de 10 % des échanges d'épouses) ; la moitié des épouses données, ou reçues, sont parties au pays Mossi, ou en provenaient. On ne peut guère douter que la distance culturelle initiale entre les immigrés et les populations locales est un élément déterminant de ces stratégies matrimoniales opposées.

En revanche, c'est à l'intensité des liens maintenus avec le pays Mossi, notamment par le biais des relations matrimoniales, que semblent répondre les différences observées entre les aires-refuges, dans l'attitude des immigrés vis-à-vis des migrations de travail.

Seul le peuplement localisé en pays Samo est affecté par des migrations vers l'étranger de même ampleur et nature (répartition par âge et statut matrimonial des migrants) que dans la strate du pays Mossi (Yatenga) d'où il est, pour l'essentiel, originaire.

En pays Bissa, Gourmantché et Bwa (peut-être, dans les deux derniers cas, sous l'influence de la part plus grande des immigrés récents), les migrations de travail présentent, par rapport aux strates correspondantes du pays Mossi, des traits particuliers : les migrations féminines chûtent, les migrations masculines sont moins abondantes, surtout au delà de 30 ans. Un mouvement, encore modeste, de jeunes hommes célibataires ? C'est ce qu'on observait, il y a dix ou quinze ans, à l'intérieur du pays Mossi.

En pays Gurunsi, la situation est plus complexe, intermédiaire entre les deux précédentes. Les hommes de 15-29 ans migrent autant, sinon plus, que ceux de la strate Koudougou ; mais les hommes plus âgés, et les femmes, migrent nettement moins.

Tout se passe comme si les migrations de travail présentaient, dans les aires-refuges, au plan quantitatif et qualitatif, un "retard" plus ou moins important (nul pour le pays Samo) par rapport aux strates correspondantes du pays Mossi.

5. LES LECONS DU PASSE.

L'ensemble des aires-refuges représentent actuellement un champ migratoire résiduel, marginal au regard des flux d'émigration depuis le pays Mossi. Elles livrent cependant deux conclusions majeures qui peuvent éclairer l'analyse de la situation actuelle dans ces extensions du champ migratoire que sont les "terres neuves".

5.1. L'alternative culturelle : se fondre ou s'affirmer.

Un peuplement mossi conséquent ne s'est maintenu durablement que dans les lieux où les immigrés sont parvenus, d'une part à créer un paysage local familier, dans le cadre d'unités socio-résidentielles - les groupements -, d'autre part à multiplier ces unités dans un même espace régional. Divers caractères des populations d'accueil les font se prêter plus ou moins bien au développement de telles unités : leur densité - dont dépend l'étendue des terres effectivement disponibles -, leur organisation politique - et à travers elle, leur aptitude à contrôler l'apport migratoire -, leur mode de projection géographique et de répartition des terres, les amènent à s'ouvrir, plus ou moins aisément, à un espace résidentiel et agricole mossi autonome.

Parmi ces caractères, la distance culturelle joue un rôle essentiel, et quelque peu paradoxal : un groupement a d'autant p.t.s. de chance de s'épanouir que cette distance est plus grande. Elle permet aux premiers venus de se dérober aux processus d'intégration sociale et géographique que leur propose - conformément à la tradition - la population d'accueil et de demeurer un pôle d'attraction pour d'éventuels migrants ultérieurs. La formation d'un réseau de groupements brise d'autre part l'isolement culturel de chacun d'eux ; rares sont les groupements d'immigrés importants qui ont survécu à la solitude, géographique et socio-ethnique.

Dans le cas, au contraire, où la proximité culturelle entre les groupes en présence est grande, le milieu humain d'accueil s'ouvre à des mouvements individuels, offre à chaque immigrant la possibilité de s'insérer socialement parmi ses hôtes, sans rupture excessive avec son patrimoine culturel. Il contribue à émietter l'implantation mossi, au plan géographique et social, et à empêcher sa transformation en un phénomène de masse.

Proximité et distance culturelles sont, toutes deux, les gages d'un enracinement social des immigrés, mais dans des conditions très différentes. Les niveaux d'effectifs rassemblés sont sans commune mesure. Dans le premier cas, les immigrés s'enracinent au sein de la population d'accueil, à travers les processus traditionnels d'insertion des étrangers, et se fondent dans le paysage humain local. Dans le second cas, les immigrés prennent appui au sein du groupement qu'ils constituent eux-mêmes; le déve-

loppement de ce dernier relève d'un phénomène collectif, ordonné au plan social et géographique, qui n'a pu se déployer qu'en débordant les mécanismes de contrôle de l'apport migratoire par la population d'accueil. L'immigration mossi ne s'affirme qu'en s'opposant.

Cependant l'alternative culturelle - se fondre au sein de la population d'accueil, ou affirmer sa personnalité socio-ethnique - tend, la formation des groupements achevée, à se présenter sous un jour nouveau. L'établissement de liens, matrimoniaux en particulier, avec la population d'accueil paraît bien être une des voies permettant à la société immigrée de distendre ses relations avec la société-mère. Cette individualisation est le gage d'une certaine autonomie dans la pratique sociale et rend compte, dans une large mesure, de la mise en oeuvre de comportements originaux (migratoires, en particulier).

Avec ses deux facettes distinctes, l'influence de la distance culturelle et sociale entre les immigrés et la population d'accueil montre bien quelles embûches guettent tout effort pour définir une politique adaptée dans les "terres neuves".

5.2. Du présent de jadis, au passé d'aujourd'hui.

Par rapport à la société-mère, la société immigrée présente plusieurs caractères originaux. Elle n'a pas reproduit ses chefs. Elle assure mieux la promotion sociale des jeunes hommes, et rend plus aisé le chemin qui mène au statut de chef d'exploitation. Une part moins exclusive des mils et sorghos dans le système de production, de plus grands efforts consacrés aux cultures commerciales, des champs personnels plus étendus, l'intérêt manifesté au petit élevage signalent une économie moins rabougrie. De tout cela, le "retard" plus ou moins important relevé dans l'évolution des migrations vers l'étranger au regard du pays Mossi, est vraisemblablement le produit, la sanction.

Mais on n'observe jamais dans le comportement social et économique des immigrés une rupture qui témoignerait d'une volonté délibérée de changement. Les aires-refuges offrent actuellement un cadre de vie naturel et humain, au moins partiellement nouveau, où les comportements traditionnels se heurtent à moins d'entraves, et s'en trouvent plus efficaces. Les discrets changements obtenus sont des effets induits.

Les conditions où s'est formée la société immigrée en rendent largement compte. Les immigrés n'ont pas choisi de quitter le pays Mossi: ce sont les perturbations introduites par l'administration dans l'activité des exploitations qui les ont forcés à partir. De même n'ont-ils guère choisi leur site d'installation: la plupart se sont déversés sur les marges les plus proches. La société immigrée n'était pas tournée vers un progrès, mais vers un retour de son présent, libéré d'une agression externe.

C'est le point de rupture majeur entre les migrations anciennes vers les aires-refuges et les migrations actuelles vers les "terres neuves". Celles-ci ne sont certes pas l'expression d'un libre choix, elles répondent à une situation économique déterminée. Mais l'appel des "terres neuves", auquel cèdent les migrants, porte l'espoir d'un avenir personnel différent du présent. Le site des "terres neuves" n'est pas quelconque : il offre un environnement profondément rénové. Les migrations sont investies du projet d'une société libérée des chaînes conjointes que la géographie et l'histoire, l'accumulation des hommes et du temps, font peser sur elle au pays Mossi. La société immigrée dans les "terres neuves" est tournée vers le retour des temps anciens de la société-mère.

Il n'est pas assuré que ces temps anciens recherchés par les migrants actuels sont très différents de ceux dont les migrants de jadis souhaitaient déjà le retour. Ils enferment dans des limites restreintes les potentialités d'un changement économique et social spontané dans les "terres neuves". Mais l'élan vers un renouveau dont témoignent les migrations actuelles distingue nettement celles-ci des migrations anciennes. Il est un des principaux atouts d'une politique qui viserait à élargir et prolonger les voies spontanément ouvertes sur le changement. Prenant appui sur celles-ci, et mettant à profit les caractères originaux du nouvel environnement géographique et social, cette politique peut conduire la société immigrée à s'engager plus résolument sur le chemin d'un progrès, sans la contraindre au préalable à assumer brutalement sa propre mutation.

VERS LA "TERRE NEUVE". PROCESSUS ET COMPORTEMENTS

Dans le contexte d'une "marche" vers des pluies plus abondantes, les "terres neuves" offrent toutes aux migrants, simultanément, de vastes terrains de culture pour asseoir leur production vivrière, et à des degrés divers, des éléments propices aux activités susceptibles de leur procurer des revenus complémentaires (1). Facteur déterminant de l'appel exercé auprès de la population mossi, ce milieu géographique n'en est pas, toutefois, une condition suffisante. L'accès des "terres neuves" est médiatisé par un ensemble de processus géographiques et sociaux, qui ne se mettent en oeuvre que dans des situations déterminées : ils ne sont, nulle part, fortuits et improvisés.

Ces processus définissent une dynamique caractéristique des migrations agricoles mossi, qui se manifeste par des conduites individuelles et collectives, inscrites dans de mêmes normes. Elle est marquée au double sceau de la puissance du nombre, et du génie de la civilisation mossi.

Dans toutes les "terres neuves", cette dynamique affronte le milieu dans lequel elle tente de s'imprimer. Elle s'impose ou se résigne, mais elle ne sait guère composer. Entre la simple pénétration de quelques migrants qui se fondent dans le paysage local, hors de tout exercice d'une dynamique migratoire - des rameaux perdus -, et la projection dans un espace qui ne leur est pas contesté, de groupes importants, ordonnés au plan social - microcosmes de la société mossi -, s'interposent des seuils correspondants aux diverses formes du contrôle de l'immigration par les populations d'accueil. L'efficacité de la dynamique des migrations mossi se mesure au franchissement de ces seuils par les immigrés. C'est, selon le point de vue adopté, sa force ou sa faiblesse.

Au-delà d'adaptations, parfois temporaires, les migrants demeurent profondément attachés à la civilisation mossi. Les processus sur lesquels reposent les migrations sont d'autant plus actifs et efficients que ces migrations ne portent pas en elles-mêmes une contestation fondamentale de la société-mère. La permanence dans la personnalité des migrants de ce qui a été inscrit par la tradition apparaît un gage de la réussite de l'immigration. C'est dans le respect de la civilisation mossi que les migrations vers les "terres neuves" trouvent leur énergie. Elles doivent nécessairement rencontrer les conditions qui lui permettent de s'épanouir.

(1) cf. Les "terres neuves". A la rencontre de la grande brousse. (pages 53 à 64).

1. LA FORMATION DES GROUPEMENTS. UNE PUISSANTE DYNAMIQUE SOCIO-FAMILIALE.

Ni au plan géographique, ni au plan social, le migrant mossi n'est un aventurier. Il ne s'installe que dans un lieu qu'il connaît, ou dont il connaît au moins un habitant. Ce comportement répond à des nécessités, des inquiétudes, que seul un personnage permet de surmonter : le logeur. Personnage-clé des migrations, il ouvre l'accès au lieu, permet l'installation des migrants ultérieurs. Les relations hiérarchisées qui en découlent sont le fondement de la construction sociale des groupements.

1.1. Les fondateurs : vers des lieux connus.

Le premier venu dans un lieu doit être assuré que son installation est possible, et que des terres pourront lui être attribuées. Il connaît le lieu, et a déjà eu des contacts avec la population en place : soit il résidait à proximité, soit il avait eu l'occasion d'y séjourner ou d'y faire étape, lors d'activités commerciales, artisanales, salariées ou de chasse. Dans ce second cas, le déplacement peut être relativement ample (quelques dizaines de kilomètres), et s'inscrit dans l'aire de déploiement saisonnier (saison sèche) qui ourle fréquemment les aires de peuplement mossi, s'étirant de façon privilégiée le long des voies de communication.

On n'observe nulle part l'implantation inopinée de migrants mossi à l'écart de tout peuplement local, à grande distance de toute forme de peuplement mossi. Les "terres neuves" ne sont, pour les premiers venus, ni des terres vierges, ni des terres inconnues.

Leur pénétration a été assurée à travers deux "filières" migratoires, l'une rurale, l'autre urbaine. Dans le premier cas (ainsi dans les "terres neuves" situées de part et d'autre de la branche montante, et de la boucle de la Volta noire), les premiers immigrants sont venus de vieilles aires-refuges proches (région de Nouna, et partie orientale du pays Samo). La seconde "filière" caractérise surtout les "terres neuves" du Sud-Ouest (branche descendante de la Volta noire, et ses affluents) et du Sud (route Sabou-Léo) de la Haute-Volta. Les fondateurs des groupements sont généralement venus de villes (Bobo-Dioulasso, Boromo) et de gares (Batondo, Siby) voisines, quelquefois de l'étranger. Mise en oeuvre plus tardivement, cette seconde filière a démultiplié les aires d'accueil potentielles, et conduit à un éclatement du champ migratoire.

Quelle que soit la "filière" suivie, le premier venu choisit nécessairement un hôte au sein de la population locale, souvent le chef de village. Les migrants mossi sont habiles toutefois à s'introduire dans les villages sous le couvert d'individus quelque peu marginaux (commerçants, anciens combattants), voire extérieurs aux communautés locales (immigrés antérieurs non Mossi):

ils ménagent les rapports avec celles-ci, tout en s'interposant.

L'hôte introduit le migrant auprès des autorités coutumières. Il lui confie (ou l'aide à obtenir) une parcelle, généralement à la périphérie immédiate de l'auréole des champs qui entourent l'habitat local, où il fixera son enclos et les parcelles qui en dépendent. Il leur facilite l'accès à des terrains de culture plus éloignés, taillés dans son propre domaine foncier ou empruntés par son intermédiaire. En règle générale, les terres confiées au migrant sont des jachères récentes, conformément aux vœux de tous : au migrant sont épargnés de lourds travaux de défrichement, et les rendements incertains qui caractérisent les défriches ; pour la population locale, ce sont des terres parmi les moins utiles dans l'immédiat, où son emprise foncière est cependant nettement affirmée.

Les premières manifestations géographiques de la présence mossi dans un village s'inscrivent toujours à l'intérieur ou sur les marges de l'espace résidentiel et agricole local. Dans leur phase initiale, les migrations vers les "terres neuves" se traduisent par la mise en valeur de jachères récentes.

La population locale ne refuse jamais d'accueillir les premiers migrants. Son hospitalité a d'autant plus de chances d'être sollicitée que, moins isolée au plan géographique, moins intégrée au plan social, plus ouverte vers l'extérieur, cette population s'est prêtée, par l'intermédiaire d'une fraction au moins de ses membres, aux échanges économiques, aux contacts sociaux qui les ont fait connaître de groupes mossi implantés à proximité. C'est un élément essentiel de la définition d'aires ou de lieux d'accueils potentiels.

L'installation des premiers venus s'effectue selon les mécanismes traditionnels d'insertion d'étrangers au sein des collectivités locales, et de l'espace qu'elles contrôlent. Elle ne soulève pas de problèmes particuliers sous réserve qu'ils assument leur statut d'étranger. Elle n'a d'autre issue selon les voies de la tradition, que dans un processus d'intégration sociale et culturelle, ou à défaut, un départ. L'immigration mossi ne se développera et ne s'épanouira que si elle s'affranchit de ces mécanismes traditionnels. Les premiers venus n'exerceront un appel que s'ils peuvent eux-mêmes garantir aux migrants ultérieurs des conditions d'installations satisfaisantes.

1.2. Les migrants ultérieurs : vers des individus connus.

La présence des premiers migrants modifie radicalement les conditions de l'installation des migrants ultérieurs. L'immigration est libérée de ses contraintes géographiques : on peut connaître le lieu à travers ceux qui y résident déjà (en leur rendant visite, ou par leur témoignage). Un nouveau processus peut être engagé : débordant les régions proches, il met en jeu le vieux pays Mossi lui-même, et multiplie considérablement le nombre de

migrants potentiels.

Dans les "terres neuves" actuelles, tous les migrants ont choisi un logeur, généralement l'un des immigrants déjà présents. Il a été leur intercesseur auprès de la population locale, mais a joué en même temps le rôle d'écran. Pour l'essentiel, les conditions de l'installation des nouveaux-venus ont été définies par leur logeur. L'immigration est également libérée de sa contrainte sociale majeure - la nécessité de s'insérer dans un milieu étranger.

Les premiers venus ouvrent concrètement la voie aux flux ultérieurs. A travers leur rôle de logeur, ils permettent par ailleurs à de nouveaux-venus de les rejoindre.

Le logeur offre au nouvel arrivant une infrastructure d'accueil : un abri provisoire dans son propre enclos, l'accès à un puits. Surtout, on attend de lui diverses aides, indispensables, soit pour obtenir des terres, soit pour survivre jusqu'à la première récolte.

L'accueillant cède généralement une fraction de son champ de village, où le logé fixera son enclos, et assiste celui-ci dans la construction de ses premières cases (tâche urgente, car le déplacement est souvent tardif, précédant de peu les premières pluies). Il guide ses démarches pour obtenir des terrains de culture, ou lui confie ses propres jachères. Il lui procure, souvent, un secours vivrier direct (don de mil) ou indirect (mil cédé en échange de journées de travail). Le plus grand nombre des migrants ne disposent pas, lors de leur installation, d'une quantité suffisante de mil (ou de l'argent nécessaire pour en acheter) pour couvrir leurs besoins pendant le premier hivernage : ils n'étaient pas auparavant chefs d'exploitation (un migrant sur trois), ou bien leur précédente récolte était insuffisante.

Le logeur est le médiateur grâce auquel le nouveau venu s'insère dans son milieu d'accueil. Il joue un rôle déterminant dans le choix du lieu d'installation. Interrogés sur les raisons de ce choix, près de deux migrants sur cinq mettent en cause, en premier lieu, un individu déjà présent, généralement leur logeur (1). Pour la plupart des migrants (fondateurs exclus), ce dernier est un parent ou un allié (dans près de trois cas sur cinq), ou au moins un individu connu (ami, voisin). Ces relations garantissent que les aides attendues seront obtenues. Elles contribuent par ailleurs à dénaturer les liens de dépendance sociale qui résultent de l'accueil. Si le logeur permet l'installation, il bénéficie en retour d'une prééminence sociale, qui engage pour l'avenir la place dans le groupement de ceux qu'il a accueillis. Cette prééminence se superpose à leurs relations préalables, sans en inverser le sens : on ne choisit pas pour logeur un individu dont le statut familial (neveu, gendre...), parfois social (ancien captif, silmi-moaga), est plus humble.

(1) cf. Les migrants et leur migration. (pages 65-69).

La stratégie du choix du logeur s'inscrit dans un projet social, poursuivi par tous les migrants : s'insérer dans un milieu offrant un tissu social suffisamment dense et familier, n'appelant pas une modification du comportement social, une nouvelle façon de vivre avec les autres. C'est, de fait, une condition de l'installation des migrants. Un lieu où ne résident pas des gens de connaissance leur est pratiquement interdit : ils s'en détournent, ou bien sont rapidement conduits à le quitter.

Les communautés musulmanes offrent toutefois une situation particulière : le lien religieux se substitue partiellement aux relations familiales (surtout aux plus distendues).

1.3. Un processus d'auto-développement.

Les premiers venus ouvrent un lieu à l'immigration, créent l'opportunité migratoire. Tout nouveau-venu pouvant devenir à son tour un logeur, on observe ainsi des chaînes de relations successives (de 2°, 3°... ordre) qui démultiplient le nombre d'immigrants potentiels en un endroit donné, et sont autant de maillons dans l'architecture sociale du groupement.

Les migrants tendent à partager la même origine géographique : leur aire de départ représente la projection en pays Mossi du champ socio-familial du logeur. Il s'agit le plus souvent d'une grappe de villages proches. Les communautés musulmanes font à nouveau exception : à travers les liens religieux, elles tendent à regrouper des migrants venant d'un semis de villages épars dans une aire plus ou moins étendue selon la réputation de leur chef.

Les migrants se montrent toutefois inégalement aptes à drainer vers eux des nouveaux-venus. Certains statuts sociaux et familiaux sont plus favorables que d'autres. La plus grande efficacité est celle d'hommes suffisamment âgés (appartenant à la génération des "pères"), membres de groupes socio-familiaux étendus, et - les deux faits vont fréquemment de pair - dont le statut au pays Mossi n'est pas excessivement modeste. La migration tend à un transfert des hiérarchies sociales, et à la consolidation du statut d'ainé, à travers les fonctions de logeur. Elle ne porte pas en elle-même contestation de l'organisation lignagère de la société mossi. Mais elle ne reproduit pas davantage dans les groupements d'immigrés les hiérarchies politiques (l'opposition nakomsé-talsé) qui, en pays Mossi, interfèrent avec cette organisation lignagère ; le chef du groupement est, en règle générale, le migrant le plus ancien dans le lieu, celui qui a accueilli - directement ou non - tous les autres, les a installés auprès de lui.

En tout état de cause, un migrant n'attire des nouveaux-venus que dans la mesure où son champ socio-familial s'inscrit dans une région du pays Mossi qui rassemble les conditions propices à une émigration. C'est un élément déterminant de la mise en place de champs migratoires privilégiés entre les "terres neuves" et le

pays Mossi (1).

Si les premiers venus en ont l'aptitude, et si le milieu d'accueil s'y prête, l'apport migratoire s'amplifie à travers une puissante dynamique socio-familiale qui rend compte de l'extraordinaire vivacité de l'immigration au niveau local, et souvent déconcerte la population locale. Celle-ci a accueilli les premiers migrants selon les procédures traditionnelles, attendant d'eux qu'ils participent, à leur place, à la vie de la collectivité. La tradition ne lui est d'aucun secours face à un courant qui se développe selon ses propres règles.

Cette dynamique socio-familiale est d'autant plus irrésistible qu'elle est la somme d'initiatives individuelles spontanées. Si les premiers venus appellent, par leur présence, les flux ultérieurs, ils ne les contrôlent pas. Le logeur refusera d'autant moins d'accueillir le parent, allié ou ami, qui sollicite son installation auprès de lui, que son propre statut social s'en trouve fortifié : il est la "tête" dans le groupement de tous ceux qui le rejoignent.

La pénétration mossi dans un lieu peut-être rapidement suivie d'une phase d'implantation massive, par paliers successifs, à mesure que le nombre des migrants déjà installés croît. Mais ce n'est qu'une virtualité qui doit trouver dans le milieu d'accueil les éléments favorables à son épanouissement.

2. L'ESSOR DES GROUPEMENTS. DES SEUILS A FRANCHIR.

2.1. Vers un paysage social et géographique familial.

Les premiers venus exercent un appel en ouvrant le lieu à ceux qui les rejoignent, en leur assurant les aides attendues : en particulier, ils leur permettent d'établir leurs enclos, avec les parcelles associées dans leurs propres champs de village ou sur leurs marges immédiates. D'emblée, se constitue une cellule d'habitat - un essaim d'enclos plus ou moins proches - qui rappelle les quartiers du pays Mossi. Les modalités géographiques de l'insertion des nouveaux venus, jointes à la dynamique socio-familiale mise en oeuvre, conduisent à la formation dans l'aire résidentielle d'un paysage social et géographique familial, conforme au "modèle" caractéristique des villages mossi.

(1) cf. L'émigration agricole en pays Mossi. L'entrecroisement d'opportunités. (pages 116-136).

Les "terres neuves" confirment, d'ores et déjà, dans les groupements suffisamment développés, le témoignage des aires-refuges du passé : ce paysage apparaît à la fois comme une condition et un moyen de l'essor de l'immigration. Une aire socio-résidentielle mossi ne se développe, en premier lieu, que si l'approbation donnée par la population locale à l'installation des premiers venus s'étend, explicitement ou non, à tous ceux - frères, neveux, gendres, ... - qui les rejoignent (ce qui, au demeurant, s'inscrit dans la coutume), sous réserve d'une "présentation" aux autorités coutumières. En second lieu, le secteur de terres qui a été initialement confié aux premiers venus doit pouvoir être, à leur gré, redistribué et étendu.

Le paysage social et géographique recherché par les immigrants ne peut être élaboré que si la population locale délègue aux "fondateurs" le soin d'une part d'accueillir eux-mêmes les nouveaux venus, et d'autre part de les répartir à l'intérieur ou à la périphérie de l'aire résidentielle. Abandonnant concrètement le contrôle de l'apport migratoire, la population locale permet désormais à l'immigration de se poursuivre à travers des processus, des stratégies internes à la société mossi.

Indépendamment des conditions objectives offertes à l'immigration (étendue des terres disponibles, notamment) et des stratégies qui peuvent être mises en oeuvre à son égard dans telle région ou tel lieu, les populations voltaïques ont, selon leurs propres caractères, une prédisposition plus ou moins affirmée à laisser naître et se développer des unités socio-résidentielles mossi importantes, ou au contraire à s'y opposer. A cet égard, les "terres neuves" livrent les mêmes enseignements que les aires-refuges du passé (1).

Elles s'y opposent, en particulier, chaque fois qu'elles imposent ou permettent aux migrants de s'adresser directement à elles pour définir les conditions de leur installation, même si d'autres migrants sont déjà présents. Il en est ainsi partout où existe un pouvoir politique suffisamment ferme (notamment sous la forme de chefferies politiques coutumières) pour s'interposer constamment entre les premiers migrants et les nouveaux venus éventuels. Se réservant l'accueil des "étrangers", fixant (parfois) lui-même leur lieu de résidence, le chef de village entrave la mise en oeuvre d'une dynamique socio-familiale, et favorise au contraire l'émiettement social de l'immigration.

La distance culturelle entre les groupes autochtones et les immigrants intervient également, mais de façon paradoxale : plus les premiers sont proches des seconds par leur mode d'organisation sociale et familiale, leur idéologie religieuse, les traditions et coutumes qui jalonnent la vie quotidienne, moins ils se prêtent à une immigration collective, ordonnée au plan social. En rendant difficiles les contacts inter-individuels, une grande distance culturelle incite les nouveaux-venus à s'intégrer dans le lieu, de préférence, à travers des migrants déjà présents.

(1) cf. Le passé. Un témoignage pour l'avenir ? (pages 70-83).

L'usage que fait la population en place des terres proches de son habitat - où sont généralement fixés les premiers migrants -, et le contrôle foncier qu'elle y exerce sont également, de fait, déterminants. Dans les villages qui s'entourent de vastes auréoles de champs, les enclos mossi, et les parcelles qui les cernent, sont fréquemment enclavés dans les terrains de culture des villageois. De même, une maîtrise foncière très ferme, assurée à des niveaux élémentaires de l'organisation sociale (appropriation individuelle ou par petites unités sociales), tend à enfermer l'espace occupé par les migrants dans des aires restreintes.

Dans tous les cas, émiettée au plan social et géographique (au grè des attributions de parcelles), l'implantation mossi tend à rester un phénomène individuel, généralement de faible ampleur. Dans une large mesure, tout immigrant est, de fait, dans la situation d'un "fondateur".

On mesure à quel point les populations de l'Ouest de la Haute-Volta (Samo, Bwa, Bobo-Fing) se prêtent mieux que celles de l'Est du pays (Gourmantché, Bissa) au gonflement de l'immigration mossi, ou plus précisément, sont mal armées pour le contrarier. Un fossé culturel entre les groupes humains en présence, la faiblesse des structures d'encadrement politique et foncier de l'espace, le paysage villageois lui-même, avec son habitat compact, des champs de village très restreints (parfois absents), des terrains de culture concentrés près des bas-fonds, sont autant d'éléments qui favorisent l'isolement politique et géographique des immigrés. Toléré par les autochtones, souhaité par les immigrants, cet isolement - en fait, cette autonomie - est mise à profit par la dynamique propre au phénomène migratoire pour assurer l'implantation ordonnée au plan géographique de groupes cohérents au plan social. Il est une condition de la formation de groupements, qui constitueront le milieu d'accueil des migrants ultérieurs.

2.2. La conquête d'un espace agricole.

Dans les groupements les plus récents, encore peu importants, il est fréquent que l'aire résidentielle regroupe la totalité ou l'essentiel des terrains de culture des immigrés. Dans les groupements plus anciens, elle est souvent le site privilégié des parcelles exploitées par les nouveaux-venus. Mais elle tend surtout à s'individualiser, progressivement, par les types de champs qui s'y concentrent (champs de case et de village, parcelles personnelles), et un mode d'utilisation du sol (permanent ou semi-permanent). Une fraction croissante des migrants exploite, par ailleurs, des champs plus ou moins distants, temporaires (champs de brousse).

L'accès des migrants aux terrains de culture éloignés de l'aire résidentielle est le second niveau du contrôle de l'immigration par la population locale : il complète ou supplée la maîtrise de l'apport migratoire lui-même. Il présente trois aspects, souvent successifs. Les deux premiers relèvent d'un

comportement conforme à la tradition, de la part à la fois des immigrés et des autochtones. Le troisième montre les seconds littéralement débordés par la course aux défrichements menée par les premiers.

En règle générale, les premiers migrants assument pleinement leur statut d'étranger. Accolés aux terrains de culture de leur hôte ou du groupe qui les accueille, leurs champs de brousse se fondent fréquemment dans le paysage agricole local.

Ils ne tardent pas cependant à s'en dissocier sous l'effet du nombre croissant des immigrés. Moins les autochtones sont nombreux, et plus les systèmes agricoles pratiqués par les uns et les autres - nature des plantes cultivées (et sols appropriés), techniques culturales, mode d'exploitation du sol - (1) sont dissemblables dans un environnement naturel diversifié donc moins concurrents pour l'espace, plus cette évolution est favorisée.

Cessant d'attribuer des terrains de culture à titre individuel, la population locale est amenée à confier aux migrants, à titre collectif, l'usage d'un secteur de terres, sous la responsabilité de l'un d'entre eux, généralement le premier venu. Cet usage n'est pas exclusif : le maître du sol peut cultiver lui-même une parcelle, ou en confier à d'autres exploitants. Il est par ailleurs temporaire : aucun migrant ne conserve de droit sur une parcelle mise en jachère. Quel que soit le niveau social de son appropriation (village, quartier, groupe lignager), la terre demeure sous le contrôle foncier de celui à qui elle appartient.

Le secteur de terres attribué est, en règle générale, au moins grossièrement délimité. Son étendue fixe un plafond à la croissance de l'effectif des immigrés, sous peine de voir se détériorer les conditions de la production agricole. L'ajustement ultérieur de cet effectif à l'étendue des terres effectivement disponibles pourra se traduire par le départ de certains migrants. Toute extension des champs hors du secteur concédé implique l'accord préalable de la population autochtone. Cet accord peut être refusé. Tant qu'il garde la maîtrise de l'accès à ses terres, le groupe local reste en mesure de contenir l'apport migratoire, en utilisant son pouvoir sur l'économie agricole des migrants.

Mais des groupements importants (ou des ensembles de groupements) n'apparaissent que dans la mesure où les immigrés s'affranchissent de cette dépendance, s'ouvrent les portes de l'ensemble du territoire villageois, contraignant les gens du cru à mettre en oeuvre une véritable stratégie de sauvegarde. Indice d'un débordement foncier,

(1) Pour sa part, le cheminement des champs mossi, sous l'effet de mouvements amiboïdes, leur assure une certaine permanence dans les mêmes lieux de culture, et, à terme, leur isolement.

le passage, flou et progressif, d'un secteur de terres attribué aux immigrés à un secteur de terres que la population d'accueil se préserve, fait sortir l'immigration du ressort de la tradition.

Cette situation ne s'observe guère - jusqu'à présent - que si les villageois disposent de terres qui excèdent largement leurs besoins. Face aux initiatives multiples et répétées des immigrants - appuyés par la puissance du nombre et l'ampleur de l'apport migratoire -, pour accéder à la brousse qui les environne, la population locale est conduite à procéder autant (ou moins) par attribution de terres (individuelles ou collectives), que par interdicts. Elle se réserve l'usage des parties de son domaine qui lui paraissent indispensables, ou présentent le plus d'intérêt, compte tenu de son propre système agricole : terres les plus proches, ou les plus généreuses, ou les plus appropriées à tel élément de son système de production. Sans pour autant - au moins, au plan du principe - perdre sa maîtrise foncière, elle laisse de fait, à la disposition des migrants, les parties les moins intéressantes ou les plus éloignées de son terroir. Dans le second cas, les champs mossi tendent presque naturellement à franchir les limites du terroir, au demeurant souvent mal définies, investissant ainsi à revers de nouveaux villages (1).

Une situation particulière apparaît dans les villages riverains des terres inexploitées des vallées (Volta noire et ses affluents). Ces villages sont, par excellence, les lieux où l'immigration mossi offre les formes les plus débridées. Mais, dans une large mesure, ils ne sont que le maillon initial de la pénétration des migrants dans la vallée. Avant même parfois que les populations de ces villages soient amenées à "protéger" leur terroir utile, les champs mossi se déversent dans la vallée. Si les terres sont rarement libres de toute emprise foncière (souvent une fraction de la population des anciens villages de la vallée s'est réfugiée au voisinage), nul n'en dispute concrètement l'usage aux migrants.

Dans les deux cas, l'espace agricole mossi se développe et évolue avec une grande franchise. Les migrants mettent à profit l'absence, dans l'immédiat, de contraintes géographiques pesant sur leur activité agricole, pour s'engager dans une course aux défrichements, manifestation la plus tangible et la plus significative, de ce qu'ils attendent de leur migration : de vastes terrains de culture, aisément accessibles.

(1) Ce processus de pénétration à revers est certainement l'objet des contestations les plus vives de la part des populations villageoises concernées. Il prend fréquemment appui sur les clairières de culture isolées exploitées par des villageois. Il se trouve ainsi favorisé par les évolutions socio-agraires récentes, communes à de nombreuses régions voltaïques, conduisant à un éclatement des espaces agricoles locaux.

2.3. Les "terres neuves" : une aptitude à céder à l'immigration.

Les migrants pénètrent et se multiplient dans les "terres neuves" à travers des processus caractéristiques, soumis à deux facteurs essentiels, l'un prenant le relais de l'autre, et définissant chacun un seuil dans l'essor de l'immigration.

Compte tenu de la nécessité pour les premiers migrants de s'installer dans des lieux humanisés, l'apport migratoire ne croît que si la population locale laisse se mettre en oeuvre - en cédant à ces pionniers la gestion d'un espace résidentiel autonome - la dynamique socio-familiale qui drainera les migrants ultérieurs et les rassemblera en unités sociales cohérentes. Les exemples ne manquent pas où, après l'installation de quelques familles, l'apport migratoire paraît, dans un village ou un groupe de villages, s'être au moins provisoirement brisé.

Ce seuil franchi, l'essor du peuplement immigré demeure assujéti à l'étendue des terres dont l'utilisation ne lui est pas contestée. A cet égard, l'histoire joue un rôle déterminant, en fonction de tous les événements du passé qui ont amené les populations locales à s'inscrire dans des cadres territoriaux excessivement larges au regard de leur effectif, ou ont contribué au dépeuplement des vallées (1).

L'abondance des terres disponibles et accessibles est un objectif poursuivi par les migrants. C'est aussi une condition de leur multiplication. Dans une certaine mesure, les "terres neuves" se définissent par leur aptitude à céder à l'immigration.

De l'implantation discrète de quelques migrants, dont l'habitat et les champs se fondent dans le paysage local, à l'épanouissement de groupements importants, fondé sur une autonomie de l'espace résidentiel et agricole, il existe une solution de continuité. La présence des premiers venus dans un lieu n'implique pas que les immigrés y seront bientôt nombreux : encore faut-il qu'ils soient capables de susciter un apport migratoire, et que le milieu d'accueil s'y prête.

3. VERS DE NOUVELLES "TERRES NEUVES".

Si les premiers venus appellent les flux ultérieurs, ils ne les déterminent pas. Les migrants viennent à leur propre initiative, et s'insèrent individuellement dans le groupement, avec l'aide et sous la tutelle de leur logeur. Très puissante, la dynamique socio-familiale mise en oeuvre ne trouve guère de limites que dans la détérioration progressive des conditions de vie sociale et

(1) cf. Les "terres neuves". A la rencontre de la grande brousse. (pages 58-64).

économique des immigrants. Elle porte en germe l'apparition de flux d'émigration, qui en corrigeront les excès.

3.1. Essaimages et émigrations. A la recherche d'un équilibre.

La spontanéité de l'apport migratoire peut conduire à des malformations sociales. Des familles rassemblées autour d'un même logeur s'avèrent excessivement mal reliées entre elles ; tel migrant, accueilli par le "fondateur" du groupement, capte la plus grande part des flux ultérieurs et possède un poids social très important ; un événement affectant un logeur (décès, émigration) amène l'isolement social de ceux qui l'ont rejoint, entre eux et par rapport aux autres groupes de familles. Des déséquilibres, des discordances apparaissent dans l'architecture et la vie sociale du groupement. Il en est d'ores et déjà ainsi dans les groupements les plus anciens des "terres neuves". Souvent à l'occasion de "crises", suscitées par telle difficulté ou tel incident, des migrants partent, déçus par leur nouvel environnement social. Cet ajustement social des migrants entre eux affecte surtout les plus marginaux, dans les groupes les moins intégrés. Il a pour effet "d'épurer" le groupement, et de le conduire vers le "modèle" social élémentaire caractéristique de la société mossi : un noyau lignager, entouré de parents et alliés. Ce "modèle" est déjà reconstitué dans les vieilles aires-refuges, où il apparaît comme un facteur essentiel de l'enracinement du peuplement immigré.

Des déséquilibres peuvent se manifester également au plan géographique. Confinée dans un espace restreint (les limites pouvant être naturelles ou anthropiques), l'aire résidentielle ne peut s'étendre, alors même que l'apport migratoire se poursuit. Les enclos s'entassent, les champs de village de chacun s'amenuisent ; le paysage géographique s'altère. Des forces centrifuges naissent : certains migrants sont tentés de chercher dans d'autres lieux des conditions de résidence restaurées. Souvent, ils essaient sur les terres du même village et vont s'installer, en règle générale, sur leurs propres champs de brousse. Ils attirent à eux d'autres familles déjà présentes ou captent une partie des flux de nouveaux-venus. Une nouvelle unité socio-résidentielle peut s'organiser selon les mêmes processus que le groupement initial, et se doter d'un paysage social et géographique élaboré selon les mêmes normes. Elle peut, au plan social, demeurer une cellule-fille du groupement d'origine, ou au contraire s'en dissocier (immédiatement ou à terme). Parfois aussi ces migrants émigrent, et partent s'installer dans des villages voisins (fondant ou s'agrégeant à des groupements), ou bien se joignent aux flux qui se portent sur le front des "terres neuves".

Ces départs sont toutefois plus caractéristiques des groupements qui ont du mal à accéder aux terrains de culture situés hors de l'aire résidentielle. Soit la population locale enferme les champs mossi dans des secteurs précis, soit l'effectif des

migrants est devenu tel que les terres "neuves" se sont ame-
nues. Relativement fréquent, le premier cas définit les lieux
peu propices - au moins, temporairement - à une immigration mas-
sive, débridée. Le second ne s'observe encore guère, bien que
les conditions d'un surpeuplement soient localement déjà rassem-
blées (près de Dédougou, et le long de la route Sabou-Léo). Dans
les deux cas, le fait essentiel est que les terres indispen-
sables à la survie d'une exploitation agricole représentent,
dans les conditions techniques actuelles, trois à quatre fois
la superficie des terres effectivement cultivées. L'absence de
toute régulation de l'apport migratoire implique inévitablement
un ajustement ultérieur du nombre des exploitants à l'étendue
des terres disponibles et accessibles. C'est la redoutable
"faiblesse" de la dynamique des migrations mossi. Cet ajuste-
ment est le terme ultime de la course aux défrichements menée
par les exploitants mossi.

Procédure spontanée de régulation des effectifs de migrants,
l'émigration vers les villages proches ou éloignés tend natu-
rellement à s'inscrire dans le processus d'épuration sociale
noté précédemment. Partiellement entrecroisés, l'un et l'autre
phénomènes traduisent la recherche par les groupements d'un
équilibre, à la fois interne, et au regard du milieu d'accueil.

Quelle que soit leur origine, essaimages et émigra-
tions font des migrants déjà présents dans les "terres neuves"
les principaux agents de leur progression géographique, celle-
ci créant sans cesse les conditions favorables à une nouvelle
avancée du front du peuplement immigré.

3.2. Un dynamisme géographique intrinsèque.

Les facteurs sociaux, géographiques, démographiques
sur lesquels reposent les essaimages et émigrations s'associent
ou se relaient dans la mise en œuvre d'un double processus
d'expansion du peuplement immigré.

A partir des premiers lieux investis, les migrants s'éten-
dent sur les terres des villages proches, dans la mesure où le
permettent les processus et comportements qui subordonnent l'im-
migration mossi aux conditions d'accueil offertes par le milieu
local. Cette extension locale entraîne la formation de noyaux
de peuplement mossi - des grappes de groupements. La plupart des
"terres neuves" actuelles (surtout celles sur les rives de la
branche montante de la Volta noire) rassemblent de telles grap-
pes, véritables "conurbations" mossi qui, de la façon dont elles
se constituent, tendent à rassembler des immigrants partageant
la même origine régionale au pays Mossi.

Simultanément, ou avec un certain décalage dans le temps,
des migrants se dispersent entre les noyaux de peuplement déjà
constitués, ou plus souvent se dirigent vers la périphérie, et

assurent une progression de la "terre neuve" généralement dans des directions privilégiées - couloirs des terres inoccupées des vallées et voies de communication exerçant une influence prééminente. La fondation de nouveaux groupements dans des zones encore épargnées par l'immigration mossi constitue un puissant appel qui amplifie l'émigration à partir des groupements situés en arrière du front de la "terre neuve".

Simultanément effet et facteur l'un de l'autre, l'émigration à partir des groupements et l'avancée des "terres neuves" sont ainsi étroitement solidaires, caractérisant un dynamisme géographique intrinsèque des migrations mossi. Sa puissance repose cependant avant tout sur les flux directs qui, dès l'instant où de nouveaux groupements sont constitués, se mettent en place, vers les nouveaux groupements, à partir du pays Mossi. Ainsi se trouvent en permanence recréés les conditions qui ont assuré la pénétration initiale des "terres neuves".

En l'absence de contraintes externes, et d'une évolution des conditions d'accueil des immigrés par les populations locales, seule la disparition de "terres neuves" potentielles, ou l'arrêt de l'apport migratoire du pays Mossi, paraissent à même d'enrayer ce dynamisme géographique.

DANS LA "TERRE NEUVE". VERS UN NOUVEL AVENIR ?

A travers les témoignages des migrants s'impose vigou-
reusement l'image, poignante, d'un pays Mossi vieux, usé, inca-
pable désormais de satisfaire les besoins élémentaires de ses
habitants, en particulier ceux que défavorise leur place dans
la société. La prise de conscience de cette situation est cer-
tainement le moteur le plus puissant de l'émigration vers les
"terres neuves". Les migrants partent à la recherche d'un "yir-
pallé", un nouveau chez-soi, - libéré des contraintes géogra-
phiques et des pesanteurs historiques -, tout en préservant les
valeurs essentielles et les conduites qui définissent la socié-
té mossi.

Dans ce projet sont inscrites les deux composantes majeures du
comportement des migrants dans les "terres neuves" : ils
s'adaptent au nouvel environnement, tout en suivant des chemins
familiers. Ainsi se trouvent définies les forces novatrices que
porte en elle la société immigrée, et celles qu'elle ne porte
pas. Mais dans ce projet est inscrite également la principale
incertitude pour l'avenir. La société immigrée n'est-elle pas
vouée, avec le temps, à détruire l'objet de la migration : un
espace neuf ?

1. UN INDISCUTABLE MIEUX-ETRE ECONOMIQUE.

Les "terres neuves" offrent aux migrants de vastes é-
tendues dont les sols, à défaut d'être souvent fertiles, sont
généralement reposés, et rémunèrent d'autant mieux le travail,
par rapport au pays Mossi, que les pluies sont plus abondantes.
S'ouvrant largement aux défrichements, le nouvel espace agricole
retrouve une vertu, perdue par le terroir du village natal :
permettre un accès aux terres égal pour tous, quel que soit le
statut social ou familial.

Les migrants disposent dans les "terres neuves" de fac-
teurs de production qui, mis à profit dans le cadre du système
économique traditionnel, leur permettent de sortir de l'économie
de survie qui caractérise le pays Mossi. Les enquêtes menées dans
la région de Dédougou montrent que les migrants (après quelques
années d'installation) disposent d'un revenu monétaire net de
trois fois supérieur environ à celui des exploitants de leur ré-
gion d'origine au pays Mossi ; leur consommation finale est
multipliée par un coefficient proche de 3,5. Ceci, s'ajoutant
à une auto-subsistance vivrière indiscutablement plus au large,
témoigne d'un évident surcroît de bien-être, qui est l'apport le
plus direct et le moins contestable des "terres neuves".

1.1. Les difficultés économiques initiales. Un élément d'intégration sociale.

Mais ce mieux-être n'est pas immédiat. Avant d'y parvenir, le migrant doit faire face au coût de son déplacement et de son installation, suppléer l'insuffisance fréquente de ses ressources en attendant la première récolte (c'est, selon leur témoignage, le cas de quatre migrants sur cinq), pallier la médiocrité de celle-ci (l'exploitation est initialement peu étendue, et comporte une forte proportion de parcelles sur jachères récentes, peu productives), reconstituer son capital technique dont une partie a été vendue (avant ou après le départ) ou cédée, pour faciliter le déplacement et se procurer de l'argent.

Le migrant s'expose à quelques années difficiles, la première surtout (1), qu'il franchit au prix d'un dur labeur (de nombreux migrants offrent des journées de travail en échange d'argent, ou fréquemment de mil) et aussi, souvent, avec l'aide de son logeur : un peu plus de la moitié des migrants reconnaissent en avoir reçu un secours vivrier.

Associées aux autres formes d'aide attendues des logeurs (en particulier l'accès aux terres), ces difficultés initiales jouent un rôle majeur dans la construction sociale des groupements. Elles pèsent toutefois inégalement sur les migrants.

Elles tendent à s'accroître avec l'éloignement de la "terre neuve", qui alourdit les frais de déplacement, et interdit tout transfert du capital technique d'exploitation (bétail notamment). Mais surtout, elles sont souvent insurmontables pour les migrants qui, auparavant aides-familiaux dans l'exploitation d'un aîné (soit plus du tiers des migrants venus du pays Mossi), disposent de ressources personnelles très modestes, et en particulier manquent de mil pour franchir le premier hivernage. Plus que les autres, ils doivent compter sur l'assistance économique de leur logeur qui, généralement - nous l'avons souligné (2) - est un de leurs aînés. A travers les aides reçues (dont cette assistance économique), les migrants - et, parmi eux, surtout, les aides familiaux - sont conduits à reconnaître à leurs aînés la prééminence sociale qui leur est traditionnellement dévolue. Que les aides-familiaux soient particulièrement nombreux parmi les jeunes migrants (trois sur cinq en-deçà de 35 ans) comporte de lourdes implications : s'insérant dans les groupements sous le contrôle des aînés, ils n'ont guère les moyens de participer à une redéfinition de la vie sociale dans les "terres neuves". Les conditions d'installation dans ces dernières contribuent à faire des aînés les maîtres du jeu social.

(1) C'est un des facteurs qui conduit certains migrants à séjourner chez leur logeur au moins pendant l'hivernage qui suit leur arrivée : ils esquivent nombre de difficultés immédiates consécutives à leur installation. Mais par ailleurs, ils accentuent les liens de dépendance sociale qui les uniront à leur logeur.

(2) cf. Vers la "terre neuve". Processus et comportements. (pages 84-97).

Sévères pendant la première année de séjour, les difficultés économiques s'estompent avec le temps. A partir de la troisième ou quatrième année, l'exploitation agricole atteint son étendue définitive, le capital technique d'exploitation est reconstitué, parfois déjà amélioré, les principaux agrégats (revenu monétaire brut et net, opérations finales d'exploitations) rejoignent ou dépassent les valeurs observées dans la région d'origine des migrants au pays Mossi, tandis que les revenus de l'exploitation ne doivent presque rien à l'apport des migrations de travail.

Mais ces difficultés sont surmontées d'autant moins vite que le migrant s'insère dans un groupement où il est socialement marginalisé. Ne pouvant guère escompter de secours vivrier direct, il est plus que les autres conduit à rechercher des revenus complémentaires, en particulier par le salariat agricole (1). Compte tenu du temps consacré au travail sur les champs des autres (pour le défrichage ou le sarclage), le migrant perd en définitive sur sa future récolte tout ou partie de l'argent ou du mil ainsi obtenus, et reporte sur l'année suivante ses difficultés immédiates (2).

On mesure ainsi à quel point les migrants sont "conviés" à rejoindre des parents proches, des aînés : c'est la condition pour qu'ils surmontent, sans difficultés et retard excessifs, les épreuves de la transplantation. Inversement, au prix d'une aide économique réelle, les logeurs renforcent leur tutelle sociale.

1.2. La course aux défrichements.

De même qu'au plan social les groupements d'immigrés ne se développent qu'en maintenant une certaine distance par rapport à la population d'accueil, au plan géographique ils ne s'épanouissent qu'au prix d'une certaine autonomie vis-à-vis de l'espace résidentiel et agricole local (3). Dans les deux cas,

-
- (1) L'existence de ce salariat, pas toujours reconnu comme tel par les intéressés, rend vraisemblablement compte pour une grande part de l'"échange inégal" de travail observé dans la région de Dédougou, les nouveaux-venus offrant plus de journées de travail qu'ils n'en reçoivent. Plus que d'une sorte de "droit d'entrée", concédé par les nouveaux arrivants à leurs prédécesseurs, cette inégalité relève d'un échange de prestations contre des biens - argent ou mil.
 - (2) Dans les cas les plus défavorables, la situation du migrant se rapproche de celle d'un manoeuvre agricole temporaire, louant fréquemment sa force de travail, exploitant par ailleurs un champ "personnel". Elle est également peu éloignée, au plan économique (mais non au plan social), de celle des migrants qui prolongent leur séjour chez leur logeur : ils assistent ce dernier dans son travail, cultivant par ailleurs leur propre champ qui, ultérieurement agrandi, deviendra leur exploitation agricole.
 - (3) cf. Vers la "terre neuve". Processus et comportements. (pages 84-97).

ils ne s'affirment qu'en s'opposant. La "réussite" de l'immigration dépend entièrement de l'aptitude des "fondateurs" à s'extraire des processus d'insertion qui leur sont initialement proposés, à manifester leur personnalité socio-ethnique, à conquérir une liberté d'action géographique.

Les groupements ne se créent et ne se développent que dans les lieux où les migrants sont en mesure de reconstituer, sur les terres qui leur sont attribuées ou cédées autour de leur habitat, le paysage social et géographique familial. De même, leur faut-il une liberté d'accès suffisante à des terrains de culture périphériques, pour pouvoir s'engager dans une course aux défrichements, manifestation la plus concrète et significative de ce qu'ils attendent de leur migration.

Dans les groupements très récents, encore peu étoffés, ou disposant de vastes étendues de terres proches (condition réalisée lorsque l'habitat mossi est dissocié de celui de la population locale), toutes les parcelles tendent à se rassembler en une vaste auréole de culture, en constante extension, de forme plus ou moins irrégulière, parfois fragmentée (selon les discontinuités naturelles ou foncières, ou l'existence d'axes de progression privilégiés). L'ensemble est ponctué par les enclos familiaux. Chaque exploitation agricole (1) forme une seule unité géographique, peu différenciée, autour de l'enclos, ou bien se dissocie en deux groupes de parcelles, l'un proche de l'enclos, l'autre à la périphérie de l'auréole de culture, récemment conquis sur la brousse environnante. Cet ensemble géographique rappelle ce que l'on peut observer dans les quartiers récemment fondés en pays Mossi. Il ne tarde généralement pas à se disloquer.

A l'exception de ceux qui cernent directement les enclos et bénéficient d'une fumure domestique spontanée, et de façons culturales plus soignées, les premiers champs exploités doivent, avec le temps, retourner à la jachère (ou bien sont confiés à des nouveaux-venus). Les terrains de culture s'éloignent. Dans les groupements plus anciens l'organisation de l'espace tend à se rapprocher du "modèle" caractéristique des terroirs mossi. Elle présente la même dualité : une aire centrale, relativement compacte, exploitée de façon permanente ou semi-permanente, regroupant notamment les champs de case et de village et les parcelles personnelles des femmes, et une aire périphérique, domaine des champs temporaires et des parcelles personnelles des hommes.

Elle se distingue toutefois de ce "modèle" par la place dévolue aux champs de brousse, qui dominent largement à la fois par leur superficie et l'attention qui leur est portée (2).

-
- (1) Une petite minorité des enclos regroupent plusieurs exploitations.
 - (2) L'intérêt accordé aux champs de brousse peut conduire, si besoin est, à négliger l'entretien des champs de village, comportement tout à fait inhabituel au pays Mossi.

La course aux défrichements est certainement l'aspect le plus spectaculaire des migrations vers les "terres neuves" (1). Il est aussi celui qui inquiète le plus les populations des lieux d'accueil. Quelque peu effrénée pendant les années qui suivent l'installation des migrants - ils abandonnent les jachères récentes recherchées au départ et agrandissent progressivement leur exploitation -, cette course se tempère ensuite. Elle n'est jamais tout à fait désordonnée.

Ses modalités géographiques varient beaucoup selon les conditions locales, mais partout les migrants se conforment à leurs modes traditionnels d'exploitation du sol, et se laissent peu séduire par les usages locaux, surtout lorsqu'ils diffèrent sensiblement des leurs (ce qui est le cas dans l'Ouest de la Haute-Volta).

Un champ défriché dans une "brousse" tend à cheminer dans l'espace, sous l'effet simultané d'extensions périphériques et d'abandons partiels, et à attirer auprès de lui les terrains de culture d'autres migrants (souvent, parents ou amis du premier exploitant). La clairière de culture ainsi constituée émet des pseudopodes ou des antennes isolées qui, à leur tour, attirent de nouveaux champs. L'espace est ainsi progressivement occupé par des clairières de culture qui s'étendent de façon irrégulière, essaiment, se fragmentent, deviennent coalescentes.

Dans le secteur de terres à la disposition des migrants, l'occupation du sol est nettement orientée par le milieu naturel. La végétation est un élément déterminant du choix du site des champs : ni la brousse rabougrie (où dominent les combrétacées) des surfaces cuirassées ou excessivement gravillonnaires, ni les taillis épineux des aires hydromorphes, ni les îlots ou chapelets de grands arbres, associés à des étendues herbeuses, caractéristiques des zones mal drainées ou à inondation temporaire, mais la belle savane boisée (la "grande forêt"), avec son témoin privilégié le karité, gage de sols assez profonds, à structure suffisamment meuble pour assurer la pénétration de l'eau, et un travail aisé.

Les champs s'entassent ou s'alignent dans les lieux qui promettent de bonnes récoltes - ainsi les sols colluviaux de bas-glacis (mais ils sont souvent les plus convoités par les populations locales) -, ou bien se prêtent le mieux au travail agricole (sols légers, gris beige, des pentes moyennes, sols gravillonnaires au pied des talus cuirassés). Dans l'ensemble, l'espace agricole mossi se déploie plutôt sur les hauteurs, tandis que celui de la population autochtone, lorsqu'elle n'est pas très nombreuse, s'étend de préférence dans les zones basses.

(1) On peut grossièrement estimer que, depuis 1960, les migrants agricoles mossi ont défriché environ 40.000 ha, chiffre qu'il faut porter sans doute au delà de 50.000 ha si l'on tient compte des installations hors des "terres neuves" proprement dites (terroirs des villes et gares, et leur périphérie). Lorsque leur exploitation atteindra sa taille définitive, les seuls nouveaux-venus de l'année 1972 cultiveront près de 8.000 ha.

La course au défrichement et l'attaque de la "brousse", sont rarement menées à l'initiative des nouveaux-venus, qui recherchent au contraire les jachères récentes. Elles sont par excellence, l'oeuvre des migrants à la tête d'unités sociales importantes, et plus généralement des logeurs. Elles apparaissent comme une contre-partie, à la fois contrainte et avantage, de leur fonction. D'une part, en cédant fréquemment aux nouveaux-venus une fraction de leur terrains de culture, ils sont conduits eux-mêmes à en rechercher d'autres. D'autre part, les prestations de travail, plus ou moins spontanées, qu'ils reçoivent de la part de ceux qui les ont rejoints en échange des diverses aides apportées (accès aux terres, secours vivrier), les journées de travail fournies par les salariés agricoles (en échange de mil ou d'argent) accroissent sensiblement la force de travail dont ils disposent en hivernage. Elle leur permettent en particulier de repousser le "goulot d'étranglement" des sarclages, et donc d'étendre encore leurs terrains de culture.

Les logeurs disposent ainsi d'un avantage économique qui prolonge leur prééminence sociale. Il ne se reproduit cependant que dans la mesure où l'apport migratoire se poursuit. Il est temporaire, strictement lié à la phase de formation des groupements. Il peut avoir toutefois des prolongements. Associé à une installation plus précoce, il rend compte, pour une part, de l'accès plus rapide des logeurs à un niveau de revenus tel qu'il leur permet d'établir de façon durable leur prépondérance dans certaines activités rémunératrices para-agricoles (l'achat et la location de charrettes) ou extra-agricoles (le commerce).

1.3. Des exploitations libérées des contraintes géographiques.

Si l'image d'un pays Mossi excessivement vieux et usé pousse vigoureusement à l'émigration, celle de vastes champs cernés de "forêts" - et son corrolaire, un grand nombre de greniers débordant de mil -, transmise par les migrants ou formée lors de visites, joue le rôle d'un puissant phare au bénéfice des "terres neuves".

Les faits sont clairs. La phase d'installation franchie, les migrants exploitent des terrains de culture deux fois plus étendus (près d'un hectare par personne, environ) qu'au pays Mossi. Le temps global d'activité agricole demeurant semblable, ils consacrent deux fois moins de journées de travail à chaque hectare cultivé, les techniques mises en oeuvre restant inchangées (seules "innovations" notables : le nombre des sarclages est réduit, les récoltes sont parfois transportées à l'aide de charrettes).

Sans représenter une rupture avec le système agricole traditionnel (le pays Mossi n'ignore pas les exploitations très étendues), ce comportement traduit un certain "défoulement" géographique, effet de la rencontre avec la "grande brousse".

Il repose sur une option commune en faveur d'une agriculture vivrière extensive, s'opposant à l'économie agricole rabougrie du pays Mossi. Les migrants utilisent ce qu'ils ont recherché - des terres "jeunes", d'accès aisé -, pour produire ce qu'ils attendaient : du mil. Leur efficacité est à la mesure de leur espoir : une aisance vivrière certaine, et le rapport monétaire de l'espace agricole multiplié par un coefficient proche de 3. (1)

L'extension des surfaces cultivées est l'élément original le plus important du système agricole implanté par les migrants. Elle est associée à l'utilisation de terres dont, pour l'essentiel, la valeur agricole est modeste, de faible à moyenne. Excessivement ingrats, ou au contraire riches mais exigeant des techniques appropriées ou des aménagements, les sols sont délaissés. Les régions les plus favorables à l'agriculture traditionnelle portent souvent les plus fortes densités de populations autochtones : elles excluent une immigration massive (2). Au niveau local, les populations en place tendent généralement à se réserver l'exploitation des parties les plus généreuses de leurs terroirs, lorsqu'elles en ont l'usage. Dans l'ensemble appropriés à leur système de production agricole (cultures, outils, façons culturales), les sols dont l'accès n'est pas disputé aux migrants présentent surtout, à leurs yeux, l'avantage d'être inexploités depuis un temps plus ou moins long.

Des terres vastes, bien reposées sont, avec des pluies plus abondantes, les atouts maîtres offerts par le nouvel environnement géographique à l'activité agricole des migrants. Ils se manifestent d'abord en permettant à un grand nombre des migrants, surtout parmi les plus jeunes (près de la moitié de ceux qui, venus du pays Mossi, ont moins de 40 ans), de devenir chefs d'une exploitation. Ils offrent également à tous les exploitants la possibilité, quel que soit leur statut social ou familial antérieur, d'accéder de façon égale au sol, selon la force de travail dont ils disposent. L'espace agricole est sans passé, au regard des migrants.

Ces atouts sont mis à profit à travers une organisation socio-économique, et à l'aide d'un arsenal de techniques, conformes aux usages au pays Mossi, mais dont la mise en oeuvre laisse place à quelques aspects nouveaux - ou, plus souvent, restaurés - du comportement des exploitants mossi.

Après quelques années de séjour, les exploitations des migrants s'étendent en moyenne sur 8 à 9 hectares. Environ les neuf dixièmes sont consacrés aux mils et sorghos, et à leur cortège de plantes accompagnatrices (toutefois moins nombreuses et fréquentes qu'au pays Mossi) ; la part des champs personnels est proche de 10 %. Ce sont là des proportions usuelles dans les villages du pays Mossi.

(1) Selon l'enquête menée dans la région de Dédougou.

(2) cf. Les "Terres neuves". A la rencontre de la grande brousse. (pages 58-64).

Le chiffre relatif aux céréales mesure directement la faim de mil qui travaille les migrants : les surfaces sont multipliées par deux. Des surplus vivriers sont même couramment vendus. Il ne s'agit souvent que de quantités limitées, pour répondre à un besoin d'argent immédiat. Mais une minorité de migrants visent délibérément, par ce moyen, des revenus monétaires d'une certaine importance. La large place faite aux céréales n'empêche pas que s'accroissent, en valeur absolue, les surfaces consacrées aux cultures dites commerciales (coton, arachide, sésame, riz). Le fait est d'autant plus remarquable qu'il concerne avant tout les exploitations les plus anciennes (1). De tous les aspects du comportement agricole des migrants, c'est l'un de ceux qui mérite le plus l'attention.

Les efforts requis lors des premières années d'installation restreignent considérablement les activités agricoles "personnelles". Celles-ci se développent avec le temps, et acquièrent - en valeur absolue - une importance inhabituelle en pays Mossi, et qui rappelle peut-être le passé, notamment pour les aides-familiaux mariés (2). Tout se passe comme si, l'aisance vivrière retrouvée, jointe à une nette diminution du nombre d'hommes absents à l'étranger (3), autorisaient le "retour" des champs personnels à leur place ancienne dans l'organisation de la production.

Une telle restauration du passé caractérise peut-être également le partage des activités agricoles entre les sexes : le travail des femmes tient moins de place.

Plus efficace, mieux équilibrée (4), l'exploitation se montre plus libérale envers les aides-familiaux, hommes et femmes : elle laisse les premiers étendre leurs champs personnels et accroître leurs revenus propres ; elle accorde aux secondes une relative émancipation au regard des travaux agricoles. Associés à une ouverture certaine vers une production à des fins commerciales, ce sont là de clairs indices d'une rénovation, dans les "terres neuves", des structures d'exploitation.

(1) Dans deux groupements étudiés (Bondaotenga, près de Ké, et Kamadena, près de Dédougou), parmi les exploitants consacrant plus de 2/3 d'un hectare à une culture commerciale, il n'y a aucun des migrants installés depuis moins de trois ans (ils sont cependant presque la majorité), et les deux cinquièmes de ceux présents depuis plus de cinq ans.

(2) Dans deux groupements étudiés (cf. Note 1) l'étendue moyenne des champs personnels par exploitation (dirigée par un homme) s'élève de moins de 30 ares à près d'1 ha, selon que les exploitants sont présents depuis moins de 3 ans ou plus de 3 ans.

Les champs personnels des frères et fils mariés des chefs d'exploitation ont une superficie moyenne de 115 ares, soit le double des valeurs observées dans l'Ouest-Mossi.

(3) cf. Les migrants et leur migration. (pages 65-69).

(4) Au pays Mossi, on dénombre pour 100 hommes actifs, 216 enfants, 132 femmes actives et 26 vieillards. Dans les "terres neuves", ces chiffres sont respectivement de 213 enfants, 100 femmes actives et 10 vieillards.

1.4. La fin d'un comportement déviant.

De nombreux migrants disposent de quelques surplus vivriers, vendent occasionnellement du petit bétail, réservent quelques dizaines d'ares à une culture commerciale, exercent en saison sèche une activité artisanale (tissage, vannerie, forge) ou font un peu de commerce. Les revenus monétaires qui en résultent sont toujours modestes, mais dans l'ensemble supérieurs à ceux qui sont obtenus au pays Mossi. S'associant à l'aisance vivrière - et non voués à compenser l'insuffisance de mil -, ils conduisent à une discrète mais réelle amélioration du niveau de vie. Celle-ci apparaît concrètement dans l'importance des investissements opérés par les immigrés dans l'habitat et le cheptel : une case rectangulaire, beaucoup de volaille, de nombreux moutons et chèvres sont, pour les migrants, les témoins irrécusables de la "réussite" de leur migration.

Ni par le choix des activités complémentaires de la production vivrière, ni par l'utilisation des revenus, le comportement des immigrés n'est réellement novateur. En libérant les exploitants du spectre de la disette, les "terres neuves" permettent seulement aux fermes traditionnelles de leur comportement économique de s'épanouir.

Mais un certain nombre de migrants vont au-delà et, sans compromettre généralement leurs ressources vivrières, s'engagent clairement dans la voie d'une économie monétaire. Si quelques uns choisissent délibérément la production de surplus vivriers, ou l'élevage du petit bétail (près des gares, sur les axes routiers importants), la plupart retiennent deux options : les cultures commerciales (coton, riz, parfois sésame), ou bien le commerce (boutiquiers et "tabliers", collecteurs de produits du crû, "grossistes" divers) et l'artisanat moderne (réparateurs de cycles, menuisiers, meuniers), souvent associés.

La première option n'est le fait d'un nombre important de migrants que dans les régions où d'une part les populations locales la retiennent pour elles-mêmes (les migrants bénéficient notamment de l'infrastructure technique et commerciale mise en place), et où d'autre part - les deux facteurs sont partiellement liés -, les conditions naturelles s'y prêtent (bas-fonds rizicoles de la région de Fara, sols cotonniers de la région de Solenzo).

La seconde est fréquente surtout à proximité des villes, ou le long des voies de communications, et correspond dans une large mesure à l'extension, en milieu rural, d'activités caractéristiques du milieu urbain. Commerçants et artisans mettent à profit l'aisance économique acquise par les immigrés, la carence fréquente de telles activités au sein des populations locales, les incessants mouvements de voyageurs.

L'animation économique intense suscitée par les immigrants est attestée par l'apparition rapide de petits marchés ruraux, la mise en place de réseaux de collecteurs de produits du crû (mil, sésame) travaillant au profit de "gros" commerçants (souvent Mossi) des villes proches ou du pays Mossi, l'emprise exercée par les migrants sur les activités liées au ravitaillement des milieux urbains voisins (céréales, bois, volaille).

Les "terres neuves" offrent à un certain nombre de migrants la possibilité d'une indiscutable promotion économique. Rompant avec les usages au pays Mossi, certains immigrants acquièrent le droit à l'initiative économique, à la richesse. Etre différent des autres au plan économique ne relève plus d'un comportement social déviant. C'est une importante innovation. Elle doit probablement beaucoup au fait que, dans les conditions présentes, elle ne concerne guère que les cohortes les plus anciennes des immigrants, celles qui, par ailleurs, fournissent les cadres sociaux (kasma, logeurs) des groupements. Pouvoir social et richesse tendent à être partagés par les mêmes individus.

Au sein des communautés musulmanes, l'innovation se mue parfois en une véritable révolution. Les transformations sociales dont elles sont l'objet (formation de théocraties locales, fortement hiérarchisées, où les liens à caractère religieux se substituent aux structures socio-familiales traditionnelles) conduisent à des formes d'organisation de la production, où s'entremêlent, assez étrangement, modalités traditionnelles restaurées, et radicalement nouvelles. Elles se singularisent avant tout par le retrait (plus ou moins complet) des femmes de l'activité agricole et un drainage de la force de travail (total pour les élèves des écoles coraniques, partiel pour les prosélytes mariés, chefs d'exploitation) au profit des chefs religieux. Ces derniers mettent à profit le surplus de main d'oeuvre dont ils bénéficient pour s'engager résolument dans une agriculture commerciale, usant quelquefois des méthodes de culture les plus modernes (culture attelée).

Certaines de ces communautés constituent de remarquables îlots de dynamisme économique, polarisés autour de leurs chefs, où se forge actuellement une nouvelle société, fondée sur de nouvelles valeurs, selon un processus qui n'est pas sans rappeler "le mauridisme" sénégalais.

1.5. La fin des terres "neuves". Un avenir incertain.

La structure actuelle des exploitations et des terroirs mossi dans les "terres neuves" relève essentiellement de la phase pionnière de l'immigration. L'espace agricole mossi n'a généralement pas encore rencontré ses limites (sauf lorsqu'elles lui sont imposées par les populations en place). Nulle part, il ne présente un visage définitif. L'insertion des nouveaux-venus, le renouvellement des champs sont assurés par l'extension progressive des terrains de culture sur le même terroir villageois, ou

sur les terroirs voisins. L'espace est ouvert, provisoirement sans bornes.

Mais la puissance quelque peu aveugle de la dynamique socio-familiale sur laquelle repose l'apport migratoire (1) a vocation de faire franchir à ce dernier un seuil dans le rapport entre les besoins en terres (incluant les surfaces nécessaires au renouvellement des champs) et les terrains de culture effectivement disponibles et accessibles. Quelle que soit l'ampleur des départs appelés, le moment venu, à corriger les excès de l'apport migratoire, la course aux défrichements menée par les immigrants à toutes chances de se heurter, à terme, à des bornes géographiques, au niveau local (groupement) et régional ("terre neuve"). Celles-ci imposeront la réutilisation des parcelles précédemment mises en jachère.

Ainsi se trouveront soulevées deux questions relatives, l'une à l'attitude de la population autochtone, l'autre aux répercussions prévisibles quant à la production agricole des immigrants.

Si dans l'aire résidentielle, l'utilisation plus ou moins continue du sol garantit aux exploitants la persistance d'un droit d'usage sur leurs parcelles, il n'en est pas de même dans l'aire de parcours des champs temporaires, pièce maîtresse de leur système agricole. Exploités généralement pendant cinq à six années, ces derniers sont justiciables d'une longue période de repos. Quelles qu'aient été les modalités pratiques de l'attribution des terrains de culture (terres réellement en déshérence mises à part), la population-hôte n'a consenti aux nouveaux-venus, ou toléré, que leur utilisation temporaire. Elle n'a pas voulu compromettre sa maîtrise sur le sol : exercée à un niveau collectif (communautés villageoises, ou groupes lignagers), celle-ci est incessible ; nul étranger ne saurait la contester. Les exploitants mossi se plient d'autant plus aisément à cette règle qu'elle est conforme à leurs propres usages fonciers, et que, pour la plupart, ils ne se considèrent pas - pas encore - comme enracinés dans le lieu. Le contrôle du sol par les autochtones, sauvegardé, laisse place à une nouvelle définition, plus restrictive, de leur stratégie foncière vis-à-vis des immigrants. Toute influence extérieure laissée de côté, celle-ci pourra se manifester dès que le peuplement immigré aura franchi un certain seuil numérique. Tout dépendra de la conscience que prendront les groupes en place d'avoir affaire à une population "marginale" par rapport à eux-mêmes, sur le double plan social (en fonction de leur propre effectif) et géographique (tenant compte de l'étendue des terres dont elle n'a pas l'usage). Que cette marginalité soit simplement perçue, ou qu'ils y contribuent activement. D'ores et déjà il paraît vraisemblable que nombre de communautés autochtones seront amenées à faire jouer les stratégies capables - au prix d'un

(1) cf. Vers la "terre neuve". Processus et comportements (pages 84-97).

affrontement inévitable - de ramener l'effectif des immigrés en deça du seuil d'équilibre. C'est la seule façon pour elles de conserver la maîtrise de leur propre avenir politique et économique.

Après avoir affronté leur milieu d'accueil, afin de réunir les conditions favorables à leur essor, les groupements d'immigrés l'affronteront souvent, à nouveau, pour définir les conditions de leur devenir.

Dans la perspective d'un enclavement de l'espace agricole ouvert aux immigrés, au niveau local et régional, on ne peut guère escompter que leur effectif aura été en tous lieux spontanément ajusté (grâce aux départs et à l'arrêt de l'apport migratoire) à l'étendue des terres auxquelles ils ont accès. En chaque lieu, la fin des terres "neuves" engagera une période probatoire cruciale. L'hypothèse la plus vraisemblable (sous réserve de retours au pays Mossi, ou de l'émigration vers d'autres "terres neuves" lointaines) est celle d'une pénurie d'espace qui amènera les exploitants à restreindre les surfaces cultivées chaque année, et à remettre en culture des terres insuffisamment reposées. Dans les deux cas, l'efficacité actuelle du système agricole devrait s'amenuiser, tandis que des menaces pèseront sur l'avenir de ses aspects rénovés ou originaux (champs personnels, cultures commerciales). Peut-on envisager qu'il évoluera, s'adaptera spontanément, afin que soit préservé le mieux-être économique actuel ?

Cette question est lourde de conséquences quant à la signification et à la pertinence, présentes et futures, des migrations agricoles mossi. L'avenir de l'agriculture dans les "terres neuves" se dessine-t-il, à échéance plus ou moins lointaine, dans le retour à une situation semblable, au niveau des comportements et de leur efficacité, à celle qu'offre actuellement le pays Mossi ? Cela dépendra beaucoup de l'évolution de la société immigrée elle-même.

2. VERS UNE NOUVELLE SOCIÉTÉ ?

Hors de la société mossi, de ses valeurs et de ses normes de comportement, il n'y a pas de migrations vers les "terres neuves", plus précisément, il n'y a pas ce mouvement ample et coordonné, qui créé lui-même les conditions favorables au départ et à l'installation des migrants.

Les témoignages recueillis sur les motifs de l'émigration montrent les migrants contestant jusqu'à un certain point les inégalités entre individus - selon leur statut familial ou social - pour l'accès aux terres, parfois aussi l'accès aux épouses, ou la maîtrise des forces surnaturelles (1). S'il arrive à

(1) cf. Les migrants et leur migration. (pages 65-69).

certains de récriminer au sujet de la place qui leur est faite dans la société, ils ne mettent jamais celle-ci directement en cause.

Les études psychologiques montrent, au contraire, que la possibilité de retrouver un milieu social familier est un élément fondamental du nouveau "chez-soi" recherché par les migrants, une des conditions pour chaque individu de la "réussite" de sa migration. Le migrant n'a pas le projet d'une autre société.

Sollicitant le migrant, le drainant, le projetant dans un tissu social où il est à même de s'identifier parmi les autres et de se comporter selon des normes connues, la dynamique socio-familiale sur laquelle reposent les migrations est à la fois un produit de la société-mère, et l'instrument de sa reconstitution. Au demeurant, à travers le logeur, celle-ci est le seul recours du migrant face aux difficultés de l'installation. Elle permet la migration.

Façonnée à travers cette dynamique socio-familiale, la société immigrée est un reflet de la société-mère. Mais, se projetant dans un espace neuf, affranchi des pesanteurs de l'histoire, elle en est une forme épurée, dans laquelle est tout entier inscrit son potentiel de rénovation.

2.1. Des inégalités sociales fuies et reproduites.

Les groupements se constituent autour des "fondateurs", directement ou à travers les logeurs qu'ils ont précédemment accueillis. Si le milieu local s'y prête, les fonctions d'accueil - en particulier pour l'accès aux terres - assurées par les uns et les autres conduisent à la formation d'unités socio-résidentielles, projections géographiques de groupes socialement structurés. Celles-ci offrent aux immigrés un paysage familier, conforme à la conception traditionnelle, partagée par tous, d'être parmi les autres dans l'espace géographique et social.

Ces fonctions d'accueil confèrent en retour, à ceux qui les assurent, une situation sociale prééminente : ils sont, au sein des groupements, la "tête" de l'ensemble des migrants qu'ils ont accueillis. Cette situation rend compte, pour une grande part, de l'importance et des modalités du choix des logeurs. Les migrants rejoignent, de préférence, des individus à l'égard de qui les liens de sujétion sociale, issus des fonctions de logeur, se superposent, sans en inverser le sens, à des relations préalables (de parenté, d'alliance...), qu'ils tendent au contraire à renforcer (1). Ainsi se trouve reproduite la relation inégalitaire, fondamentale au sein de la société mossi, entre les aînés et les cadets. La diversité des statuts des migrants par rapport à leur logeur (une minorité seulement

(1) cf. Vers la "terre neuve". Processus et comportements. (pages 84-97).

d'entre eux rejoignent des membres de leur lignage) élargit cependant l'opposition entre ces deux catégories d'individus; elle la fait passer du cadre lignager - où elle est principalement définie en pays Mossi - à celui, plus composite, de l'unité sociale rassemblée; en fin de compte, la dualité s'insère, dans une large mesure, dans des types de relations (parenté utérine, alliance, amitié) qui ne se réfèrent pas à un réel pouvoir social.

Chaque groupement comprend généralement plusieurs "logeurs". Ces derniers sont à la tête de groupes de familles dont l'étendue est variable, et pour une part mesure concrètement leur poids social. Si certains d'entre eux s'inscrivent dans une chaîne verticale, hiérarchisée - les uns ayant accueilli les autres -, la plupart sont autonomes : leur seul lien est de se rattacher au fondateur du groupement, devenu le "kasma". Avec ce dernier, et sous sa tutelle, ils constituent les cadres sociaux du groupement.

Débordant largement le champ des relations intra-lignagères, et ne prenant pas en compte le statut social qui s'attachait à chaque migrant dans son lieu de résidence antérieur, l'insertion dans un groupement permet une certaine redistribution du jeu social. La relation entre le logeur et ses hôtes laisse place à une relative égalité dans les rapports sociaux entre les migrants. Mais, pour l'essentiel, celle-ci provient du fait que l'organisation sociale des groupements n'a pas d'épaisseur historique; elle n'a pas été affrontée au temps.

Les groupements sont rapidement l'objet de processus d'essaimage et d'émigration qui expriment ou s'intègrent dans un phénomène d'épuration sociale : partent, de façon privilégiée, les individus les plus marginaux, tandis que les unités sociales les moins structurées tendent à disparaître. Associée à un apport de plus en plus sélectif de migrants étroitement apparentés à leur logeur, cette épuration ne devrait cesser, selon les indices recueillis, de rapprocher l'organisation sociale des groupements du "modèle" caractéristique des quartiers du pays Mossi, modèle d'ores et déjà reproduit dans les aires-refuges du passé (1).

A terme, le "kasma" des groupements sera, selon toute vraisemblance, à la tête d'un noyau lignager, plus ou moins étoffé, au sein duquel les générations des "pères" et des "fils" tendront à se différencier. Autour de ce noyau graviteront des unités sociales, plus ou moins développées, parfois restreintes, regroupant des parents utérins, alliés ou "étrangers" divers. Ces unités partageront en commun d'avoir été introduites dans le lieu par le "kasma".

(1) cf. Le passé : un témoignage pour l'avenir ? (pages 70-83).

Le temps devrait affirmer la structure sociale du groupement, éliminer des unités ou individus mal intégrés, et conduire à un certain ordre social, fait de disparités internes : la place de chaque individu, - et à travers elle, sa fonction, son influence -, sera déterminée, au sein du groupement, par celle de l'unité sociale à laquelle il appartient ; dans son unité sociale, par son rang généalogique et son âge.

2.2. L'effacement des chefs.

Les groupements ne se développent dans les "terres neuves" qu'au prix d'une certaine autonomie au regard de la population qui les accueille. L'aptitude de celle-ci à céder au premier arrivé - le "kasma" - la possibilité d'accueillir les migrants ultérieurs, d'assurer leur insertion sociale et géographique, est un facteur déterminant de l'ouverture de "terres neuves". Les fonctions d'accueil du "kasma" se définissent largement au détriment du contrôle politique et foncier de l'immigration par les autorités coutumières locales.

Formant écran, le "kasma" est responsable des immigrants, de leur installation, de leur comportement, devant la population-hôte. C'est autour de lui, par ailleurs, que s'organise la vie sociale et politique au sein des groupements. Son autorité est fondée sur l'antériorité dans le lieu, et les fonctions d'accueil qu'il assure. A travers le drainage sélectif de familles apparentées aux logeurs, cette autorité tend à s'inscrire dans un cadre socio-familial. Pas plus que dans les aires-refuges du passé (1), l'organisation sociale des groupements dans les "terres neuves" n'appelle la mise en place des structures politiques traditionnelles, avec la domination d'une classe politique - celle des nakomsé - et une hiérarchie de chefs. Ces structures sont plus un produit de l'histoire que de la société elle-même. Élément rapporté de la société mossi dans son aire d'extension naturelle, elles disparaissent hors de cette aire : elles ne sont spontanément recréées.

Il est rare, sauf dans la phase initiale de la pénétration mossi, qu'un village d'accueil ne rassemble qu'un seul groupement d'immigrés. L'attitude de la population locale est à cet égard déterminante. Dès lors que celle-ci se prête à l'installation indépendante, simultanée ou successive, de plusieurs migrants, elle ouvre la voie à la formation de groupements distincts, au plan social et géographique, et qui évolueront en toute autonomie. C'est le cas, en particulier, des collectivités organisées sur des bases lignagères, dont les unités internes sont suffisamment affirmées pour se projeter dans un espace particulier, dont elles contrôlent l'accès (2). L'ébranlement

(1) cf. Le passé : un témoignage pour l'avenir ? (pages 70-83).

(2) C'est le cas également, en raison de leur hétérogénéité sociale, de la plupart des populations "urbaines".

récent des structures communautaires des villages de l'Ouest de la Haute-Volta conduit, de fait, à des situations semblables, surtout dans les régions les plus malmenées par l'histoire, où les communautés villageoises recouvrent des réalités sociales composites (notamment, du fait du regroupement de villages).

L'évolution interne des groupements, sous l'effet de facteurs sociaux ou géographiques (1), se traduit souvent par l'essaimage d'une fraction de la population sur les terres du même village, ou de villages voisins. Une nouvelle unité socio-résidentielle se développe, dans les mêmes conditions que celle dont elle est issue. Elles peuvent demeurer socialement liées - ainsi lorsque leur "kasma" sont étroitement apparentés -, et constituer deux quartiers géographiques d'un même ensemble social, l'un étant une cellule-fille de l'autre. Elles peuvent aussi, immédiatement ou à terme, se dissocier et n'avoir désormais aucune relation structurelle ; elles évolueront de façon distincte.

3. LES PIEGES DU TEMPS.

On peut l'affirmer sans ambages : ni au plan économique, ni au plan social, les migrations vers les "terres neuves" ne portent en elles-mêmes un élan vers une transformation profonde de la société, des valeurs qui la fondent, des comportements qui l'expriment. La raison d'être de ces migrations est dans le passage, au niveau local, d'un monde clos, lourdement chargé d'histoire, à un espace largement ouvert, où la société se reconstruit, libérée des contraintes géographiques et des empreintes du passé. Elles sont en quelque sorte investies de l'espoir de faire renaître les temps anciens.

Dans une certaine mesure, elles sont la réponse, de la part des individus les plus directement concernés - en raison de leur statut social ou familial -, à la perspective de plus en plus concrète, de leur paupérisation relative sous l'effet de distorsions, de déséquilibres dans la répartition des moyens de la production agricole, à commencer par le sol cultivable. La "terre neuve" permet à la société de retrouver sa pureté originelle, de se libérer des éléments étrangers qui en ont altéré le fonctionnement, et des conditions créées par l'accumulation des hommes - excessive dans le contexte technique actuel.

Mais les désavantages particuliers subis par une fraction de la population s'inscrivent dans une situation plus générale, qui pèse sur tous. La dégradation des conditions de la production agricole - pour une part, sous l'effet des migrations de travail - rend le pays Mossi, inégalement selon les régions, de moins en moins apte à procurer aux exploitants les ressources suffisantes pour faire face aux besoins vivriers, et aux nécessités monétaires. Pour sa part, l'insuffisance des revenus en argent est

(1) cf. Vers la "terre neuve". Processus et comportements.

aggravée par l'étiollement des formes de production non agricoles (artisanat). La pénétration de l'idéologie économique proposée à la population depuis plusieurs décennies, et la "montée" des besoins la font de plus en plus vivement ressentir.

Indissociable de l'image du développement ivoirien - "vitrine" de cette idéologie -, véhiculée notamment par les migrations de travail, la prise de conscience de cette situation par la population mossi a été précipitée par la conjoncture économique : le cycle de mauvaises années agricoles, dues à la sécheresse, a accentué le déficit vivrier ; l'échec de l'opération de développement tentée en pays Mossi a répandu la conviction que tout effort était voué à l'échec (1). Le gonflement des migrations agricoles en 1969-70 doit beaucoup au sentiment qui s'est alors répandu que la situation économique générale était sans issue, et ne laissait place à aucune promotion personnelle.

L'espoir projeté dans la "terre neuve" est celui d'un avenir affranchi des chaînes que la géographie et l'histoire font peser sur le présent. Dans ce projet est inscrit tout ce que les migrations portent de forces conservatrices, dans le domaine des valeurs et des comportements, et de formes nouvelles ou restaurées. Atout maître des migrations, l'espace "neuf" permet de renouveler les conditions de fonctionnement de la société, sans que soit portée atteinte à ses structures essentielles.

Peut-on en attendre un changement important et durable de la vie sociale et économique dans les groupements d'immigrés ? Le conformisme des migrants n'est pas synonyme d'immobilisme. Mais les divers indices observés d'une ouverture au changement sont essentiellement l'effet immédiat, "naturel" de l'accès à un espace "neuf".

Sous l'effet conjoint d'un apport migratoire sans brides, et du système agricole extensif mis en oeuvre, les groupements ne manqueront pas à terme de s'inscrire dans des espaces clos, au sein desquels toute progression ultérieure des effectifs se traduira par le retour des contraintes géographiques sur l'activité des exploitations.

Dans le domaine social aussi, le temps fera son oeuvre : par la "montée" progressive des cadets, et l'affirmation du "modèle" social caractéristique des quartiers du pays Mossi. Ces deux facteurs, associés à l'enclavement de l'espace mossi, pourront conférer à nouveau aux procédures d'accès à la terre une fonction déterminante, simultanément moyen et effet, dans la maintenance de l'ordre social traditionnel.

(1) cf. Les migrations mossi. Une société bousculée par son destin.

On peut craindre qu'ainsi soient créées, dans un avenir plus ou moins lointain, les conditions favorables à l'extension dans les "terres neuves"-comme c'est déjà le cas dans certaines aires-refuges du passé - de la turbulence migratoire qui affecte actuellement le pays Mossi.

Tourné essentiellement vers lui-même, le renouveau qu'attend le migrant de son installation dans une "terre neuve" ne s'accompagne pas du projet d'une nouvelle société. L'hypothèse la plus vraisemblable est que les migrations sont vouées à détruire progressivement leur raison d'être : restaurer au bénéfice de chacun, dans un espace "neuf", les conditions géographiques et sociales de la production agricole. Indiscutable dans la situation présente, leur efficacité irait en diminuant.

La société immigrée paraît insuffisamment armée pour surmonter les pièges du temps.

Tel est le principal objectif d'une "politique du possible" à l'égard des migrations vers les "terres neuves" : aider les immigrés à surmonter ces pièges (1). S'adaptant aux capacités et aux ambitions de la société concernée, cette Politique s'efforcerait d'élargir et de prolonger les voies spontanément ouvertes vers le changement, tout en palliant les insuffisances ou déficiences constatées. Elle attendrait de changements socio-économiques durablement établis, une adaptation, elle aussi irréversible, de la société. Secourue dans son affrontement avec le temps et ses pièges, la société immigrée serait encouragée à succomber à ceux du progrès.

(1) cf. Un créneau dans le temps pour une politique du possible. (pages 137-159).

L'EMIGRATION AGRICOLE EN PAYS MOSSI. L'ENTRECROISEMENT
D'OPPORTUNITES

De 1968 à 1972, le pays Mossi a "adressé" aux diverses "terres neuves" voltaïques (1), chaque année, environ 500 familles, soit 3.500 à 4.000 personnes. Cet effectif moyen dissimule une forte croissance : pour la seule année 1972, on peut évaluer à 650 (soit 4.500 à 5.000 personnes) le nombre des familles qui ont quitté le pays Mossi, et se sont installées dans une "terre neuve".

Les migrations vers les "terres neuves" ne représentent qu'une fraction - dominante (60 %) - de l'ensemble des déplacements de familles du pays Mossi vers d'autres régions voltaïques, (anciennes aires-refuges ou villes). Elles sont - pour l'instant - nettement moins fournies que les migrations familiales vers l'étranger : 3.000 à 4.000 hommes mariés quitteraient chaque année le pays Mossi, accompagnés de leur famille, se dirigeant surtout vers la Côte d'Ivoire.

1. UN NOUVEAU BOURGEON DE LA TURBULENCE MIGRATOIRE MOSSI.

Apparues vers 1963-64, les migrations agricoles vers les "terres neuves" se sont développées modestement pendant quelques années, puis brutalement en 1969-70. Elles sont le dernier bourgeon de la turbulence migratoire qui affecte le pays Mossi depuis plus de deux décennies (2).

Dans les faits, ce dernier n'a jamais pris lui-même l'initiative de fonder des "terres neuves". Elles l'ont été par des familles mossi émigrées depuis plus ou moins longtemps, installées dans d'anciennes aires d'immigration (aires-refuges) ou dans des villes voltaïques. Ces familles ont joué le rôle moteur, et suscité un appel auquel le pays Mossi a cédé, assurant ultérieurement l'essentiel de l'apport migratoire.

-
- (1) Cette étude n'inclut pas la fraction (dont l'importance n'est pas connue) des mouvements vers l'étranger (au Ghana et en Côte d'Ivoire) qui présentent les caractères de migrations agricoles, les migrants se consacrant de façon dominante, pour leur propre compte, à une agriculture commerciale ou vivrière.
 - (2) cf. Les migrations mossi. Une société bousculée par son destin.

Que le pays Mossi ait saisi la nouvelle opportunité migratoire qui lui était offerte, résulte dans une certaine mesure de l'histoire récente de la Haute-Volta. L'indépendance politique, et la mobilisation idéologique qui l'a accompagnée, ont ouvert le territoire national à l'apport d'immigrants voltaïques - quelle que soit leur origine ethnique. Simultanément, la mise en valeur des régions insuffisamment exploitées, et le décongestionnement du pays Mossi devenaient des objectifs nationaux prioritaires.

Quelques années plus tard, la politique d'austérité mise en oeuvre par le Gouvernement, puis surtout le cycle de mauvaises années pluviométriques (et les disettes qui s'ensuivirent), et la mise en veilleuse d'une importante action de développement agricole ont fait naître au sein de la population mossi un sentiment d'impuissance, mêlée de lassitude, quant à l'avenir économique que semblait devoir ouvrir sur place l'indépendance politique.

Les migrations agricoles sont nées de la rencontre d'une sollicitation (l'appel de "terres neuves"), favorisée par l'indépendance politique, et d'une prédisposition (les difficultés rencontrées par les exploitants mossi pour s'engager dans la voie d'un mieux-être économique), exacerbée par la sécheresse.

Cette rencontre dépend toutefois de conditions inégalement réparties dans l'espace. Elle repose avant tout sur un processus caractéristique des migrations : les premiers migrants installés dans une "terre neuve" attirent en priorité auprès d'eux des parents, alliés et amis, généralement de même origine au pays Mossi. Divers facteurs ont, par ailleurs, simultanément favorisé l'essor des "terres neuves" dans la partie occidentale de la Haute-Volta, et rendu possible un apport migratoire important. Parallèlement, d'autres facteurs contribuaient à définir la partie occidentale du pays Mossi comme une région particulièrement à même de répondre à l'appel de "terres neuves".

Seule la convergence de ces deux séries de facteurs, médiatisés par la dynamique propre au phénomène migratoire, rend compte de la spécificité régionale actuelle des migrations agricoles mossi, tant au niveau des aires de départ que d'accueil des migrants. Ces migrations sont le fruit d'un entrecroisement d'opportunités.

2. UN ACTIVISME GEOGRAPHIQUE

A la fondation et à la progression des "terres neuves" (1) répondent, soutenues par la même dynamique socio-familiale, la formation et l'extension des aires de départ des migrants. De même que les premières relèvent de processus géographiques déterminés, les secondes ne se manifestent pas de façon désordonnée : elles s'inscrivent dans une double polarisation des

(1) cf. Vers la "terre neuve". Processus et comportements. (pages 84-97).

flux, au niveau local et régional.

2.1. Le processus élémentaire : la projection de champs socio-familiaux.

L'analyse de la formation des groupements d'immigrés montre que ces derniers ont vocation d'attirer, de façon privilégiée, des migrants appartenant au champ socio-familial (parents, alliés, amis) des premiers "colons", ou de ceux qui, après les avoir rejoints, accueillent à leur tour les nouveaux venus. Un groupement rassemble des familles provenant de l'aire de projection, en pays Mossi, du réseau de relations familiales et sociales des migrants qui assurent les fonctions de "logeur".

A chaque groupement correspond ainsi un foyer d'origine des familles, au pays Mossi. Ce foyer englobe une grappe de villages proches ; souvent, l'un d'entre eux est particulièrement représenté. A cette grappe peuvent s'associer des villages épars, plus ou moins éloignés, sollicités à travers des relations sociales distendues. L'éclatement du foyer d'origine des familles est plus fréquent dans les communautés musulmanes : la réputation religieuse de leur chef contribue, de façon notable, au drainage des migrants.

La focalisation des lieux d'origine des migrants appartenant à un même groupement s'inscrit dans une polarisation régionale des flux, liée aux conditions géographiques de la pénétration et de l'extension de la "terre neuve".

Le fondateur d'un groupement s'installe généralement dans un endroit qu'il connaît, le plus souvent du fait des déplacements liés à ses activités économiques (commerce, artisanat, travail salarié, chasse), et associés eux-mêmes à la proximité géographique ou à la présence d'une voie de communication. Les "terres neuves" ont toujours été investies à partir d'aires de peuplement mossi peu éloignées : vieilles aires-refuges (au Nord-Ouest de la Haute-Volta), ou villes et gares (au Sud et au Sud-Ouest).

La multiplication des groupements dans une même "terre neuve" dépend de deux processus. Soit plusieurs groupements sont fondés, simultanément ou successivement par des migrants provenant d'une même aire de peuplement mossi voisine (aires-refuges, villes ou gares) : ces migrants tendent à partager la même origine locale ou régionale au pays Mossi (1). Soit de

(1) Riveraines du pays Mossi, les vieilles aires-refuges ont été peuplées par les immigrants sous l'effet d'un déversement frontalier. Eloignées, elles rassemblent des familles provenant d'une région déterminée du pays Mossi. Il en est de même dans les villes (et gares) voltaïques.

nouveaux groupements se constituent par essaimage de familles à partir de groupements fondés auparavant dans la même "terre neuve" : les foyers d'origine des migrants rassemblés dans les plus ou moins anciennes et les nouvelles unités se confondent alors. Dans les deux cas, des axes migratoires privilégiés s'établissent entre les "terres neuves" et les aires de départ qui leur correspondent en pays Mossi.

Une "terre neuve" n'accueille pas des familles venant de n'importe quelle région du pays Mossi ; inversement, les migrants provenant de telle région du pays Mossi ne se dirigent pas vers n'importe quelle "terre neuve". Les unes et les autres s'inscrivent dans des champs migratoires déterminés.

Deux champs migratoires se distinguent radicalement. Les migrants originaires du Nord-Ouest du pays Mossi (Yatanga et région de Yako) sont largement majoritaires dans les "terres neuves" fondées au Nord-Ouest de la Haute-Volta, de part et d'autre de la branche montante et de la boucle de la Volta noire. Pour leur part, les migrants originaires du Sud-Ouest du pays Mossi (région de Koudougou) prédominent toujours dans les "terres neuves" du Sud-Ouest (branche descendante de la Volta noire) et du Sud (le long de la route Sabou-Léo) de la Haute-Volta. Ces deux champs migratoires englobent, dans les faits, des relations géographiques établies à une échelle régionale plus fine, mais souvent moins exclusives.

2.2. Des pôles de départ en voie d'extension.

Les "terres neuves" du Nord-Ouest de la Haute-Volta ont été investies initialement par des migrants provenant d'aires-refuges proches (région de Nauna, partie orientale du pays Samo), elles-mêmes peuplées dans le passé de familles originaires des franges frontalières du Nord-Ouest du pays Mossi. A travers la dynamique socio-familiale mise en oeuvre autour des fondateurs de groupements, les premiers flux migratoires se sont formés en pays Mossi dans les régions les plus affectées par les mouvements d'émigration anciens, en premier lieu la région de Bagaré-Gourcy : ils ont ranimé un pôle ancien de l'émigration. L'enchaînement des relations socio-familiales entre les cohortes successives de migrants n'a pas tardé à les amener à déborder les limites de cette aire. Le front de l'émigration a progressé de toutes parts vers l'intérieur du pays Mossi, gagnant particulièrement la partie orientale de la Subdivision de Ouahigouya.

Dans l'ensemble, l'intensité de l'émigration décroît à mesure que l'on s'éloigne de l'aire initialement sollicitée : le taux annuel de départ de familles (au cours des cinq dernières années) est voisin de 2 % dans le Cercle de Gourcy et la Subdivision de Bagaré, et de 1 % dans la Subdivision de Ouahigouya ; il n'est plus que de 0,5 % environ à la périphérie, dans les Subdivisions de Samba et Yako, le Cercle de Seguenega ; plus loin encore (Subdivisions d'Arbolé, Titao, Thiou et Koumbri) il chute, puis il devient négligeable (partie occidentale de

l'O.R.D. de Kaya).

Au total, près des trois quarts des migrants agricoles partis du pays Mossi au cours des cinq dernières années, proviennent de ce pôle du Nord-Ouest. Dans les faits, celui-ci déborde le pays Mossi, et englobe les "saillants" de ce dernier formés dans la partie orientale du pays Samo (régions de Kiembara et Siélé). Cédant également à l'attrait des "terres neuves" (1), ces aires-refuges du passé fonctionnent actuellement, avant tout, comme des aires de départ de migrants : le taux d'émigration atteint des valeurs (de l'ordre de 1 %) comparables à celles observées dans les régions proches du pays Mossi.

Mis en activité plus tardivement, le second pôle de l'émigration, celui du Sud-Ouest du pays Mossi, montre un grand dynamisme, que révèlent aussi bien la croissance des effectifs mis en mouvement que sa propre progression géographique. Les "terres neuves" vers lesquelles se portent ses migrants ont été fondées par des familles venant de villes (Boromo, Bobo-Dioulasso) et de gares (Siby) proches, et qui souvent avaient commencé par séjourner à l'étranger. Aussi ce pôle s'est-il constitué au départ dans les parties du Sud-Ouest du pays Mossi les plus affectées par les migrations "urbaines" et, indirectement, les migrations vers l'étranger : avant tout, le triangle formé par Kindi, Goden et Poa-Ramongo. Il s'est étendu par la suite en direction de Kokologo - gagnant l'Ouest de l'O.R.D. de Ouagadougou -, et surtout vers le Nord (de Nanoro au Sud du Yatenga).

De la même façon qu'au Nord-Ouest du pays Mossi, le taux d'émigration décroît du centre initial (0,5 % dans les Subdivisions de Kindi, Koudougou, Sabou) vers la périphérie. Dans l'intervalle des deux pôles, une aire de transition se partage entre eux.

Avec une intensité variable selon les régions, l'émigration agricole ne concerne actuellement, pour l'essentiel, que la partie occidentale du pays Mossi : les neuf dixièmes des migrants sont originaires de l'aire située à l'Ouest d'une ligne Seguenega-Boussé-Kokologo.

Ce monopole de la partie occidentale du pays Mossi n'est pas fortuit. Il résulte, pour une part, du fait que l'appel de "terres neuves" s'est exercé essentiellement vers elle. Et aussi, que des facteurs favorables lui ont ouvert le chemin de ces "terres neuves".

(1) cf. Le passé : un témoignage pour l'avenir ? (pages 70-83).

3. DANS L'OUEST DE LA HAUTE-VOLTA : DES FACTEURS PROPICES A L'OUVERTURE DE "TERRES NEUVES".

Que les deux "filières" des migrations mossi aient été mises en oeuvre essentiellement dans la partie occidentale de la Haute-Volta tient, pour une part, à des circonstances et situations particulières.

La "filière" rurale, au Nord-Ouest de la Haute-Volta, doit beaucoup aux nombreux retours de familles mossi installées au Mali, après l'accession de ce pays à l'indépendance politique et l'évolution politique consécutive. Une partie de ces familles se sont installées dans la région de Nouna, et elles ont été parmi les premières à rechercher des terrains de culture vastes et aisément accessibles. C'est, par ailleurs, dans cette région qu'ont eu, semble-t-il, le plus de vigueur et d'écho les encouragements donnés par les responsables de l'Etat à l'implantation d'immigrés dans les parties du territoire national insuffisamment mises en valeur.

Les premières "terres neuves" de la vallée de la Volta noire ont été investies par des familles venues de la région de Nouna ou du Mali, (certaines, après avoir fait étape près de Nouna), immédiatement, et puissamment relayées par des familles provenant des aires-refuges de la partie orientale du pays Samo.

Pour sa part, la "filière" urbaine avait vocation d'être agissante surtout dans l'Ouest de la Haute-Volta, où sont toutes les gares et un bon nombre de villes voltaïques (1). Situées les unes et les autres sur les chemins qu'empruntent les travailleurs et les commerçants mossi pour se rendre dans les pays voisins, environnées de campagnes relativement actives au plan économique, elles ont attiré des colonies de commerçants et artisans mossi.

De la fonction assurée par ces "filières" dans l'ouverture des "terres neuves" rend compte, pour une grande part, la contrainte géographique pesant sur la phase initiale, pionnière, de l'immigration mossi : les premiers venus ne s'installent que dans des villages connus, où ils sont assurés d'être accueillis dans des conditions satisfaisantes (2).

Mais il faut aussi que ces premiers venus sachent mettre en oeuvre la dynamique socio-familiale qui drainera les flux à partir du pays Mossi, et assurera l'essor des groupements. Cette aptitude à devenir les cadres sociaux de la société immigrée n'est pas également partagée par tous les migrants. Leur puissance d'appel est liée à leur statut familial et social :

(1) Cette filière est d'ores et déjà active également autour de Pô et de Fada N'Gourma.

(2) cf. Vers "la terre neuve". Processus et comportements. (pages 84-97).

compte tenu des liens de dépendance sociale qui s'établissent entre les logeurs et ceux qui les rejoignent, les cadets de lignages, les membres de groupes sociaux dont le statut est particulièrement modeste, sont parmi les moins capables d'attirer des groupes nombreux. Toutes choses égales, la dynamique socio-familiale se met en marche de préférence autour d'individus membres de groupes sociaux éminents et importants dans leur village d'origine au pays Mossi, et autour d'ainés. Assurée par des migrants ne partageant pas ces caractères, la pénétration initiale de "terres neuves" a peu de chances de susciter un apport migratoire massif, ordonné au plan social.

De même les raisons qui ont amené les premiers "colons", et de façon générale les logeurs, à quitter leur lieu de résidence antérieur, ne doivent pas restreindre leur "audience" auprès de familles en situation de les rejoindre. Les tensions sociales ou familiales dont ils seraient porteurs entraveraient la mise en route de la dynamique socio-familiale. Ceci tend à retirer toute aptitude à l'ouverture de "terres neuves" aux mouvements d'émigration - que l'on observe partout, mais généralement peu fournis -, fruits de situations conflictuelles graves internes aux familles ou aux villages mossi.

Enfin les premiers installés doivent avoir conservé des liens suffisamment étroits avec leur groupe social d'origine. Partis depuis très longtemps de leur village natal, ou insérés dans des unités sociales devenues relativement autonomes par rapport à la société-mère, en raison soit de l'éloignement géographique (ainsi dans l'aire-refuge de la région de Nouna), soit d'une intégration plus ou moins prononcée au sein des populations-hôtes, notamment par le biais de relations matrimoniales (ainsi en pays Gourmantché, Bissa, Léla), ils sont mal placés pour exercer un appel en pays Mossi (1). Dans une certaine mesure, ils ne se définissent plus - concrètement - au sein de leur société-mère : leur champ de relations socio-familiales s'est effacé.

La place largement prépondérante occupée par les migrants des aires-refuges de l'Est du pays Samo, dans l'essor des "terres neuves" le long de la branche montante et de la boucle de la Volta noire, tient à cet égard à deux facteurs complémentaires. D'une part, le déplacement de ces migrants doit beaucoup à la situation de dépendance foncière (et les difficultés qui en résultent pour obtenir des terres suffisamment étendues ou généreuses) dans laquelle la population immigrée est fréquemment maintenue par les Samo. Cette dépendance affecte l'ensemble des exploitants mossi, quel que soit leur âge. C'est un élément déterminant de l'âge moyen élevé des émigrants (plus de 45 ans) : parmi eux, nombreux sont les "ainés" particulièrement aptes à devenir les cadres sociaux des groupements

(1) Au demeurant, dès lors qu'un migrant implanté dans une aire-refuge ancienne s'est engagé dans un processus d'intégration au sein de la population d'accueil, il est moins enclin à se déplacer à nouveau. Sa situation sociale écarte, en particulier, l'un des motifs de départ les plus significatifs invoqués par les migrants quittant des aires-refuges : la difficulté d'obtenir des terrains de culture.

fondés dans "les terres neuves". D'autre part le caractère de saillant du pays Mossi que revêtent ces aires-refuges, et l'intensité des relations maintenues avec ce dernier (1), permettent à leurs émigrants, fixés dans des "terres neuves", d'exercer par relai un puissant appel en pays Mossi.

De même, l'efficacité de la "filière" urbaine n'est pas étrangère à la nature des colonies mossi implantées dans les villes (et les gares) : fréquemment émiettées en unités sociales petites et peu cohérentes, elles rassemblent des migrants présents pour la plupart depuis peu de temps, et largement intégrés encore dans leurs groupes sociaux d'origine.

N'importe qui peut investir une "terre neuve", si la possibilité lui en est offerte. Mais ne devient pas fondateur d'un groupement qui le veut. Ce rôle, et les fonctions qui l'accompagnent, ne peuvent être assurés que par des individus présentant des qualités personnelles et sociales déterminées. Les conditions dans lesquelles se sont ouvertes les "terres neuves" de l'Ouest de la Haute-Volta y ont favorisé l'implantation de telles personnalités, capables de susciter et polariser la venue de nombreux migrants.

Encore convient-il que le milieu d'accueil, d'une part se prête à la formation d'unités socio-résidentielles suffisamment autonomes, d'autre part ne s'oppose pas à l'accès des immigrés aux terrains de culture qui leur sont nécessaires, compte tenu des projets inhérents à leur migration. Compte tenu de leur organisation politique, de la distance culturelle qui les sépare des immigrés, de leur mode de répartition et d'utilisation du sol et, par ailleurs, de leurs propres besoins en terres au regard des espaces qu'elles contrôlent, les populations voltaïques ont une prédisposition plus ou moins affirmée à faciliter, ou au contraire à contrarier l'épanouissement de groupements mossi (2). Elles se prêtent inégalement au passage de l'immigration mossi d'un phénomène individuel, émetté au plan géographique et social, de faible ampleur en général, à un mouvement collectif, assurant l'implantation ordonnée au plan géographique de groupes cohérents au plan social. A cet égard, les caractères propres aux populations de l'Ouest de la Haute-Volta apparaissent favoriser l'isolement politique et géographique des immigrés - en fait leur autonomie - et la mise en œuvre de la dynamique propre aux migrations mossi, condition de leur essor. Ces populations sont particulièrement mal armées pour contrôler ou entraver l'apport migratoire.

(1) cf. Le passé : un témoignage pour l'avenir ? (pages 70-83).

(2) cf. Vers la "terre neuve". Processus et comportements. (pages 84-97).

4. DANS L'OUEST DU PAYS MOSSI : UNE SITUATION PLUS PROPICE A L'EMIGRATION.

L'apparition des migrations agricoles dans la seule partie occidentale du pays Mossi tient pour une part aux sollicitations spécifiques dont elle a été l'objet de la part des "terres neuves". Elle tient aussi, en particulier à travers les migrations vers l'étranger - notamment celle des hommes mariés -, à une certaine prédisposition à répondre à l'appel de ces dernières.

4.1. Dans le prolongement des migrations familiales vers l'étranger.

Les migrations familiales vers l'étranger se sont multipliées au cours de la dernière décennie dans la plupart des régions du pays Mossi. Parallèlement, les migrants tendent de plus en plus à partir accompagnés de leur famille (37 épouses pour 100 migrants mariés, en 1961, 80 en 1973), et à prolonger leur absence.

Ces migrations sont toutefois les plus fréquentes là où l'émigration des célibataires était déjà particulièrement élevée, paraissant ainsi liées à celle-ci au sein d'une même dynamique interne du phénomène migratoire. Mais si, dans les régions les plus affectées par les mouvements vers l'étranger, le mariage a cessé d'être un frein à l'émigration, cela tient aussi, et peut être surtout, à une évolution interne au pays et à la société mossi : une dégradation de l'organisation familiale de la production, elle-même liée à la détérioration des facteurs de production - pour une part, sous l'influence des migrations des célibataires. Au plan socio-économique, cette évolution a ravalé la situation de l'aide-familial marié à celle du célibataire ; le mariage a perdu une partie de ses fonctions d'intégration au sein de la société (1). Près de 50 % des aides-familiaux mariés, au Yatenga, près de 60 % dans l'O.R.D. de Koudougou sont absents, en migration de travail. Dans les mêmes régions, le statut de chef d'exploitation - auquel les hommes mossi accèdent en moyenne près de 5 ans après leur mariage - continue par contre à introduire une discontinuité dans la vie migratoire des individus : peu de chefs d'exploitation se rendent à l'étranger ; ils y vont seuls ; ils y séjournent peu de temps.

Dans une certaine mesure, les migrations vers les "terres neuves" d'aides-familiaux mariés (devenant chefs d'exploitation grâce à leur migration) ou de jeunes chefs d'exploitation prennent le relais. Développées essentiellement dans les

(1) cf. Les migrations mossi. Une société bousculée par son destin.

régions où les migrations familiales vers l'étranger sont les plus abondantes, elles paraissent directement concurrentes de celles-ci (1). Les unes et les autres se nourrissent pour une part, auprès d'une même catégorie de la population, et dans les aires où elles sont encore peu nombreuses, il apparaît clairement que les migrations vers les "terres neuves" captent des flux migratoires qui avaient vocation de se diriger vers l'étranger (et aussi vers des aires-refuges) (2).

La relation qui existe dans l'espace et le temps entre ces deux formes de l'émigration mossi n'est pas fortuite. Les migrations vers les "terres neuves" plongent leurs racines dans le nouveau comportement migratoire que traduit la multiplication des migrations familiales de longue durée vers l'étranger : ces dernières paraissent en quelque sorte ouvrir le pays Mossi aux premières. Mais les préoccupations et ambitions partagées par les migrants ne sont pas semblables. Les aides-familiaux mariés se dirigeant vers l'étranger partent, pour la plupart, à la recherche de l'autonomie monétaire que le pays et la société mossi ne parviennent plus à leur assurer. S'installant dans une "terre neuve", les migrants ont l'espoir de sortir de l'économie de survie à laquelle leur village natal les condamne.

Que ces deux formes de l'émigration mossi se soient développées dans la même région du pays Mossi tient autant à la relation soulignée précédemment - les premières introduisant les secondes - qu'au fait qu'elles sont deux formes de contestation, à deux phases successives de la vie des hommes mariés, de la fonction et de la situation qui leur sont réservées actuellement au sein de la société.

4.2. Une forme plus avancée de l'économie de survie.

Les migrations vers l'étranger entretiennent des rapports étroits avec l'environnement géographique. Elles sont indiscutablement liées, en premier lieu, à la densité de l'occupation du sol. Elles se sont répandues en se moulant sur la répartition de la population. Elles atteignent leur intensité maximale dans les régions présentant les plus fortes concentrations humaines, évitant toutefois celles où une fraction notable des sols est relativement favorable à l'agriculture tra-

(1) L'absence de migrations vers les "terres neuves" à partir de la région de Tenkodogo ne constitue pas une exception. Cette région est particulièrement concernée par les mouvements d'émigration vers le Ghana (souvent à caractère agricole), tandis que les migrations de travail vers ce pays sont elles-mêmes, pour une part, des mouvements agricoles.

(2) cf. Les migrants et leur migration. (pages 65-69).

ditionnelle (région de Kaya) (1).

Entrecroisant leurs effets sur la quantité et la qualité des terres offertes aux exploitants, la densité de la population et la valeur agricole des sols associent les régions de forte émigration vers l'étranger aux parties du pays Mossi où les conditions géographiques de la production agricole sont les plus défavorables.

En retour, l'absence de nombreux aides-familiaux (40 à 50 % des hommes de 15-44 ans sont absents, dans l'Ouest du pays Mossi) restreint sensiblement la main d'oeuvre des exploitations. La structure de la population active se dégrade à mesure que le taux d'absents croît. Les villages se vident de leur force de travail masculine. La production est désorganisée.

En raison de ses fortes densités de population, associées à des sols dans l'ensemble médiocres, la partie occidentale du pays Mossi était la moins apte à réagir aux évolutions suscitées dans le passé par les contraintes administratives, et plus récemment par la croissance démographique - particulièrement vive (2). Elle l'était d'autant moins que cette situation, à son tour, contribuait à renforcer l'appel de la Côte d'Ivoire auprès de sa main d'oeuvre. Cette partie du pays Mossi présente de nos jours les formes les plus dégradées de l'économie de survie, exacerbées par le "cycle" de sécheresse des dernières années, qui y fût particulièrement rigoureux.

Tous les indicateurs économiques relevés (degré d'auto-subsistance des exploitations, appel aux revenus migratoires, revenu moyen par personne, balance des opérations finales des exploitations) confirment l'efficacité particulièrement réduite du système de production.

La dégradation des conditions de la production n'a vraisemblablement été qu'un élément amplificateur des migrations vers l'étranger des jeunes célibataires, nées avant tout de leur inaptitude sociale à accéder à toute forme de richesse, et de leur totale disponibilité vis-à-vis des formes nouvelles de liberté et de pouvoir économique conférées par l'argent, et à travers elles, des emplois offerts par les pays voisins.

L'influence du contexte géographique est plus déterminante sur les migrations familiales vers l'étranger. Les aides-familiaux mariés s'efforcent, en Côte d'Ivoire ou au Ghana et dans les villes voltaïques, d'exercer les attributs économiques liés

-
- (1) On remarque que les conditions climatiques, si influentes sur l'efficacité de l'agriculture, ne semblent pas intervenir directement sur l'intensité des migrations vers l'étranger. Élément constant du milieu naturel, elles ont depuis longtemps conduit les populations défavorisées (au Nord du pays Mossi) à développer des activités économiques de sauvegarde (artisanat, élevage), destinées à suppléer la plus grande incertitude qui pèse sur les récoltes de mil.
 - (2) Le taux d'accroissement naturel de la population, de 1961 à 1973, est sensiblement plus élevé dans la région de Koudougou (2,1 % par an) et le Yatenga (1,8 %) que dans le reste du pays Mossi (de 1,1 à 1,6 %, selon les régions).

traditionnellement à leur statut familial, et que la société et le pays Mossi désormais leur refusent.

Elle est dominante pour les migrations vers les "terres neuves", associée à une mutation de la fonction de chef d'exploitation - désormais dépourvue des attributs sociaux (au premier chef, foncier) auxquels elle était liée dans le passé -, dont elle est pour une part responsable. L'une et l'autre contribuent à détériorer les conditions d'exercice de l'autonomie d'exploitation, en particulier pour ceux qui, par leur âge ou leur statut social, sont les plus mal lotis en moyens de production (accès aux terres, accès aux épouses et aux forces productives). Elles sont le terreau des migrations vers les "terres neuves".

Par leurs effets spécifiques sur la production, les migrations vers l'étranger - de jeunes célibataires et d'aides-familiaux mariés - ont renforcé, en se développant, les conditions favorables à l'émigration agricole.

Au-delà des facteurs conjoncturels qui lui sont associés, l'essor des migrations agricoles jusqu'à présent restreint à la seule partie occidentale du pays Mossi, s'y trouvait modulé par la diversité régionale des situations et des évolutions récentes. Ces migrations ont-elles à présent vocation de se répandre dans l'ensemble du pays Mossi ?

5. A LA CONQUETE DU PAYS MOSSI ?

Rares sont les régions du Centre et de l'Est du pays Mossi exemptes de toute forme d'émigration agricole (1). Au total, les départs demeurent cependant peu nombreux, et disséminés. Pour l'essentiel, l'émigration est un phénomène occasionnel, individuel. De toute évidence, le seuil qui lui permettrait de se développer n'est pas franchi : la dynamique socio-familiale, condition et moyen de l'essor des flux, n'est nulle part mise en oeuvre.

(1) Les parties occidentales des O.R.D. de Kaya et de Ouagadougou "adressent" chaque année plusieurs dizaines de familles aux "terres neuves" actuelles (quelques dizaines de familles venues des environs de Kaya se sont, par ailleurs, fixées dans la vallée du Kôu). Les régions de Boulsa et Koupela participent au développement de l'importante colonie mossi de Fada N'Gourma : un grand nombre des migrants vivent en fait de l'agriculture. Le Sud du pays Mossi est largement représenté parmi les migrants agricoles qui investissent le terroir de la ville de Pô et sa périphérie.

Le faible niveau actuel de l'émigration repose sur des facteurs complémentaires et indissociables, inverses de ceux qui, au contraire, ont assuré son envol dans l'Ouest du pays Mossi : le Centre et l'Est ne sont guère en fait, sollicités par des "terres neuves" ; ils ne présentent pas - pas encore - les conditions propices à l'apparition d'un courant d'émigration agricole.

Lorsqu'ils se dirigent vers les "terres neuves" de l'Ouest de la Haute-Volta, les migrants venus du Centre du pays Mossi (très rarement de l'Est) s'agrègent généralement, au mieux par petites unités sociales, à des groupements fondés et peuplés avant tout par des familles originaires de la partie occidentale. La poussée puissante à laquelle ils se joignent, la vigueur des processus responsables de l'essor des groupements et de l'extension des "terres neuves", ne leur laissent guère de chances de se tailler un champ migratoire propre, même restreint. La dynamique socio-familiale, seule à même d'attirer les flux, ne se manifestera que lorsque les populations du Centre et de l'Est du pays Mossi fonderont et peupleront leurs propres groupements et "terres neuves".

A l'Est du pays, indépendamment des contraintes géographiques particulières qui pèsent sur les premiers à s'installer sur une "terre neuve", les conditions d'accueil offertes aux migrants éventuels s'avèrent peu favorables sur de vastes étendues. Vers le Nord-Est (au delà d'une ligne allant de Bilanga à Coala), le milieu géographique se révèle peu attrayant : un climat déjà sévère pour l'agriculture, des sols fréquemment ingrats, des terroirs agricoles circonscrits au fond des vallées et s'ouvrant largement aux troupeaux des Peuls. Joint à un milieu humain à la fois proche et contraignant, et à un grand isolement économique, il oblige à considérer la partie septentrionale du pays Gourmantché comme une région peu susceptible de drainer un flux intense de migrants agricoles, compte-tenu des projets investis dans la migration.

Au Sud-Est, dans les bassins-versants des Volta blanche et rouge (et de leurs affluents) le contexte géographique d'accueil semble au contraire propice : des pluies plus abondantes, de vastes étendues de terres libres, des sols parfois fertiles - aux yeux des agronomes. L'implantation d'immigrants mossi (ou bissa) serait d'autant plus aisée qu'il n'y a pas nécessairement à franchir une frontière ethnique.

Fuies par les populations riveraines depuis une période ancienne, sous l'effet notamment de facteurs sanitaires, les vallées peuvent-elles se muer en "terres neuves" ? Nécessaire, l'éradication de l'onchocercose est-elle, pour autant, suffisante ? A ces questions, demeurées ouvertes (cf. annexe), le milieu géographique apporte un élément de réponse.

Dans l'ensemble, de même que dans le bassin de la Volta noire (1), "l'écologie de vallée" correspond schématiquement

(1) cf. Les "terres neuves". A la rencontre de la grande brousse. (pages 58-64).

à une dégradation des conditions pédologiques offertes à l'agriculture traditionnelle, ceci dû essentiellement à un état plus avancé de l'évolution géomorphologique. En s'imprimant dans le relief et en stimulant l'érosion, les Volta blanche et rouge multiplient l'étendue des sols squelettiques sur cuirasses ferrugineuses ou sur le substrat rocheux, dont l'intérêt agricole est au mieux très médiocre. Elles favorisent le développement d'aires d'altération contemporaine des roches, donnant naissance à des types de sols (vertisols, sols à mull) dont la valeur agricole est en soi incontestable, mais qui se prêtent mal aux techniques traditionnelles : ces sols sont généralement délaissés par les exploitants, incapables de mettre à profit leur fertilité. Il en est de même dans les plaines alluviales (sauf exceptions).

Par rapport aux interfluves et aux plateaux environnants, les vallées apparaissent comme des zones peu ou moins propices à l'agriculture traditionnelle. Elles ont été jadis mieux peuplées qu'elles ne le sont aujourd'hui. Le peuplement a reculé parallèlement aux rivières, et on peut avancer l'hypothèse que ce retrait a pris appui sur des dépressions humaines "naturelles", plus ou moins prononcées, liées aux conditions pédologiques. Si la lutte contre l'onchocercose ouvre effectivement les vallées au peuplement humain, celles-ci ne seront accessibles aux exploitants mossi, dans leurs parties "fertiles", qu'au prix le plus souvent d'une mutation technologique, associée à une transformation du système de production agricole. Elles demeureront en fait fermées à d'éventuelles migrations "spontanées". Celles-ci ne portent pas en elles-mêmes de tels projets, et tendront vraisemblablement à se diriger vers les parties moins remarquables des vallées, seules ouvertes aux techniques agricoles traditionnelles : il en est bien ainsi dans la région de Pô.

Les colonies urbaines de Pô et de Fada N'Gourma rassemblent des immigrants originaires du Centre et de l'Est du pays Mossi. Elles sont à l'origine d'indiscutables migrations agricoles péri-urbaines, en constant essor. Celles-ci demeurent cependant très liées au milieu urbain (certains migrants agricoles sont, en fait, les manoeuvres permanents de commerçants et fonctionnaires) et aux activités urbaines (une fraction notable des migrants agricoles résident et travaillent dans la ville pendant la saison sèche) ; elles relèvent dans une certaine mesure d'un phénomène de campements de culture. Avant de se fixer auprès de la ville, nombre des immigrants ont séjourné à l'étranger (au Ghana surtout) ou dans d'autres aires de migration mossi. Le pays Mossi lui-même n'est guère directement concerné.

Il n'y a pas de véritables groupements d'immigrés ; ces derniers forment un ensemble disparate, peu structuré au plan social, émietté au plan géographique. L'immigration ne relève pas de dynamismes sociaux : elle n'est pas prise en charge par la société mossi.

Associés à quelques installations locales, éparses, en pays Gourmantché, et au petit nombre de migrations observées vers les

"terres neuves" de l'Ouest de la Haute-Volta, ces mouvements péri-urbains sont les seules formes d'implantation spontanée d'agriculteurs originaires du Centre et de l'Est du pays Mossi. Ces régions ne connaissent pas actuellement un réel courant d'émigration agricole.

Ce courant peut-il naître, si des "terres neuves" s'offrent à lui ? Parce qu'il ouvre le pays Mossi aux émigrations durables de familles, et dans la mesure où il révèle qu'un certain niveau a été atteint dans la dégradation des conditions de la production agricole, l'essor des migrations familiales vers l'étranger peut être retenu comme un bon indicateur des aires d'émigration agricole potentielle. Dans la situation présente, celles-ci se restreignent à la région de Koupéla-Tenkodogo (au demeurant, déjà affectée par des migrations agricoles vers le Ghana) et peut-être, à un degré inférieur, celle de Manga-Kombissiri.

ANNEXE

ONCHOCERCOSE, DEPEUPLEMENT DES VALLEES ET MIGRATIONS
VERS LES "TERRES NEUVES"

Sous les auspices de divers organismes internationaux (P.N.U.D., F.A.O., B.I.R.D., O.M.S.), une Mission d'Assistance Préparatoire fût, en 1971, chargée d'exécuter pour le compte des sept Gouvernements intéressés (Côte d'Ivoire, Dahomey, Ghana, Haute-Volta, Mali, Niger, Togo), les travaux préparatoires indispensables à la définition de la stratégie d'ensemble d'un programme de lutte contre l'onchocercose dans le Bassin de la Volta (soit une région de 700.000 km², rassemblant dix millions de personnes dont un dixième est onchocerquien).

Les résultats et conclusions de ces travaux, menés par une importante équipe d'experts aux compétences variées, sont rassemblés dans un rapport de synthèse intitulé "Contrôle de l'onchocercose dans la région du Bassin de la Volta". Ses divers éléments sont développés dans près d'une trentaine de documents annexes. Les faits présentés sur le parasite, le vecteur, la maladie et les conditions de sa transmission s'ordonnent dans une sorte de quête progressive des moyens de contrôle d'un compagnon indésirable de l'homme, dans un milieu géographique déterminé.

Il serait vain de prétendre rendre compte en quelques pages de ce travail extrêmement riche, parfois passionnant. Notre propos est modeste : exposer succinctement les effets de l'onchocercose sur l'homme, sa santé, les conditions de son activité économique tels qu'ils sont définis dans le rapport de synthèse et les documents annexes ; présenter les réflexions majeures qui naissent de la confrontation des principales conclusions, au plan humain, des travaux menés sur l'onchocercose et des études sur les migrations internes en Haute-Volta.

1. LES FAITS ET PROJETS.

L'onchocercose est une infection causée par un ver parasite (*Onchocerca volvulus*), transmis à l'homme par la piqûre d'une simulie (*Simulium damnosum*, dans le Bassin de la Volta), moucheron appartenant à l'ordre des Diptères. La simulie contracte elle-même l'infection en piquant un hôte humain parasité.

Les larves de l'insecte vecteur ne peuvent se développer, attachées à des supports immergés naturels (seuils rocheux, branchages) ou artificiels (radiers, ponts, déversoirs), que lorsqu'elles se trouvent dans de l'eau s'écoulant à une vitesse satisfaisante, qui leur apporte l'oxygène et la nourriture (particules en suspension) dont elles ont besoin. L'onchocercose est une maladie sévissant en bordure des cours d'eau rapides, d'où le nom de "cécité des rivières" qui lui est parfois donné. En Afrique occidentale, elle se rencontre dans les principaux bassins fluviaux, avec des foyers d'hyperendémicité dans la savane soudanaise.

Quatre facteurs jouent un rôle déterminant dans l'infection : le niveau de transmission (probabilité qu'une personne soit infectée), lié notamment au site de l'habitat et des terrains de culture par rapport aux gîtes de simulies ; la durée de l'exposition aux piqûres ; les risques professionnels, dépendants du sexe et de l'âge ; la chronicité de l'onchocercose. Les surinfections amènent une charge cumulative de vers qui tend à croître avec l'âge.

Si les infections légères ne produisent guère de symptômes, des infections fortes et répétées sont à l'origine de manifestations graves (éruptions cutanées, pachydermie, dépigmentation de la peau, nodules) ; les individus perdent souvent du poids et ont un état général médiocre. Conséquences les plus graves de la maladie, des lésions oculaires peuvent évoluer jusqu'à la cécité. Dans les villages où l'onchocercose est hyperendémique, il n'est pas rare que plus de 10 % de la population - près de 30 % de la population active - soient atteints de cécité onchocercienne. La maladie n'est pas mortelle, mais ses effets globaux sur les collectivités peuvent être désastreux.

En dehors de ses conséquences pour la santé des individus, des souffrances et des nuisances (à proximité de gîtes importants, le nombre de piqûres par homme et par jour peut atteindre plusieurs milliers) qu'elle occasionne, l'onchocercose exerce des effets destructeurs sur l'activité économique :

- Les aveugles sont une charge pour la collectivité, tandis que les individus fortement infectés ont une capacité de production réduite. L'équilibre économique des zones concernées, souvent déjà précaire, peut être sérieusement perturbé.

- Peu nombreuses, isolées, affaiblies, les populations des villages situés "au bout de la route" perdent tout motif et bientôt tout désir, d'affronter leurs difficultés socio-économiques ; volontés et énergies s'amenuisent.

- La population tend à désertier le voisinage des cours d'eau, où se trouvent cependant les terres parmi les plus fertiles, et à se replier sur les interfluves, les secteurs de plateaux. L'onchocercose est considérée comme la principale raison du dépeuplement persistant des vallées fluviales.

- Le retrait de la population face aux rivières conduit, dans certains cas, à une forte concentration des hommes sur les plateaux, où la surcharge humaine a des effets multiples et diffus sur l'ensemble des conditions de la vie agricole.

L'analyse des diverses solutions possibles a fait apparaître que le seul moyen actuel de prévenir efficacement la maladie était l'élimination de l'insecte vecteur, plus précisément de ses larves, dans les sites restreints et bien délimités où elles se développent. Fixées à leur support, elles se nourrissent des particules en suspension dans l'eau. Elles les ingèrent sans discrimination. C'est la ligne d'attaque retenue : l'ingestion d'une quantité suffisante d'un larvicide chimique entraîne la destruction des larves.

Le rapport expose en détail les conditions et modalités de la campagne de lutte contre l'onchocercose, très exigeante en moyens matériels (notamment aéronefs pour l'épandage des larvicides) et humains ; celle-ci s'étendra sur une vingtaine d'années (les malades atteints d'onchocercose restent infectieux - pour le vecteur - pendant au moins 15 années), pour un coût de l'ordre de 120 millions de dollars. L'objectif poursuivi est double : combattre une maladie particulièrement grave et répandue dans la région, et supprimer un obstacle majeur au développement économique. L'éradication de l'onchocercose doit permettre le repeuplement et la mise en valeur des zones libérées de la maladie - les grandes vallées fluviales (65.000 km² de terres seront récupérées) ; par le biais d'une réduction de la charge démographique, une partie de la population se déplaçant vers les vallées, elle facilitera le développement économique des zones proches fortement peuplées. Des projets prioritaires de mise en valeur sont étudiés et proposés aux Gouvernements concernés.

Avec ses vastes couloirs de terres inexploitées le long des principales rivières, et ses 600.000 onchocerquiens (dont 40000 aveugles), la Haute-Volta est l'Etat le plus directement intéressé par la campagne de lutte contre l'onchocercose, qui s'étendra sur l'essentiel de son territoire. Les terres libérées de la maladie seront susceptibles d'accueillir environ 600.000 personnes : par leurs productions diverses, elles combleront le manque à gagner, estimé à près de 13 millions de dollars, résultant de l'inexploitation actuelle des vallées.

Deux zones d'action prioritaires sont retenues. Trois secteurs de développement totalisant 263.000 hectares de terres arables disponibles, répartis dans les vallées des Volta blanche et rouge, sont susceptibles d'accueillir en quinze ans une population de 120.000 personnes. Dans la région de Diébougou-Gaoua, l'élimination de l'onchocercose dans les vallées de la Bougouri-Bâ et de la Volta noire permettra aux populations riveraines de disposer de 210.000 hectares de terres agricoles.

Cinq projets complémentaires intéressants au total plus de 500.000 hectares sont par ailleurs sélectionnés dans les régions de Solenzo et de Boromo sur les rives de la Volta noire, près de Pama, dans les vallées de la Sissili et de la Comoé-Léraba.

Les divers chiffres de superficies cités suffisent à démontrer l'ampleur des actions de développement proposées, rendues possibles par l'éradication de l'onchocercose.

2. DES APPORTS COMPLEMENTAIRES D'INFORMATIONS ET DES QUESTIONS.

Les centres d'intérêt et les préoccupations des experts de Sciences Humaines de la Mission d'Assistance Préparatoire rejoignent, sur divers points, ceux qui ont guidé notre programme d'études sur les migrations à l'intérieur de la Haute-Volta : les uns prolongent les autres, et réciproquement, suscitant un va-et-vient de compléments d'information, et parfois des questions.

2.1. Migrations spontanées et mise en valeur des terres assainies.

a) L'existence de flux nourris et croissants de migrants mossi vers les "terres neuves" de l'Ouest de la Haute-Volta, souvent situées à proximité de la Volta noire, témoigne que la mise en valeur des vallées répond à des besoins pressants, et que les projets de transfert de forts effectifs de population sont susceptibles de rencontrer une certaine adhésion. Mais ces mouvements spontanés d'émigration n'affectent actuellement que la société mossi et, jusqu'à présent, que la fraction occidentale de son aire d'extension.

Pour assurer le repeuplement des vallées, une large priorité est accordée, à juste titre, aux populations riveraines lorsqu'elles sont nombreuses et denses. Pour chaque zone d'action proposée, il conviendrait de s'assurer que les populations impliquées se prêteront à l'émigration durable d'une fraction de leurs membres, et que les conditions offertes au séjour et à l'activité de ces derniers se porteront à la rencontre de leurs préoccupations et ambitions économiques et sociales.

b) Des enseignements pratiques peuvent être dégagés, d'une part des modalités de la formation des groupements d'immigrés mossi, et des processus mis en oeuvre, d'autre part des formes spontanées de la mise en valeur des "terres neuves". Ils sont susceptibles de présenter un certain intérêt pour les responsables de l'aménagement des vallées libérées de l'onchocercose. Citons parmi les plus importants (1) :

(1) cf. Un créneau dans le temps pour une politique du possible. (pages 137-159).

- au plan social : la volonté des migrants, constamment exprimée, de recréer autour d'eux un paysage social et géographique familier ; le rôle essentiel qu'assurent les relations de parenté dans le drainage de l'apport migratoire, et l'insertion des nouveaux-venus ; la nécessité d'une certaine autonomie politique et géographique des groupements d'immigrés pour qu'ils puissent s'épanouir ; l'enracinement du peuplement, terme d'un processus qui répond à des conditions déterminées.

- au plan économique : la "faim" de mil partagée par tous les migrants ; le choix délibéré d'une agriculture extensive, mettant à profit l'abondance des terres disponibles, dans le cadre d'un système agricole traditionnel ; la diversité des options économiques complémentaires retenues par les migrants, selon les possibilités offertes par le milieu d'accueil (cultures de rente, commerce, petit élevage, artisanat traditionnel et moderne) ; le "retour" au sein des exploitations, des activités agricoles personnelles.

- Fondamentalement, les migrants optent pour le changement dans la continuité, un mieux-être en suivant des chemins familiaux. La migration leur apporte un nouveau "chez-soi", où les conditions de la production sont rénovées. La société immigrée, spontanément mise en place, ne paraît pas prête à une rupture radicale avec le passé.

c) Certaines des zones d'action retenues sont d'ores et déjà le terrain de mouvements d'implantation spontanés de la part d'immigrants mossi. Les processus géographiques et socio-familiaux qui sous-tendent ces mouvements montrent une redoutable efficacité. L'occupation débridée de terres qui sont, par ailleurs, l'objet de projets d'aménagement attire l'attention sur l'urgence de la mise en application de ces derniers. Etabli spontanément, selon des projets économiques et sociaux qui lui sont propres, le milieu mossi recréé devra être pris en compte par les programmes d'action (sous réserve de mesures d'éloignement), au risque d'apparaître rapidement comme un "obstacle". Les terres libérées de l'onchocercose ne seront plus toutes "neuves".

2.2. Onchocercose et migrations.

a) Les données exposées par la Mission d'Assistance Préparatoire sur la répartition géographique des gîtes à simuliés et de la maladie permettent de constater que la plupart des migrants agricoles mossi "spontanés" se sont, jusqu'à présent, installés dans des lieux (ainsi le long de la route Sabou-Léo, et sur les deux rives de la branche montante de la Volta noire) pour l'essentiel épargnés par l'onchocercose. Les conditions de la fondation de ces "terres neuves" conduisent toutefois à estimer que la faible prévalence de l'onchocercose ne résulte vraisemblablement pas d'un choix de la part des migrants.

Par contre, on constate que quelques groupements d'immigrés, parfois importants, se sont récemment développés à proximité de lignes de gîtes de simulies ; il en est ainsi près des ponts de Douroula (route Dédougou-Tougan) et de Bissandérou (route Dédougou-Koudougou) sur la Volta noire, à la périphérie de la ville de Pô en direction de la Volta rouge, dans la région de Diébougou (1). En l'absence de toute lutte contre l'onchocercose, la présence de ces établissements près de gîtes soulèverait un problème de santé publique, tandis que leur avenir apparaîtrait particulièrement incertain. Les immigrants ignorent-ils les dangers qu'ils encourent au plan sanitaire, ou ces derniers pèsent-ils moins que les avantages attendus du nouveau lieu d'installation ?

Dans l'état actuel des choses, l'onchocercose ne paraît pas être un facteur déterminant du choix, par les migrants agricoles mossi, du site des "terres neuves".

b) Cette constatation conduit à deux questions, étroitement solidaires, qui demeurent pour l'essentiel sans réponse. L'onchocercose est-elle partout responsable ou seule responsable, sinon du repli initial du peuplement face aux rivières (il est établi que d'autres facteurs ont pu intervenir), du moins de la poursuite du mouvement jusqu'à nos jours, ou du maintien des populations à une certaine distance du lit des rivières ? Inversement, est-on assuré que l'éradication de l'onchocercose, condition sûrement nécessaire du repeuplement des régions atteintes par la maladie, est aussi une condition suffisante pour permettre ce repeuplement, et inciter les populations riveraines (Mossi ou autres, selon les cas) à s'installer dans les vallées et exploiter les terres ? La relative prudence, à cet égard, des experts de la Mission d'Assistance Préparatoire justifie la nécessité des études complémentaires qu'ils envisagent dans ce domaine, avant que soient réalisés les projets de mise en valeur proposés.

(1) Le passé en offre des exemples beaucoup plus nombreux. Des milliers d'immigrants mossi, généralement originaires de régions très voisines, se sont accumulés pendant la première moitié du XXème siècle sur les rives des Volta rouge et blanche, dans des zones actuellement hyperendémiques.

UN CRENEAU DANS LE TEMPS POUR UNE POLITIQUE DU POSSIBLE

Des migrations spontanées vers des "terres neuves" existent, ont une ampleur déjà notable et, selon toute vraisemblance, se poursuivront dans l'avenir. Leur spontanéité n'est pas synonyme d'inorganisation. Elles portent des projets, elles reposent sur des processus et des comportements qui rendent compte précisément de leurs caractères. Compte tenu de ces derniers, diverses attitudes peuvent être retenues à leur égard, selon en particulier la place que l'on accorde, dans la définition d'une politique de mise en valeur des "terres neuves", aux préoccupations des autres partenaires concernés par celle-ci : les populations locales et l'Etat.

Dans la mesure où la politique choisie prend effectivement appui sur les migrations spontanées et les enseignements qui s'en dégagent, celles-ci sont un atout d'une valeur exceptionnelle. Elles répondent, par elles-mêmes, à un certain nombre de questions essentielles sur les conditions d'une action visant à mobiliser les ressources humaines du pays Mossi au service d'une meilleure utilisation des facteurs naturels dans le cadre national. Elles sont aussi une contrainte. Elles proposent elles-mêmes les orientations dominantes d'une politique soucieuse de mettre à profit leur puissance, les dynamismes qui les sous-tendent, les forces de changement qui les animent. Elles appellent ou sont compatibles avec certains objectifs, mais en excluent d'autres.

Elles permettent de définir une politique du possible, s'efforçant d'ajuster les objectifs auxquels se prêtent les terres que l'on souhaite mettre en valeur, et les projets et aptitudes partagés par les hommes susceptibles de les réaliser.

Réalité nouvelle du présent, les migrations agricoles spontanées offrent l'opportunité d'une réflexion concrète - à travers et par rapport à elles - sur les voies possibles d'une politique des "terres neuves".

1. UNE ECONOMIE RURALE PROSPERE, ETABLIE PAR UNE SOCIETE RAJEUNIE.

En recherchant dans une "terre neuve" un environnement géographique plus favorable à leur activité agricole, les migrants manifestent la volonté de s'extraire de l'économie de survie dans laquelle ils sont plongés au pays Mossi. Ils tentent de prendre en charge leur destin personnel. Cette attitude nouvelle, positive, est un élément essentiel du potentiel de rénovation inscrit dans la société immigrée.

Parvenus dans les "terres neuves", les migrants mettent en oeuvre les formes les plus extensives de leur système agricole traditionnel, au service d'une agriculture avant tout vivrière. Aucune politique des migrations internes ne saurait ignorer la faim de mil que partagent tous les migrants, et aucune action en faveur de telle ou telle forme de production complémentaire, agricole ou non, n'a de chance de retenir leur attention tant que les greniers à mil ne sont pas remplis. Ceci condamne toute politique de mise en valeur des "terres neuves" qui reposerait sur une agriculture délibérément "commerciale", ou ne saurait protéger la production vivrière des excès de celle-ci. La culture du mil est, en tout état de cause, l'objectif économique primordial des migrants, celui auquel tous les autres demeurent soumis.

Par ailleurs, l'exploitation des "terres neuves" sous la forme que lui donnent les migrants, n'exprime et n'appelle aucune innovation technique importante (si ce n'est de la part des chefs de certaines communautés musulmanes). Son efficacité est étroitement contenue par celle des techniques traditionnelles utilisées. En particulier, celles-ci deviennent inopérantes dès lors que les sols, en raison de leurs attributs physiques ou de leurs caractères chimiques, exigent des façons culturelles appropriées (labour profond, billonnage, drainage) ou des moyens techniques particuliers (engrais, irrigation). L'accumulation des migrants dans les vallées ne doit pas faire illusion : celles-ci ne les attirent qu'autant qu'elles leur offrent un milieu écologique se prêtant à leur mode propre d'utilisation du sol.

Les migrations vers les "terres neuves" conduisent à la mise en place d'une économie rurale diversifiée. Accordant une place prééminente à la production vivrière, cette économie s'ouvre cependant assez largement à des formes complémentaires de production, et témoigne à cet égard d'une remarquable adaptation des migrants aux possibilités offertes par leur nouvel environnement géographique. La phase d'installation franchie, cette économie apporte dans l'ensemble à chaque migrant un indiscutable mieux-être ; à une petite fraction d'entre eux, surtout parmi les cadres sociaux des groupements, elle procure des revenus monétaires notables.

Ceci montre bien que, dans les "terres neuves", la recherche d'une certaine richesse est un comportement socialement admis. Elle tend à renforcer l'hypothèse que, s'il n'en est pas ainsi au pays Mossi, cela tient vraisemblablement, au moins pour une part, aux sources possibles de la richesse, toujours extérieures à l'économie villageoise proprement dite (migrations, commerce), et contrôlées par la fraction la plus jeune des hommes.

Si, dans les conditions actuelles, deux des formes complémentaires de production dominent - les cultures commerciales (coton, quelquefois riz, sésame), et le commerce parfois associé à l'artisanat moderne - cela résulte moins d'un choix de la part des migrants que des opportunités offertes par le milieu local. Dans le premier cas, le facteur déterminant est la présence

d'une structure de soutien technique et commercial - les O.R.D. -, dont l'action est orientée de façon privilégiée vers les cultures commerciales. Dans le second cas, la localisation fréquente des groupements d'immigrés près des grands axes de communication ou à proximité de centres urbains, et le faible intérêt que manifestent souvent les populations locales envers les activités commerciales ou de service, ouvrent largement celles-ci aux migrants.

On ne peut guère douter que les autres voies parfois retenues par les migrants - l'élevage (petit bétail, volailles), l'artisanat traditionnel, et la vente de surplus vivriers - soient susceptibles d'être plus souvent empruntées, dès lors qu'elles bénéficieraient de semblables opportunités, en l'occurrence avant tout une meilleure organisation de la commercialisation, et l'appui de la puissance publique. Trouvant naturellement leur place au sein des exploitations, elles devraient également pouvoir remplir une fonction utile dans une économie nationale soucieuse de mettre à profit, en priorité, les ressources naturelles du pays, et les options spontanées des populations.

Du mil en abondance, un habitat amélioré (case rectangulaire) et quelques éléments de confort domestique, de nombreux moutons et chèvres, beaucoup de volaille, un vélo (en projet : un vélomoteur), et si possible une charrette, un peu d'argent - l'impôt payé - pour faire face aux besoins non vivriers, tel paraît être l'idéal de la plupart des migrants : en somme, une économie rurale traditionnelle prospère.

Cette économie est établie par une société immigrée relativement conformiste au plan social, se pliant aux normes usuelles de comportement, respectant les valeurs essentielles attachées à la société-mère. C'est à travers ce conformisme que les migrants parviennent à s'insérer dans les groupements, et qu'ils peuvent s'engager dans un processus d'enracinement. C'est sur ce conformisme que prend appui le courant d'émigration vers les "terres neuves" : son essor n'implique pas une rupture avec la société-mère, et ce qu'elle a inscrit dans la personnalité des migrants, et les partants bénéficient en retour de sa tolérance. La migration n'est pas un déchirement social.

S'exprimant dans des terres "neuves", sans passé au regard des migrants, ce conformisme social conduit à la mise en place d'une société libérée des contraintes nées de l'histoire (celle du peuplement, en particulier) et de l'accumulation des hommes. Effaçant les chefs politiques, permettant à chaque migrant de définir sa place au sein des groupements quel que soit son statut social dans son lieu de résidence antérieur, elle se prête en chaque lieu à une redistribution des cartes du jeu social.

Une économie et une société traditionnelles, l'une plus prospère, l'autre débarrassée des servitudes du passé, tels sont schématiquement les effets majeurs des migrations spontanées vers les "terres neuves", dans leur phase actuelle.

L'efficacité des migrations peut être jugée différemment. Elle l'est toujours, explicitement ou non, à travers la réponse apportée à une question fondamentale, proprement politique, à l'échelle des "terres neuves", mais aussi du pays tout entier : vers quelle forme de développement doit se diriger l'économie, au service de quelle société ?

Du laisser-faire au refus intégral, diverses attitudes sont possibles à l'égard des migrations spontanées. Abstraction faite de l'option politique où elles s'inscrivent, aucune n'échappe à des observations critiques proprement scientifiques. La "politique du possible" est avant tout un équilibre, un compromis entre la contrainte qu'exercent les migrations spontanées, telles qu'elles sont, sur les orientations d'une action qui les concernerait, et celle que cette action chercherait à exercer sur elles.

Le choix d'une telle politique ne concerne toutefois que les seules "terres neuves" dont l'accès n'est pas fermé aux migrants par un verrou technique. Il exclut les parties "fertiles" des vallées dont la mise en valeur implique nécessairement une mutation technologique, et en conséquence d'importants changements économiques et sociaux.

Nos réflexions sur les attitudes possibles à l'égard des migrations spontanées, et nos propositions au sein d'une "politique du possible", tiennent compte des conditions politiques générales, nationales et internationales, qui prévalent actuellement en Haute-Volta. Des conditions différentes imposeraient leurs propres prolongements économiques et sociaux ; elles excluraient certaines voies et en ouvriraient d'autres.

2. D'IMPOSSIBLES CHOIX ?

Les migrations spontanées vers les "terres neuves" sont une réalité du présent et appellent une politique déterminée à leur égard, de la part des responsables de l'Etat. Mais elles attirent aussi l'attention sur le pays Mossi lui-même, sur la situation qui rend compte de l'émigration, en premier lieu la dégradation des conditions de la production agricole. Dans quelle mesure les migrations sont-elles à même de modifier cette situation, et ainsi de s'imposer, en justifiant leur existence, au regard des régions de départ ?

2.1. Une solution inefficace pour résoudre les problèmes du pays Mossi.

La population mossi (et bissa) comprend en 1973 environ deux millions et demi de personnes. Le taux annuel d'accroissement naturel est de l'ordre de 1,5 %. Près de 40.000 personnes - soit 5.000 familles - devraient s'installer chaque année dans une "terre neuve" et ne plus la quitter, pour éponger le croît naturel de la population et maintenir sa densité à son niveau actuel. Des déplacements aussi nombreux, sur une longue période, peuvent-ils être envisagés au niveau du pays Mossi et, plus encore, à celui des régions d'accueil ? La réponse est claire : la migration vers les "terres neuves" ne saurait assurer, à elle seule, la régulation démographique du pays Mossi.

L'hypothèse devient plausible, en revanche, à l'échelon régional. Elle correspond d'ores et déjà à la réalité dans la région de Bagaré-Courcy, et il pourrait en être de même rapidement dans d'autres parties de l'Ouest du pays Mossi. Les caractéristiques des migrants - de jeunes chefs d'exploitation -, et la composition de leur famille - beaucoup d'enfants, peu de personnes âgées -, font cependant redouter les effets de leur départ sur la structure démographique de la population demeurée sur place ; de quelle force de travail disposeront encore les exploitations objet d'une ponction importante, répétée sur de nombreuses années ? Une politique qui viserait à réduire sensiblement la pression démographique sur les terres dans telle ou telle région, grâce aux migrations, risque de priver toute action de développement ultérieure des moyens humains nécessaires pour sa réussite. En éloignant une fraction excessive des chefs d'exploitation les plus jeunes, elle écarterait de la société les éléments les plus concernés par le changement, et les plus aptes à le mettre en oeuvre. Elle apparaîtrait ainsi comme un facteur supplémentaire de l'immobilisme économique et social dans les régions de départ des migrants.

L'étude des migrations spontanées tend à montrer qu'une politique soucieuse de contrôler l'émigration vers des "terres neuves" (choix des régions de départ, intensité des flux, stratégie du recrutement) s'inscrirait vraisemblablement dans des limites étroites. Prise en compte par la société, l'émigration est façonnée par elle, devient un fait social. Cette émigration n'est pas susceptible cependant de se développer dans n'importe quelle région. Dès lors que l'émigration cesse d'être un phénomène individuel, occasionnel, marginal au regard de la société, les processus spontanément mis en oeuvre se traduisent par une focalisation des départs, au niveau local et régional. Seules certaines parties du pays Mossi apparaissent donc, dans les conditions présentes, comme des aires d'émigration potentielle, à même de répondre largement à un appel éventuel de "terres neuves". Ailleurs, les éléments favorables à l'apparition d'un tel courant d'émigration ne semblent pas (pas encore ?) réunis ; les flux de départ reposeraient essentiellement sur des initiatives individuelles éparses, peu nombreuses.

En aucun cas, une politique des migrations vers les "terres neuves" ne saurait épargner aux Autorités responsables une politique de développement du pays Mossi se fondant sur les conditions actuelles du peuplement. Forgé par l'administration coloniale, le mythe du décongestionnement du pays Mossi a permis d'éviter de coûteuses et incertaines solutions internes, tout en mettant la main d'oeuvre mossi à la disposition du développement de la Côte d'Ivoire, où la rentabilité des entreprises était mieux assurée. Ce mythe doit rejoindre dans les manuels d'histoire le passé révolu qu'il accompagnait.

Toute politique des migrations doit être définie au regard des "terres neuves" et des migrants. Le pays Mossi peut apparaître, non sans précautions, comme une source privilégiée du peuplement immigré attendu.

C'est vraisemblablement à travers l'un des éléments favorables à l'apparition d'un courant d'émigration vers les "terres neuves" - l'essor préalable des migrations familiales vers l'étranger - qu'une politique des "terres neuves" peut être utile au pays Mossi lui-même. Les flux d'hommes mariés vers la Côte d'Ivoire ou les villes voltaïques paraissent ouvrir les régions concernées à l'émigration agricole, notamment en inscrivant l'absence de longue durée des familles parmi les comportements sociaux admis. Inversement, les migrations vers les "terres neuves" peuvent détourner les flux d'hommes mariés qui tendent actuellement à se diriger vers les pays voisins, et dont une certaine proportion conduisent à des installations définitives, particulièrement néfastes au pays.

Mais les relations entre une émigration "contrôlée" vers des "terres neuves" et les migrations familiales à l'étranger présentent peut-être déjà un autre aspect. Les dernières se sont puissamment développées, depuis quelques années, dans certaines parties du pays Mossi. Si leur essor se poursuit, la ponction qu'elles réalisent dans la catégorie des jeunes hommes mariés est susceptible de compromettre tout projet de recrutement de migrants agricoles tant soit peu massif.

Dans cette perspective, une politique de peuplement de "terres neuves", par des immigrants mossi, peut être associée à une intervention simultanée sur les flux d'hommes mariés vers l'étranger.

2.2. Le "laissez-faire". Des inquiétudes pour l'avenir.

Une première attitude à l'égard des migrations vers les "terres neuves", celle du "laissez-faire", est d'autant plus tentante qu'elle est la moins incertaine, et la moins coûteuse pour l'Etat. Aux migrants est laissée toute latitude pour définir le site, l'étendue, le mode de mise en valeur des "terres neuves". Toute confiance est accordée aux mécanismes spontanés de régulation démographique et sociale pour ajuster à terme, en tous lieux, les

groupements d'immigrés aux conditions offertes par le milieu d'accueil, et en faire des unités viables et stables. Du bilan présenté plus haut, considéré dans l'ensemble comme positif, cette politique retient surtout que, sans moyens techniques et investissements particuliers, les migrants obtiennent un indiscutable mieux-être économique, au prix d'un système agricole délibérément extensif qui accroît sensiblement la rémunération de leur travail et, moins nettement, la productivité par unité de surface. Démunis des techniques et outils indispensables pour mettre en valeur les parties les plus "fertiles" des vallées, les migrants laissent de toute façon celles-ci ouvertes à une politique spécifique.

Deux faits majeurs conduisent à estimer que cette attitude obère lourdement l'avenir.

En premier lieu, la société immigrée ne paraît pas suffisamment armée, en raison même des projets investis par les migrants dans leur migration, pour surmonter les pièges du temps : la fin des terres "neuves", au plan géographique et aussi socio-historique. Sous réserve d'évolutions suscitées de l'extérieur, l'hypothèse la plus vraisemblable est que les aspects positifs, économiques et sociaux, du bilan auquel se prêtent actuellement les "terres" neuves, iront en s'effaçant progressivement. Fruit naturel de la puissance quelque peu aveugle de la dynamique socio-familiale qui assure le drainage des flux, la réapparition des contraintes géographiques sur l'activité des exploitations, en l'absence d'innovation technique digne de ce nom, réduira peu à peu la prospérité vivrière. Les divers signes d'ouverture vers un changement social observés au sein des groupements d'immigrés sont dans une large mesure liés à la phase pionnière de l'implantation des migrants : l'espace social cessera lui aussi d'être "neuf", et s'encombrera avec le temps de servitudes. L'affirmation progressive de la structure sociale des groupements et la "montée" des cadets devraient tendre à faire renaître l'ordre social et économique traditionnel et ses disparités internes.

Le risque est grand que le bilan des migrations se trouve, à terme, ravalé dans une large mesure à un transfert d'ilôts du pays et de la société mossi, et des déséquilibres socio-économiques qui leur sont liés, dans des terres qui auraient cessé, à tous égards, d'être "neuves". Dans les conditions présentes, seules la production de flux d'émigration à partir des groupements d'immigrés, et une sorte de "boulimie" géographique à l'égard des "terres neuves", semblent à même d'éviter ou de tempérer une telle évolution. Mais ils connaîtraient eux-mêmes des limitations.

Aux mêmes causes, les mêmes effets ? L'essor des diverses formes d'émigration alimentées par les groupements d'immigrés à destination de l'étranger pourrait, comme en pays Mossi, permettre à la société immigrée de s'épargner le changement.

Une seconde raison rend l'attitude du "laissez-faire" sujette à caution : le développement de l'immigration mossi est, en tous lieux, consécutif à un affrontement - dont l'issue est favorable aux immigrés - entre la dynamique socio-familiale sur laquelle reposent les migrations, et le milieu humain receptrice. De l'installation du premier migrant, selon les normes traditionnelles d'insertion des étrangers, à la mise en oeuvre par la population locale d'une stratégie de sauvegarde de son espace agricole utile, les mécanismes de contrôle politique et foncier de l'apport migratoire sont progressivement débordés. Il n'y a rien de commun entre l'hospitalité généreusement offerte à quelques étrangers, et l'afflux en quelques années de plusieurs dizaines de familles mossi, sous le couvert et derrière l'écran que forment les premiers venus. Privées de moyens d'action spécifiques face à un mouvement que la tradition ne prévoit pas, les populations d'accueil sont flouées, et contraintes, dans les cas les plus défavorables, à un repli sur elles-mêmes, dans une fraction préservée de leur territoire. On peut craindre, dans ces cas, les effets de la fin des terres "neuves", associée à l'apport excessif d'immigrés auquel tend naturellement la dynamique migratoire. De redoutables tensions, locales puis régionales, pourraient naître de la perte, par certaines populations villageoises, de la maîtrise de leur espace et de leur propre avenir.

2.3. Le refus. D'inéluctables prolongements.

Les deux facteurs précédents réunis, joints à l'inefficacité - ou aux dangers - de l'émigration agricole au regard du pays Mossi, peuvent fonder une attitude inverse du "laissez-faire" : le refus de toute nouvelle implantation mossi spontanée dans des "terres neuves".

Cette attitude ne se conçoit guère qu'accompagnée d'une action visant à supprimer les fondements de l'émigration dans les régions de départ actuelles, et à les prévenir ailleurs : c'est-à-dire une nouvelle tentative d'engager le pays et la société Mossi dans la voie d'un véritable progrès économique et social, à travers la transformation profonde des conditions de la production, et des structures socio-économiques. Cette action devrait en priorité, et dans de brefs délais, parvenir à extraire la société mossi de son économie de survie, à rétablir ses équilibres socio-économiques fondamentaux et notamment à faire en sorte que l'accès aux terres ne dépende du seul jeu des relations sociales inscrites dans la tradition. Rude tâche, au demeurant inévitable, quelle que soit l'attitude retenue à l'égard des migrations vers les "terres neuves". Les seules conditions géographiques de la production agricole en pays Mossi (la nature et l'usure des sols, la pénurie des terres) imposent des innovations technologiques indissociables - à la fois effets et facteurs - de changements importants dans les comportements économiques et sociaux. Toute action efficace à l'inté-

rieur du pays Mossi appelle nécessairement désormais, compte tenu de l'ampleur des difficultés, la mise en cause préalable, au moins partielle dans une première phase, de l'ordre traditionnel sur lequel se fonde la société mossi. De toute évidence, et d'une certaine façon leur migration en témoigne, les migrants agricoles actuels ne sauraient être les agents spontanés de tels changements. Maintenus dans leur village natal, ils pourraient cependant mettre au service de leur société-mère leur aspiration à un changement, leur refus d'un avenir exagérément médiocre.

A défaut d'une telle action, on pourrait légitimement redouter de voir s'amplifier les migrations familiales de longue durée vers l'étranger (avec leur cortège d'installations définitives), au moins sous la forme d'une réorientation vers les pays voisins des migrations actuelles, à caractère socio-familial, vers les "terres neuves" (1). D'autre part, l'administration voltaïque - à l'instar de l'administration coloniale, jadis - risquerait de se voir condamnée à une lutte incessante contre des mouvements d'implantation "clandestins".

Mais refuser les formes actuelles des migrations spontanées vers les "terres neuves" ne revient pas nécessairement à exclure une immigration contrôlée quant aux effectifs, et dirigée pour ce qui concerne les sites d'installation, les modes d'utilisation du sol et de gestion de l'espace. Une telle immigration conduirait à la mise en valeur de "terres neuves" choisies ; elle ferait de celles-ci l'instrument d'une transformation graduée du système de production, et à travers la redéfinition du comportement des immigrants vis-à-vis du sol, et entre eux par rapport au sol, d'une évolution de la société elle-même.

C'est cette voie qu'emprunte une "politique du possible", hors des parties "fertiles" des vallées.

(1) Diverses données - pour le Ghana - ou des indices - pour la Côte d'Ivoire - semblent indiquer que ces deux pays sont, d'ores et déjà, le siège d'une immigration mossi proprement agricole. Dans ces conditions, les flux d'hommes mariés vers l'étranger pourraient s'amplifier considérablement, sous réserve que le pays d'accueil ne s'y oppose pas.

3. DANS LES VALLEES "FERTILES". UNE POLITIQUE SPECIFIQUE.

Les vallées "fertiles" ! A n'en pas douter, la représentation que se font les populations - et plus encore peut-être, certains responsables - des potentialités agricoles des vallées des Volta offre, dans les conditions actuelles, certains aspects mythiques.

Les travaux pédologiques récents montrent clairement qu'il y a, certes, de bons sols dans les vallées. Mais ces sols ne s'étendent qu'à une fraction des surfaces. De surcroît, leur richesse chimique (qui n'exclut pas des carences minérales, en azote notamment) s'associe assez souvent (dans les vertisols, sols hydromorphes inondés, sols halomorphes) à des particularités physiques défavorables (structure compacte, drainage obligatoire). Elle ne peut être mise à profit qu'au prix d'un travail, de moyens techniques et d'investissements considérables.

La mise en valeur de ces sols appelle des mutations technologiques radicales. Le système agricole doit se soucier d'autant plus de la productivité du sol - du rendement à l'hectare de cultures hautement rémunératrices - que les exploitants font face à des coûts d'exploitations élevés, et que l'importance du travail exigé par unité de surface peut les conduire à ne cultiver que des surfaces restreintes.

Des mesures énergiques pour maintenir et améliorer l'aptitude agricole des sols, un système de production radicalement original (par les outils, les techniques, voire les plantes cultivées), une économie délibérément orientée vers la rentabilité monétaire ? Les effets sur les comportements économiques et sociaux, et les valeurs qui s'y attachent, coulent de source. Condition du succès de l'entreprise, l'évolution sur ce plan est à la mesure des mutations technologiques. Qu'elle privilégie l'individu ou le groupe, selon les choix idéologiques, elle mettra à bas l'organisation traditionnelle de la production.

3.1. Des "terres neuves" vers des périmètres aménagés : une discontinuité.

Les migrants spontanés ne s'y trompent pas, et évitent ces "terres neuves" : elles exigent d'eux ce qu'ils ne sont pas prêts, actuellement, à donner. Ils se déplacent non pour travailler et vivre différemment, mais pour appliquer leur savoir-faire technique dans un environnement géographique plus propice. On peut être assuré que les zones "fertiles" des vallées ne sont pas, dans les conditions présentes, des terres d'accueil potentielles des migrants spontanés.

Ces derniers s'accumulent, par contre, dans les parties des vallées où les sols ne se distinguent pas fondamentalement de ceux des plateaux et interfluves environnants, en somme là où

les vallées ne présentent pas une écologie particulière. Leur exploitation est à la portée des migrants, munis de leur arsenal de technique traditionnel.

La conséquence est importante : il est hors de question qu'une politique de mise en valeur, par des immigrants mossi, de périmètres aménagés, taillés dans les parties "fertiles" des vallées, puisse dériver à son profit les migrations spontanées, telles qu'elles existent. Il y aurait contradiction à vouloir détourner vers des lieux, dont la mise en valeur impose de profondes innovations dans le comportement des exploitants, des migrations qui ne se développent, tant dans les régions de départ que d'accueil, qu'au prix d'un certain respect des normes traditionnelles de comportement.

L'essor des migrations spontanées vers les "terres neuves" est le produit de la société mossi. L'installation dans un périmètre aménagé implique que le migrant adhère à un nouveau mode de travailler et de vivre. D'une migration à l'autre, il y a une solution de continuité.

Les quelques expériences voltaïques en cours (vallée du Kou, Guiedougou) montrent à quel point les conditions d'implantation des immigrants mossi dans des périmètres aménagés tranchent sur celles que l'on peut observer dans les "terres neuves".

Ainsi, les mouvements orientés vers les premiers ne s'appuient guère sur les processus socio-familiaux et géographiques qui rendent compte de la puissance des migrations vers les secondes. L'origine des migrants au pays Mossi, relativement émiettée, demeure en deçà du seuil de concentration géographique qui permettrait, dans les lieux d'accueil, la formation d'unités humaines suffisamment cohérentes au plan social : celles-ci sont, dans les "terres neuves", une condition et un moyen de l'expansion spontanée de l'apport migratoire, et de la fixation des immigrants. L'installation dans un périmètre aménagé demeure un phénomène individuel, dépourvu de tout dynamisme proprement social.

Les immigrants y poursuivent, par ailleurs, des objectifs essentiellement monétaires : ils ont été attirés par la perspective - sur laquelle ont insisté les responsables - de se procurer de l'argent. Rassemblés en groupes humains disparates, dessaisis de toute responsabilité concrète dans la mise en valeur du sol (autre que l'exécution des tâches qui leur sont assignées), se consacrant avant tout à des cultures commerciales (y compris le riz) et achetant leur mil, ils sont projetés dans un univers géographique, économique et social tout à fait insolite. Dans l'esprit des immigrants, les périmètres aménagés sont plus proches des complexes agro-industriels ivoiriens que des actuelles "terres neuves" voltaïques, réputées offrir avant tout une grande abondance de mil, dans un paysage géographique et social familier, sans exiger de considérables changements dans le comportement des individus.

3.2. L'alternative.

L'occupation des parties "fertiles" des vallées appelle une politique humaine spécifique qui ne peut s'appuyer directement sur le courant d'émigration agricole spontanée. Elle exige une véritable "étude de marché" : après avoir dressé un état des impératifs techniques et économiques liés à la mise en valeur des terres, la démarche consisterait à établir les objectifs assignés aux migrants, et les conditions d'activité et de séjour dans les périmètres, en les adaptant à la "clientèle" la plus à même, au sein de la population mossi, d'être séduite par les uns et de s'accomoder des autres.

L'appel de périmètres aménagés dans les vallées a vocation d'être perçu, en priorité, par le groupe des exploitants, souvent assez marginaux au plan social, déjà plus ou moins engagés dans une économie monétaire, et intéressés par les perspectives de développement de celle-ci. Leur petit nombre, et leur faible pouvoir de "démonstration" auprès des autres exploitants, interdisent de fonder sur eux une politique de peuplement des vallées ambitieuse quant aux effectifs attendus.

La véritable "clientèle potentielle" de ces périmètres, constituée nécessairement d'hommes mariés (s'agissant d'une immigration familiale), a toute chance de s'inscrire parmi celle qui, en quête d'une autonomie monétaire, est actuellement tentée de s'installer de façon prolongée à l'étranger ou dans les villes : c'est-à-dire, schématiquement, le groupe des aides familiaux mariés (que l'on peut vraisemblablement étendre aux plus jeunes chefs d'exploitation). L'installation dans un périmètre aménagé leur offre une nouvelle voie d'accès à l'argent, substitut ou prolongement des migrations familiales à l'étranger ainsi que des migrations urbaines.

Compte tenu de cette clientèle, une politique de mise en valeur des parties fertiles des vallées doit trancher entre deux voies possibles. La première est vraisemblablement la plus susceptible d'obtenir, dans l'immédiat, la faveur de nombreux jeunes Mossi. Elle consiste à rendre les périmètres aménagés aussi semblables que possible aux complexes agro-industriels des pays voisins, en adaptant les objectifs et les modalités d'exécution. L'exemple de ces complexes démontre que les jeunes Mossi sont à même de se plier à d'importantes mutations dans leur vie économique et sociale, pendant des périodes plus ou moins longues. Mais ces mutations sont perçues, fondamentalement, comme temporaires : elles introduisent une discontinuité dans le fil de l'existence, une sorte de mise en parenthèse, qui n'engage pas l'avenir. Elles sont vécues comme étant le prix de l'argent. Dans des périmètres ainsi conçus, de même qu'à l'étranger, le risque serait grand de voir les immigrants considérer leur installation comme une mise à l'écart provisoire au regard du village natal, n'appelant aucun engagement personnel en faveur des objectifs poursuivis, et des moyens mis en oeuvre pour y parvenir.

Une forte instabilité des migrants, et son corollaire inévitable, l'impossibilité de voir naître des collectivités humaines solidaires, et stables, ne manqueraient pas de retentir profondément sur la politique de mise en valeur des périmètres.

Rejetant cette instabilité, et visant à faire des périmètres le support d'une nouvelle société rurale, la seconde voie invite les migrants à s'implanter durablement dans les périmètres, et les met en demeure de prendre en charge, individuellement et collectivement, les diverses mutations techniques, avec leurs prolongements économiques et sociaux. La différence avec la voie précédente est de taille.

L'implantation durable d'un paysannat doit être précédée d'un choix, proprement politique : celui d'une certaine idéologie du développement - que ce soit le mythe du profit personnel, source de tout effort et innovation, ou celui de la collectivisation des moyens de production, seule garante de l'égalité entre les individus et de leur liberté. L'idéologie est indissociable de la société que l'on souhaite voir s'établir et s'épanouir, des valeurs sociales et économiques qui la fonderont.

Il ne peut y avoir de doute à ce sujet : les immigrants doivent adhérer à ces choix. C'est la seule façon de prévenir les désillusions et malentendus, ainsi que les départs qui généralement s'ensuivent, ou les "errements" des exploitants par rapport aux conditions d'activité qui leur sont fixées. De même est-il sûr, dans les conditions présentes, que cette adhésion ne peut être obtenue d'emblée. Elle peut certes être précipitée par une mobilisation idéologique appropriée. Mais il faut voir en elle plus un objectif à atteindre qu'une condition préalable imposée aux immigrants.

Une période de transition s'impose, laissant par ailleurs aux collectivités d'immigrés le temps de s'identifier. Mise à profit par les responsables pour établir avec ces dernières un dialogue direct et indirect (par une observation attentive), cette période devrait permettre de mieux profiler le visage de la nouvelle société souhaitée.

Ce fut la pierre d'achoppement majeure de la plupart des actions de mise en valeur des "terres neuves" entreprises jusqu'à présent, notamment à l'Office du Niger. Ces actions ont eu tendance à considérer que les migrants devaient également être "neufs", qu'ils arrivaient d'emblée tels qu'on souhaitait qu'ils fussent. Cette méprise initiale a constamment compromis leurs chances de succès.

Notons plus particulièrement que dans toutes les formes d'émigration rurale mossi spontanée, anciennes et actuelles, l'enracinement des migrants apparaît comme le terme d'un processus : ils ne s'installent durablement que si le lieu leur plaît, leur offre des conditions de vie économique et sociale qu'ils jugent convenables. L'enracinement n'est pas une donnée initiale, inhérente à la migration. Il entérine la "réussite"

de celle-ci. Rien ne permet d'espérer qu'il puisse en être autrement pour des périmètres taillés dans les vallées "fertiles".

4. UN REGARD NEUF, AU SERVICE DE MIGRATIONS DIRIGÉES.

Hors de ces parties fertiles des vallées - et aussi des aires dont les sols sont excessivement ingrats et ne se prêtent qu'à une agriculture médiocre, quels que soient les efforts accomplis - les sols n'autorisent, le plus souvent, que de modestes objectifs de production, et ils rentabiliseraient mal les investissements considérables nécessaires pour atteindre durablement de tels objectifs. Il y a place pour une attitude originale : à la mutation sociale et économique imposée par la technologie, et à des migrations étroitement encadrées, substituer la dose de transformation technique compatible avec les aptitudes du milieu humain rassemblé, et des migrations simplement dirigées.

Rejetant à la fois le "laissez-faire" et le refus intégral, retenant cependant la nécessité d'une évolution de la société immigrée, et de son économie, afin d'assurer une mise en valeur durablement efficace des "terres neuves", la politique préconisée définit les objectifs de cette évolution en fonction des immigrés, de ce qu'ils sont, de leurs préoccupations et ambitions, des potentialités de changement dont ils sont porteurs, sans référence à des modèles et idéologies impersonnels.

Cette attitude réclame, de la part des responsables, un regard neuf au service d'une politique des migrations définie à travers et pour les migrants. Elle appelle une grande connaissance des hommes - ou le souci de l'acquérir -, et beaucoup d'imagination. C'est une des leçons - qui n'a jamais été tirée - des diverses opérations de développement entreprises jusqu'à présent en Haute-Volta : les conditions dans lesquelles les programmes d'action ont été élaborés en ont souvent contrarié le succès. Dans ce domaine aussi, le changement s'impose.

Empruntant les voies spontanément ouvertes par les immigrés dans les "terres neuves" vers un mieux-être économique et social, la "politique du possible" doit s'efforcer de les élargir, de les prolonger, tout en corrigeant les insuffisances ou déficiences observées. Elle s'attachera surtout à déjouer les pièges du temps, à aider les collectivités d'immigrés à les surmonter, afin de consolider l'évolution vers le changement. La fin en vue des terres "neuves", au plan géographique et social, en chaque lieu d'installation des migrants, fixe concrètement le terme du créneau dans le temps, disponible pour assurer le succès d'une telle politique.

L'atout majeur de cette politique - si l'on convient de s'en saisir - est dans l'existence même des migrations spontanées. Il est possible de mettre à profit les forces qui les actionnent

et aussi d'en tirer les enseignements, de suppléer à leurs faiblesses, de tempérer ou de pallier leurs excès. Prenant en compte les processus et comportements qui se manifestent spontanément, elle les canalise vers les lieux et dans les directions de progrès les plus appropriés.

S'appuyant sur les potentialités naturelles de la société immigrée, elle s'inscrit dans une voie mossi - voltaïque - du changement.

Il reste à présenter certaines des orientations possibles dans le cadre de la politique ainsi définie. Les propositions qui suivent ont trait aux modalités soit du peuplement "des terres neuves", retenues, soit de leur mise en valeur. Elles ont en commun d'écartier toute mutation radicale dans les comportements, avec les contraintes et les incertitudes qui en résultent généralement. Elles sont autant de conclusions d'une "écoute" attentive du peuplement immigré.

5. UNE POLITIQUE DE PEUPEMENT APPROPRIÉE AUX RESSOURCES HUMAINES.

La mise en place du peuplement immigré dans les "terres neuves" répond à des processus sociaux et géographiques déterminés, définissant deux niveaux d'organisation socio-territoriale. Produit d'une dynamique socio-familiale, l'unité élémentaire - le groupement - offre à chaque migrant un paysage local, géographique et social, où ils se sent à son aise. Les groupements tendent par ailleurs à former des "conurbations", à se rassembler par grappes qui, par-delà le peuplement local éventuel, assurent une certaine continuité géographique de la présence mossi. Ces deux niveaux apparaissent conjointement comme les éléments déterminants - à la fois condition et moyen - de la mise en œuvre d'un processus d'enracinement du peuplement immigré. Ils sont dans une large mesure interdépendants. La formation d'une grappe de groupements est pour une part l'effet des processus - essaimages, émigrations - qui permettent une régulation démographique et sociale des groupements les plus anciens, le résultat d'une dynamique géographique intrinsèque du peuplement immigré.

5.1. Vers des collectivités rurales solidaires.

Si la migration vers une "terre neuve" est le fruit d'initiatives individuelles, la formation d'un groupement est un phénomène social. Les immigrés se rassemblent autour d'un fondateur, d'un "kasma", à travers un faisceau de relations de parenté, d'alliance ou d'amitié, qui fonde la cohésion de la nouvelle collectivité. S'il est vain de vouloir créer artificiellement un tel enchaînement social de flux, du moins est-il possible de ménager les conditions favorables à son déclenchement.

Dans cette perspective, une politique d'appel à l'immigration s'adressera de préférence à des groupes, non à des individus. Elle proposera l'installation dans un même lieu à un ensemble de gens partageant la même origine au pays Mossi, au niveau local, et insérés dans un même tissu social.

A défaut, la politique de peuplement n'aura d'autre solution de rechange que de présenter aux immigrés, venus à titre individuel, un nouveau "modèle" de relations sociales. Aucune collectivité ne saurait s'établir et s'enraciner, sans que les fondements de la solidarité entre ses membres ne soient définis et acceptés par tous.

Si l'on veut que les immigrés puissent s'insérer dans un paysage social familier, il faudra, en pratique, que la politique de mise en place du peuplement dans chaque groupement (ou "village") soit démultipliée. La stratégie consistera, par exemple, après le recrutement simultané et collectif en un même endroit du pays Mossi d'un noyau initial de familles, à laisser à ce dernier, pendant une période limitée, toute latitude pour se développer lui-même, en lui confiant explicitement le soin d'assurer le complément migratoire, entre des limites, inférieure et supérieure, définies au départ. On ne doit pas s'y tromper : le rejet du "démarchage" individuel est aussi celui de la commodité ; des échecs locaux ne peuvent être exclus.

Cette politique de peuplement se heurtera vraisemblablement à une difficulté supplémentaire : devoir faire face au départ d'un certain nombre de familles.

L'instabilité, inévitable, de la population d'un groupement présente deux aspects successifs. A la phase de croissance succède un phénomène d'épuration démographique et sociale. Ainsi se manifeste le processus par lequel les immigrés ajustent leurs rapports entre eux, et avec l'espace dont ils disposent. Cette épuration se concrétise par l'essaimage et l'émigration de familles relativement nombreuses, le groupement évoluant de la sorte vers un certain équilibre. Si l'on peut espérer réduire l'intensité de cette "onde migratoire" (en contenant l'apport migratoire dans les limites permises par l'espace disponible, en favorisant l'homogénéité du groupement), il est vain, et au demeurant peu souhaitable - compte tenu en particulier de ses effets sociaux - de vouloir s'opposer totalement à elle. Une attitude plus sereine laissera la porte ouverte à un apport migratoire compensatoire auprès des familles demeurées en place.

Cet équilibre à peu près atteint, le groupement demeure l'objet de flux migratoires résiduels. Réduits à un petit nombre, départs et arrivées ne s'interrompent cependant jamais. Un neveu, un gendre, récemment parvenus à l'autonomie d'exploitation (ou souhaitant y parvenir) solliciteront leur accueil auprès d'un parent. Tel migrant, accédant à des responsabilités au sein de son lignage, sera tenu d'exercer celles-ci dans son village natal; telle famille pourra être amenée à retourner au pays Mossi à la suite du décès de son chef. Provenant le plus souvent du pays Mossi, ou se dirigeant vers lui, ces flux sont dans une large mesure le produit des liens maintenus par les immigrés avec leurs

groupes sociaux d'origine, et s'inscrivent dans les formes traditionnelles de la mobilité au sein de la société mossi. Peu d'arguments plaident contre le maintien de tels flux. Le groupement est un organisme social vivant.

5.2. Des secteurs d'immigration modulés.

L'exemple des "terres neuves" actuelles prouve ceci : tant que les groupements demeurent géographiquement isolés, les immigrés conservent un certain sentiment d'insécurité sociale qui leur interdit de se projeter durablement dans leur nouveau lieu d'installation. Les migrants mossi ne perçoivent leur avenir avec sérénité, qu'insérés dans un réseau de groupements proches.

Ce deuxième horizon de leur univers géographique familial peut être mis en place sous la forme de secteurs d'immigration regroupant chacun une grappe de groupements, dont le nombre varierait selon l'étendue des terres disponibles et l'ampleur de l'apport migratoire. Il est possible de faire en sorte que ces secteurs rassemblent des familles provenant pour l'essentiel d'une même région du pays Mossi, ce qui ne manquerait, à l'instar des mouvements spontanés, de susciter des axes migratoires. La double correspondance géographique - au niveau local et régional - entre les lieux de départ et d'installation des migrants doit permettre à ces derniers de mieux s'identifier dans leur nouveau cadre de vie, favoriser leur passage de l'état d'immigré à celui de résident.

Les secteurs ainsi conçus pourraient jouer un rôle déterminant dans la stratégie de peuplement poursuivie. C'est à leur niveau, en particulier, que devraient être préservés des espaces libres pour faire face à l'accroissement démographique naturel, fixer l'apport migratoire excédentaire dans les groupements déjà existants, capter certains des flux d'émigration qui affecteraient ces derniers, offrir aux cadets, le temps venu, la possibilité d'accéder à leur tour à l'autonomie d'exploitation.

De même se prêtent-ils à la définition et à l'implantation des équipements collectifs (écoles, marchés, dispensaires), ainsi que des structures d'encadrement.

Mais surtout ils fourniraient le cadre le plus approprié à l'aménagement des rapports entre les immigrés et les populations locales vivant sur place ou contrôlant simplement les terres mises en valeur. Choisis et délimités en accord avec ces dernières, afin de leur laisser l'entière maîtrise de l'espace jugé nécessaire (actuellement et selon les prévisions pour l'avenir), les secteurs d'immigration - interdits à toute installation "sauvage" - seraient les seuls où l'implantation des immigrants bénéficierait de la protection de l'Etat.

Partout ailleurs, dans l'intervalle des secteurs, les populations locales disposeraient de tous les appuis nécessaires, administratifs notamment, pour s'opposer aux mouvements spontanés, ou pour conserver le contrôle de l'immigration et de l'accès aux terres. Elles seraient en mesure d'inscrire toute venue éventuelle d'immigrants dans les mécanismes et les processus traditionnels d'insertion des étrangers, de contenir le mouvement à un niveau marginal, par rapport à elles-mêmes et à leur espace.

Isolés et émiettés dans un grand nombre de villages d'accueil, les immigrés mossi n'appelleraient pas la mise en œuvre d'une politique spécifique. Drainés vers les secteurs d'immigration, rassemblés en unités sociales relativement cohérentes, ils représenteraient en revanche un capital humain de grande valeur - en raison du potentiel de changement dont il serait porteur. Celui-ci se prêterait à une politique efficace de mise en valeur des "terres neuves" mises à sa disposition, à travers une rénovation des modes de gestion de l'espace agricole, et d'utilisation du sol. C'est de cette rénovation, enjeu primordial, que pourraient être attendus les changements les plus marquants, dans les comportements socio-économiques des immigrés.

6. DE NOUVELLES BASES POUR L'ACTION DE DEVELOPPEMENT RURAL.

6.1. Une redéfinition du niveau de l'action.

L'organisation de la production en pays Mossi est souvent considérée comme fort engagée déjà dans la voie de l'individualisme. Apparemment, rien ne fait obstacle, dans les institutions ou les coutumes, à l'accession des hommes mariés à l'autonomie d'exploitation, au libre arbitre des exploitants dans la gestion et l'utilisation des terres mises à leur disposition. Les groupes de travail que l'on observe le plus couramment dans les champs ne rassemblent guère que quelques personnes - un homme, et ses dépendants familiaux directs.

Cet individualisme existe. Vraisemblablement déjà ancien, il est d'autant plus accentué que les exploitants sont plus engagés, dans les faits et dans les esprits, dans une économie de profit dont le modèle leur est proposé depuis plus d'un demi-siècle, et que nombre d'entre eux ont concrètement vécue lors de séjours à l'étranger. Mais l'image que l'on s'en fait généralement est inappropriée.

L'autonomie d'exploitation n'apporte aux aides-familiaux mariés, déjà détenteurs d'une autonomie économique hors du secteur vivrier, que la responsabilité d'assurer la subsistance de leur groupe familial. Les trois cinquièmes des exploitants mossi interrogés en 1973 ont attendu, pour devenir chef de leur exploitation, le décès du précédent chef de celle-ci. Ils n'ont pas usé (particulièrement dans le Nord du pays Mossi, où le

climat rend l'agriculture aléatoire) de la liberté qu'ils auraient eue d'accéder plus tôt au statut de chef d'exploitation.

La marge d'initiative de chaque exploitant dans ses rapports avec le sol est étroitement contenue dans les limites fixées par les usages fonciers, les techniques mises en oeuvre, les impératifs de production. Elle s'inscrit dans un ensemble de valeurs et de comportements qui s'imposent à chacun, sous le regard attentif des autres.

La rareté actuelle des manifestations d'entraide au travail contraste avec la richesse des coutumes dans ce domaine. S'adressant particulièrement aux aides-familiaux, ou concernant leurs activités spécifiques (champs personnels), l'entraide a beaucoup souffert de l'ampleur acquise par les phénomènes migratoires. Dans une large mesure, elle s'est raréfiée parce que les jeunes hommes sont absents.

L'erreur d'appréciation sur l'individualisme mossi a largement contribué à l'échec des tentatives entreprises en faveur du développement rural en pays Mossi, depuis les fermes-pilotes jusqu'à l'action menée récemment par la S.A.T.E.C. En s'adressant directement et exclusivement aux exploitants, les responsables se sont trompés d'interlocuteurs.

Il est certes possible, pratiquement partout, de capter l'attention d'un ou de quelques exploitants. Mais l'action est condamnée à demeurer en deçà d'un certain seuil - peu élevé - d'efficacité, si elle n'est pas prise en charge par la collectivité dont ils relèvent. C'est là, quoique implicite, un des enseignements les plus remarquables de l'étude réalisée par le sociologue J. Mesnil sur les raisons qui ont empêché la diffusion de la culture attelée, avec son cortège de thèmes techniques associés ou préalables : l'innovation pénètre réellement en milieu rural moins par le canal des individus que par pans entiers, à travers les collectivités locales élémentaires, les "quartiers", projections géographiques d'unités sociales rassemblées autour d'un "kasma".

De même, observe-t-on aisément dans les "terres neuves" actuelles que les principales options économiques retenues par les immigrants, selon les possibilités offertes par le milieu local (ouverture du secteur monétaire de l'économie vers la production de surplus vivriers ou de cultures commerciales, vers l'artisanat ou l'élevage), s'expriment au niveau des groupements socio-résidentiels qui se sont spontanément constitués. Que cette expression ne soit jamais totale, laisse place à des réticences ou des initiatives individuelles discordantes, et tiennent compte des impossibilités structurelles ou conjoncturelles qui peuvent apparaître pour telle ou telle exploitation, n'altère pas le caractère collectif de l'option. Les écarts ne font que manifester l'hétérogénéité naturelle des aptitudes à l'innovation au sein du peuplement rassemblé.

C'est un des méfaits méconnus de l'action coloniale. Pour des raisons de politique locale, ou de gestion administrative, les quartiers et villages coutumiers ont été regroupés à l'époque en villages administratifs. Il en est résulté un niveau artificiel d'organisation territoriale, et d'intervention. Parce que ces villages administratifs sont effectivement privés de toute réelle cohésion, ils ont contribué à faire naître l'illusion que l'individu agissait en toute liberté, qu'il n'y avait pas au sein de la société mossi de niveau local d'organisation socio-territoriale. Inatteignable par le truchement des rouages administratifs - seule voie externe d'accès au milieu rural -, et bien que plus ou moins altéré par l'évolution contemporaine, ce niveau s'est toutefois constamment interposé entre les exploitants et les agents des structures d'encadrement. Il s'impose comme le seul échelon efficace d'application de toute action de développement : celle-ci ne devrait s'adresser aux exploitants que médiatisée par la collectivité à laquelle il appartient. L'obstacle au changement a souvent été moins la société locale, que la façon dont elle était perçue.

Les "terres neuves" se prêtent à cet égard à une rupture avec le passé. Qu'on s'adresse aux groupements déjà existants ou à ceux que ferait naître une politique de migrations dirigées, la première chose à faire pour une action visant un progrès économique et social dans les "terres neuves" est de changer de niveau d'application. C'est le préalable à toute réelle diffusion de l'innovation parmi les exploitants mossi immigrés tels qu'ils sont. Rejetant l'approche individuelle, et accompagnée d'une mobilisation idéologique appropriée, l'action s'adresserait à chacune des unités socio-résidentielles inventoriées, confiant aux membres de celle-ci, rassemblés autour de leur "kasma", la responsabilité de se situer collectivement face aux innovations proposées.

6.2. Un milieu humain perçu tel qu'il est.

Seul niveau d'une organisation conjointe de l'espace et des hommes, le groupement socio-résidentiel, tel qu'il se crée spontanément dans les "terres neuves", exprime une façon - propre à la société mossi - d'être et de vivre parmi les autres dans l'espace. Retenu comme l'échelon le plus pertinent d'une intervention en milieu rural, il appelle, et aussi autorise, d'autres adaptations complémentaires des programmes d'action. Ces adaptations convergent autour de la nécessité de considérer le groupement, et chacune des exploitations familiales qui le composent, comme des cellules vivantes. Celles-ci se définissent, à de nombreux égards, autant que par les structures qui les caractérisent à un moment donné, par les évolutions dont elles sont l'objet, et les processus qui les animent. La composition du groupement socio-résidentiel n'est jamais définitivement fixée. Indépendamment de ses modifications internes (disparitions, segmentations d'exploitation), chaque groupement est voué à connaître, sa phase de croissance achevée, un continuels va-et-

vient de familles et d'individus : le mouvement ne fait que traduire l'insertion du groupement dans un ensemble humain plus vaste (autres groupements d'immigrés, collectivités d'origine). Pour leur part, les exploitations familiales sont hétérogènes, et par nature inconstantes, dans un système technologique qui fait exclusivement appel au travail humain.

Le peuplement rassemblé dans les groupements socio-résidentiels peut certes être caractérisé par des structures "moyennes" (âges des exploitants, effectif des familles...). Celles-ci ont essentiellement - non d'ailleurs sans réserve - des vertus comparatives. Au regard de tout programme d'action, ce peuplement devrait être perçu bien plutôt à travers le faisceau entrecroisé des distributions de chacun des faits caractéristiques retenus. On peut en attendre, au mieux, la définition, parmi les immigrés, d'un petit nombre de catégories dont les possibilités, les préoccupations, les ambitions - en bref, l'appétitude à l'innovation - ne seraient pas excessivement dissimilables. Cette perception de la société immigrée doit conduire les responsables de l'action à proposer un éventail d'innovations graduées, au regard desquelles chaque immigré puisse se déterminer en fonction de sa propre ouverture au changement.

Ce pragmatisme - cette adaptation au réel - dans les programmes d'action s'impose encore plus lorsque l'on considère que chaque exploitation ne se réduit pas à un ensemble de paramètres (x personnes actives, n hectares cultivés...) - avec le potentiel de changement qui peut s'y attacher ; elle se caractérise tout autant par la série évolutive de ces paramètres, et donc des virtualités associées. A supposer même qu'elles soient toujours mises au service d'un progrès, les possibilités, préoccupations, ambitions des exploitants se modifient selon leur propre cycle de vie, en particulier selon les variations de la force de travail familiale dont ils disposent.

Cette conception d'unités socio-agricoles en constante évolution a d'inévitables prolongements quant à la façon dont on se représente leur inscription dans l'espace. Au plan géographique, l'exploitation ne se laisse guère définir en termes de structure. Elle est l'expression, sans cesse renouvelée, de comportements inscrits dans des normes collectives et des processus d'évolution (liés à l'exploitant, ou au sol et aux techniques de mise en valeur). Entre les exploitations dont les terres cultivées sont essentiellement regroupées autour de l'habitat, et celles qui ont leurs terres à la périphérie du terroir contrôlé par le groupement, ou réparties entre les deux sites, la liaison s'opère sous la forme d'un double regroupement spatial, souvent assez lâche, généralement fondé sur la proximité sociale : à l'essaim distendu des enclos familiaux à l'intérieur d'une aire compacte de champs de village, répond un semis de parcelles dans des clairières de culture plus ou moins éloignées. Il n'y a pas d'exploitation-type, au mieux des types d'exploitation : dans le temps pour un même exploitant, à un moment donné pour un même groupement.

Projection géographique de ce dernier, le terroir cultivé est l'image que donne la répartition de l'ensemble des exploitations rassemblées, l'effet dans l'espace de la combinaison instantanée des dynamiques individuelles qui se manifestent au niveau de chacune d'elles. Cette image est un produit, non un équilibre structurel caractéristique de chaque exploitation. Celle-ci se répartit de façon très variable dans le temps entre les deux pôles de l'organisation de l'espace - l'aire résidentielle et les clairières de culture périphériques. En revanche, dès lors que le nombre des exploitations permet l'application des lois statistiques, le terroir cultivé, pour sa part, se distribue entre ces deux pôles de façon à peu près constante, reflet de la "moyenne" des exploitations (1).

C'est l'une des difficultés de l'approche du milieu rural mossi, et de toute intervention sur lui. Autant le groupement constitue une unité sociale plus ou moins intégrée, au sein de laquelle l'autonomie de comportement des exploitants s'inscrit dans une interdépendance sociale, autant l'espace agricole qui lui correspond se réduit à un agrégat d'exploitations, n'ayant de logique propre que dans l'ordonnement des parcelles cultivées autour des deux pôles géographiques, variable d'une exploitation à l'autre.

On intervient avec le plus d'efficacité sur les hommes à travers les groupements auxquels ils appartiennent. On n'agit sur l'organisation des terroirs qu'à travers les exploitations qu'ils rassemblent.

Reconstituer les horizons géographiques et sociaux familiaux à la population mossi, concevoir de façon dynamique les unités locales - groupements et exploitations familiales - et leurs formes de projection dans l'espace, reconnaître les liens qui inscrivent les seconds dans les premiers, telles pourraient être les bases d'une action relative aux migrations vers des "terres neuves".

Ces bases tranchent avec celles qui ont prévalu, jusqu'à présent, dans les opérations tentées pour engager le paysanat mossi vers un renouveau. Elles ouvrent la voie à un programme d'action, qui s'attacherait à mettre à profit les changements en cours (une organisation sociale "ravalée", une économie ré-équilibrée), en les canalisant dans les directions de progrès les plus appropriées. Utilisés comme autant d'atouts,

(1) La densité de population elle-même joue peu sur la répartition entre champs de village et champs de brousse : une pression démographique accrue sur les terres se traduit avant tout par une intensification du système de culture dans le second type de champs (allongement de la durée de mise en culture).

ces changements s'associent aux fidélités exprimées par les immigrés dans l'ordre social (au premier chef, l'attachement à un environnement familial) et économique (l'inexpugnable primauté du mil) pour délimiter le champ du "possible" de toute intervention, et imposer une marche à "vitesse variable" vers le progrès, selon le secteur d'activités concerné, et selon les individus.

Inscrit dans la "voie mossi" du progrès telle qu'on l'a évoquée plus haut, ce programme doit s'insérer dans une politique et une idéologie du développement, qui sont entièrement à définir. Agent de ce développement, l'argent ne s'identifie pas nécessairement avec lui. Une place privilégiée peut être donnée à la promotion de valeurs (avec les comportements qui s'y attachent) intégrant le progrès individuel - à la fois condition, moyen et effet - dans une marche collective vers une nouvelle société, fidèle au génie propre de la civilisation mossi.